QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE — N° 12238 — 4 F — DERNIÈRE ÉDITION — VENDREDI 1er JUIN 1984

Grave attentat au Nicaragua

Un dirigeant antisandiniste blessé quatre journalistes tués

LIRE PAGE 20



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

« Le Monde des livres »

Pages 9 à 11

- *La vie ordinaire de Jacques Réda*
- *Les nouvelles d'Emmanuel Bove*

Le sommet de Londres et l'endettement

Les pays d'Amérique latine les plus endettés sont à bout de patience. *L'heure n'est plus* à l'attente ou à la négociation mais à l'action. Le gouvernement bolivien a ainsi annoncé mercredi 30 mai qu'il suspendait provisoirement le remboursement de ses dettes – 1,05 milliard de dollars – contractées auprès des banques privées étrangères. Cette décision a été prise après des négociations avec la Confédération des travailleurs boliviens et apparaît comme une concession faite à ce syndicat.

Au même moment, un porte-parole du gouvernement argentin a fait savoir que les ministres des affaires étrangères du Brésil, du Mexique, de la Colombie et de l'Argentine se réuniraient après le sommet des sept grands pays industrialisés qui se tiendra à Londres du 7 au 9 juin. « Il est nécessaire de savoir ce qui se passera au cours de ce sommet avant d'adopter un résolution commune », a-t-il indiqué.

Cette déclaration, venant après l'appel solennel lancé par les présidents de ces quatre pays le 19 mai, marque bien l'exaspération de responsables politiques qui ont le plus souvent accepté de faire supporter à leurs populations des sacrifices considérables pour tenter de sortir de leurs difficultés et voient leur efforts réduits à néant par la hausse des taux d'intérêt américains.

Forts de l'appui de leurs opinions, convaincus que les palliatifs jusqu'à présent utilisés pour colmater les brèches ne sont plus de saison, ces pays sont parfaitement fondés à demander qu'une négociation s'ouvre avec leurs créditeurs pour jeter les bases d'un règlement global de l'angoissant dossier de l'endettement. A défaut, la question qui risque de se poser bientôt ne sera plus de savoir s'ils peuvent payer mais bel et bien s'ils veulent payer.

Les pays industrialisés sont donc mis au pied du mur, et au premier chef les Etats-Unis, qui mènent une politique budgétaire et monétaire désastreuse, même si la reprise qui s'y développe profite à d'autres, comme en témoigne l'ampleur du déficit budgétaire.

Il n'est pas douteux que lors du sommet de Londres les « partenaires » de M. Reagan aborderont une fois de plus cette question essentielle des taux d'intérêt. Auront-ils quelque chance d'être entendus ? Jusqu'à présent, Washington a opposé une fin de non-recevoir à toutes les demandes faites en ce sens. Mais un élément nouveau est intervenu ces dernières semaines : des craquements inquiétants se sont fait entendre dans le système bancaire américain, au point que la Réserve fédérale des Etats-Unis a dû publiquement déclarer qu'elle était disposée « à prêter, et même à prêter massivement », pour éviter tout sinistre. A défaut d'entendre ses alliés M. Reagan, entendra peut-être ses banquiers.

L'Algérie renforce les droits de la femme

Le nouveau code de la famille atténue les inégalités entre les sexes

De notre correspondant

Alger. — A l'avant-veille du début *du ramadan, période pendant* laquelle, en principe, les passions s'apaisent, l'Assemblée populaire nationale a adopté, mardi 29 mai, un code de la famille, au terme d'un *débat commencé le mois précédent* (*le Monde* du 25 avril). Bien que tous *les députés appartiennent au FLN*, l'unanimité ne régnait nullement quant au projet présenté par le gouvernement, et une bataille d'amendements a eu lieu dans l'hémicycle, où *les femmes, principales intéressées*, ne sont que quatre.

Mercredi, après le vote de ces amendements, les services compétents de l'APN travaillaient encore à *la mise en forme du texte définitif* que le chef de l'Etat a trente jours pour promulguer. Les milieux judiciaires préfèrent attendre le *Journal officiel* pour porter une appréciation dans une affaire si délicate que les autorités avaient dû retirer un *premier projet en 1981, en raison des* protestations de certaines militantes, qui le trouvaient beaucoup trop timoré face aux traditionalistes. La mouture adoptée résulte d'un dosage savant entre la coutume ancienne et les aspirations au modernisme.

Hautement symbolique, l'article 8 du code maintient la polygamie mais *y met des conditions qui en limitent* l'existence dans la pratique. *Les épouses doivent être traitées* avec « *équité* », y compris matériellement. La première femme d'un *homme* qui désire contracter un second mariage peut demander le *divorce* si elle n'y consent pas. Il s'agissait, dit-on officiellement, de *ne pas créer une situation dans* laquelle les polygames, souvent âgés, seraient montrés du doigt pour *une décision prise* dans un contexte ancien, tout en instituant des verrous *de nature* à limiter les futures candidats.

Sujet à des dispenses, l'âge *légal* du mariage est de vingt et un ans pour les hommes et de dix-huit ans *pour les femmes*. Le texte voté affirme le droit de la femme dans le choix de son conjoint. *Le tuteur* matrimonial ne peut pas interdire le mariage à la jeune *fille ou l'y* contraindre, si elle ne le désire pas. L'épouse peut demander le divorce en cas d'infirmité du conjoint, de conduite immorale établie ou *d'absence de plus* d'un an du domicile conjugal sans excuse. En cas de rupture du mariage, *le droit de garde* des enfants est d'abord dévolu à la mère.

Même s'il comporte des lacunes, le code de la famille a le mérite de combler *le vide juridique préexistant*. En l'absence de textes législatifs jusqu'à ce jour, les magistrats devaient se prononcer en s'inspirant de sources fondamentales, essentiellement le Coran. Des « *consultations* », parfois très vagues, des experts religieux ne facilitaient pas les choses. Par exemple, dans les problèmes de succession. Le projet *présenté par* le gouvernement atténue les discriminations entre sexes *dans la détermination des droits* à l'héritage, discriminations poussées au point d'accorder une part à l'Etat en cas d'absence d'héritier mâle.

La Charte nationale adoptée en 1976 promettait des actions visant à *« transformer une sorte d'environnement mental et juridique, parfois préjudiciable à l'exercice des droits reconnus de l'épouse et de la mère et à sa sécurité matérielle et morale »*. Il aura fallu attendre huit ans. L'évolution peut se poursuivre par de nouvelles mesures législatives. Elle résultera, surtout, des comportements. Les femmes, *qui* occupent déjà des postes de responsabilité en Algérie, *par exemple dans la magistrature*, peuvent y contribuer. On dit aussi que les épouses de certains dirigeants ont une influence.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

(Lire la suite page 3.)

La Chine plaide pour la détente

A Paris, M. Zhao Ziyang affirme avec vigueur la volonté de paix de son pays

Pour la seconde journée de sa visite en France, le premier ministre chinois, M. Zhao Ziyang, s'est rendu, ce jeudi 31 mai, par TGV spécial, à Lyon puis à Vienne, où il était l'hôte de M. Mermaz, président de l'Assemblée nationale et maire de la ville, qui devait notamment l'accompagner dans la visite d'une centrale nucléaire.

Mercredi, le chef du gouvernement chinois avait déjà été reçu par M. Mermaz à l'hôtel de Lassay et avait prononcé à cette occasion, devant un auditoire de parlementaires français et en présence de M. Mauroy, un important discours de politique étrangère dans lequel il a affirmé avec une vigueur inaccoutumée la volonté de paix et de détente de son pays. A cet égard, les propos de M. Zhao Ziyang tranchaient fortement sur les thèses autrefois à l'honneur à Pékin concernant « *l'inévitabilité de la guerre* » et le caractère illusoire de la détente entre les blocs. La Chine, depuis plusieurs années, a déjà fait savoir qu'elle souhaitait être assurée d'un « *environnement pacifique prolongé* ». Rarement, toutefois, son désir de voir se rétablir un dialogue entre l'Est et l'Ouest avait été exprimé avec autant de netteté.

Après avoir souligné que « *la paix mondiale est indivisible* », le premier ministre chinois a particulièrement évoqué la situation en Europe et la tension qu'y provoque « *l'escalade dans la course aux armements, notamment aux armements nucléaires* » à laquelle, a-t-il dit, se livrent « *les superpuissances* ».

« *Face à cette situation*, a poursuivi M. Zhao Ziyang, *il est tout à fait légitime que les peuples européens exigent d'urgence le désarmement et la détente des relations Est-Ouest. Nous estimons que l'indépendance et la souveraineté des divers pays d'Europe doivent être respectées, et leur sécurité assurée. Nous apprécions les efforts déployés à cet effet par les pays d'Europe occidentale en vue de promouvoir leur union, nous sommes favorables à la détente des relations entre les pays d'Europe de l'Est et de l'Ouest, et nous souhaitons aussi voir la détente des relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, car tout cela est dans l'intérêt de la paix aussi bien en Europe que dans le reste du monde.* »

Affirmant que le peuple chinois « *estime de son devoir sacré de contribuer au maintien de la paix mondiale* », M. Zhao a ensuite évoqué plus précisément la crise des euromissiles.

(Lire la suite page 4.)

Les primes des fonctionnaires

Des élèves de l'ENA veulent lutter contre les privilèges

La question des primes que touchent les fonctionnaires, les « *indemnités accessoires des traitements* », n'a jamais été traitée clairement et ouvertement. Aucun gouvernement n'y est parvenu. Depuis 1981, M. Anicet Le Pors, secrétaire d'Etat à *la fonction publique*, a ouvert le dossier. Le premier ministre a lui-même demandé *un rapport sur le sujet* à un membre de la Cour des comptes. Une loi de 1983 a même prévu la publication tous les deux ans d'un « rapport » sur les indemnités de toute nature versées par l'administration.

Pour le moment, ces études n'ont abouti à aucun résultat ou tout au moins à aucune publication. Les réticences, pour ne pas parler des résistances, auxquelles se heurtent les enquêteurs sont solides. Un groupe d'élèves de l'Ecole nationale d'administration veut tenter de les contourner et a créé une Association pour la *réforme des indemnités accessoires* (1) des hauts fonctionnaires. Ses fondateurs revendiquent soixante-dix-huit adhérents représentant « *toutes les sensibilités politiques* » parmi les cent trente-cinq élèves de la promotion Louise-Michel qui ont terminé leur scolarité à l'ENA le 29 mai.

Cette association, soutenue par la section CFDT de l'école, aurait — au dire de ses animateurs — reçu des encouragements du cabinet de M. Le Pors. Elle se propose de lever le secret, de combattre l'arbitraire et de dénoncer les privilèges qui entourent l'attribution des primes. Elle lance un appel aux anciens élèves de l'ENA *en poste dans les administrations* pour qu'ils lui fassent connaître le montant de leurs primes. *Elle* s'engage à publier chaque année un état de ces rémunérations annexes par ministère et, si possible, par direction.

ANDRÉ PASSERON.

(Lire la suite page 6.)

(1) 13, rue de l'Université, 75007 Paris.

LE CONGRÈS DES NOTAIRES A VERSAILLES

Les incertitudes d'une réforme

par J.-M. THÉOLLEYRE

En prenant pour sujet de leur quatre-vingtième congrès, réuni à Versailles du 28 au 30 mai, « Le notariat et les personnes protégées », *les notaires français entendaient* montrer qu'ils savent dépasser leurs préoccupations *immédiates* et ouvrir des débats de portée générale et sociale. En l'occurrence, il s'agissait d'examiner les incidences que peuvent avoir, dans chaque étude, les *textes* (loi du 24 décembre 1964 et loi du 3 janvier 1968) qui protègent actuellement les mineurs de dix-huit ans qui n'ont pas capacité pour agir avant leur majorité, et ceux qui, majeurs, sont également réputés incapables à cause d'un handicap *mental* ou physique et se trouvent placés sous des régimes aussi divers que *la sauvegarde de justice*, la curatelle ou la tutelle.

Cependant, le débat ouvert sur *cette question*, et à la faveur duquel, comme le disait l'un des rapporteurs, « *nous voulons montrer que le notariat a aussi du cœur* », ne pouvait empêcher l'expression d'une autre préoccupation : la réforme du notariat mise en chantier depuis deux ans par la chancellerie. Le projet a suscité des remous. Certains ont estimé qu'il constituait une atteinte aux libertés. L'occasion *était donnée* à la séance d'ouverture du congrès de Versailles de remettre les choses au point et de dissiper quelques malentendus.

Ainsi, répondant au discours de M. Paul Chardon, président du Conseil supérieur du notariat qui, sans contester l'utilité d'une réforme dans l'intérêt à la fois de l'usager, de l'Etat et des notaires, avait dit que *ces derniers « exigent à tout le moins que la réforme ne se fasse pas contre eux »*, M. Robert Badinter a pu apaiser, dans une certaine mesure, un auditoire qui, *a priori*, ne lui paraissait guère favorable. Le premier apaisement est venu d'une proclamation de principe, que le ministre avait d'ailleurs exprimée, il y a un an, à *Avignon*, au congrès précédent : le notariat doit demeurer lui-même, c'est-à-dire une profession libérale exerçant un service public dans le cadre d'un monopole.

En d'autres termes, il n'est pas question de fonctionnariser, mais il n'est pas question non plus de libéraliser sans frein. Comment, dans ces conditions, peut s'opérer le changement souhaité par la chancellerie ? La réforme envisageait la disparition de ce qu'on appelle « *le droit de présentation* » du successeur d'un notaire dans son office ministériel. La profession a vu là une remise en cause de la valeur de patrimoine que présente une étude pour le notaire arrivé en fin de carrière et qui décide de se retirer. Or le garde des sceaux a été formel : la disparition du « *droit de présentation* », terme, a-t-il dit, qui fleure le parfum de la *finalité de charge*, ne saurait toucher pour autant à la reconnaissance de la propriété des études.

Un autre aspect du projet inquiète tout autant les notaires : la possibilité donnée à des *jeunes* ayant la compétence pour exercer, d'ouvrir des études dans des régions de leur choix où elles sont insuffisantes en nombre. Pour le ministère, augmenter le nombre des notaires apparaît en effet, une nécessité. *En 1960*, a rappelé M. *Badinter*, 6 622 notaires traitaient 2 886 000 actes.

(Lire la suite page 8.)

A nos lecteurs

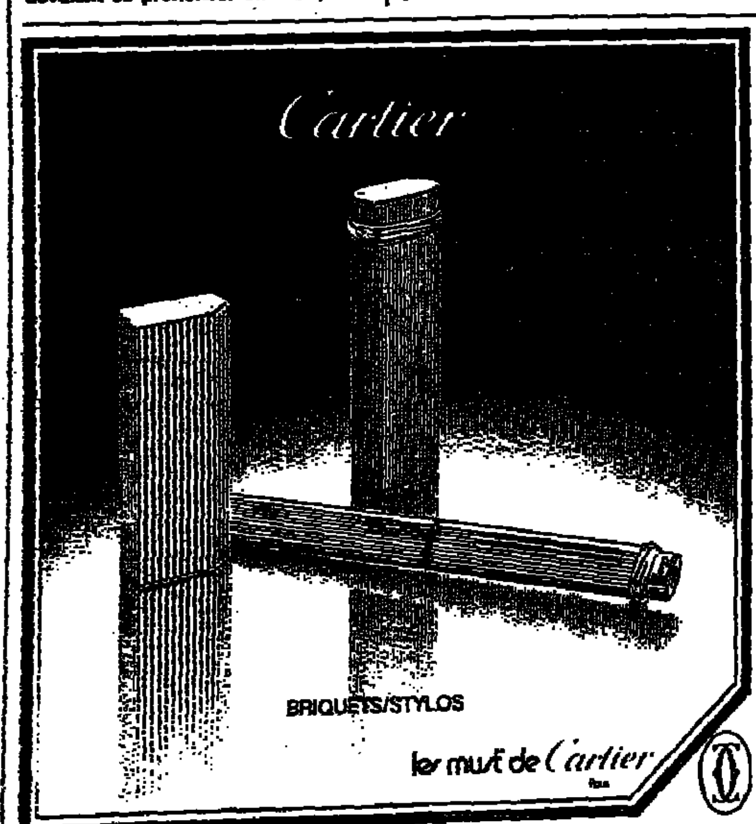
La distribution du numéro du *Monde* du 31 mai a été gravement perturbée, mercredi après-midi à Paris, par une grève des porteurs de journaux des Nouvelles Messageries de la presse parisienne. La plupart des points de vente n'ont pu être approvisionnés. Les livraisons de *France-Soir*, du *Nouveau Journal* et de *Paris-Turf* ont été également affectées par ce conflit qui a pour origine une réforme de la distribution.

Nous présentons nos excuses à ceux de nos lecteurs qui n'ont pas trouvé leur journal auprès de leur marchand habituel.

Société spécialisée dans l'équipement pétrolier

AMREP est mise en règlement judiciaire

LIRE PAGE 18



AU JOUR LE JOUR

Rencontres

Le Soleil avait rendez-vous avec la Lune, mercredi soir. Pour une partie de cache-cache sur grand écran. Tout s'est bien passé. Bon public, bonne mise en scène. Les vedettes ont obéi au doigt et à l'œil aux instructions du réalisateur.

— Un peu plus à gauche, madame, s'il vous plaît. Bien. Vous remontez lentement à la rencontre de monsieur. Les nuages, je ne veux pas vous voir dans le champ ! Tu cadres d'abord sur madame, Léon ! Et monsieur recule d'un pas. Parfait ! On y va !

On se serait cru à un face-à-face Simone-Lionel. Le spectacle terminé, chacun est reparti pour rejoindre son bout d'horizon. Jusqu'à la prochaine, dans un an ou dans dix.

JACQUES CELLARD.

« IVANOV », DE TCHEKHOV, A LA COMÉDIE-FRANÇAISE

L'urgence d'un monde plus fraternel

Une ruine. Un être qui a lâché *prise*, qui se laisse couler par le fond. Qui n'a plus ni courage ni honte. Qui ne veut plus. Ne peut plus. Même pas un pensionnaire d'hôpital psychiatrique. Mais un de ces hommes hébétés, sans regard, muets, que la police, alertée par une assistante sociale, découvre, nu, assis dans le noir, sans réaction aucune, ou dont les pompiers ramassent le corps, dans le fleuve.

Tel est le Nicolas Alexéevitch Ivanov, dont Tchekhov a la stupéfiante idée de faire le protagoniste principal de la première de ses grandes pièces, *Ivanov*. Or ce déchet d'humanité n'est pas, comme il aurait pu l'être dans une nouvelle de Dostoïevski par exemple, un chômeur des chantiers *navals de l'île Vassilievski*, à Pétersbourg. Non, c'est un petit propriétaire terrien, il a une maison, des champs, un intendant. Un voisin, Pavel Lébédev, éprouve encore pour lui un attachement affectueux. Lui et sa fille Alexandra voudraient l'arracher à sa solitude. Mais non : Ivanov n'est pas rattrapable, il tient déjà, de ses doigts crispés, la mort dans sa poche.

MICHEL COURNOT.

(Lire la suite page 14.)

LE TROISIÈME FESTIVAL DE LA FM A LA ROCHELLE

Lire pages 16 et 17 notre dossier spécial

Le Monde

idées

Un président pour demain

par ÉTIENNE BAUER (*)

CURIEUX pays que la France ! Ses passions, ses divisions, ses thèmes apparents de réflexion, n'ont que peu de rapport avec le temps présent et avec les tâches qu'elle a à accomplir.

Nous sommes dans une crise grave, longue, qui — comme toutes les crises d'ailleurs — n'est que l'accouchement d'un monde inconnu. Nous pouvons cependant imaginer que la technologie en sera tout à fait différente, donc que les rapports de production et les notions mêmes de *travail*, de *chômage*, de *métier*, seront complètement bouleversées, d'une manière actuellement imprévisible.

Nous savons aussi que la France est un pays de cinquante millions d'habitants sur les quatre cent sept milliards d'un monde interconnecté. Au XVIIe siècle, elle représentait plus de la moitié de la population de l'Europe, à une époque où seule celle-ci comptait. D'où notre histoire glorieuse, et notre présent plus pâle.

On voit mal ce petit pays *ouvert* s'enfermer derrière des barrières douanières comme l'Allemagne hitlérienne l'avait fait en 1933. Mais ce petit pays ouvert doit se préparer à l'avenir et à une adaptation à un monde en mutation totale.

Que dit-on dans la rue, dans les colonnes de nos journaux ? On entend de vieux slogans : école libre ou école d'Etat ? Alors que l'école française, publique et privée, est celle qui comporte le pourcentage le plus important d'*échecs scolaires en* Europe, celle qui impose aux enfants le maximum d'heures de classe par an, comprimé dans le plus petit nombre de jours scolaires annuel. Il est incroyable que personne ne soit descendu dans la rue pour protéger les enfants contre un système aussi absurde.

N'entend-on pas également dire — autre aberration — que le maintien de l'emploi du même nombre d'ouvriers dans le même lieu et avec la même satisfaction est possible, alors que — malheureusement pour certains, mais inévitablement — les mutations les plus radicales se font dans l'industrie.

Trop d'hommes politiques, plongés dans les rêves du passé, ne semblent pas comprendre que sans investissement et sans compétition, pas d'emploi ! La seule façon de lutter contre le chômage c'est de créer le système de production de demain. Les fantasmes de ces hommes rappellent un *slogan entendu au* moment des élections : « Nous ne gérerons pas la crise ». Bien entendu, c'était vrai : la crise allait nous contraindre.

L'appel à une idéologie périmée, aux schémas du XIXe siècle, est commun à une partie de la droite comme de la gauche. Les deux se battent sur des thèmes qui feraient rire, ou pleurer, un observateur extérieur, et se raccrochent confortablement à des certitudes fondées sur des analyses anciennes de situations qui n'existent plus.

La vie politique est marquée par ce comportement extravagant. La droite vote contre tous les projets de la gauche. La gauche voterait contre tous les projets de la droite. La substance des projets *semble n'avoir* aucune importance. Quel spectacle va nous donner le débat sur l'école ? Les problèmes de fond, ceux qui intéressent les enfants, seront-ils seulement évoqués ?

Une lueur est apparue au moment où le président de la République a pris en ce qui concerne l'acier des décisions courageuses, qui semblent bien être intervenues contre hier et pour demain. Il en connaissait le prix humain et politique.

Le clivage automatique qu'entraîne l'élection du président doit-il s'éterniser pendant tout le septennat ?

Il existe, d'un côté comme de l'autre, des hommes capables de travailler ensemble pour la France de l'an 2000. Il faut faire appel à eux comme le général de Gaulle avait essayé de le faire en 1958. Il ne souhaitait sûrement pas une France coupée en deux.

Ne pourrait-on pas surmonter, dès *aujourd'hui, les cloisons artificielles* pour construire demain ?

(*) Président du Centre international de formation en politique énergétique.

LU

« L'Audace ou l'enlisement », d'ALAIN LIPIETZ

La nouvelle alliance moderniste

« *Si je n'étais pas persuadé qu'il peut y avoir une issue rigoureuse et solidaire, que les travailleurs peuvent la découvrir avec les hommes qu'ils ont porté au pouvoir et, s'il le faut, la leur imposer, je n'aurais pas écrit ce livre.* » Juger l'ouvrage que vient de publier Alain Lipietz en fonction de ce propos, même explicite, serait toutefois une erreur. *L'Audace ou l'enlisement* est un récit avant d'être un essai définissant cette issue « *rigoureuse et solidaire* ».

On y lit, racontée au « *peuple de gauche* », l'histoire de notre économie depuis presque trente ans autant qu'on y trouve une analyse des réalités qui ont fait évoluer la politique économique de la gauche. Dans ce récit, le talent d'Alain Lipietz fait merveille. La « *partie de béret* » à laquelle se livrent patrons et salariés dans le conflit qui les oppose pour le partage du revenu national n'est qu'un exemple de sa verve constante.

Les images qui jalonnent le texte sont d'une justesse souvent *saisissante. Telle cette mise* en perspective du 10 mai 1981 : « *F., par un miracle inouï, ils se retrouvèrent un soir sous une pluie d'orage à clamer une victoire de PMU : au comptage des urnes, ils avaient joué le bon numéro.* » Ou encore cet « *Innovez, bon Dieu !* » qui définit ce que l'auteur appelle la « *nouvelle alliance moderniste* ». Car les courants d'idées qui parcourent la société française vont être ici *contrastés et étiquetés.* Et cette taxinomie débridée — qui frise la taximanie — donne lieu, là encore, à des inventions savoureuses (connaissez-vous la différence entre un « *vichyste mou* » et un « *social-sadique* » ?).

Au total, c'est un tableau — mais de style franchement hyper-réaliste — qui est fait du supermarché des idées (peut-être ne s'agit-il d'ailleurs que d'une supérette ?) où se fournissent nos gouvernements, quelle que soit leur couleur, lorsqu'il s'agit d'élaborer des politiques économiques.

D'un bout à l'autre de ce récit, une thèse est défendue : la gauche continuera de s'enliser si elle *ne fait pas preuve d'une audace* sociale plus radicale. Il n'y a pas, comme l'a clamé le PC, de trésor caché. On a tort d'attendre, avec le PS, que le progrès vienne des « *puces électroniques et des bactéries* » plutôt que d'une mise en *exploitation du « gisement de productivité qui réside dans la créativité des travailleurs* ». Réduire sensiblement la durée du travail, réformer notre fiscalité, éventuellement sortir du SME et protéger notre économie, voilà les premiers éléments de la vaste entreprise d'engineering social qui est nécessaire...

Peut-être. Mais l'argumentation proposée va-t-elle convaincre ? Et, surtout, pourquoi une telle réticence — répulsion ? — pour tout ce qui touche à l'entreprise, tout ce qui a trait à la nécessité d'une transformation de l'organisation définie et animée par nos capitalistes. A. Lipietz souligne à maintes reprises qu'effectivement, aujourd'hui, « *les patrons ne peuvent pas payer* » et que cette incapacité est un verrou décisif pour nombre d'avancées sociales.

Il note en outre que, même si on peut espérer en subvertir la logique, l'entreprise « *reste peut-être un compromis nécessaire avec l'air du temps, peut-être une nécessité indispensable à l'horizon de notre temps* » (le ton ailleurs si décidé est soudain hésitant). Et pourtant, il va conclure de façon étonnante : « *Nous héritons d'un capitalisme médiocre, il faut faire avec.* » Mais pourquoi la gauche ne devrait-elle pas, en même temps qu'elle mettrait en œuvre ces innovations sociales qu'appelle A. Lipietz, promouvoir un dynamisme accru de ces capitalistes dont elle ne peut se passer ? Penser qu'à elle seule une transformation des rapports sociaux peut l'assurer, les travailleurs prenant eux-mêmes en charge la gestion et les stratégies de leurs entreprises, est une illusion.

Cela n'est pas le moindre des paradoxes qu'il faille attendre d'un gouvernement de gauche, non seulement qu'il sache mobiliser l'intelligence et l'énergie des travailleurs, mais aussi qu'il insuffle à l'organisation des « *patrons* », prise dans son ensemble, ce supplément d'esprit d'entreprise qui lui fait défaut. Avoir des capitalistes moins « *médiocres* » ne veut en effet pas dire nécessairement *avoir des travailleurs plus exploités.* Si précisément la mobilisation de ces travailleurs est accrue, que les rapports sociaux changent dans l'entreprise, avoir des capitalistes moins médiocres impliquera que « *les patrons pourront payer mieux* ».

Ce n'est pas parce que si elle marche ainsi sur ces deux jambes — comme disait l'autre — que l'audace de la gauche pourra ne pas s'avérer avoir été de la témérité.

ANTON BRENDER.

★ Editions la Découverte, 370 p., 79 F.

LETTRES AU Monde

Convaincre et non contraindre

L'école publique n'est pas « l'école sans Dieu ». L'expérience a prouvé que de nombreux catholiques n'ayant fréquenté que le laïc ne sont pas devenus pour autant des infirmes de la foi. Et que dire des protestants !

En un temps où l'on croit souvent que la transmission de l'identité d'une famille spirituelle passe par une école spécifique, je crois que l'enseignement public a permis — et permet — de préserver le droit à la différence. Mais, en laïc convaincu, si j'essaie de convaincre autour de moi, je ne me sens pas le droit de contraindre.

Chargé de formation des maîtres de l'école publique, j'ai lu à mes *élèves*, au début de chaque année scolaire, de 1959 à 1981, des extraits de l'admirable livre d'Edmond Michelet *Rue de la Liberté*. L'auteur raconte comment, à Dachau, il découvrit « *un être exceptionnel* », Georges Lapierre : ce secrétaire national du SNI, dans les conditions que l'on imagine, travaillait à la rédaction d'un manuel d'histoire de France qui devait contribuer à une meilleure éducation des jeunes Français. L'ancien ministre évoque aussi l'agonie d'un jésuite enseignant, le Père Dillard, qui, dans son délire, cite toute une série de noms, et lors d'un ultime retour à la conscience claire, tandis que ses compagnons d'infortune lui répètent cette litanie *a priori* dénuée de sens, se met à pleurer en déclarant : « *Comme c'est étrange. Je vous ai donné là les noms des élèves de ma dernière classe de philosophie.* » Ainsi commençait une série d'entretiens consacrés à la déontologie...

Sur ce sujet, j'ai entendu, à l'Assemblée nationale, Mgr Honoré regretter que l'école publique — ligotée par la neutralité — ne transmette que des « *valeurs creuses* » (ce fut l'expression employée). Mais, c'est un philosophe catholique, Pierre Jouguelet, qui, dans une des rares études récentes consacrées à la laïcité (1), écrivait : « *Il n'est pas indifférent qu'un enfant sache distinguer ce qui est prouvé et ce qui ne l'est pas, ce qui est sûr, probable, souhaitable, invraisemblable, ce qui se tient dans les propos d'autrui et ce qui ne se tient pas. Jusqu'ici il participait à des milieux de vie : famille, quartier, bandes enfantines, qui lui apprenaient à juger d'instinct selon le permis et le défendu, l'utile ou le nuisible. Mais, devant un problème de robinet, il lui faut juger selon le vrai... De ce fait, l'écolier franchit un seuil en deçà duquel il peut y avoir un dressage, mais non une vie morale... authentique... (...) En ce sens, l'orthographe et la géométrie élémentaire ne sont pas étrangères à l'éducation morale, elles apprennent à bien penser, ce qui est à la fois la condition et le germe d'une morale personnelle.* » Et Pierre Jouguelet ajoute : « *Tel prêtre chargé du catéchisme d'une paroisse populaire notera que son auxiliaire le plus puissant n'est pas du côté de la famille ou de la bande enfantine, mais de l'école laïque, parce que celle-ci apprend, fût-ce au niveau de l'arithmétique, à penser en termes de vérité.* »

Non l'école publique ne transmet pas seulement des « *valeurs creuses* ». Tout éducateur, qu'il soit du public ou du privé, bâtit un socle en apprenant à ordonner la pensée, à réfléchir. A partir de ces fondements, la possibilité existe d'accéder à des valeurs spirituelles, philosophiques.

JOSEPH PINARD,
agrégé d'histoire,
député PS du Doubs.

(1) *Laïcité, liberté et vérité*, Éditions Casterman, 1970.

Une panoplie de valeurs fanées...

Le contenu de l'article de M. André Henry (*le Monde* du 3 mai) a quelque chose de sidérant. M. A. Henry, président de Citoyens 2000... voyons un peu, de quelle époque parlons-nous ? 2000 avant Jésus-Christ ou 2000 après ?

« *Liberté, égalité, fiscalité* », comment ne pas s'empêcher de grincer des dents face à cette panoplie de valeurs fanées, de morale périmée, mises bout à bout pour défendre l'idée de fiscalité ? A l'aube du vingt et unième siècle, nous sommes pourtant en droit d'espérer une conception plus fraîche et colorée à l'égard de l'impôt ; et non pas ce vieux limon nauséeux sorti des eaux dormantes d'une conscience ahurie.

Car, enfin, à quoi rime cette « conscience collective » (morte avec l'instruction civique) dont nous parle M. Henry ?

Mais quel cauchemar ! Au pire, je préférerais encore la ressource d'une « philosophie individualiste », que je ne défends d'ailleurs pas, à cette « conscience solidaire de la société, seule capable d'éclairer la fiscalité » que nous offre l'auteur.

Et quelle société, parlons-en ! Celle qui est prônée dans l'article nous rappelle l'ordonnancement admirable et rassurant des pleins et des déliés dont le bon instituteur républicain possédait naguère le secret, et que semble regretter aujourd'hui M. Henry.

Sérieusement, une telle société est-elle concevable à présent ?

Qui donc se pose encore la question ?

Mais je vois bien de quels gens il s'agit..., *Bouvard et Pécuchet* ne sont pas morts et rêvent toujours d'élaborer des projets fumeux, des songes au plus-que-parfait.

Heureusement, l'avenir n'appartient pas à ces esprits frileux, à ces rédempteurs aux démarches sans concept (ou aux concepts sans *démarche*), *à ceux qui* appauvrissent les valeurs à force de les encenser. Rien ne peut effrayer davantage ces esprits que de se sentir libres, sans directeur de conscience, dans l'obscurité, à tel point qu'ils regrettent amèrement de ne plus voir en face d'eux ce vieil hibou d'instituteur seulement rendu gâteux (comme cela arrivait parfois) par l'abus des cantiques moraux d'une république conservatrice.

Le problème de l'impôt n'est pas d'être loué en alexandrins civiques, il est tout autre.

Si l'impôt *devient* impopulaire (laissons à l'auteur l'illusion d'un impôt vénéré), c'est simplement parce qu'il n'est plus adapté aux besoins d'une société moderne qui a changé. Tel est le cas notamment de l'impôt sur le revenu.

CHRISTOPHE TISSOT
(étudiant, Paris.)

... Lutte des classes ou solidarité

L'article de M. André Henry m'a beaucoup intéressé.

Cependant, il faut choisir : la solidarité n'exclut pas la reconnaissance ou la gratitude vis-à-vis de celui qui aide les autres... par solidarité.

La raison pour laquelle j'hésite à placarder sur ma porte d'entrée le montant des impôts que je paye c'est qu'on a appris, je crois, à ceux que j'ai conscience d'aider que ce que je paye n'est qu'une trop faible récupération sur les privilégiés d'un système injuste.

Lutte des classes ou solidarité, on peut avoir l'un ou l'autre, mais, comme le beurre et l'argent du beurre, on ne peut pas avoir les deux.

B. DENOIX
(Paris).

Du PS à Le Pen

Fidèle lecteur de votre journal depuis trente ans, je vous prie de trouver ci-après les raisons de la perplexité, du désarroi et finalement de l'irritation que j'éprouve à la lecture, depuis plusieurs mois, des analyses que vous faites du problème de l'immigration.

Un leitmotiv revient sans arrêt sous la plume de vos rédacteurs, sur les antennes de notre télévision, dans les haut-parleurs de nos transistors. « *Une importante communauté musulmane restera en France et nous devrons apprendre à vivre avec elle.* » Se moque-t-on du monde en lançant cette exhortation ? Est-ce de l'hypocrite démagogie commerciale et pétrolière ? Car, enfin, a-t-on bien réfléchi au fait que pratiquement *chaque us et chaque coutume*, chaque obligation édictée par les préceptes de cette religion qui se veut à la fois croyance et loi civique absolue, sont en contradiction avec les us, coutumes, croyances mais surtout, loi et règlements qui régissent notre civilisation ?

En tant que citoyen français, attaché aux préceptes énoncés dans la Déclaration des droits de l'homme et à la devise qui figure sur nos édifices et qui signifie Liberté (dans les limites prévues par la loi), Egalité (devant la loi), Fraternité (entre des *personnes soumises* à la même loi), je ne peux l'admettre et s'il faut, pour défendre cette position de principe, soutenir pour un temps un individu aussi dangereux que M. Le Pen, eh bien je le ferai !

Les immigrés (musulmans ou autres) qui désirent rester en France doivent abandonner les traits de leur culture et de leur religion qui sont en contradiction avec la culture du pays d'accueil, ou alors ils doivent repartir. Je suis cadre dans une entreprise nationale, politiquement j'ai toujours voté contre la droite, avec une sympathie pour le PS jusqu'en 1983.

BERNARD MAY
(Paris 19e)

Les Palestiniens doivent-ils payer pour les crimes nazis ?

La réponse d'Aloïs Mertes (*le Monde* du 17 avril 1984), ministre adjoint des affaires étrangères de la RFA, à l'article d'Elie Wiesel, « Un peuple sans mémoire », n'est pas sans laisser sceptique toute personne qui aspire à ce qu'un jour soit réparée une des plus malheureuses injustices de l'histoire contemporaine : l'éviction d'un peuple, le peuple palestinien, de sa terre ancestrale et la négation de ses droits.

Ainsi donc, nous savons gré à M. Mertes de nous le rappeler aussi clairement, les gouvernants allemands, conscients de la « charge héréditaire » du « souvenir de l'holocauste », que leur a léguée le régime national-socialiste, sont et resteront « spontanément » solidaires de l'Etat d'Israël.

Faut-il comprendre par là que le gouvernement allemand, celui d'un Etat démocratique, un des rares Etats de par le monde où règne le droit, détermine son attitude actuelle à l'égard du conflit israélo-arabe, et du nœud de la question, le problème palestinien, non en fonction *de la raison, de la justice* et du droit mais en fonction d'une « charge » passée, aussi lourde fût-elle ; d'un « souvenir », aussi tragique, aussi grave soit-il.

Pour quelles raisons, en fonction de quelles *lois humaines*, les Palestiniens auraient-ils à payer pour que soit oublié, absous, ce qu'ont fait des fanatiques allemands à des millions de juifs ?

ZAIM FOUAD,
maître-assistant
à l'université des sciences sociales de Casablanca

La leçon des Philippines

Les récentes élections philippines (14 mai) — après quinze ans de pouvoir personnel du président Marcos — n'ont donné à celui-ci qu'une étroite majorité au lieu de la victoire massive que presque tout le *monde prévoyait.* Un tel résultat est sans doute le meilleur possible pour les Philippines et pour le président lui-même.

I. — Le simple fait que ces élections aient eu lieu et qu'elles aient *déjoué les pronostics* exagérément favorables au président fait justice des campagnes présentant le gouvernement des Philippines depuis 1972 comme une dictature totalitaire comparable aux goulags communistes ou aux « régimes forts » d'Amérique latine. On souhaiterait que la Pologne puisse connaître une telle expérience ;

II. — La faible majorité obtenue par le président évite les deux écueils qu'on pouvait redouter : une majorité écrasante qui aurait jeté le doute sur la loyauté du scrutin et encouragé la perpétuation du régime autoritaire ; un échec humiliant condamnant le président à choisir entre une capitulation, source de désordre, ou une réaction violente de nature à aggraver le mal en prolongeant, elle aussi, mais dans les plus mauvaises conditions, un régime qui, bénéfique à ses débuts, est devenu dangereux par sa durée ;

III. — En revanche, la faiblesse de cette majorité doit inciter le président à assouplir progressivement le caractère autoritaire de son gouvernement et à rétablir rapidement, mais sans précipitation, les institutions démocratiques auxquelles les Philippins étaient habitués avant 1972. S'il réussissait cette transition — ses qualités d'homme d'Etat l'en rendent capable, — il pourrait par la suite passer la main à un successeur, comme semble l'exiger sa santé, tout en sauvegardant les résultats positifs des débuts de son gouvernement personnel. Encore *faut-il que* l'opposition se montre raisonnable et qu'aucune influence ne vienne le détourner de cette voie qui, avec du recul, lui permettrait de figurer dans l'histoire de son pays comme un grand président.

PIERRE REVOL,
ancien ambassadeur de France aux Philippines.

L'homme de Neanderthal était-il amoral ?

Je me réfère à la lettre de M. Jean Bastaire, « Amoralisme » (*le Monde* du 20 avril).

Que les professeurs souffrent d'amoralisme — du moins une bonne proportion d'entre eux, — je suis prêt à en convenir. Que cela les ramène « *en tant qu'individu, au stade du nourrisson* », je le veux bien ; mais qu'ils « régressent » ainsi, en tant qu'espèce, à l'âge de Neanderthal ne me paraît pas prouvé. Rien ne nous permet d'affirmer que l'homme neanderthalien était amoral, au contraire : le fait qu'il ait mystérieusement disparu *pour faire place* à l'homme de Cro-Magnon, notre ancêtre à tous, plaiderait plutôt en sa faveur. « Ce sont les meilleurs qui s'en vont ! »

H. BOURGEOT,
lycée français de La Marsa Tunisie.

Fiscalité et investissement

La situation actuelle de l'emploi suscite des inquiétudes bien légitimes et le gouvernement souhaite des investissements qui donneraient du travail. Je m'étonne que l'on ne se soit pas penché d'un peu plus près sur les difficultés d'investir afin d'en voir les raisons. Pour ma part, je voudrais tout spécialement appeler l'attention sur une des mesures fiscales qui, à mon sens, contrarie l'investissement et qui pourrait être revue.

Il s'agit des ventes de titres en Bourse. Un possesseur de portefeuille de titres et qui veut le réaliser, pour créer une entreprise, ne peut vendre que pour 233 700 francs chaque année. S'il dépasse cette *somme il sera soumis* à l'impôt sur les plus-values au taux de 15 %. Je sais que les mesures actuelles constituent un progrès par rapport à ce qui avait été institué sous le précédent septennat, mais ne pourrait-on pas dispenser de l'impôt sur les plus-values les sommes réinvesties d'une manière ou d'une autre.

Il devrait en être de même dans l'immobilier, par exemple. Que l'on taxe le revenu du spéculateur mais que l'on ne tue pas l'initiative et le goût d'entreprendre en déplorant tout à la fois sa disparition. Cela n'est qu'un exemple. Sans doute en trouverait-on beaucoup d'autres.

GILBERT PRABEL.
(Paris.)

● *Rectificatifs* — Une interversion d'alinéas s'est produite dans l'article de François de Rose « L'atome entre la France et l'Allemagne », (*le Monde* Idées du 30 mai) qui risque d'en rendre la lecture malaisée. Le passage qui commence par « *Ainsi M. Karsten Voigt (SPD) a-t-il demandé* » (bas de la première colonne), jusqu'à la fin, aurait dû venir après le quatrième alinéa, soit avant celui qui commence par : « *Mais le vrai problème n'est pas...* »

D'autre part, une ligne sautée dans l'article d'André Fontaine « Le vague à l'âme » (*le Monde* du 26 mai) dénature le sens d'une phrase à la fin de l'alinéa de la « tourne » de l'article en page 2. Le référendum dont il est question en Espagne porterait sur son maintien dans l'alliance atlantique.

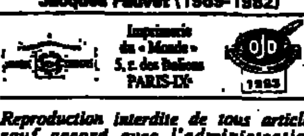
Le Monde

5, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS — Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,70 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 300 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 110 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 500 l. ; Liban, 375 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 28 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 300 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,50 f. ; Yougoslavie, 162 nd.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)



Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	605 F	859 F	1000 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 245 F	1 819 F	2 360 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	685 F	979 F	1 240 F
II. — SUISSE, TUNISIE	454 F	830 F	1 197 F	1 530 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.
Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.
Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

THE UNIVERSITY OF JORDAN
LIBRARY
SERIALS No. 57007
CLASS
DATE 24 APR 1985

AFRIQUE

Haute-Volta

Une tentative de coup d'Etat a été déjouée à Ouagadougou

Une tentative de coup d'Etat, prévue pour le lundi 28 mai, a été déjouée et une dizaine d'officiers et de sous-officiers ont été arrêtés, dimanche 27 mai à Ouagadougou, a-t-on appris mercredi, de sources concordantes, dans la capitale voltaïque. Parmi les officiers arrêtés figurent le capitaine Maurice Ouedraogo, du groupement d'artillerie de Ouagadougou, le lieutenant Moumouni Ouedraogo, ancien aide de camp du général Sangoulé Lamizana, chef de l'Etat de 1966 à 1978, et un sergent de la base aérienne de la capitale. On indique, de source autorisée, que les instigateurs du complot entendaient, après le renversement du conseil national de la révolution (CNR), que préside le chef de l'Etat, le capitaine Thomas Sankara, dissoudre les comités de défense de la révolution (CDR), abolir les tribunaux populaires de la révolution et prononcer une large amnistie politique.

C'est la première fois qu'un complot de cette importance est découvert depuis le coup d'Etat du 4 août 1983, qui a permis l'arrivée au pouvoir du capitaine Sankara. Cette tentative de putsch intervient au moment où le gouvernement révolutionnaire traverse une crise grave, marquée par la mise en cause, par la presse voltaïque, de l'une des principales composantes civiles représentées au gouvernement, la LIPAD (Ligue patriotique pour le développement), liée au Parti africain de l'indépendance (PAI). Cette organisation de masse a été qualifiée de *« fractionniste »* et de *« putschiste »* après l'éviction, le 21 mai, de l'un des ministres lipadistes, M. Ibrahima Koné, chargé de la jeunesse et des sports. M. Koné avait été accusé d'avoir tenté de *« récupérer »*, au profit de la LIPAD, les manifestations *« anti-impérialistes de la jeunesse »* qui se sont déroulées dans la capitale voltaïque, le 20 mai dernier.

Depuis novembre 1983, plusieurs dizaines de personnalités des gouvernements *« bourgeois »* ont été arrêtées. Plusieurs séries de procès ont été organisés et des peines de prison ont été prononcées.

La révolution voltaïque est-elle en train de dévorer ses propres enfants ? Même si les premières informations en provenance de Ouagadougou semblent montrer que cette tentative de putsch a été déjouée, tout porte à croire que la crise grave que connaît le gouvernement voltaïque n'est pas près de se terminer. La lutte d'influence que mène l'organisation d'inspiration marxiste-léniniste qu'est la LIPAD était, dès l'avènement du processus révolutionnaire en Haute-Volta, prévisible. Les partis politiques ayant été, la LIPAD restait la seule force politique bien organisée. Elle dispose, en outre, d'un puissant relais syndical, la Confédération syndicale voltaïque (CSV), que dirige M. Soumane Touré, président de la section de la LIPAD à Ouagadougou. Six à huit ministres du gouvernement sont réputés être membres de cette organisation, notamment M. Adama Touré, ministre de l'information, théoricien de la LIPAD et proche du capitaine Sankara. Très vite, le poids de la LIPAD s'est fait sentir, notamment dans la mise en place des CDR, qui ont été créés dans tous les secteurs de la vie économique et sociale du pays (quartiers, administration, entreprises,écoles). Militants chevronnés, les lipadistes ont peu à peu contrôlé les CDR et organisé la dénonciation des éléments contre-révolutionnaires. A terme, leur volonté de radicaliser le processus révolutionnaire risque de mettre en cause le pouvoir détenu par les dirigeants voltaïques, les capitaines Sankara, Blaise Compaoré, ministre délégué à la présidence de la République, Henri Zongo, ministre des sociétés d'Etat, et le commandant Lingani, ministre de la défense. Certes, la LIPAD n'est pas officiellement en cause dans ce putsh avorté, dont les organisateurs seraient des dirigeants des anciens régimes « bourgeois » (mais combien en reste-t-il en liberté ?). Ceux-ci, écartés des responsabilités, souhaitent sans doute prendre leur revanche en tentant de renverser, avec ou non l'aide de l'extérieur, le gouvernement voltaïque. La LIPAD, elle, agit de l'intérieur, par entrisme. Le risque n'en est pas moins grand.

LAURENT ZECCHINI.

Ethiopie

LES GUÉRILLEROS ÉRYTHRÉENS AURAIENT DÉTRUIT DIX AVIONS ET HÉLICOPTÈRES SUR L'AÉROPORT D'ASMARA

Nairobi *(AFP)*. – Dix avions et hélicoptères éthiopiens auraient été détruits il y a dix jours lors d'une attaque de guérilleros érythréens sur l'aéroport d'Asmara, capitale de la province d'Erythrée (nord de l'Ethiopie), a-t-on appris, mercredi 30 mai, à Nairobi, de sources diplomatiques.

Cette opération, revendiquée le 21 mai à Paris par le Front populaire de libération de l'Erythrée (FPLE), constitue, selon les observateurs, le plus sérieux revers de l'armée éthiopienne depuis 1978, époque où les guérilleros qui luttent pour l'indépendance de l'Erythrée occupaient la majeure partie de la province.

L'attaque, menée dans la nuit du dimanche 20 au lundi 21 mai par un commando de huit hommes, aurait complètement détruit sept chasseurs-bombardiers Mig-23, deux hélicoptères non identifiés et un avion de transport Iliouchine-38, a-t-on indiqué de sources diplomatiques. Un autre Iliouchine aurait été sérieusement endommagé, tandis qu'une vingtaine d'appareils auraient été mitraillés. Selon l'Institut international d'études stratégiques (IISS) de Londes, l'Ethiopie ne possédait jusqu'à cette attaque que vingt Mig-23, le reste de son aviation tactique étant constitué de soixante-cinq Mig-21, plus anciens.

Le président éthiopien Mengistu Hailé Mariam se serait rendu sur place quelques heures après l'attaque et aurait ordonné l'exécution de l'officier responsable au moment des combats, selon ces sources.

Toutes les missions d'appui aérien en Erythrée décollent d'Asmara, seul aéroport de la région pouvant accueillir des avions à réaction.

Tchad

Nous ne sommes opposés à « aucune perspective, aucune occasion et aucune voie » pour ramener la paix

déclare le président Hissène Habré

Le chef de l'Etat tchadien, M. Hissène Habré, s'est déclaré prêt à *« s'effacer de la scène politique »* s'il est convaincu que cela peut permettre au Tchad de *« retrouver la paix, ainsi que son unité et son intégrité territoriale »*.

Dans une interviex réalisée lundi 28 mai à N'Djamena et diffusée mercredi par « Soir 3 », le président tchadien a affirmé n'être opposé à *« aucune perspective, aucune occasion et aucune voie »* pour ram Evoquant la célébration, le 7 juin prochain, du deuxième anniversaire du retour de ses troupes à N'Djamena, M. Hissène Habré a estimé que *« beaucoup d'efforts »* avaient déjà été faits pour que *« le Tchad puisse enfin se réconcilier avec lui-même et voir les forces étrangères quitter son sol »*. *« Je pense*, a-t-il indiqué, *que l'on s'achemine difficilement, mais sûrement, vers une solution. »*

« Nous œuvrons, a-t-il ajouté, *dans le sens d'une rencontre* [entre Tchadiens], *que ce soit à Brazzaville ou dans un autre pays. Notre disponibilité demeure constante, mais il faut que cette rencontre, dans le cas où elle pourrait avoir lieu, soit sérieusement préparée afin d'éviter l'échec »* de la « table ronde » d'Addis-Abeba le 9 janvier dernier.

Le chef de l'Etat tchadien a ensuite qualifié de *« bonnes »* les relations et la coopération franco-tchadiennes. *« Elles évoluent et se développent de jour en jour »*, a-t-il déclaré, ajoutant que les contacts entre les deux pays étaient *« fréquents et excellents »*.

Maroc

POUR APPUYER DES REVENDICATIONS PROFESSIONNELLES

Les coopérants français occupent les locaux de leur ambassade

Rabat *(AFP)*. – Les coopérants français enseignant dans les établissements du cycle supérieur au Maroc ont décidé, le mardi 29 mai, de durcir leur mouvement de protestation en bloquant *« totalement »* dès mercredi à Rabat le fonctionnement des services de la Mission de l'enseignement français. Depuis samedi dernier, ils soccupaient le hall d'entrée de la mission pour appuyer leurs revendications sur le problème du réemploi et de la titularisation de certains de leurs collègues qui seront remis à la disposition de Paris dès la fin de cette année scolaire. Les services administratifs avaient continué à fonctionner presque normalement pendant cette occupation partielle.

Le durcissement de l'action revendicative a été décidé à l'issue d'une assemblée générale au cours de laquelle ont été examinées les « réponses » de Paris parvenues dans la journée. *« Ces réponses sont évasives et ne répondent pas à nos revendications »*, ont indiqué les coopérants, soulignant que leur action *« se poursuivra aussi longtemps que les enseignants n'auront pas eu satisfaction »*.

D'autre part, les quelque cent cinquante enseignants de la FEN qui occupaient depuis mardi matin le hall de l'ambassade de France à Rabat ont décidé, en fin d'après-midi, de cesser provisoirement leur action. Réclamant l'ouverture de négociations avec les autorités françaises sur les conditions de rémunération des personnels enseignants recrutés au Maroc, ils affirment eux aussi avoir reçu, mardi, une *« réponse négative »* de Paris.

A l'issue de leur action, les enseignants ont décidé de convoquer jeudi la commission administrative de la FEN-Maroc pour étudier l'attitude à adopter dans les prochains jours.

La plupart de ces coopérants se sont déclarés en faveur d'une *« occupation totale et pour une période indéterminée »* des locaux de l'ambassade, dès lundi prochain.

Mauritanie

- CRÉATION A PARIS D'UN NOUVEAU PARTI D'OPPOSITION. – M. Khatri Ould Die, ancien officier et neveu de l'ancien premier ministre mauritanien, le colonel Bouceif, décédé, a annoncé lundi 28 mai, à Paris, la création d'un nouveau parti d'opposition, l'Organisation des nationalistes mauritaniens. Il comporte une *« aile militaire dont le but est de déstabiliser le régime du colonel Haidalla »*. Le siège du parti sera installé à Dakar, et sa direction comprend une vingtaine d'officiers supérieurs, de diplomates, d'anciens ministres et de hauts fonctionnaires. M. Khatri a dénoncé les récentes arrestations à Nouakchott – mille deux cent quarante, selon lui, – estimé que le Sahara occidental est marocain, annoncé que les intérêts de l'actuel régime mauritanien à l'étranger serviront de cible à l'organisation dont il est le porte-parole et précisé que l'ONAM bénéficie du soutien politique et financier de plusieurs Etats arabes.

L'Algérie renforce les droits de la femme

(Suite de la première page.)

Une semaine avant l'adoption du code de la famille, le comité central du FLN avait recommandé l'élaboration et l'application d'un vaste programme d'information des citoyens, quant à la question de la croissance démographique et de l'espacement des naissances. Il avait aussi préconisé un examen périodique des actions menées et des résultats obtenus.

Il y a longtemps que les déclarations d'intention se succèdent sur ces thèmes, sans résultats bien tangibles. Une légère baisse du taux de natalité (44 p. 1000 en 1979. 42,9 p. 1000 en 1982) étant accompagnée d'une réduction plus rapide de celui de la mortalité, le taux d'accroissement démographique a plutôt tendance à progresser légèrement (3,13 % en 1979 et 3,24 % en 1982).

Il semble néanmoins que les autorités soient maintenant décidées à attaquer le problème de front. Pour la première fois, il y a quelques jours, des ministres, des personnalités politiques et religieuses ont débattu sans détour de la question lors d'une « table ronde » télévisée.

Dans son dernier numéro, *Révolution africaine*, hebdomadaire du FLN, publie l'« opinion » du Conseil supérieur islamique. Celui-ci estime que la limitation des naissances est acceptable à condition qu'elle *« soit pratiquée d'une façon individuelle, en cas de nécessité existante ou éventuelle, laissée à l'appréciation des intéressés eux-mêmes »*. *Révolution africaine* ajoute que les autorités religieuses sont hostiles à la stérilisation. Le problème, d'ailleurs, n'a jamais été posé en ces termes par le gouvernement.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

EUROPE

URSS

Moscou refuse de discuter du sort des époux Sakharov

Le couple se porte bien, affirme l'agence Tass

De notre correspondant

Moscou. – Les autorités soviétiques supportent de plus en plus mal les demandes d'information qui se multiplient à travers le monde à propos de la santé d'Andreï Sakharov et de sa femme. Telle est la principale signification d'une dépêche publiée, mercredi 30 mai, par Tass. L'agence soviétique ne fournit aucune explication convaincante. *« Selon l'expertise médicale, Sakharov se porte bien, prend régulièrement ses repas et mène une vie active »*, écrit-elle. De quelle expertise médicale s'agit-il ? Dans une précédente dépêche concernant Mme Elena Bonner, Tass, pour prouver que l'état de l'épouse de l'académicien était *« satisfaisant »*, donnait l'avis de sommités médicales consultées avant le début de sa grève de la faim (*le Monde* daté 20-21 mai)...

Tass entretient donc un flou total, mêlant l'invective contre le couple, à des bribes d'informations non datées et incontrôlables. *« Après avoir avisé l'Occident de sa prétendue « grève de la faim » Sakharov n'a cherché qu'à attirer l'attention sur ses écrits provocateurs »*, affirme l'agence officielle. S'agit-il d'une grève de la faim ? La formulation pourrait indiquer que l'académicien a bel et bien commencé son action le 2 mai et qu'il en a été ensuite empêché. L'opinion généralement admise dans les milieux dissidents à Moscou – ou ce qu'il en reste – est qu'Andreï Sakharov est, depuis plusieurs semaines déjà, hospitalisé et alimenté de force.

Les enfants du physicien, qui résident à Moscou, avaient, d'autre part, reçu, il y a une dizaine de jours, avec un retard considérable, un télégramme de Mme Bonner les informant que leur père avait été emmené de son domicile dès le 7 mai. Il se peut que les autorités soviétiques entretiennent la confusion pour mieux dénoncer ensuite les « mensonges » de ceux qui cherchent à savoir la vérité. Jusqu'à présent, le seul témoignage irréfutable est celui de la mathématicienne Irina Kristi, qui a pu s'entretenir un instant avec le couple le 6 mai à Gorki, et à qui l'académicien a annoncé qu'il faisait la grève de la faim depuis le 2 mai.

La fin de la conversation

La cible principale de Tass est, une nouvelle fois, Mme Bonner. Son désir d'aller se faire soigner en Italie est qualifié de *« caprice »*. *« La médecine soviétique se place à l'avant-garde de la science mondiale (...). Personne n'ignore que des milliers d'étrangers rêvent du bonheur d'être admis dans les cliniques Filatov et Helmohltz du professeur Fedorov »*, écrit l'agence.

L'état de Mme Bonner est également présenté comme excellent. *« On lui a accordé au début de l'année un permis de conduire et elle s'en sert à merveille, elle maintient une vie active, fait le ménage, tape beaucoup à la machine (toujours pour l'ambassade américaine). »* (1)

Tass invoque curieusement, à l'appui, le témoignage de diplomates américains qui n'ont plus vu Mme Bonner depuis le 12 avril, date à laquelle elle s'est rendue à Gorki, à 400 km à l'est de Moscou (où son mari est exilé depuis quatre ans) et n'a plus été autorisée à quitter cette ville. Tass note avec regret que *« des représentants d'autres pays de l'OTAN* (que les Etats-Unis) *prennent part à la campagne »* et se déclarent *« préoccupés »*.

Cette « préoccupation » agace souverainement la direction soviétique. M. Genscher n'a pas voulu révéler quelle avait été la réponse de MM. Tchernenko et Gromyko lorsqu'il a soulevé la question lors de sa récente visite à Moscou. Le ministre australien des affaires étrangères, M. Bill Hayden, a été plus loquace avec les journalistes après son entretien, mardi, avec M. Gromyko. Le chef de la diplomatie soviétique a refusé de parler avec lui de Sakharov, estimant qu'il s'agissait *« d'une affaire intérieure soviétique »* et que Moscou ne se ferait pas *« dicter par d'autres pays »* comment la traiter. M. Gromyko a ajouté que c'était *« la fin de la conversation à ce sujet »*, a indiqué le ministre australien, ajoutant que son collègue soviétique paraissait « irrité ».

DOMINIQUE DHOMBRES.

(1) Allusion à un message transmis par Mme Bonner à l'ambassade des Etats-Unis à Moscou et annonçant que M. Sakharov allait commencer sa grève de la faim (NDLR).

- *Un diplomate américain attaqué à Leningrad.* – Un diplomate américain, le consul Roland Harms, a été attaqué à Leningrad par de jeunes Soviétiques, affirme le *Washington Post* dans son édition du mercredi 30 mai. Les Etats-Unis ont protesté auprès des autorités soviétiques. Le quotidien américain précise que les autorités américaines estiment que *« l'incident a été inspiré officiellement »*.

Selon un porte-parole de l'ambassade américaine à Moscou, M. Harms, âgé de trente-cinq ans, a été *« frappé à plusieurs reprises et jeté au sol, alors qu'il sortait d'un restaurant du centre de Leningrad, où il avait rencontré des Soviétiques* [le 17 avril ou à une date proche] *»*. – *(AFP.)*

Grande-Bretagne

MALGRÉ LE REGAIN DE TENSION

Le syndicat des mineurs et la direction des charbonnages s'apprêtent à négocier

De notre correspondant

Londres. – Des représentants du syndicat et de la direction des charbonnages devaient se rencontrer secrètement, ce jeudi 31 mai, pour entamer des négociations, malgré les violents incidents qui ont eu lieu mercredi dans le Yorkshire après l'arrestation, pendant quelques heures, de M. Arthur Scargill, président de l'Union nationale des mineurs (*NUM*).

C'est ce dernier qui devait mener la délégation de la NUM, alors que M. Ian MacGregor, président du National Coal Board (NCB), l'administration des houillères, devait s'abstenir d'assister à la réunion afin d'éviter une réédition des échanges de propos acerbes qui avaient fait échouer les premiers contacts. Cet arrangement, de même que la décision d'imposer la plus grande discrétion possible, avait été convenu depuis plusieurs jours pour essayer d'apaiser les passions (*le Monde* du 26 mai). Il est remarquable qu'il ait été maintenu, en dépit du soudain regain de tension de mercredi, à propos duquel les responsables de la police ont employé le terme d'*« émeute »*. Mais il semble que, tant du côté des syndicats ou de l'opposition travailliste que du côté du gouvernement, on soit fermement décidé à « calmer le jeu » après trois mois de conflit.

Mardi déjà, à Orgreave, dans le sud du Yorkshire, les échauffourées entre policiers et membres des piquets de grève avaient été particulièrement rudes, surtout si l'on tient compte de la non-violence qui est la règleen Grande-Bretagne dans les conflits du travail. Depuis le début de la grève des mineurs, les affrontements avec la police ont peu souvent dépassé le stade de la bousculade ou des échanges de coups de poings. Pour la première fois, le 29 mai, les policiers étaient équipés de casques spéciaux et de boucliers. Mercredi, une unité à cheval est intervenue. Ce dispositif nouveau paraît avoir contribué à renforcer l'agressivité des manifestants qui – là encore, fait exceptionnel, – ont essayé de dresser une barricade, incendié un container et utilisé des poteaux télégraphiques pour repousser les charges des policiers. Il y avait trois mille manifestants et deux mille policiers. Parmi les premiers, trente-cinq personnes ont été interpellées, tandis que l'on dénombrait une vingtaine de blessés, légers, parmi les seconds.

De toute évidence, la colère des mineurs avaient été aggravée par l'arrestation de M. Scargill. A la tête du piquet de grève, celui-ci était venu pour empêcher, comme la veille, la formation d'un convoi de camions destinés à ravitailler en charbon l'aciérie de Scunthorpe, située à quelques dizaines de kilomètres d'Orgreave. Refusant de circuler, comme le lui demandait un officier de police, il a été interpellé et conduit devant un tribunal de première instance qui l'a inculpé d'« *obstruction* » avant de le faire relâcher sous caution. M. Scargill devra comparaître de nouveau le 10 juillet pour répondre de cette inculpation. Sa femme a été arrêtée voici deux semaines pour les mêmes raisons, et un dirigeant syndical du Kent est incarcéré depuis le 10 mai.

FRANCIS CORNU.

Pologne

- REMANIEMENT MINISTÉRIEL. – Le porte-parole du gouvernement polonais a annoncé mercredi 30 mai le remplacement des ministres de l'industrie et du travail ainsi que la désignation du successeur du ministre du commerce intérieur, Zygmunt Lakomiec, décédé récemment dans un accident de voiture. M. Stanislaw Ciosek sera remplacé au ministère du travail, des salaires et des services sociaux par M. Stanislaw Gebala. Il conservera toutefois le portefeuille des affaires syndicales. Le nouveau ministre du commerce intérieur est Mme Anna Kedzierska, et M. Janusz Maciejwicz remplacera au ministère de l'industrie M. Edward Lukasz. – *(Reuter)*.

Espagne

L'affaire de la Banca Catalana

LE TON MONTE ENTRE BARCELONE ET MADRID

(De notre correspondant.)

Madrid. – Le climat politique est de plus en plus tendu, à Barcelone, après la plainte pour malversation déposée le 23 mai par le procureur général du royaume contre le président du gouvernement régional catalan, M. Jordi Pujol, et vingt-quatre autres administrateurs de la Banca Catalana (*le Monde* du 25 mai). Quelque cinquante mille à soixante mille personnes ont manifesté, le mercredi 30 mai, dans les rues de Barcelone en faveur de M. Pujol, après qu'il eut été réélu sans surprise, par 87 voix contre 44, à la tête de l'exécutif catalan. Outre les voix de sa propre formation, la coalition nationaliste Convergencia i Unio, qui avait obtenu la majorité absolue des sièges au Parlement local lors des élections régionales du 29 avril, M.Pujol a reçu l'appui du parti conservateur Alliance populaire et des nationalistes de gauche d'Esquerra Republicana de Catalunya. Socialistes et communistes se sont prononcés contre.

Lors du débat d'investiture, M. Pujol s'est abstenu de toute allusion à l'affaire de la Banca Catalana. Aux manifestants venus l'appuyer, il a, par contre, affirmé qu'il était *« victime d'un coup bas »*. Les nationalistes catalans accusent le gouvernement socialiste de Madrid d'être responsable de l'initiative du procureur. Leur ton n'a cessé de monter ces derniers jours. *« Les socialistes ont une propension plus nette à l'autoritarisme que Franco »*, a même affirmé le président de Convergencia, M. Trias Fergas, provoquant la légitime indignation des intéressés.

M. Pujol a habilement réussi à présenter la plainte dirigée contre sa personne comme une *« offense à la Catalogne »*, provoquant ainsi l'exacerbation des sentiments nationalistes dans sa région. Cette tactique est dangereuse, car elle risque de déboucher sur un affrontement. Elle suscite une inquiétude croissante dans les milieux gouvernementaux de Madrid, où l'on avait apparemment sous-estimé l'ampleur que pourraient prendre les réactions en Catalogne. On déplore surtout dans la capitale que personne à Barcelone ne semble se soucier du problème de fond : la possibilité de responsabilités pénales dans la faillite d'une banque dont le renflouement a déjà coûté aux contribuables espagnols 270 milliards de pesetas (14,5 milliards de francs).

Th. M.

DIPLOMATIE

LES TRAVAUX DU CONSEIL ATLANTIQUE A WASHINGTON

Les ministres de l'OTAN souhaitent reprendre le dialogue avec Moscou mais dans la fermeté

Washington *(AFP)*. – Les seize ministres des affaires étrangères de l'OTAN, réunis près de Washington à l'occasion du conseil atlantique depuis le mardi 29 mai, ont poursuivi mercredi leurs discussions informelles consacrées aux relations Est-Ouest en cherchant à analyser les causes de l'actuel durcissement soviétique. Pour certains ministres, ce durcissement est une réaction à l'échec de la campagne visant à empêcher l'implantation des Pershing-2 et des missiles de croisière. D'autres ont estimé que l'attitude des dirigeants soviétiques reflétait une *« stratégie politique »* destinée à compromettre les chances de réélection du président Reagan en novembre prochain. En dépit de ces analyses divergentes, *« aucun désaccord majeur »* sur la façon dont l'OTAN doit réagir au *« vent glacial »* venant de Moscou n'est apparu depuis l'ouverture de la session, a déclaré un porte-parole.

Les membres de l'alliance ont tous exprimé leur volonté de reprendre un dialogue constructif avec l'URSS, assortie d'une grande fermeté. Ils ne s'attendent pas, par ailleurs, à une fin rapide de la guerre du Golfe, mais estiment peu probable que ce conflit provoque une suspension des livraisons de pétrole. L'OTAN n'envisage pas une intervention militaire, les pays de la région ne le souhaitant pas.

D'autre part, l'agence Tass a accusé mercredi M. Claude Cheysson, ministre français des relations extérieures, M. George Bush, vice-président des Etats-Unis, et M. Joseph Luns, secrétaire général de l'OTAN, d'avoir *« grossièrement déformé la politique étrangère pacifique de l'Union soviétique »* dans leurs discours au conseil des ministres de l'OTAN *(le Monde* du 31 mai).

Ces discours ont, selon l'agence officielle soviétique, montré *« l'intention de l'administration Reagan et de ses partenaires de l'OTAN d'agir comme auparavant, à partir d'une position de force dans la conduite des affaires internationales »*.

Tass leur reproche d'avoir *« appelé à l'achèvement rapide du déploiement des missiles nucléaires américains en Europe occidentale, à l'accroissement des dépenses militaires et à la modernisation des forces et armements conventionnels du bloc atlantique »*. *« Justifiant leur ligne militariste*, ajoute l'agence soviétique, *ils ont eu recours aux élucubrations standardisées concernant l'imaginaire menace militaire soviétique qui planerait prétendument au-dessus de l'Occident. »* Tass estime que, dès le premier jour de la réunion, *« des différends substantiels sont apparus entre les Etats-Unis et certains de ses partenaires »*.

Le porte-parole du gouvernement polonais s'élève contre la « politique d'ingérence » et les « positions inamicales » de la France

Varsovie *(AFP.)* – Le porte-parole du gouvernement polonais, M. Jerzy Urban, a critiqué, mardi 29 mai, l'*« hostilité »* de la Frnce à l'égard de la Pologne, en s'en prenant au ministre des relations extérieures, M. Claude Cheysson, qu'il a accusé d'*« ingérence dans les affaires polonaises »*. Dans une déclaration liminaire à sa conférence de presse hebdomadaire, M. Urban a dénoncé les propos tenus, dimanche, au grand Jury RTL-*le Monde* par M. Cheysson, au sujet de la situation à Varsovie. Le ministre avait estimé que la *« position de principe »* prise par la France lors de la proclamation de l'état de siège, en décembre 1981, n'avait pas de raison d'être modifiée *« tant qu'un quelconque signal, sur le plan syndical, du respect de certaines libertés, de la libération des uns et des autres [les prisonniers politiques] ne vient pas »* (*le Monde* du 29 mai).

Selon M. Urban, M. Cheysson *« poursuit sa ligne d'ingérence dans les affaires polonaises. Avoir des exigences*, a-t-il ajouté, *ne va pas dans le sens d'une amélioration des rapports, mais, à l'inverse, les rend plus difficiles »*. Les propos du ministre français prouvent, selon le porte-parole polonais, que *« la France campe sur des positions inamicales à l'égard de la Pologne, et qu'elle ne tient pas compte du processus de stabilisation dans le pays. » « En fermant les yeux quand il regarde les réalités polonaises »*, le gouvernement français, a estimé M. Urban, *« se comporte différemment de la majorité des autres pays occidentaux. Nous n'en sommes pas inquiets, mais profondément surpris, la politique du gouvernement français met en danger les liens traditionnels entre nos deux peuples »*, a conclu M. Urban.

Le sort de MM. Challot et Roux

Par ailleurs, les autorités françaises poursuivent leurs efforts en vue d'obtenir la libération des deux jeunes Français, MM. Jacky Challot, militant CFDT de vingt-huit ans, et Olivier Roux, vingt-deux ans, incarcérés depuis deux mois à la prison de Szczecin, et au sort desquels M. Cheysson avait également fait allusion devant le « Grand Jury RTL-*le Monde* ». On a appris à Varsovie qu'une caution de 1 million de zlotys (75 000 F) était, depuis la mi-mai, à la disposition de la justice polonaise pour faire libérer M. Challot, arrêté le 23 mars à la frontière, au volant d'un camion transportant des vivres, des vêtements et des médicaments pour une organisation humanitaire, et accusé d'avoir tenté d'introduire illégalement en Pologne du matériel d'imprimerie et des brochures de propagande de l'opposition démocratique. Primitivement fixée à 500 000 zlotys, la caution avait été doublée par le parquet de Szczecin. Depuis l'arrivée de cette somme en Pologne, les autorités n'ont toujours pas fait savoir si elles entendaient effectivement libérer le jeune Français ou le traduire en justice, où il risque une peine maximale de cinq ans de prison.

Quant à M. Roux, étudiant, arrêté le 11 avril dans un appartement de Szczecin et accusé d'avoir voulu *« transmettre des instructions et de l'argent »* à l'opposition clandestine, aucune caution n'a encore été fixée. Il risque un maximum de trois ans de prison.

Une partie de l'opinion et des milieux politiques irlandais est hostile à la visite du président Reagan

De notre correspondant

Dublin. – La visite du président Reagan en Irlande pour trois jours, à partir du 2 juin, suscite bien des controverses. M. Reagan, qui se rendra ensuite à Londres, puis en France, a déjà visité l'Irlande à deux reprises, la dernière fois en 1972, lorsqu'il était gouverneur de Californie. Pour la visite de 1984, son itinéraire comprend la petite ville de Ballyporeen (trois cents habitants) dans le comté de Tipperary, d'où son arrière-grand-père, Michael, était originaire. Outre Dublin, il séjournera surtout sur la côte ouest, la région d'où la majorité des émigrés partent depuis plus d'un siècle pour les Etats-Unis. Les préoccupations électorales ne sont pas étrangères à cette visite. On estime à quarante millions le nombre d'Américains d'origine irlandaise. Mais on sera très loin de l'accueil réservé en 1963 par Dublin à John Kennedy, qui avait été reçu triomphalement. La population l'identifiait totalement à l'émigré irlandais de retour au pays natal, après la plus prestigieuse des réussites. Aujourd'hui encore, dans de nombreux foyers irlandais, particulièrement à la campagne, la photo de Kennedy fait pendant à celle du pape. Mais M. Reagan n'est pas catholique (son père l'était, mais sa mère l'a élevé dans le protestantisme). De plus, en vingt ans, l'Irlande est sortie de son isolement et le débat politique porte désormais autant sur les affaires de l'Amérique centrale ou le désarmement, par exemple, que sur les affaires internes. Les activités de missionnaires irlandais et d'organisations catholiques d'aide au tiers-monde au Salvador, les rapports sur la brutalité du régime, ont amené le gouvernement de Dublin à protester à plusieurs reprises auprès de l'administration américaine. On critique également le soutien des Etats-Unis au régime du président Marcos aux Philippines, où un prêtre irlandais est détenu depuis plus d'un an. Son procès a donné lieu à des manifestations devant l'ambassade américaine.

La politique étrangère de l'administration Reagan risque de jeter une ombre sur l'aspect sentimental de la visite. De nombreux groupes, qui comprennent non seulement des gauchistes et des libéraux mais aussi des syndicats et des organisations ecclésiastiques, ont annoncé leur intention de manifester partout où paraîtra le président américain.

Le projet du gouvernement irlandais de conférer un doctorat *honoris causa* à M. Reagan a suscité des dissensions au sein de l'Université. Le gouvernement est donc embarrassé par la perspective de cette visite et craint que des incidents violents ne compromettent les bons rapports établis avec l'administration de Washington. Les Etats-Unis sont les plus gros investisseurs étrangers en Irlande après la Grande-Bretagne, et le deuxième marché pour les exportateurs irlandais.

Au sein des deux partis représentés au gouvernement (Finegael et Parti travailliste), ainsi que dans le principal parti d'opposition, le Fianna Fail, des députés sont hostiles à la visite. Plusieurs d'entre eux ont déjà annoncé leur intention de boycotter le discours du président Reagan au Parlement.

JOE MULHOLLAND.

LA VISITE DE M. BOTHA AU PORTUGAL

M. Soares accepte une invitation à se rendre en Afrique du Sud

Le premier ministre portugais, M. Mario Soares, a annoncé mercredi 30 mai, à Lisbonne, qu'il avait accepté de son homologue sud-africain, M. Pieter Botha, une invitation à se rendre prochainement en visite officielle en Afrique du Sud où vit une communauté portugaise d'environ six cent mille personnes.

M. Soares a fait cette annonce au cours d'une conférence de presse conjointe, au terme de plusieurs entretiens qu'il a eus avec M. Botha, en visite officielle au Portugal.

Pour sa part, M. Botha a indiqué que l'Afrique du Sud serait disposée à négocier avec l'Angola un traité de non-belligérance sur des bases identiques à celles de l'accord conclu récemment entre l'Afrique du Sud et le Mozambique, à condition que les troupes cubaines quittent l'Angola et que les membres de la SWAPO (Organisation du peuple d'Afrique du Sud-Ouest) soient *« empêchés de mener des actions terroristes contre des innocents en Namibie »*.

M. Botha a confirmé le départ progressif des troupes sud-africaines de l'Angola, conformément au récent traité de Lusaka, laissant entendre que ce retrait serait achevé dans deux ou trois semaines.

M. Soares a ajouté que les discussions qu'il avait eues avec M. Botha permettaient d'envisager *« avec pragmatisme et réalisme »* un développement des relations bilatérales *« extrêmement fructueux »* pour les deux pays, notamment dans le domaine des échanges commerciaux et des investissements.

M. Botha quitte Lisbonne ce jeudi pour la Suisse. La tournée européenne du premier ministre sud-africain continue de susciter de nombreuses protestations. A Paris, M. Roger Rouquette (PS) s'est inquiété, mercredi 30 mai à l'Assemblée nationale, des conditions de sa visite en France, craignant qu'il ne veuille rendre hommage qu'aux morts « blancs » de la première guerre mondiale.

M. Laurain, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, lui a répondu que M. Botha *« n'avait pas été invité ; il ne sera donc pas reçu officiellement en France »*. Sa visite aura un caractère *« privé »*. Le secrétaire d'Etat a ajouté que *« le gouvernement français veillera, avec la plus extrême attention, à ce que le futur musée mémorial* (prévu par l'Afrique du Sud) *dans les bois de Delville dans la Somme, ne comporte aucune discrimination »*. Il a ajouté : *« C'est donc bien un hommage à toute la communauté sud-africaine qui va être rendu par M. Botha, et le gouvernement français s'en félicite. »*

A TRAVERS LE MONDE

Bulgarie

• AMNISTIE. – L'Assemblée populaire bulgare a voté mercredi 30 mai, à l'occasion du quarantième anniversaire de la révolution, une amnistie pour les personnes qui ont quitté illégalement le pays et qui reviendraient avant la fin de 1986. L'amnistie concerne également les personnes condamnées jusqu'à trois ans de prison pour un délit avec préméditation et jusqu'à cinq ans pour un délit non prémédité, excepté les récidivistes. Dans un rapport remis à l'Assemblée, le procureur de la République a affirmé que la criminalité avait diminué en 1983 en Bulgarie. Parmi les causes de la délinquance, il cite l'alcoolisme, l'oisiveté et les crimes économiques. – *(AFP.)*

Inde

• MANIFESTATION MUSULMANE AU CACHEMIRE. – Au moins cent personnes – dont quarante policiers – ont été blessées mardi 29 mai, à Srinagar, capitale de l'Etat de Jammu-et-Cachemire (nord-ouest de l'Inde), lors d'affrontements entre la police et des manifestants musulmans. Les manifestants entendaient protester contre les récents affrontements entre hindous et musulmans dans la région de Bombay *(le Monde* du 30 mai). – *(AFP.)*

Malaisie

• TROIS EXÉCUTIONS. – Deux trafiquants de drogue et l'assassin d'un policier ont été pendus, le mercredi 30 mai, à Kuala-Lumpur, a annoncé la police. Tan Hock Hai, un restaurateur de quarante-deux ans, et Ng Teng Seng, un homme d'affaires de cinquante et un ans, avaient été condamnés à mort respectivement pour le trafic de 736 et 657 grammes d'héroïne. H'Ng Hung Song, un paysan, avait pour sa part été condamné à mort pour le meurtre d'un policier, au cours d'un cambriolage en 1982. – *(AFP.)*

Nigéria

• LIMITATION DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE. – Les autorités nigérianes ont pris, en mars dernier, un décret prévoyant des peines d'emprisonnement et des amendes à l'encontre des journalistes, rédacteurs et propriétaires de journaux qui écriraient des articles *« ridiculisant ou discréditant »* des personnalités ou publieraient de *« fausses informations »*. Un tribunal spécialisé dans la répression des *« délits de presse »* a été mis en place au début mai. Déjà deux journalistes du quotidien indépendant de Lagos *The Guardian* ont été emprisonnés pour avoir écrit un article sur la réorganisation des missions diplomatiques du Nigéria, dont les informations ont été jugées à la fois *« erronées et prématurées »* par le gouvernement. – *(AP.)*

Panama

• INCIDENTS. – Une demi-douzaine de personnes ont été blessées et une vingtaine d'autres arrêtées à Panama, le mercredi 30 mai, lors d'une manifestation de l'opposition, pendant la prestation de serment du président élu, M. Nicolas Arditto Barletta. Une centaine de sympathisants du candidat battu, M. Arnulfo Arias Madrid, ont incendié plusieurs véhicules et bloqué la circulation dans plusieurs avenues de la ville. – *(AFP.)*

Syrie

• M. RIFAAT EL ASSAD A MOSCOU. – M. Rifaat El Assad, vice-président syrien et frère du président Hafez el Assad, arrivé lundi à Moscou en *« visite d'amitié »*, a été reçu le même jour par M. Vassili Kouznetsov, premier vice-président du Soviet suprême.

Selon l'agence Tass, les entretiens ont fourni une nouvelle occasion à la partie soviétique de lancer un appel à la *« cohésion de toutes les forces patriotiques du monde arabe »* et à la *« restauration de l'unité au sein du mouvement palestinien »*. Les interlocuteurs ont également évoqué l' *« aggravation du climat dans le Golfe »*. M. Rifaat El Assad doit en principe être également reçu par M. Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères, a-t-on indiqué lundi de source diplomatique. – *(AFP.)*

(Publicité)

OU TROUVER UN LIVRE ÉPUISÉ ?

Téléphonez d'abord ou venez à la

LIBRAIRIE

LE TOUR DU MONDE

9, rue de la Pompe, 75116 PARIS
Tél. : 288-58-06

- 100 000 livres en stock dans tous les domaines.
- Service de recherches gratuit.
- 5 catalogues par an.
- Achat au comptant.

LE CONTENTIEUX S'ALOURDIT ENTRE TOKYO ET MOSCOU

(De notre correspondant.)

Tokyo. – La vive réaction soviétique aux cérémonies organisées au Japon en souvenir de l'amiral Togo, vainqueur en 1905 de la flotte impériale russe *(le Monde* des 27 et 28 mai), témoigne d'une sensible détérioration des relations entre Moscou et Tokyo, dont les signes se multiplient.

Recevant dernièrement le maréchal Kim Il Sung, président nord-coréen (peu de temps après les visites du premier ministre japonais et du président Reagan à Pékin), M. Tchernenko a accusé les Etats-Unis, le Japon et la Corée du Sud de vouloir former un *« bloc militaire »* en Asie. Tokyo a officiellement protesté, rejetant ces accusations *« sans fondement »*. Il n'en reste pas moins que les Etats-Unis, confrontés au renforcement des moyens conventionnels nucléaires soviétiques dans la région, ne cessent d'inciter Tokyo à élargir son rôle et son potentiel « défensif », tout particulièrement dans le domaine naval. M. Nakasone, lui-même ancien officier de la marine impériale, s'y est engagé. Le premier ministre a précipité, d'autre part, le resserrement des relations entre le Japon et la Corée du Sud et s'efforce, aux côtés des Etats-Unis et avec la Chine, de promouvoir une solution à la division et aux tensions dans la péninsule coréenne. Rien de tout cela n'est apprécié ni à Moscou ni à Pyongyang.

On pourrait ajouter à ce contentieux le fait que, en dépit d'une Constitution pacifique restrictive, la marine japonaise participe actuellement aux grandes manœuvres annuelles « Rimpac », qui réunissent dans le Pacifique quatre-vingts navires (dont certains seraient porteurs d'armes nucléaires), deux cent cinquante avions et plus de cinquante mille hommes venus des Etats-Unis, d'Australie, du Canada, de Nouvelle-Zélande et du Japon. Pour M. Nakasone, la participation nippone à des exercices défensifs impliquant des navires américains équipés d'armes atomiques ne violerait pas les principes non nucléaires en vigueur au Japon.

R.-P. PARINGAUX.

La Chine plaide pour la détente

(Suite de la première page.)

« Nous avons exprimé, a-t-il dit, *notre regret pour la suspension des négociations tenues à Genève entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur les missiles intermédiaires. Nous sommes d'avis qu'en vue du relâchement de la tension en Europe et dans le monde, la tâche la plus importante et pressante qui se pose à tous les peuples du monde, c'est d'exhorter l'une et l'autre des deux parties à faire preuve de retenue, à cesser de déployer de nouvelles armes nucléaires, à mener des négociations sérieuses et à y mettre chacun du sien, pour parvenir à une réduction massive de leurs armes nucléaires. »*

La Chine, a encore dit M. Zhao Ziyang, n'a pour sa part *« ni l'intention, ni la possibilité »* de participer à la course aux armements, elle ne sera jamais la première à utiliser l'arme nucléaire, et si elle n'a pas adhéré au traité de non-prolifération, elle n'a pas l'intention d'aider d'autres pays à développer un tel armement. Mais, dit-il, la responsabilité du désarmement incombe avant tout aux États-Unis et c'est à eux qu'il appartient de s'engager les premiers dans cette voie. *« Nous estimons*, a-t-il conclu sur ce chapitre, *que la convocation, sur cette seule base, d'une conférence internationale largement représentative pour discuter du problème de la réduction des armes nucléaires par tous les pays nucléaires peut revêtir une signification positive. »*

S'agissant des autres aspects de la politique extérieure chinoise, M. Zhao a affirmé que son pays souhaitait développer *« sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique, des relations normales avec les divers pays, y compris bien entendu les États-Unis et l'Union soviétique »*. Il a souhaité une *« intensification de la coopération dans tous les domaines »* entre la Chine et l'Europe, un accroissement, en particulier, de leurs *« échanges économiques et techniques »*.

Dès son arrivée à Paris, le chef du gouvernement chinois avait eu, mercredi, un premier entretien avec le président Mitterrand, au cours duquel différents problèmes internationaux ont été évoqués, notamment la crise cambodgienne et la situation en Corée. Dans la soirée, M. Zhao Ziyang était l'hôte à dîner de M. Mauroy, avec lequel il a signé deux accords fiscaux destinés à créer des conditions favorables pour les entreprises françaises souhaitant opérer en Chine.

Au cours de la soirée, la jeune sinologue française, Marie Holzman, qui avait été présentée au premier ministre chinois, l'a interrogé sur l'éventualité d'une mesure de clémence en faveur de l'un des principaux animateurs du « printemps de Pékin », Wei Jingsheng, condamné au mois d'octobre 1979 à quinze ans de prison. M. Zhao Ziyang a répondu qu'il ne lui appartenait pas d'intervenir dans les affaires judiciaires de son pays.

Pour suivre l'actualité chinoise, diplômates, hommes d'affaires, journalistes, abonnez-vous à :

CHINA DAILY

中国日报

le seul quotidien en langue anglaise, publié en Chine Populaire.

Abonnement 1 an :
Surface .... 1712,00 F.
Avion .... 2808,00 F.
Règlement à :
Librairie LE PHENIX
72, Bd Sébastopol
75003 PARIS - Tél. 272.70.31.

LES USA ÇA NE S'OUBLIE PAS



OFFICE du TOURISME des ETATS-UNIS
23, PLACE VENDÔME, 75001 PARIS
TEL. : (1) 260.57.15

Le Monde

politique

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Commerçants et artisans pourront prendre leur retraite à soixante ans

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture, mercredi 30 mai, le projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social. Les députés socialistes et communistes ont voté ce texte en l'absence de l'opposition, qui n'a pas été représentée dans l'hémicycle pendant une partie des débats. Le texte a été adopté par trois cent vingt-sept voix (PS, PC).

Aux dispositions essentiellement techniques de ce texte, le gouvernement a adjoint par voie d'amendements des mesures de portée plus large, puisque, par l'adoption de ces amendements, l'Assemblée nationale a donné à leur tour aux artisans et commerçants la possibilité de prendre leur retraite à soixante ans, à compter du 1er juillet 1984.

M. Michel Crépeau, ministre du commerce et de l'artisanat, a souligné que cette réforme, *« très attendue par le secteur, voulue par le gouvernement, le président de la République et la majorité »*, répondant à une volonté *« d'équité et de justice »*, est conforme aux engagements pris par le gouvernement sur le plan du calendrier d'application. Cette *« étape »* de l'harmonisation de la protection sociale des travailleurs indépendants avec celle des salariés peut être franchie, a souligné le ministre, sans cotisation supplémentaire et sans subvention du budget de l'Etat, grâce à *« l'effort financier »* effectué par les partisans et commerçants, du fait de l'alignement, depuis 1973, de leur régime de cotisation sur celui des salariés. Ces amendements ont été votés par les députés communistes et socialistes, en l'absence de l'opposition.

Le gouvernement a aussi présenté un amendement visant à créer un conseil général des hôpitaux, composé de personnes ayant atteint *« les grades les plus élevés de direction hospitalière »*, dont le fonctionnement serait financièrement assuré par les établissements hospitaliers publics. Après que M. Claude Evin (PS, Loire-Atlantique), président de la commission des affaires sociales, sans remettre en cause le fond, eut contesté à la fois la méthode (absence de concertation) et l'opportunité du projet, M. Crépeau a accepté de retirer cet amendement.

Parmi les diverses mesures prévues par le projet figure *« la constitution d'un échantillon permanent de retraités qui permettra de connaître leurs ressources »*. *« En effet*, poursuit l'exposé des motifs du projet, *on ne connaît actuellement que les moyens de protection par régime, mais non le cumul sur une seule personne, alors même qu'un retraité compte, en moyenne, deux à trois régimes de base. »*

ET LES AGRICULTEURS ?

« Allez-vous accepter que les exploitants agricoles restent les seuls à ne pas bénéficier d'avantages que le gouvernement et sa majorité estiment justifiés au point de les accorder rapidement aux salariés et d'en faire profiter les artisans et commerçants ? » M. Martin Malvy, député du Lot et porte-parole du groupe socialiste, a clairement fait savoir que celui-ci entend bien obtenir – pour le moins – un engagement de principe du gouvernement sur l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite pour les agriculteurs.

Les députés du PS avaient même sérieusement envisagé d'aller au-delà. Mardi 29 mai, lors de la réunion de leur groupe, ils avaient été sensibles aux arguments présentés par les défenseurs des agriculteurs menés par M. Claude Michel, député de l'Eure. Celui-ci proposait un amendement posant le principe de la retraite à soixante ans et en étalant la mise en application sur cinq ans : soixante-quatre ans en 1985, soixante-trois en 1986, etc.

M. Michel avait calculé qu'en 1985 cela ne coûterait au budget de l'Etat que 13 millions de francs qu'il proposait de trouver en augmentant de 4 % la taxe existante sur les corps gras. D'après lui, le coût d'une telle mesure serait de 339 millions en 1986 et de 1,9 milliard quand elle serait complètement appliquée. Mais il estime qu'il faut déduire d'une telle somme quelque 800 millions de francs économisés alors sur l'indemnité viagère de départ et sur d'autres prestations sociales. M. Michel pense que 30 % seulement des agriculteurs concernés profiteraient de la possibilité qui leur serait offerte.

Dans les ministères, le chiffrage est totalement différent, puisqu'on évoque un coût de 4,5 milliards de francs. De toute façon, tant à Matignon qu'à l'Elysée, on jugeait qu'une telle décision ne pouvait être ainsi prise sur une simple initiative parlementaire au détour d'un projet de loi qui ne lui était pas directement lié. On pensait aussi que la situation actuelle du milieu agricole n'était pas favorable à l'annonce d'une telle décision.

Le bureau du groupe socialiste, réuni mercredi 30 mai au matin, s'est rendu à ces arguments. Puisqu'il y a doute sur le coût d'un tel abaissement de l'âge de la retraite des agriculteurs, il a simplement souhaité qu'une mission de la commission de la production étudie le dossier et que le gouvernement se prononce sur le principe à l'occasion de la défense de son amendement sur la retraite des commerçants et artisans.

Th. B.

Une mesure logique

Les dispositions votées par l'Assemblée nationale doivent permettre à quatre cent cinquante mille artisans et commerçants (cent soixante-cinq mille artisans, deux cent quatre-vingt-cinq mille commerçants) de bénéficier d'une retraite de base à taux plein (50 % du plafond de la Sécurité sociale), avec trente-sept ans et demi de cotisation, à l'âge de soixante ans.

Si, comme on le prévoit, les décrets d'application sont publiés rapidement, la mesure pourrait entrer en vigueur dès le 1er juillet. En étendant aux artisans et aux commerçants les dispositions prévues pour les salariés par l'ordonnance du 26 mars 1982, elle répond, au moins en partie, aux vœux des professionnels.

Cette extension était logique, puisque, depuis 1973, les cotisations de retraite des commerçants et des artisans étaient alignées sur celles des salariés du privé ; mais ils ne bénéficiaient des mêmes conditions de pension que pour les onze années 1973-1983, alors que la durée de carrière (très inégale) est de vingt-six années en moyenne.

Annoncée dès la publication de l'ordonnance du 26 mars 1982, cette généralisation s'est cependant fait attendre ; il a fallu, lors du relèvement d'un point des cotisations vieillesse des salariés, en janvier dernier, que les responsables des caisses artisanales décident de suspendre le recouvrement des cotisations, et que ceux des caisses de commerçants menacent de ne pas appliquer le nouveau taux pour débloquer l'affaire.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire dans des catégories sociales réputées en déclin, le financement ne présentait pas d'obstacle majeur : l'alignement des cotisations, depuis 1973, assure l'équilibre des caisses de retraite dans les mêmes conditions pour les vingt années à venir, quelle que soit l'évolution démographique. Mais l'on redoutait, non sans raison – le débat l'a montré, – une « contagion » aux agriculteurs, pour lesquels la retraite à soixante ans serait fort coûteuse... pour les autres, les agriculteurs ne finançant que la moitié de leur retraite.

Mais il fallait fixer les conditions de cessation d'activité et de cumul entre une retraite et un nouvel emploi éventuel. On a appliqué pratiquement les mêmes règles que pour les salariés. Artisans et commerçants devront rompre tout lien avec leur entreprise : ils ne pourront par exemple devenir ni salarié ni « conjoint collaborateur » de leur successeur. S'ils reprennent une activité dans une autre entreprise, ou en créent eux-mêmes une nouvelle, ils devront alors payer, comme les salariés, une « contribution de solidarité » égale à 10 % du revenu de cette nouvelle activité (calculée sur la même base que les cotisations d'assurance-maladie).

Contrairement à ce qu'ils avaient espéré, artisans et commerçants ne bénéficieront pas d'un délai pour céder leur fonds. Ils avaient demandé un délai d'un an et espéré trois mois. Mais le gouvernement s'opposait à tout cumul et a jugé « techniquement » irréalisable un blocage temporaire des pensions en attendant la cession (ou la fermeture).

Combien d'artisans et commerçants vont profiter des possibilités nouvelles ? Par analogie avec les cadres, on pensait à un tiers. La proportion de cadres ayant pris leur retraite étant nettement plus élevée que prévu, on parle aujourd'hui de 50 % à 75 %. Le pourcentage risque d'être plus fort chez les artisans – qui peuvent difficilement poursuivre longtemps leur activité et bénéficient d'autre part d'une retraite complémentaire, – que chez les commerçants, qui, ayant souvent peu cotisé et n'ayant pas de régime complémentaire obligatoire, disposeront de faibles ressources. Pour ces derniers, la mesure sera symbolique. Mais le principe est acquis. C'est ce que demandaient avant tout les professionnels.

GUY HERZLICH.

● *L'interdiction des armes bactériologiques*. – L'Assemblée nationale a adopté, mercredi 30 mai, en première lecture, le projet de loi autorisant l'adhésion de la République française à une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques, biologiques ou à toxines, et sur leur destruction. Ce texte a été voté par les députés socialistes et communistes, l'opposition n'étant pas représentée dans l'hémicyle au moment du vote.

AU SÉNAT

Le projet de loi sur la presse adopté n'a plus rien de commun avec celui du gouvernement

Les engagements pris par le Sénat quant à la durée de l'examen du projet de loi sur la presse – que l'Assemblée nationale a adopté le 13 février dernier après quelque cent quarante heures de débat – ont été tenus. Maigre consolation pour le gouvernement dont le texte a été à ce point modifié que les quatre-vingt-quatorze sénateurs socialistes et communistes ont voté contre (deux cent six sénateurs de l'opposition l'approuvant) (1).

Que retiendront les députés de la majorité en seconde lecture (qui devrait commencer le 18 juin à l'Assemblée nationale) des ajouts apportés par la Haute Assemblée ? Rien, sans doute. Que rétabliront-ils des dispositions supprimées ? Tout, sans doute.

Tout en affirmant son accord avec le principe de la transparence (traitée dans le titre II), la majorité sénatoriale, suivant en cela les propositions de la commission spéciale que préside M. Charles Pasqua (Hauts-de-Seine), président du groupe RPR, et dont le rapporteur est M. Jean Cluzel (union cent., Allier), modifie, en les allégeant, les dispositions Censées l'assurer. A l'occasion de l'examen de ce titre est introduit un article additionnel qui « actualise » l'ordonnance de 1944 : *« Le directeur de la publication peut déléguer tout ou partie de ses fonctions à un directeur délégué* (...). *Sauf dans le cas où* [il] *jouit de l'immunité parlementaire* [au plan national ou, innovation, au plan européen], *les responsabilités civiles et pénales afférentes à la fonction de directeur, restent à la charge* [de ce dernier], même s'il délègue tout ou partie de ses fonctions. M. Robert Hersant, candidat sur la liste de Mme Veil, n'est-il pas concerné ?

En tout état de cause, le directeur politique du *Figaro* est la cible unique du dispositif contenu au titre III relatif au pluralisme, juge la majorité sénatoriale. Suivant les propositions de sa commission, elle supprime l'ensemble des articles limitant les concentrations et les cumuls de titres et instaurant une équipe rédactionnelle. La suggestion faite par M. André Diligent (Un. cent., Nord), d'établissement d'une *« charte rédactionnelle »* n'est pas non plus retenue par le Sénat.

Après les suppressions viennent les ajouts. Ainsi, le texte de la commission spéciale, approuvé par la majorité sénatoriale, entend inscrire dans la loi le principe de la pérennisation d'un *« régime préférentiel permanent en faveur de la presse »* : marquer son opposition à une refonte du système des aides allant dans le sens d'un soutien différencié à la presse selon son contenu ; énumérer l'ensemble des aides et franchises accordées aux journaux ; limiter à 25 % les ressources publicitaires des organismes de radio-télévision ; et interdire la publicité de distribution sur les antennes régionales de télévision. Parallèlement, la commission fait adopter plusieurs articles additionnels qui visent à permettre aux entreprises de presse de participer au capital des sociétés régionales de radio et de télévision, et à des services de vidéographie interactive ou diffusée. Ainsi, le Sénat manifeste sa volonté de voir reconnu à la presse, le droit de s'organiser en entreprises multimédias.

Comme elle en avait manifesté l'intention, la commission a proposé d'introduire un nouveau titre dont l'objet *« est de protéger les journalistes contre des poursuites abusives »* (*le Monde* du 30 mai).

Parmi les points dont M. Etienne Dailly (Gauche dém., Seine-et-Marne) avait contesté le plus sévèrement la constitutionnalité, figurait la commission pour la transparence et le pluralisme. Suivant les propositions de la commission spéciale, le Sénat lui donne un caractère paritaire de par sa composition et lui affecte comme mission essentielle la mise en œuvre du régime économique d'aides à la presse.

Au terme du débat qui s'est achevé dans la nuit du mercredi 30 au jeudi 31 mai, M. Félix Ciccolini (PS, Bouches-du-Rhône) soulignait la discordance entre les accords donnés par la majorité sénatoriale aux principes de transparence et de pluralisme, et le caractère dérisoire des résultats. *« Les concentrations ne sont pas touchées, les trusts non plus, les monopoles gloutons pourront continuer à gloutonner »*, a-t-il dit de ce texte sorti des travaux du considéré par M. Roland du Luart (RI, Sarthe) comme une référence *« le jour de l'alternance »*.

« Vous avez devant vous un déçu du Sénat », concluait M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication, reprochant à la majorité sénatoriale de n'avoir pas mis en accord ses décisions avec ses théories.

ANNE CHAUSSEBOURG.

(1) Les résultats du scrutin sur l'ensemble du texte ont été les suivants : 206 pour (70 Un. cent. ; 58 RPR ; 49 RI et 24 Gauche dém.) ; 95 contre (68 PS ; 24 PC ; 2 Rass. dém., MM. Baumet et Plantegenest ; 1 app. RPR, M. Bourgine) ; 1 abstention (M. Moinet, Gauche dém.). 15 sénateurs n'ont pas pris part au vote : MM. Poher, président du Sénat, Dailly, qui présidait la séance, et 13 Rass. dém. (12 MRG et M. Jeambrun).

● *M. Poniatowski : deux lois scélérates*. – M. Michel Poniatowski, ancien ministre, a qualifié à Lille de *« torchons de papier »* les lois sur la presse et sur l'enseignement. *« Ces deux lois scélérates iront à la poubelle dès que nous en aurons l'occasion. » « La loi Savary est une loi de dupes, le clergé et les parents d'élèves ont été trompés. »* M. Poniatowski a également déclaré : *« La radio et la télévision d'Etat sont actuellement comparables à la radio de Vichy. Nous glissons vers un régime totalitaire. »*

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Mme Veil dénonce les «sacrifices injustes» demandés par le pouvoir

De notre envoyée spéciale

Metz. – La pluie aura été la compagne la plus assidue de Mme Veil et de M. Pons tout au long de leur périple en Lorraine, mercredi 30 mai. Une pluie battante à Douaumont, où ils se recueillirent et déposèrent une gerbe de fleurs, et à Verdun, où ils parlèrent de paix ; à Nancy, où ils animèrent un rapide déjeuner-débat réunissant trois cents personnes ; à Epinal, où ils firent une courte halte. A Scy-Chazelles, où ils fleurirent la tombe d'un des pères fondateurs de l'Europe, Robert Schuman ; à Metz enfin, dernière étape de cette journée, où avait été organisé un dîner-débat de quelque cinq cents personnes.

Pas de déclaration fracassante lors de cette journée un peu morne, ponctuée de gestes symboliques et au cours de laquelle furent évoquées essentiellement la question des quotas laitiers et, bien sûr, la crise de la sidérurgie. Dans les deux cas, Mme Veil a dénoncé les *« mesures injustes »* prises par le gouvernement. Elle a estimé que la France n'avait pas su, à Bruxelles, *« défendre les intérêts des agriculteurs »* et qu'elle *« n'avait rien fait pour faire respecter le principe de la concurrence communautaire ni pour limiter les exportations »*. Elle a déploré de la même façon *« les sacrifices injustes »* demandés par le gouvernement aux sidérurgistes. Sacrifices *« injustement payés par une région que l'on n'a pas voulu privilégier. Ce sont des raisons de politique nationale qui ont imposé ces choix regrettables dans le contexte dramatique de régression de la production d'acier »*, a affirmé Mme Veil.

S'ils ont parlé de l'Europe – l'ancienne présidente de l'Assemblée des Communautés européennes allant même jusqu'à juger que cette campagne était beaucoup plus européenne que celle de 1979 et mobilisait davantage l'opinion, – Mme Veil et M. Pons ont surtout insisté sur l'importance de l'enjeu du scrutin du 17 juin au plan national. *« Nous devons dire ce jour-là que nous refusons le socialisme et son sectarisme qui, poussé jusqu'à certaine limite, devient une véritable atteinte à la liberté, à la démocratie. Nous devons refuser que soit transféré à la dimension européenne ce qui a amené en France l'affaiblissement de nos libertés »*, a expliqué Mme Veil, tandis que M. Pons affirmait : *« Face à une politique d'inspiration marxiste qui démantèle notre pays, nous, républicains, devons nous présenter unis à chaque bataille pour reprendre démocratiquement le pouvoir. »*

Ainsi, au fur et à mesure qu'approche le 17 juin, la sanction du pouvoir semble, pour Mme Veil et M. Pons, passer avant le vote pour l'Europe. Sur ce point, il semble difficile de trouver entre eux une quelconque divergence. – C. F.-M.

En Italie

Anita n'est pas candidate...

Les querelles d'héritage et les complexités de la généalogie ont de quoi égarer l'électeur, et aussi le journaliste. Deux descendantes de Garibaldi, entrées en politique sous des étiquettes différentes, mais sous des noms très proches (il s'agit de Mmes Anita Garibaldi-Hibbert et Annita Garibaldi-Jallet) se disputent les mânes du héros national. La première a été élue à l'« assemblée nationale » du Parti socialiste, une instance créée par le PSI lors de son récent congrès de Vérone. La seconde est inscrite sur la liste du Parti républicain pour les élections européennes. Nous avons présenté les deux An(n)ita comme candidates aux européennes (*le Monde* du 29 mai). Mme Garibaldi-Jallet nous fait savoir qu'en réalité sa cousine ne brigue pas de siège à Strasbourg.

● *M. Lionel Jospin*, tête de liste du PS, au cours d'une réunion de femmes, en présence de Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme, a déclaré à Paris le 30 mai : *« Sans excès de superbe, on peut être raisonnablement fier de ce qu'a fait le gouvernement pour les femmes, grâce notamment à Yvette Roudy. »*

● *Mme Arlette Laguiller* qui conduit la liste de Lutte ouvrière, parlant *« au nom des travailleurs qui en ont assez d'être trahis par la gauche et opprimés par la droite »*, a souhaité, à Lille le 30 mai, *« une fédération de tous les peuples d'Europe et même du monde unis pour abattre les trusts. La classe ouvrière doit montrer qu'elle est plus forte que les patrons, les bourgeois et la droite qui, sous un masque de gauche, siège au gouvernement »*.

● *Meeting troublé*. – Un meeting de MM. Laurent Fabius et Max Gallo à été troublé à Rouen, le 30 mai, par quelques manifestants qui ont quitté la salle en scandant *« L'école libre vivra »*. Le service d'ordre socialiste a fait évacuer les perturbateurs. Le président de l'association des parents d'élèves de l'école libre de Seine-Maritime a dénoncé dans un communiqué *« les brutalités et les méthodes fascistes »* de ce service d'ordre. M. Fabius a évoqué *« la formidable et extraordinaire opération de camouflage que constitue la liste Veil »*.

● *Le PFN ne participera pas aux élections européennes*. – Suivant en cela l'avis exprimé par la majorité des membres de son conseil national, le bureau politique du Parti des forces nouvelles a décidé d'annuler la participation de l'eurodroite française à l'élection du Parlement des Communautés européennes. *« Plutôt que d'engager les sommes énormes exigées pour participer à ce scrutin et qui constituent une inadmissible taxe sur les libertés politiques, le PFN consacrera ces ressources au combat contre le régime socialo-communiste. »* Aucune consigne de vote ne sera donnée, le conseil national ayant estimé qu'aucune des listes en présence ne donnait satisfaction du point de vue de l'exigence d'une défense européenne unifiée et indépendante.

Les nouveaux cinna dont les fameux lits canapés GAO s'achètent chez TOPPER

63, rue de la Convention -Métro Boucicaut
2, rue Frémicourt - Métro Emile Zola
Paris 15ème





TARIFS PRÉFÉRENTIELS ICELANDAIR - VOLS RÉGULIERS - ALLER-RETOUR
(17 vols par semaine au départ de Luxembourg)

NEW YORK aller simple 1.750 F — 2.990 F
CHICAGO aller simple 2.050 F — 3.390 F
WASHINGTON aller simple 1.750 F — 2.990 F
DETROIT aller simple 1.750 F — 2.990 F
AS = LM. AR = APEX. Tarifs valables jusqu'au 15/6/84.

• Acheminement SNCF compris de Paris et de l'Est de la France.
• A partir de Septembre, ouverture d'une nouvelle destination : ORLANDO avec DISNEY WORLD, EPCOT et la FLORIDE aux meilleurs prix.
• Interrogez ICELANDAIR ou votre agent de voyages sur ses autres tarifs compétitifs et ses arrêts touristiques en Islande.

ICELANDAIR est aussi le spécialiste de l'Islande.



9, bd des Capucines 75002 Paris ☎ 742.52.26

POLITIQUE

Le PC n'a pas changé d'attitude
réaffirment ses porte-parole

Interrogé le mercredi 30 mai sur les propos tenus la veille par M. Pierre Mauroy à propos de l'attitude de M. Georges Marchais, M. André Lajoinie, président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, a déclaré : « *Que le premier ministre ait des mots aimables pour le Parti communiste, je trouve cela tout à fait bien. Mais de là à échafauder toute une théorie* [sur le changement d'attitude du PC], *c'est une autre affaire. Nous avons toujours tenu la même ligne d'action depuis 1981.* »

En revanche, sur la situation actuelle des agriculteurs, M. Lajoinie a affirmé : « *La création des quotas laitiers est une mauvaise chose parce que ce ne sont pas les producteurs français qui sont responsables des excédents (...). Nous continuerons à lutter contre ces quotas qui sont une mesure injuste. Nous ne sommes pas d'accord avec cette décision de la Commission européenne et nous faisons des remarques sur ce qu'a fait le gouvernement français sur cette question.* »

Le directeur de *l'Humanité*, M. Roland Leroy, a souligné, le même jour sur Europe 1, que « *personne n'avait noté que le premier ministre avait rencontré Georges Marchais à la réception organisée par* l'Humanité *pour son quatre-vingtième anniversaire, quelques jours à peine après la manifestation pour la sidérurgie* ». M. Leroy a réaffirmé la position du PCF : « *Nous sommes au gouvernement pour faire ce qui a été décidé en 1981. Il y a des problèmes, en premier lieu ceux de l'emploi et du pouvoir d'achat. C'est pour les résoudre que nous faisons des propositions — des critiques parfois — pour que les engagements soient tenus, avec la volonté de réussir. C'est pour cela que nous sommes au gouvernement et que nous y resterons* », a-t-il déclaré.

L'Humanité du jeudi 31 mai consacre aussi son éditorial à l'attitude du PC à l'égard du gouvernement. Claude Cabanes écrit : « *En sommes, après le grand écart musclé, le joue-à-joue doucereux : dans leurs rapports avec leurs partenaires de la majorité, les communistes seraient engagés dans un beau virage et négocieraient la courbe en abandonnant sur les bas-côté leurs inquiétudes, leurs critiques ou leurs propositions.*

» *Nous sommes au regret de décevoir cruellement ces observateurs de circuit : ils se sont trompés. Notre politique n'a pas changé. Et nous sommes encore plus désolés de devoir leur annoncer cette épouvantable nouvelle : nous n'avons qu'une politique. Ils la connaissent pourtant bien : faire passer dans la vie les engagements de 1981. Tous nos actes et nos discours lui sont conformes.* »

Des élèves de l'ENA veulent lutter contre les privilèges des fonctionnaires

(Suite de la première page.)

Elle affirme que son objectif n'est pas d'aboutir à un égalitarisme absolu, mais de réduire les différences de rémunérations qui ne sont pas justifiées par des responsabilités particulières, ou par une qualification professionnelle établie.

En outre, les premiers adhérents à l'association ont pris l'engagement d'établir entre eux, pendant deux ans et demi après leur sortie de l'ENA, une sorte de redistribution des primes afin de supprimer les inégalités qui pourraient atteindre 2 000 francs par mois. Ils estiment, en effet, qu'à la sortie de l'école de telles différences ne peuvent être justifiées et que tous les anciens élèves méritent une rémunération accessoire identique.

Un « énarque » ayant effectué son service militaire perçoit à son entrée dans l'administration active un salaire mensuel de l'ordre de 9 000 francs (8 300 pour ceux ou celles qui n'ont pas effectué de service national), auxquels s'ajoutent des rémunérations annexes représentant de 40 à 60 % du salaire. Selon un rapport de la commission des finances de l'Assemblée nationale pour 1983-1984, un conseiller de tribunal administratif percevait après deux ans de carrière 2 800 francs de primes et un administrateur civil à la direction des douanes 4 700 francs. Ces différences s'accentuent au fil des ans. Cinq ans après leur sortie de l'école, par exemple, le conseiller du tribunal touchera 3 000 francs et le second 6 000 francs de prime. Les élèves de la dernière promotion qui, avant leur classement, font la tournée des ministères où on leur présente leurs éventuelles « fiches de poste » n'arrivent pas toujours à savoir quelles seront leurs primes. Celles-ci sont extrêmement diversifiées et les directions du personnel des ministères refusent d'en préciser le montant.

Pourquoi de telles indemnités complémentaires du salaire ? Elles permettent de compléter des traitements qui, relativement, ne sont pas très élevés ; elles évitent ainsi la « fuite des cerveaux » vers le secteur privé. Elles récompensent aussi des compétences spéciales, ou un travail particulièrement astreignant. Bien des postes ingrats quant à l'intérêt du travail ou au lieu de résidence ne seraient pas pourvus sans des primes alléchantes.

Si les membres de la nouvelle association, ne contestent pas le bien-fondé de ces primes, ils n'admettent pas qu'elles soient attribuées en secret et sans critère clair, et il est vrai que bien des primes représentent de véritables sursalaires. Certains fonctionnaires bien en cour arrivent, dit-on, à doubler ainsi leur traitement. Toutes ces primes sont en principe déclarées, figurent sur la feuille de paie et sont soumises à l'impôt. On peut donc s'étonner que l'administration ne puisse pas en établir un recensement exact. Il est vrai que les primes les plus importantes sont celles qui sont octroyées par le ministère des finances à ses propres fonctionnaires.

Les investigations de l'ARIA ne porteront toutefois pas sur les primes « occultes », c'est-à-dire sur les « enveloppes » d'argent en espèces, dont la pratique existe dans certains ministères et surtout dans les cabinets ministériels mais qui sont encore bien moins connues.

Echapperont aussi à cette tentative de mise au jour les rémunérations annexes que perçoivent les fonctionnaires des corps techniques de l'Etat — ponts et chaussées, travaux publics, équipement, etc. — intéressés par un pourcentage aux opérations que réalisent les collectivités publiques et dont le montant est encore plus important...

ANDRÉ PASSERON.

nouveau
drouot

Hôtel des ventes, 9, rue Drouot, 75009 Paris
Téléphone : 246-17-11 - Télex : Drouot 642260

Informations téléphoniques permanentes : 770-17-17

Compagnie des commissaires-priseurs de Paris
Les expositions auront lieu la veille des ventes, de 11 à 18 heures sauf indications particulières

LUNDI 4 JUIN

S. 1. — A 21 h. (Expo sam. lun.). Tableaux ancien — Me CORNETTE DE SAINT-CYR.
S. 2. — Extrême-Orient, tapis. Me DEURBERGUE.
S. 3. — Bijoux, argenterie. Mes GROS, DELETTREZ.
S. 4. — Tblx, dessins, grav. 17, 18, 19e s. « Le Christ et la Samaritaine » att. à Louis de Boulogne le Jeune 1654-1733. Argie, poupées, linge table, mbles style et rustique. — Me MORELLE.
S. 6. — Linge, dentelles, fourrures, jouets. - Mes ADER, PICARD, TAJAN, Mme Daniel.
S. 7. — Tblx anc., bel ameublt. - Mes PESCHETEAU, PESCHETEAU-BADIN, FERRIEN, MM. Herdhebaut, Latreille.
S. 13. — Disques, litho., tablx, meubles. - Me LANGLADE.

MARDI 5 JUIN

S. 4. — (Expo. le 2, salle 7). Céramiques, cartes postales. - Mes PESCHETEAU, PESCHETEAU-BADIN, FERRIEN, MM. Vandermeersch, Mordente.

MERCREDI 6 JUIN

S. 1. — Dessins, tablx des 19e, 20e, meub. obj. du 18e. Mes COUTURIER, NICOLAY, MM. Pacitti, le Fuel, Praquin.
S. 2. — Art nouveau, art déco. - Mes LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR, M. Marcilhac.
S. 5-6. — Tblx anc. meub., obj. d'ar, 18e. - Me DELORME, MM. Kantor, de Bayser, Herdhebaut, Latreille, Lacoste, Ryaux.
S. 8. — Imp. biblioth. livres sur l'Europe de l'Est. - Mes BINOCHE, GODEAU.
S. 10. — Bijoux, obj. de vitrine, orf. anc. et mod. - Mes ADER, PICARD, TAJAN, M. Fromanger, Véronique Fromanger.
S. 14. — Tablx, meub., obj. d'art. - Mes MILLON, JUTHEAU.
S. 16. — Cadres anciens. - Mes ADER, PICARD, TAJAN, M. Dillée.

VENDREDI 8 JUIN

S. 1. — Objets d'art et d'ameublement. Mes ADER, PICARD, TAJAN, MM. Dillée, Lévy-Lacase.
S. 4. — Obj. d'art. - Mes BONDU.
S. 6. — Tablx, dessins et sculp. anc., et mod. obj. d'art, meubles. - Mes OGER, DUMONT.
S. 7. — Estampes, tablx., modernes. - Me RENAUD.
S. 9. — A 14 h, meubles objets. - Me CORNETTE DE SAINT-CYR.
S. 11. — Tableaux, meubles. - Mes GROS, DELETTREZ.
S. 13. — Bibelots, meubles. - Me DEURBERGUE.
S. 15. — Meubles. - Mes PESCHETEAU, PESCHETEAU-BADIN, FERRIEN.
S. 16. — Livres anc. et mod. autogr., tablx, meub., obj. - Mes COUTURIER, NICOLAY, M. Martin.

ÉTUDES ANNONÇANT LES VENTES DE LA SEMAINE

ADER, PICARD, TAJAN, 12, rue Favart (75009), 261-80-07.
J.-Cl. BINOCHE, Ant. GODEAU, 5, rue la Boétie (75008), 742-78-01.
J.-Ph. BONDU, 17, rue Drouot (75009), 770-36-16.
CORNETTE DE SAINT-CYR, 24, avenue Georges-V (75008), 720-15-94.
COUTURIER, NICOLAY, 51, rue de Bellechasse (75007), 555-85-44.
DELORME, 14, avenue de Messine (75008), 562-31-19.
DEURBERGUE, 19, boulevard Montmartre (75002), 261-36-50.
GROS, DELETTREZ, 22, rue Drouot (75009), 770-83-04.
LANGLADE, 12, rue Descombes (75017), 227-00-91.
LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR (anciennement Rheims-Laurin), 12, rue Drouot (75009), 246-61-16.
MILLON, JUTHEAU, 14, rue Drouot (75009), 246-46-44.
MORELLE, 50, rue Ste-Anne (75002), 296-69-22.
OGER, DUMONT, 22, rue Drouot (75009), 246-96-95.
PESCHETEAU, PESCHETEAU-BADIN, FERRIEN, 16, rue de la Grange-Batelière (75009), 770-88-38.
RENAUD, 6, rue de la Grange-Batelière (75009), 770-48-95.

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, le mercredi 30 mai, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des travaux, le communiqué suivant a été publié :

● DROITS D'AUTEUR

Le ministre délégué chargé de la culture a présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle. Ce projet important, mis au point après une large concertation avec les professions concernées, répond aux objectifs suivants :

1) Moderniser la loi de 1957 sur la propriété littéraire et artistique, en définissant la nouveau régime de l'œuvre audiovisuelle, ainsi que les droits des créateurs au regard des nouvelles techniques de diffusion des œuvres, telles que le câble et le satellite;

2) Organiser des relations équilibrées entre les artistes interprètes et les personnes qui les emploient et assurer les droits des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle sur l'utilisation des œuvres et des programmes;

3) Prendre en compte le nouveau mode d'exploitation des œuvres que constitue la copie privée, en instituant un droit sur les cassettes vierges au profit des auteurs, des artistes et des producteurs; la mise en œuvre de cette mesure sera progressive;

4) Définir un statut légal pour les sociétés de perception et de répartition des droits d'auteur et des droits des artistes et des producteurs;

5) Renforcer le régime des sanctions pour lutter contre la piraterie des œuvres.

L'ensemble de ces dispositions doit donner à notre pays les moyens appropriés pour que la création des œuvres et leur diffusion reçoivent une impulsion nouvelle. Elles complètent les décisions récemment prises par le gouvernement en faveur des industries de la culture : création de l'Institut de financement de cinéma et des industries culturelles, mise en place du Fonds de soutien aux industries de programme, obligation pour les réseaux câblés de consacrer le tiers au moins de leurs ressources au financement des programmes, création de l'Agence pour les nouvelles technologies. (*Lire page 20.*)

● COOPÉRATION SCIENTIFIQUE

Conformément aux orientations définies les 18 mai 1982 et 19 octobre 1983, le conseil des ministres, sur proposition du ministre de l'industrie et de la recherche, a adopté deux décrets relatifs à l'organisation d'établissements publics chargés de mettre en œuvre la politique de coopération scientifique et technique de la France.

L'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM), réorganisé sur une base pluridisciplinaire, conformément aux principes de la loi du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation de la recherche, verra son efficacité accrue, grâce à l'intensification de ses échanges avec les différents organismes de recherche.

Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) regroupera les activités des huit instituts de recherche spécialisés dans l'agronomie tropicale au sein d'un établissement public qui assurera la cohérence et la valorisation de leurs activités et permettra de renforcer les liens qui existent entre les insitutions des Etats partenaires, la communauté scientifique française et les professions concernées.

● ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Sur proposition du ministre de l'éducation nationale, le conseil des ministres a adopté un décret relatif au statut des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur. Aboutissement de dix-huit mois de consultations avec l'ensemble des interlocuteurs concernés, ce texte met fin à une situation caractérisée par l'enchevêtrement de nombreux corps et grilles de rémunération. Il n'y aura, désormais, que deux corps de référence dans l'enseignement supérieur : celui des professeurs, ouvert aux personnes habilitées à diriger des recherches, et celui des maîtres de conférences, accessible aux titulaires du nouveau doctorat.

Les procédures de recrutement, fondées sur la transparence et la recherche de la qualité, feront intervenir, pour des concours sur emplois, le Conseil supérieur des universités au niveau national et les instances de l'établissement (commission de spécialité et d'établissement et conseil d'administration en formation restreinte) au niveau local. Les concours sur épreuves (agrégation) seront maintenus lorsqu'ils existent (droit, sciences économiques, gestion).

La mobilité prévue pour l'accès au corps des professeurs facilitera l'émulation et une meilleure répartition géographique. L'instauration des congés sabbatiques permettra de meilleurs échanges entre universitaires et professionnels ou entre chercheurs français et étrangers. Les possibilités d'échanges avec l'industrie seront accrues. Des recrutements extérieurs sont prévus.

Les services d'enseignement ont été revus en fonction de l'acte pédagogique, la vocation prioritaire des professeurs à assurer des cours magistraux étant, toutefois, affirmée. Les obligations de service pourront être modulées, avec l'accord des intéressés, pour tenir compte de la diversité des charges.

Diverses mesures sont enfin prévues, sur plusieurs années, pour améliorer la carrière des enseignants-chercheurs : quatre mille transformations d'emplois d'assistants en matières de conférence interviendront d'ici à 1988 ; d'autres transformations (cinq cents dès cette année) permettront aux actuels maîtres-assistants de devenir professeurs de deuxième classe ; l'intégration de vacataires et le retour de coopérants sont, également, prévus.

● EXPLOITATION DE LA MER

Le conseil des ministres a adopté, sur proposition du secrétaire d'Etat chargé de la mer, un décret portant création de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER). Ce texte est l'aboutissement d'un long processus de concertation entre les personnels et les administrations concernés. Il concrétise la réforme de la recherche océanographique engagée par le gouvernement. Il conduira, à partir de la fusion de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes et du Centre national pour l'exploitation des océans, à la constitution d'un grand groupe français de recherche océanologique.

● DROITS NOUVEAUX DES TRAVAILLEURS

Le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale a présenté une communication sur l'application des lois qui, depuis 1981, ont institué des droits nouveaux pour les travailleurs.

I. — L'ensemble législatif et réglementaire, connu sous la dénomination de « lois Auroux », a sensiblement transformé les relations au sein des entreprises. Le bilan que l'on peut établir, près de deux ans après l'entrée en vigueur de ces textes, est le suivant :

— Libertés des travailleurs dans l'entreprise : en application de la loi du 4 août 1982, près de 60 000 règlements intérieurs ont été rédigés, soumis aux comités d'entreprise et transmis à l'inspection du travail ; 3 700 accords ont été conclus sur le droit d'expression dans l'entreprise ; certains prévoient l'expression spécifique des cadres ; dans les deux tiers des entreprises de plus de deux cents salariés, deux à quatre réunions ont été organisées pour l'expression des salariés sur leurs conditions de travail ;

— Développement des institutions représentatives du personel : conformément à la loi du 28 octobre 1982, près de cent vingt comités de groupes ont été mis en place ; un large appel a été fait aux experts et aux possibilités de formation économique ouvertes par la loi ;

— Négociations collectives : à la suite de la loi du 13 novembre 1982, la négociation est devenue un moyen privilégié d'évolution sociale : près de 5 000 accords ont été conclus en 1983 dans les entreprises, soit plus du double du maximum atteint au cours des années précédentes ; des négociations se sont engagées pour la première fois dans des secteurs non couverts par des conventions collectives ; en 1983, 90 % des branches de plus de 10 000 salariés ont négocié les salaires et près de 140 accords ont été conclus dans plus de 100 branches regroupant 5 millions de salariés ; il faut rappeler, enfin, que quatre accords nationaux interprofessionnels ont été conclus depuis mai 1981.

— Hygiène, sécurité et conditions de travail : à la suite de la loi du 23 décembre 1982, les institutions compétentes pour les risques professionnels et les conditions de travail se sont effectivement mises en place dans trois entreprises du secteur industriel sur quatre.

II. — La loi du 26 Juillet 1983 sur la démocratisation du secteur public connaît, actuellement, ses premières applications, puisque les élections des représentants des salariés aux conseils d'administration ou de surveillance sont en cours. Ces élections ont déjà touché près de 40 % des salariés concernés. Elles se déroulent dans des conditions très satisfaisantes : le taux de participation dépasse 70 %. Il est donc supérieur à celui constaté pour les élections professionnelles. Les salariés ont, ainsi, montré leur volonté d'être mieux associés aux grandes décisions engageant l'avenir de leur entreprise.

Dans le même temps, et conformément aux prescriptions de la loi, les négociations entre les directions des entreprises du secteur public et les organisations syndicales pour l'amélioration du droit syndical et la mise en place des conseils d'atelier ou de bureau se sont engagées partout.

La mise en œuvre des lois relatives aux droits nouveaux des travailleurs, qui ont été complétées, récemment, par la loi du 24 février 1984 sur la formation professionnelle continue, traduit une avancée significative de notre droit social. Elle est, certes, encore incomplète, et des efforts restent à faire. Le gouvernement veillera à ce que l'ensemble des salariés bénéficie pleinement de ces nouveaux droits.

● COMMERCE EXTÉRIEUR DANS LES DOM

Le ministre du commerce extérieur et du tourisme a présenté une communication sur la place des départements d'outre-mer dans le commerce extérieur de la France. Les départements d'outre-mer ne couvrent, par leurs exportations, que 13 % de leurs importations en provenance de la métropole ou de l'étranger. Ce taux de couverture n'a cessé de se dégrader au cours des vingt dernières années. Le gouvernement entend renverser cette tendance. Il a retenu pour objectif de réduire de moitié en cinq ans le déficit commercial des départements d'outre-mer.

A cette fin, un dispositif comportant dix séries d'actions a été arrêté ; sa mise en œuvre concerne l'ensemble des départements ministériels. Il comporte, notamment, des mesures visant à :

— accroître l'utilisation des sources locales d'énergie (biomasse, géothermie, solaire, photovoltaïque) ;

— augmenter et diversifier la production agricole (horticulture, riziculture, production de bananes, élevage, cultures maraîchères notamment), et développer la filière bois, la pêche et l'aquaculture ;

— mobiliser les potentialités touristiques ; le tourisme, qui constitue, déjà, la première ressource en devises des départements d'outre-mer, peut être, en effet, considérablement développé, notamment en direction de la clientèle proche, par exemple celle de l'Amérique du Nord pour les Antilles ;

— développer la coopération entre les départements d'outre-mer et leur environnement régional.

Parallèlement, des dispositions sont prises pour promouvoir l'offre locale, pour assurer la cohérence de la desserte maritime, simplifier le régime des échanges et en améliorer la connaissance statistique.

● AIDE ALIMENTAIRE

Le ministre délégué à la coopération et au développement a présenté au conseil des ministres une communication sur l'aide alimentaire française aux pays en développement.

L'aide alimentaire répond aux besoins d'urgence des pays concernés : depuis dix ans, le Sahel, le nord-est du Brésil, l'Afrique australe, connaissent des sécheresses prolongées, qui ont totalement désorganisé les économies rurales et menacé de famine des millions d'individus. Cette aide représente 1,6 million de tonnes de céréales pour la CEE et ses Etats membres, et 200 000 tonnes pour l'aide bilatérale française.

Les mesures adoptées par le conseil des ministres répondent aux deux objectifs de la coopération dans ce domaine :

1) Adapter notre aide alimentaire aux politiques agricoles des pays concernés et aux besoins nutritionnels des populations : l'aide alimentaire visera, avant tout, à favoriser le développement des cultures vivrières, pour que ces pays atteignent, progressivement, l'autosuffisance alimentaire. Au-delà de nos engagements en céréales, 15 millions de francs ont été dégagés pour diversifier les produits offerts (produits laitiers, sucre notamment) et pour réaliser des opérations triangulaires permettant d'acquérir des denrées à proximité des zones de pénurie.

2) Accélérer et rationaliser les procédures d'exécution, afin que l'aide alimentaire soit effectivement acheminée dans des délais d'urgence et que la distribution soit programmée avec les Etats bénéficiaires : une cellule d'urgence sera mise en place afin de mobiliser les aides dans le cadre d'un plan d'organisation des secours que proposera la France pour les pays du Sahel. Les orientations de ces actions seront régulièrement soumises à l'approbation du premier ministre. L'action de la France en ce domaine sera harmonisée avec celle de la CEE et des autres donneurs d'aide. Le conseil des communautés sera saisi prochainement d'une proposition française en ce sens.

MESURES INDIVIDUELLES

Le conseil des ministres du mercredi 30 mai a adopté les mesures individuelles suivantes :

— M. Paul-Marc Henry, ambassadeur de France, est nommé président du conseil d'administration de l'Office national d'immigration.

[Né le 9 octobre 1918 à Paris, M. Paul-Marc Henry, ancien élève de l'ENA et de l'Ecole nationale des langues orientales, est conseiller économique à la Mission d'études économiques des Nations unies pour le Moyen-Orient en 1949, avant d'être nommé secrétaire de la commission consultative de l'UNRWA (United Nations Relief and Works for Palestine Refugees in the Near East) (1950-1952). M. Henry est directeur associé du Bureau des opérations du Fonds spécial des Nations unies, de 1961 à 1966, et de 1972 à 1977, il préside le Centre de développement de l'OCDE avant d'être nommé ambassadeur au Liban en 1981 en remplacement de M. Louis Delamare, assassiné le 4 septembre de la même année ; le 25 février 1983, M. Henry a été élevé à la dignité d'ambassadeur de France.]

— M. Guy Georgy, ambassadeur de France, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

— MM. Gilles Curien et Jacques Martin, ministres plénipotentiaires, sont maintenus dans leurs fonctions de conseiller diplomatique du gouvernement.

Le Monde

société

LES INTERNATIONAUX DE FRANCE A ROLAND-GARROS

Noah peine

Fin des premiers tours en simple, début des doubles : les Internationaux de France battent leur plein. Une grande journée de soleil a permis, mercredi 30 mai, de rattraper le retard provoqué la veille par la pluie. Les enfants des écoles avaient quitté le stade quand, à 21 h 30, l'Argentin Vilas perdait le jeu décisif du quatrième set et était ainsi éliminé par le Suisse Gunthardt. Après l'Américain Mayotte et le Néo-Zélandais Lewis, c'était la troisième tête de série tombée au premier tour. Un mauvais coup pour l'ancien champion de Roland-Garros, âgé de trente et un ans, qui a du mal à remonter dans les dix premiers mondiaux après ses démêlés avec le Conseil professionnel en 1983.

A l'exception de cette surprise, la journée a surtout apporté des confirmations : les Américains McEnroe et Arias, le Suédois Wilander et le Tchèque Lendl, qui se sont qualifiés en trois sets secs, sont en forme ; Noah, qui a peiné durant cinq manches, est loin de son niveau de 1983. Les tours suivants devraient néanmoins être plus faciles pour le champion sortant, contrairement aux cinq autres Français encore en lice : Benhabiles, Courteau, Tulasne, Portes et Lecomte.

De bonnes raisons pour expliquer la peine de Yannick Noah à passer le premier tour des Internationaux de France qu'il a remportés l'an dernier, il y en a cent. A commencer par la personnalité de son adversaire, l'Américain Marck Dickson, qui, à la différence de ses compatriotes, est un familier de la terre battue sur laquelle il a été élevé en Floride. Ensuite, cet ancien triple champion universitaire des Etats-Unis occupe dans la hiérarchie mondiale la 44e place, un rang bien supérieur à celui de l'Australien Masur (61e), de l'Américain Mitchell (123e), du Français Bedel (141e) et de l'Argentin De La Pena (272e) qui ont été respectivement battus en trois manches par les autres têtes de série, le Suédois Wilander, le Tchèque Lendl, les Américains Arias et McEnroe.

Enfin, du haut de son mètre quatre-vingt-dix, cet excellent joueur de double délivre les aces à la pelle, tandis que son coup droit est « super- vitaminé ». Si l'on ajoute à cela que la partie, interrompue par la pluie mardi à 4-4 au premier set, a repris mercredi, alors que le vent faisait tourbillonner la brique pilée sur le central et que les gamins, en congé hebdomadaire, envahissaient bruyamment les gradins, on peut donc considérer que le numéro un français n'était pas dans les conditions optimales pour sa rentrée sur la scène où il avait triomphé en 1983. D'autant qu'une douleur aux abdominaux avait perturbé son entraînement ces derniers jours.

Toutes ces raisons n'expliquent pourtant pas de façon satisfaisante pourquoi Yannick Noah a été accroché de la sorte par Dickson, car, en dépit de toutes ses qualités, dont la moindre n'est pas le courage, ce joueur, qui fait rebondir de façon exaspérante la balle avant d'engager, une casquette de golfeur vissée sur la tête, a un revers de pacotille et une volée au rabais. Comme l'Américain était malgré tout assez pressé de monter au filet, parce qu'il n'était pas assez régulier dans l'échange, la technique pour l'épingler comme un papillon n'était pas très difficile à trouver. Elle permit d'ailleurs à Noah de boucler la première manche, alors que Dickson servait à 30-0 au huitième jeu, lors de la reprise.

Mais le Français joua ensuite comme s'il avait des baisses brutales d'influx nerveux. Il laissa ainsi filer les deuxième et quatrième sets comme un automate dont le ressort est détendu. Il délivrait ses passing-shots de revers sans tourner les épaules, ne réussissait presque plus de premières balles de service et retournait dramatiquement court. Heureusement, après avoir facilement dominé la troisième manche en jouant à l'énergie, il se ressaisit dans l'ultime set, prenant d'entrée de jeu l'Américain à la gorge.

Toutefois, l'alerte avait été suffisamment chaude pour qu'on s'interroge sur le niveau actuel de Noah, qui doit affronter ce jeudi le Belge Boileau (108e mondial).

Depuis sa victoire l'an dernier, le champion de Roland-Garros a connu plus de bas que de hauts. A son palmarès, on ne trouve plus la moindre victoire. Même s'il a d'abord été suspendu, puis handicapé par une blessure au genou, enfin affecté par une dépression morale qui lui a fait quitter la France pour New-York, force est de constater que, l'an dernier, il s'était présenté au stade de la porte d'Auteuil à un meilleur niveau : il avait gagné les tournois de Hambourg et de Madrid, avec des succès sur Wilander et Lendl.

Joueur à battre

Cette année, son début de saison sur terre battue a été marqué par des défaites à Monaco contre Wilander, à Hambourg contre la révélation espagnole Aguilera, et à Rome contre le Franco-Uruguayen Diego Perez. Une absence de résultats qui contraste avec la multiplication des opérations de promotion – livres, bandes dessinées, publicité – faites autour de son nom. Perturbé par la gloire, Noah ? Il affirme que son mariage avec la Suédoise Cecilia Rhode lui a permis de trouver un nouvel équilibre. Est-il pour autant psychologiquement prêt à aborder ce tournoi en position de joueur à battre ?

« *Il est difficile de rester au sommet* », dit le champion du monde John McEnroe, pour lequel, au contraire, tout paraît désormais étonnamment facile. A l'inverse de Noah, le numéro un mondial, qui parle d'expérience pour avoir été au creux de la vague après ses succès à Wimbledon et à Flushing-Meadow en 1982, ayant été lui aussi blessé et ayant également manqué de motivation, paraît au sommet de son art. Il a débarqué à Paris sur une série de trente-six victoires consécutives depuis le début de l'année, dont quelques-unes retentissantes sur Lendl, Connors et Wilander. Pendant toute cette série, il n'a pas concédé plus de trois manches, et l'Argentin De La Pena, qualifié, qui n'a pas encore fêté son dix-huitième anniversaire, n'était pas en mesure d'aggraver ce score, mercredi, en dépit d'un énorme courage.

En fait, McEnroe, qui avait montré, en battant Noah à Grenoble lors de la finale de la Coupe Davis 1982, sa capacité à maîtriser le jeu sur terre battue, apparaît bien cette année à Paris dans des dispositions qui en font le favori. Jusqu'à cette année, en quatre participation à Roland-Garros, il n'avait pu aller plus loin que les quarts de finale, où il a été battu une fois par Lendl, en trois sets, et une autre fois par Wilander, après avoir outrageusement dominé la première manche. Cette année, il se présente sans les mêmes préventions contre la brique pilée, car il s'est bien acclimaté sur les courts de Forest-Hills et Düsseldorf.

Au moment où Noah paraît marquer le pas, McEnroe a tous les atouts en main pour prouver qu'il est bien « *le plus grand champion de notre époque* », comme aime à dire le président de la Fédération internationale de tennis, Philippe Chatrier.

ALAIN GIRAUDO.

SUR LES AUTRES COURTS

Tirs de volée contre lignes de fond

Stefan Edberg, Juan Aguilera : telles sont les vedettes des matches de mercredi, qui se disputaient à la chaîne dans le voisinage et sous les rafales des cris du central. Par chance, le premier est Suédois, le second Espagnol : car ce sont bien les Scandinaves et les Ibères qui dominent ce début de tournoi. Des sept Suédois en lice, tous droitiers, un seul, l'athlétique Stefan Edberg, dix huit ans, pratique le jeu service-volée et dédaigne le revers à deux mains. Un anti-Borg, en somme.

Ayant cumulé l'an dernier les quatre titres juniors des tournois du grand chelem, vainqueur fracassant du tournoi de Milan aux dépens de son aîné, récemment couronné champion d'Australie, Mats Wilander, il ne fit qu'une bouchée du Péruvien Pablo Arraya, d'une manière péremptoire, qui en dit long, et sur sa forme, et sur ses ambitions.

Ce qui n'empêcha nullement ses compatriotes, rémouleurs de lifts, Anders Jarryd et Jan Gunnarsson, de pratiquer de leur côté, avec un plein succès, ce que l'on appelait autrefois la renvoyette et qui est devenu le rentre-dedans au fond du court. La technique de la remise en jeu, aguerrie par des heures et des heures d'entraînement, est pratiquée aujourd'hui avec une régularité, une adresse, une force tellement stupéfiantes que n'importe quel coup est aussitôt contré et trouve sa réplique idéale. Il faut prendre des risques fous, en plein échange, pour s'aventurer au filet contre des gaillards qui ont réponse à tout, vous passent au cordeau le long de la ligne, vous distillent des amortis à vous couper les pattes ou vous lobent à un millimètre du crâne ! En ces prémisses de Roland-Garros, à part le sus-nommé Edberg, les grands blonds renvoient tout, à commencer et pour finir, leurs opposants aux vestiaires.

Un moral d'airain

Juan Aguilera, vingt-deux ans, qui vient de remporter le tournoi de Hambourg en accrochant les scalps de Noah, Vilas et Sundström – ce qui l'a propulsé au dix-septième rang du classement mondial, – possède un jeu tout à fait classique. Son toucher de balle est d'une délicatesse si imperceptible que l'impact de sa raquette ne s'entend pas, bien que cet impact soit extrêmement sec et incisif, décoché en souplesse dans le style de Nicola Pietrangeli, ancien champion de ces lieux. Typiquement Catalan, la crinière noire, le teint vert et le barbe bleue, mince et élancé sur ses jambes, ce joli garçon est animé d'un moral d'airain. On l'a bien vu quand, mené deux sets à un et par quatre jeux à deux, puis cinq jeux à quatre par le Tchèque Miroslav Mecir – un grand teigneux armé d'un bouc et de réflexes – éclair, – Aguilera reprit calmement le contrôle de la partie en variant son jeu de la plus admirable façon.

Notre jeune gaucher Guy Forget, dix-neuf ans, battu en trois sets par l'excellent Belge Bernard Boileau, ne sut, lui, ni attaquer ni varier ses balles comme il osait le faire ici même il y a deux ans, en prenant un set à Connors. En revanche, son contemporain, notre super-mouche Tarik Benhabilès, a réussi une splendide performance en éliminant en quatre sets le coriace Espagnol Fernando Luna. Celui-ci incarne le type de crocodile qu'on ne peut déloger de la rive d'en face qu'avec une carabine. Benhabilès se contenta de sa raquette. Comment ? A la volée, pardi !

OLIVIER MERLIN.

Le dernier trimestre de Nathalie

C'est reparti pour Nathalie. A nouvelle saison carnet tout neuf. Que d'espoir sur ces pages blanches ! Depuis deux ans, elle ampute son dernier trimestre de classe au lycée pour venir, quinze jours durant, chasser l'autographe à la sortie des artistes. « *L'année dernière, j'ai même eu Wilander. Mais j'ai raté Noah.* ». Mini « groupie » des dieux de la terre battue, la voilà sur ses ergots, stylo en bataille. D'abord, se précipiter sur tout ce qui porte raquette, demander le nom ensuite : il sera bien temps de déchirer la page.

Ils sont une petite meute sous l'œil débonnaire des gardiens. Navratilova glisse, dédaigneuse et froide comme un rêve de pierre. Panatta élude d'un revers de main : « *Ce sont les moins célèbres qui acceptent le plus facilement de signer* », soupire Nathalie, navrée. Mais voilà Michel Sardou qui pose devant les caméras : la journée n'est pas perdue.

N'allez pas croire que Nathalie casse sa tirelire chaque année : « *Mon frère est acheteur au rayon hifi d'un grand magasin. Chaque année, toutes les marques lui envoient des invitations.* » Par cette inavouable stratégie familiale, elle est parvenue à obtenir des entrées pour toute la première semaine. « *Après, je connaîtrai les gardiens, alors ils me laisseront passer en échange d'un autographe.* »

Mauvaise conscience ? Oh non ! Roland-Garros est le royaume de la resquille. Les détenteurs de « gradins » s'évertuent à s'insinuer dans les « tribunes ». Les spectateurs des courts annexes n'ont de cesse de risquer un pied sur la terre promise du « central », et les proscrits, en un lancinant ballet, longent les grilles du stade, guettant la faille. « *La foule change* », laisse tomber sentencieusement un gardien chevronné de la tribune officielle, aux prises, dès les premiers après-midi, avec dix, cinquante, Nathalie.

Pour décourager les fraudeurs, on a multiplié les contrôleurs et on les a affublés de vestes d'un beau rouge dissuasif. Hélas, d'une année sur l'autre, les resquilleurs en herbe n'ont pas perdu la forme, et tous les trucs sont bons. « *Encore un peu et cela deviendra aussi dur que le Parc des Princes !* », avertit un vigile. Insulte suprême !

DANIEL SCHNEIDERMANN.

LES RÉSULTATS

Mercredi 30 mai

SIMPLE MESSIEURS
(Premier tour)

Premier quart de tableau

McEnroe (E-U, 1) b. De la Pena (Arg., 275) : 6-3, 6-1, 6-3. **Benhabilès** (Fr., 198) b. Luna (Esp., 35) : 4-6, 6-3, 6-4, 7-5. Hlasek (Suis., 89) b. Arguello (Arg., 51) : 6-2, 3-6, 6-1, 6-2. Gehring (RFA, 98) b. Mayotte (E-U, 20) : 7-5, 6-1, 7-6. Barazzutti (It., 165) b. Giammalva (E-U, 67) : 6-0, 4-6, 6-3, 6-0. C. Panatta (It., 50) b. Acuna (Chili, 103) : 6-2, 6-3, 6-3. Arias (E-U, 5) b. Bedel (Fr. 141) : 7-6, 6-2, 6-4.

Deuxième quart de tableau

Smid (Tch., 17) b. Drewett (Aust., 53) : 6-3, 6-3, 6-4. **Courteau** (Fr., 233) b. Fleming (E-U, 29) : 6-3, 3-6, 6-1, 6-3. Clerc (Arg., 9) b. Doyle (E-U, 100) : 6-1, 7-6, 6-2.

Troisième quart de tableau

Noah (Fr., 6) b. Dickson (E-U, 44) : 6-4, 4-6, 6-2, 1-6, 6-1. Boileau (Belg., 108) b. **Forget** (Fr., 250) : 7-6, 7-5, 6-3. Schwaier (RFA, 106) b. Maurer (RFA, 78) : 7-5, 6-1, 6-1. Frawley (Aust., 107) b. Ostoja (Youg., 92) : 7-5, 6-4, 6-0. Manson (E-U, 137) b. Pate (E-U, 86) : 6-4, 7-5, 6-1. **Tulasne** (Fr., 122) b. Cash (Aust., 32) : 6-3, 6-4, 6-3. Taroczy (Hong., 117) b. Lewis (N-Z, 22) : 6-3, 6-2, 6-4. Aguilera (Esp., 16) b. Mecir (Tch., 54) : 1-6, 4-6, 6-3, 7-6, 6-1. Slozil (Tch., 85) b. Kratzman (Aust., 279) : 6-4, 6-0, 6-3. Pimek (Tch., 40) b. Avendano (Esp., 135) : 3-6, 6-4, 6-1, 6-2. Alexander (Aust., 80) b. Rebolledo (Chili, 76) : 6-3, 6-4, 6-2. Wilander (Suède, 4) b. Masur (Aust., 61) : 6-3, 6-2, 6-3.

Quatrième quart de tableau

Westphal (RFA, 84) b. Bahrami (Iran, 279) : 4-6, 7-6, 6-3, 6-4. Gunnarson (Suède, 57) b. Michibata (Can., 74) : 6-1, 6-1, 6-1. Brown (E-U, 52) b. Simonsson (Suède, 111) : 6-4, 6-3, 6-2. Edberg (Suède, 24) b. Arraya (Pérou, 42) : 6-2, 6-1, 6-2. Martinez (Bol., 73) b. Casal (Esp., 170) : 6-0, 6-3, 6-2. Jarryd (Suède, 13) b. **Vanier** (Fr., 128) : 6-4, 6-2, 6-3. Schapers (PB) b. Korita (E-U, 58) : 6-2, 6-2, 5-7, 6-1. Vajda (Tch., 190) b. Meister (E-U, 77) : 6-2, 6-1, 6-3. McNamee (Aust., 41) b. Guerrero (Arg., 374) : 6-2, 6-4, 6-2. **Lecomte** (Fr., 27) b. Barbosa (Brésil, 97) : 6-2, 6-2, 6-4. Lendl (Tch., 2) b. Mitchell (E-U, 123) : 6-3, 6-2, 6-0. Martinez (Bol., 73) b. Casal (Esp., 170) : 6-0, 6-3, 6-2. Gunthardt (Suisse, 31) b. Vilas (Arg., 12) : 4-6, 6-4, 7-6, 7-6.

SIMPLE DAMES
(Premier tour)

Premier quart de tableau

S. Graf (RFA, 85) b. E. Raponi (Arg., 131), 6-2, 7-6. **S. Amiach** (Fr., 64) b. **C. Suire** (Fr., 52), 6-1, 7-5. K. Horvath (E-U), 11) b. **N. Phan Thanh** (Fr., 262), 6-2, 6-2.

Deuxième quart de tableau

P. Kappeler (RFA, 167) b. L. Madruga (Arg., 20), 2-6, 7-5, 6-1. M. Torres (E-U, 61) b. H. Sukova (Tch., 12), 7-6, 4-6, 6-3. R. Reggi (It., 40) b: B: Bramblett (E-U, 125), 6-0, 6-2. J. Russel (E-U, 34) b. G. Kim (E-U), 105), 6-1, 6-0. P. Delhees (Sui., 87) b. B. Jordan (E-U, 140), 6-4, 6-3. Z. Garrisson (E-U, 7) b. **P. Paradis** (Fr., 39), 6-4, 7-5. H. Mandlikova (Tch., 3) b. Brzakova (Rom.), 6-4, 6-0. S. Mascarin (E-U, 135) b. L. Antonoplis (E-U, 128), 6-1, 6-3. P. Keppeler (RFA, 167) b. I. Madruga (Arg., 20), 2-6, 7-5, 6-1.

Troisième quart de tableau

K. Jordan (E-U, 6) b. A. Minter (Aust., 78), 7-5, 4-6, 13-11. I. Budarova (Tch., 37) b. K. Sands (E-U, 53), 6-3, 6-2. V. Ruzici (Roum., 24) b. V. Wade (G-B, 51), 3-6, 6-3, 6-3. I. Budarova (Tch., 37) b. K. Sands (E-U, 53), 6-3, 6-2. P. Smith (E-U, 89) b. Mould (E-U, 119), 6-2, 6-4. L. Bonder (E-U, 17) b. **C. Vanier** (Fr., 85), 6-1, 6-1. A. Temesvari (Hong., 16) b. J. Mundel (Af.du Sud, 66), 6-2, 6-1. S. Goles (Youg., 55) b. T. Phelps (E-U, 49), 7-5, 6-4. M. Skuherska (Tch., 133) b. C. Jolissaint (Sui., 47), 2-6, 6-1, 6-3. C. Jexell (Suè., 96) b. M. Gurney (E-U), 6-2, 6-4. B. Bunge (RFA, 32) b. C. Karlsson (Suè., 96), 6-2, 6-4.

Quatrième quart de tableau

J. Durie (G-B, 8) b. L. Drescher (Sui., 100), 6-3, 6-3. L. Arraya (Pér., 21) b. A. Croft (G-B, 76), 6-4, 4-6, 9-7. **F. Duxin** (Fr.) b. K. Kell (E-U, 132), 7-5, 5-7, 6-3. C. Basset (Can., 19) b. C. Reynolds (E-U, 138), 6-0, 6-0. P. Medrano (Bré., 73) b. K. Shaefer (E-U, 28), 6-3, 7-6. M. Schropp (RFA, 139) b. S. Rehe (E-U, 163), 6-4, 6-1. C. Evert-Lloyd (E-U) b. H. Eisterichner (RFA, 134), 6-0, 6-1. M. Maleeva (Bulg., 13) b. B. Gerken (E-U, 112), 6-2, 6-2. M. Jansovec (Youg., 29) b. P. Casale (E-U, 26), 6-2, 6-4.

★ *Entre parenthèses figurent la nationalité et le classement ATP des joueurs ou WTA des joueuses.*

A LA TÉLÉVISION

Jeudi 31 mai sur TF 1

De 14 h à 18 h 30 : direct.
De 21 h 30 à 21 h 50 : résumé.

FOOTBALL

Liverpool sur les traces du Real Madrid

Si le Real Madrid avait été le club-phare du football européen des années 50-60, avec six victoires en Coupe des clubs champions, le Football Club de Liverpool est en passe de lui succéder pour les années 70-80. Mercredi 30 mai, sur le terrain de leurs adversaires de l'Association sportive de Rome, les Anglais ont triomphé pour la quatrième fois (1977, 1978, 1981 et 1984).

Pour tenir en échec les Romains – Phil Neal, le capitaine de Liverpool avait ouvert le score (14e minute), mais Pruzzo avait égalisé (44e minute), – puis en venir à bout, après les prolongations, dans l'épreuve des coups de pied au but (4 à 2), les Anglais ont fait appel à leur expérience, leur sang-froid et leur parfaite organisation tactique. A défaut de soigner le spectacle, le FC Liverpool a au moins eu le mérite de bien terminer une saison exceptionnelle de soixante-cinq matches, marquée par un parcours sans défaite en Coupe d'Europe, un quinzième titre de champion d'Angleterre et une victoire dans la Coupe de la ligue anglaise.

Coups de couteau et coup de cœur

De notre correspondant

Rome. – Malgré les importantes mesures de sécurité – près de cinq mille carabiniers et agents municipaux mobilisés, – et les appels répétés au calme lancés par la municipalité, le match Liverpool-Rome a été marqué par de nombreux incidents. Deux personnes sont dans un état grave : Marco Pomponi, atteint à la tête par une bouteille en verre, et John Sharp, blessé d'un coup de couteau dès son arrivée à la gare de Rome, pendant une rixe. Une troisième est morte, mais dans d'autres circonstances : Danilo Musetti, tombé de la plateforme d'une camionnette alors que, comme des milliers d'autres « romanistes », il parcourait, drapeau déployé avec force coups de klaxon, les rues de la capitale. Une quarantaine de blessés ont reçu des soins dans les hôpitaux romains.

La police, qui a procédé à une cinquantaine d'interpellations, dont celles de trois Britanniques accusés d'avoir poignardé un Italien, est intervenue plusieurs fois avec des grenades lacrymogènes, aussi bien aux alentours du stade olympique, après le match, que dans les rues du centre où quelques vitrines ont été brisées par des supporters en colère de l'AS Rome. Ceux de Liverpool, au nombre de seize mille, dont une bonne partie ont été pris en charge dès leur arrivée en gare, emmenés au stade dans des bus spéciaux, puis raccompagnés à la gare, n'ont été que marginalement impliqués dans les échauffourées.

« Fermé pour cause de Coupe »

« *Le rêve est brisé* » : une phrase qui revient à Rome, sur toutes les lèvres. La désillusion a été à la mesure des espérances qu'ont gardées, jusqu'aux dernières minutes de jeu, après le temps réglementaire et les prolongations, les centaines de milliers de *tifosi* (supporters) d'une capitale qui vivait depuis plusieurs jours en « jaune et rouge », aux couleurs de son équipe, dans l'attente de sa première « Coupe des champions ».

Banderoles rouge et or au travers des rues, quelques drapeaux brésiliens en l'honneur de Falcao et Cerezo, les deux joueurs brésiliens idoles des foules de la capitale. Mais aussi des bouteilles spéciales de mousseux à l'étiquette « Forza Roma » (« Allez Rome »), maillots, foulards, drapeaux, etc. On évalue à près de 100 millions de francs les retombées commerciales de ce match historique. Près de soixante mille personnes étaient massées au stade olympique autour du président de la République, M. Sandro Pertini, et plus de deux cents mille sur l'immense esplanade du Circo Massimo, pour suivre la *partita* sur un écran géant.

Dès la fin de l'après-midi, Rome s'était complètement arrêtée de vivre. Sur les rideaux de fer de nombreux magasins, une pancarte : « *Fermé pour cause de Coupe* ». Une capitale de plus de trois millions d'habitants, qui voyait dans ce match la consécration de son équipe devenue, enfin, après des années, l'une des meilleures d'Italie, à même de rivaliser avec les plus prestigieuses du nord de la péninsule, et notamment la Juventus de Turin, a remporté cette année la Coupe des vainqueurs de coupe, mais n'a jamais réussi à obtenir la prestigieuse « Coupe des champions ». *(Interim.)*

TROIS SUPPORTERS BRITANNIQUES JUGÉS A PARIS

Trois jeunes supporters britanniques arrêtés à Paris le 29 février à la suite du match France-Angleterre de football pour avoir attaqué, rue Gros (16e), un automobiliste français, M. Ghislain de Beaumont, trente-quatre ans, avec des barres de fer et des matériaux trouvés sur un chantier en construction, ont comparu libres, le 30 mai, à la treizième chambre correctionnelle. Il s'agit de MM. David Baldry, vingt-deux ans, marin de la Royal Navy, qui fut détenu provisoirement durant deux mois et demi ; Michael Keogh, vingt et un ans, technicien de la marine marchande, et Paul Baker, vingt et un ans, comptable, qui furent détenus à titre préventif pendant un mois et demi.

Tous trois ont protesté de leur innocence, assurant n'avoir pas pris part aux violences mais avoir été appréhendés par les policiers parce qu'ils se trouvaient sur place.

Des témoins entendus au cours de l'enquête ont cependant soutenu avoir vu les deux premiers supporters frapper M. de Beaumont (qui, victime d'un traumatisme crânien n'a conservé aucun souvenir des faits), et le troisième briser la vitre arrière de son véhicule.

Le procureur a requis une peine d'au moins un an de prison dont une partie avec sursis contre ceux qui seraient reconnus coupables de coups et blessures volontaires.

Jugement le 13 juin.

MÉDECINE

Les effets indésirables des médicaments devront être déclarés par les médecins

Le Journal officiel du 30 mai 1984 publie un décret du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale concernant l'organisation de la pharmacovigilance. Ce texte indique notamment que les médecins et les industriels de la pharmacie doivent désormais obligatoirement déclarer les effets indésirables des médicaments.

La pharmacovigilance est une discipline en plein développement. Elle a pour objet de déterminer, par la surveillance et le recensement, les liens de causalité entre les médicaments et les réactions indésirables ou nuisibles qu'ils peuvent provoquer chez les malades. Elle est donc fondée sur l'existence d'un réseau de surveillance performant et durable. Le principal avantage d'un tel réseau est la rapidité de la collecte d'informations qu'il permet et, en aval, celle de la décision pouvant être prise par les pouvoirs publics concernant la commercialisation d'une substance donnée.

En France, la pharmacovigilance a, au départ, été organisée par l'arrêté du 2 décembre 1976 et, en pratique, mise en place en 1977. Le système était alors fondé sur des centres hospitaliers de pharmacovigilance, un centre national et une commission technique. Le décret qui vient d'être publié reprend, pour l'essentiel, ce mode de fonctionnement et l'intègre au code de la santé publique.

La partie nouvelle et originale porte sur les déclarations obligatoires. Ainsi, le décret précise que « *tout médecin, chirurgien, dentiste ou sage-femme ayant constaté un effet inattendu ou toxique susceptible d'être dû à un médicament qu'il a prescrit doit en faire la déclaration immédiate au centre régional de pharmacovigilance* ». De la même manière, le fabricant « *doit déclarer à la Commission nationale de la pharmacovigilance tout effet inattendu ou toxique* ».

Une telle disposition devrait élargir et donc nettement améliorer le fonctionnement du réseau national de pharmacovigilance. Sauf si les praticiens, faute d'y être véritablement contraints, ne jouent pas le jeu, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui pour ce qui concerne les déclarations obligatoires des maladies infectieuses.

J.-Y. N.

SOCIÉTÉ

LE CONGRÈS DES NOTAIRES A VERSAILLES

Les incertitudes d'une réforme

(Suite de la première page.)

A la fin de 1980, 6 786 notaires en avaient dressé, pour cette année-là, 4 700 000. Le nombre des actes a donc augmenté en vingt ans de 64 %, alors que celui des notaires n'a progressé que de 2,5 %.

En dépit de l'argument, le Conseil supérieur du notariat avait violemment rejeté une perspective qui, à ses yeux, risquait de confier des études à des hommes insuffisamment qualifiés. D'autant que les investissements sont aujourd'hui particulièrement nécessaires et le recours à l'informatique de plus en plus indispensable. C'est pourquoi si, du côté du notaire, on plaide aussi pour une augmentation des effectifs, ce serait au bénéfice des études existantes où, assure-t-on, la relève risque bientôt de ne plus être assurée. Pour cinq cents notaires qui seraient utiles chaque année, on en recrute actuellement cent cinquante.

De discussions en échanges, on en est arrivé à l'idée d'un *« contrat de programme »*. Les pouvoirs publics et la profession étudieront l'évolution de l'activité notariale selon les régions et détermineront les possibilités d'accueil de nouveaux notaires, soit dans les études qui existent déjà, soit dans des études à créer. Voilà donc un deuxième sujet de conflit aplani.

Mais le discours de M. Badinter laisse encore insatisfaits les notaires qui n'aiment guère entendre parler d'une *éventuelle* modification du tarif de leurs actes. D'autant moins, soutiennent-ils, que la crise économique a frappé aussi chez eux. Le beau et fructueux temps des transactions immobilières qui représentaient 50 à 60 % de l'activité n'est plus. Il est sûr que les études, à cause de cette récession, ont dû licencier des personnels. Le Conseil supérieur estime que, de 1981 à 1983, le produit brut de l'activité notariale, en francs constants, a baissé de 14 %, et que le produit net, c'est-à-dire le bénéfice laissé aux notaires dans la même période, a baissé de 29 %.

Bec et ongles

Dans ces conditions, le tarif-pourcentage appliqué par les notaires sur le montant des opérations authentifiées par l'acte notarié est défendu bec et ongles. Sur ce chapitre, M. Badinter, sans renoncer à l'idée *« d'un tarif en rapport avec le service rendu »*, a fait savoir que *« les progrès souhaitables »* ne devraient pas compromettre l'équilibre économique des études. Un examen de situation sera donc entrepris avant toute réforme sectorielle.

Pour le congrès, l'incertitude subsiste malgré tout. Mais si les notaires restent sur la défensive, ils essaient aussi de proposer. M. Chardon, leur porte-parole, a plaidé pour des études pouvant devenir sociétés anonymes de capitaux, pour un développement des possibilités de l'exercice en groupe, qui pourrait être le prélude à l'apparition, plus tard, de sociétés interprofessionnelles. *« Je n'exclue,* a priori, *aucune possibilité »*, a répondu le garde des sceaux, tout en observant que la concrétisation de telles ambitions supposait encore bien des efforts.

Mais l'Etat attend, aujourd'hui, des notaires une autre contribution à sa politique de lutte contre l'inflation et le chômage. Le ministre de la justice l'a fait savoir clairement. Quelle forme pourrait prendre cette contribution à la solidarité nationale ? Les précisions n'ont pas été données. La question, en tout cas, n'a guère ravi un corps qui se plaint d'être, lui-même, une victime de l'inflation.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

LES PERSONNES PROTÉGÉES ET LA LOI

Huit cent mille « incapables »

Qu'est-ce qu'une personne protégée au sens de la loi ? C'est automatiquement l'enfant mineur, jusqu'au jour de ses dix-huit ans. *Pour celui-ci,* les parents agissent. Ceux-ci peuvent cependant mourir brutalement. Les accidents de la route sont les plus grands pourvoyeurs d'incapables mineurs. L'orphelin se trouve alors sous tutelle. L'expérience a montré aux notaires et aussi aux magistrats que, dans ce cas, le conseil de famille prévu par la loi *n'est pas* toujours facile à réunir.

Le congrès a émis le vœu que, par simple testament, les parents envisagent leur propre disparition et expriment leur souhait de voir désigner comme *administrateur légal de leurs* enfants tel ou tel membre de la famille, frère, ascendant ou descendant, qui puisse prendre en charge les intéressés.

Ce serait là une forme de tutelle simplifiée, comme elle existe pour les majeurs incapables. Pour ces derniers, la loi offre plusieurs possibilités : le régime provisoire de la sauvegarde de justice ; la curatelle, qui laisse à l'intéressé la capacité d'agir lui-même étant entendu que, s'il devait accomplir un acte qui lui soit nuisible, celui-ci pourrait être annulé ; enfin, la tutelle, qui ne lui permet aucun acte mais *qui n'est jamais une mesure définitive.*

Pour bien faire comprendre les réalités, des exemples ont été donnés. *On a cité le cas d'un* médecin victime d'un grave accident et qui devait rester dans le coma pendant plus de deux *mois. Cependant,* la société maintenait ses exigences : il y avait les impôts à payer, le remplaçant à désigner pour tenir le cabinet, des cotisations de Sécurité sociale à régler.

La sauvegarde de justice se mit en place, le fils aîné étant *désigné comme médiateur.* Mais, si ce médiateur peut, dans des limites déterminées, tirer des chèques sur le compte de son père, il ne lui est pas accordé, en revanche, la possibilité, au cas où ce compte deviendrait insuffisant, de procéder à une vente de biens, ce que l'on appelle un *« acte de disposition ».* Ne serait-ce pas améliorer la loi que de prévoir cette possibilité ? Le congrès s'est trouvé unanime pour exprimer ce souhait.

Les plus démunis

Autre cas d'espèce tout aussi significatif, c'est celui de l'incapable qui hérite. S'il existe des frères et des sœurs, le notaire *devra procéder à un partage à* l'amiable. Il le fera, évidemment, après avoir consulté le juge des tutelles, le tuteur. Mais, en l'état *actuel des textes,* ce partage ne prendra effet qu'après une décision d'homologation de l'acte prononcé par le tribunal de *grande instance,* ce qui demandera plusieurs mois, un an peut-être, alors que trois intervenants qui sont tenus tous trois pour *responsables* – le tuteur, le juge des tutelles et le notaire – ont estimé que ce partage n'était pas contraire aux intérêts de la personne protégée. Cette *homologation* par le tribunal n'est-elle pas superflue ?

Un *tel exemple* illustre les difficultés que vivent les personnes concernées. Le nombre des incapables ou des protégés ne cesse d'augmenter : 387 personnes avaient été placées en 1965 sous le régime de l'interdiction ; 20 500 majeurs ont été mis sous tutelle en 1980. Ces incapables – ils sont au total aujourd'hui 800 000 – sont autant de cas particuliers. C'est le handicap mental de naissance, mais c'est *aussi bien le vieillard dans sa* solitude, victime possible et passive de toutes sortes d'abus. Ce sont les plus démunis humainement, *riches ou modestes.* Pour eux, à la lumière des travaux de ce congrès, on a mesuré que, du notaire au juge, du médecin aux associations, il y avait une même volonté pour un même combat.

J.-M. Th.

AIR ALGÉRIE COMMANDE DEUX AVIONS AIRBUS A-310

Alger *(AP)*. – La compagnie algérienne Air Algérie a signé mercredi 30 mai à Alger un contrat avec le consortium européen Airbus industrie pour l'achat de deux appareils du type A-310-200, d'une capacité de 216 passagers chacun. Air Algérie possédait déjà deux Airbus A-310 qu'elle a loués à la compagnie Lufthansa, le reste de sa flotte étant surtout constitué de Boeing-727 (onze appareils) et 737 (quatorze).

Les deux Airbus A-310 seront exploités sur les lignes à haute densité de trafic de la compagnie, essentiellement en direction de Paris et de Marseille. Ils seront livrés en août 1984 et février 1985.

L'annonce de ce contrat en avait été faite lors de la visite officielle à Paris du président algérien Chadli Bendjedid en novembre 1983. La signature officielle intervient deux jours après la visite du secrétaire d'Etat à l'énergie, M. Jean Auroux, à Alger.

EN BREF

Un ingénieur en chef de l'armement est inculpé

MM. Jean-Marie Carnet, quarante ans, ingénieur en chef de l'armement chargé du secteur Proche-Orient à la direction des affaires internationales de la délégation générale pour l'armement, et Jean-Pierre de Baritault, quarante-cinq ans, président de la société portant son nom, qui a pour objet le recrutement de cadres supérieurs, ont été inculpés le 30 mai par M. Claude Garnier, juge d'instruction à Paris. M. Garnier est chargé d'une information ouverte le 22 mai, à la suite d'une enquête de la commission des opérations en Bourse (COB), pour utilisation d'informations financières par des initiés (*le Monde* du 22 mai).

M. Carnet, qui avait assisté à des négociations ayant abouti, le 8 janvier, à un accord de fourniture d'un important matériel d'armement par Thomson-CSF à l'Arabie Saoudite avait acheté (sous son nom et celui de sa femme) 6 750 titres Thomson-CSF le 13 janvier alors que la transaction du 8 janvier fut seulement révélée le 16 au public.

Pour sa part, M. de Barritault, qui a recruté dans le passé une dizaine de cadres pour cette société, acquit 20 000 de ces actions entre le 10 et le 13 janvier. L'un et l'autre revendirent ensuite ces valeurs avec profit.

Le journaliste de *Paris-Match* libéré

Comme il le lui avait annoncé le 26 mai en le plaçant sous mandat de dépôt, M. Claude Grellier, juge d'instruction à Paris, a mis en liberté, le 30 mai, M. Jean Tagnière, le journaliste de *Paris-Match* qu'il avait inculpé de *« recel de vol »* et de *« recel de violation du secret professionnel »* [des policiers], à propos des photographies dérobées au service de l'Identité judiciaire de la préfecture de police de Paris. Ces documents, représentant notamment le corps dépecé d'une étudiante néerlandaise par l'étudiant japonais Sagawa, avaient été publiés dans le magazine *Photo.* Le journaliste aurait reconnu que ces clichés lui avaient été remis, en juin 1982, par un policier. M. Tagnière est placé sous contrôle judiciaire.

Les derniers développements de l'enquête ont d'autre part incité le parquet à saisir le magistrat instructeur d'un réquisitoire supplétif contre X... visant le délit de corruption.

La saisie de films de presse au Parlement

M. Bernard Derosier (PS Nord) s'est inquiété le 30 mai à l'Assemblée nationale, lors de la séance consacrée aux questions d'actualité, des conditions dans lesquelles la police avait saisi des films à la station régionale de FR 3 à *Lille,* après une manifestation. M. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement, lui a notamment répondu : *« Cette saisie, parfaitement légale au regard du code de procédure pénale, n'a pas porté atteinte à la liberté de l'information. »* Mais il a ajouté : *« Il est vrai que la recherche et l'utilisation par la justice de documents audiovisuels non diffusés ont, de tout temps, suscité des controverses. Aucun texte n'interdit de telles saisies, qui ne sont pratiquées que lorsque le juge les estime indispensables à la manifestation de la vérité dans les affaires d'une particulière gravité. Ces documents peuvent jouer à charge comme à décharge à l'égard des personnes suspectées. Le gouvernement a conscience de la difficulté du problème. »*

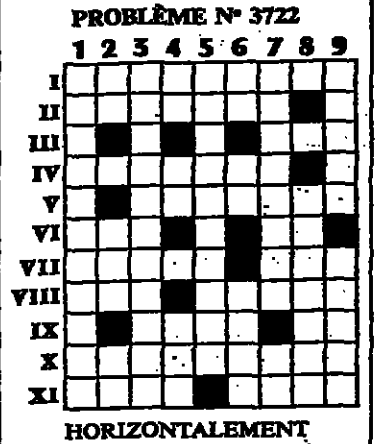
Le ministre a ajouté que le garde des sceaux avait demandé au conseiller d'Etat qui présidait la commission presse-justice créée en février dernier *« d'accorder une attention particulière à cette question ».*

● *Eclipse annulaire de soleil du Mexique au Maroc.* – Quelques milliers de Parisiens ont observé, mercredi 30 mai, une éclipse partielle du soleil couchant. Au maximum de l'éclipse, à 20 h 11, le recouvrement ne portait que sur une moitié de la surface du soleil, ce qui n'a entraîné aucune baisse perceptible de luminosité. Le phénomène *était plus spectaculaire sur une* bande de quelques dizaines de kilomètres de large s'étendant du Mexique au Maroc. L'éclipse y était annulaire : un millième seulement de la surface solaire restait visible, formant une mince auréole lumineuse qui entourait le disque noir de la lune.

INFORMATIONS « SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3722



HORIZONTALEMENT

I. Se voit le verre à la main ou le vers à la bouche. – II. Fait prêter l'oreille mais ne fait pas prêter à l'œil. – III. De quoi se plaindre du service, mais se réjouir de la table. – IV. Telle de l'eau barrée ou disparue. – V. A donc l'alarme à l'œil. – VI. Grave, se manifeste de manière aiguë. Visibles avec les étoiles. – VII. Lac de Finlande. Lettres auxquelles on attache un certain prix. – VIII. Forme d'être. Peut avoir le sens de la famille ou celui de la communauté. – IX. Ville ou villa italienne. Participe passé. – X. On les accuse parfois d'être légères. – XI. Elle chante sur la route de Louviers. Se décompose.

VERTICALEMENT

1. Répond donc à certaines règles de discrétion ou ne répond pas. – 2. Convient à tout le monde. Font passer le temps. Symbole de richesse. – 3. Un homme qui connaît l'usage. – 4. Symbole chimique. C'est un début. Abréviation religieuse. – 5. Peintre en bâtiment. – 6. Désigne une bande. Participe passé. C'est par pur plaisir qu'on le casse. – 7. Saisie ou contrainte par corps. Peut donc être rendu. – 8. Trous où certains n'hésitent pas à placer un œil. – 9. Il a une santé de fer. Agitation dans un cas, inertie dans l'autre.

Solution du problème n° 3721

Horizontalement

I. Illuminés. – II. Noire. – III. Duègne. Si. – IV. If. Etroit. – V. Gon. Gré. – VI. Equivoque. – VII. Sursaturé. – VIII. Tés. – IX. Iris. Ti. – X. Ondre. Pô. – XI. Négligé.

Verticalement

1. Indigestion. – 2. Loufoquerie. – 3. Lie. Nursing. – 4. Urge. IS. SDL. – 5. Ment. Van. Ri. – 6. Ergot. Reg. – 7. Na ! Orque. – 8. Sieur. TP. – 9. Soit. Eetion.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 31 mai à 0 heure et le vendredi 1er juin à 24 heures.

Après une hausse du champ de pression relative et temporaire, un thalweg associé à un front froid traverseront vendredi 1er juin la France. Ils seront suivis d'air instable et plus frais.

Vendredi, le matin, des résidus nuageux persisteront en Corse. Des brumes seront observées sur la moitié est. Elles seront temporairement suivies d'un *temps ensoleillé,* tandis que le front froid donnera un ciel couvert avec des pluies faibles à modérées dans l'Ouest.

L'après-midi ce front continuera à progresser vers l'est. Des orages se déclencheront des Pyrénées aux régions méditerranéennes, aux Alpes et au Nord-Est. A l'arrière de ce front, le ciel variable gagnera progressivement l'ensemble du territoire. Dans cette traîne chargée, les nuages donneront des averses plus nombreuses dans le Nord-Ouest ; des orages pourront même y éclater en soirée ainsi que dans le Sud-Ouest.

Les températures minimales seront de 8 à 11°. Les maximas atteindront 19 à 21° dans le Sud-Est, 17 à 21° suivant l'occurrence et la localisation des orages dans le Sud-Ouest, 16 à 18° ailleurs. Les vents généralement faibles s'orienteront au sud-ouest.

EXPOSITION

RETOUR DU POLE. – Paris accueille, jusqu'au 3 juin, Janusz Kurbiel, navigateur polaire, et son voilier brise-glace *Vagabond'eux,* mis à cette occasion en cale sèche. Près de lui, le vaisseau *Nomadic* sera transformé en salle d'exposition où seront présentés des documents, photos, films, équipements et matériels utilisés *pendant les cinq années d'explo*rations polaires et de recherches scientifiques. L'exposition doit ensuite être présentée en province.

★ **Quai Debilly, face au 26, avenue de New-York, sur la rive droite de la Seine, de 10 heures à 19 heures.**

GALERIE SAGOT-LE GARREC
24, rue du Four (6e) - 326-43-38
GÉRARD DIAZ
Gravures 1980-1984
9 MAI-9 JUIN

PARIS EN VISITES

SAMEDI 2 JUIN

« Aspects méconnus du canal de l'Ourcq », 10 heures, angle rue de Crimée, quai de la Loire, M. Gazquez Romero.

« Musée Marmottan », 15 heures, 2, rue Louis-Boilly, Mme Pennec.

« Hôtel de Sully », *15 heures,* 62, rue Saint-Antoine, Mme Vermeersch (Caisse nationale des monuments historiques).

« Les Invalides de Louis XIV », 15 heures, grilles d'honneur côté esplanade (Academia).

« Église orthodoxe de la rue Daru », 14 h 30 (Activités culturelles).

« Quartier Saint-Séverin », 15 heures, 21, rue Saint-Jacques (B. Czarny).

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie.

« Hôtels et jardins illuminés du Marais », *21 heures, métro Pont-Marie* (Les Flâneries).

« Le cimetière de Montmartre », 15 heures, entrée avenue Rachel.

« Le palais du Luxembourg », 15 heures, rue de Vaugirard, angle de la rue de Tournon (La France et son passé).

« Le château de Vincennes », 14 h 45, porte face métro Château-de-Vincennes (Isabelle Hauller).

« La franc-maçonnerie », 15 heures, 16, rue Cadet (M. Jaslet).

« Le cimetière du *Père-Lachaise* », 14 h 30, entrée principale (Vincent de Langlade).

« Le cœur de Paris », 15 heures, place *du Châtelet devant* la *fontaine* (Paris autrefois).

« Les arènes de Lutèce et le quartier Mouffetard », 15 heures, métro Jussieu.

« *Le* château de Saint-Ouen », 15 heures, métro Mairie-de-Saint-Ouen (Paris et son histoire).

« Le couvent des Carmes et son jardin », *15 heures, métro Saint-Sulpice* (Résurrection du passé).

« Chefs-d'œuvre de la peinture américaine », 16 heures, au Grand Palais, porte A (Tourisme culturel).

« Camille Claudel », 11 heures, musée Rodin.

« Le trésor Saint-Marc de Venise », 11 h 15, entrée du Grand Palais (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

14 h 30 : 191, rue Saint-Jacques, MM. Battistini et Cailleux : « La planète Mars » (Association des géographes français).

15 heures : amphithéâtre Bachelard à la *Sorbonne, Armel Denelle* : « Vivre mieux : l'habitude ».

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 31 mai :

UNE LOI

● Relative à la vaccination antivariolique.

DES DÉCRETS

● Modifiant et complétant le décret du 18 mars 1981 créant des centres de formalités des entreprises.

● Relatifs au registre du commerce et des sociétés et aux modalités d'inscription de certaines sociétés à ce registre.

● Soumettant l'Office général de l'air (OGA) au contrôle économique et financier de l'Etat.

UN ARRÊTÉ

● Portant affectation aux carrières des élèves de la promotion 1982-1984 de l'Ecole nationale d'administration ayant terminé leur scolarité au mois de mai 1984.

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES GAGNEES (F.)
1	11	200
	711	700
	93 801	10 000
2	082	500
	672	500
	3 832	2 000
3	3	100
	073	600
	383	600
	543	600
	773	600
	4 883	2 100
4	344	600
	464	500
	70 384	10 000
	009 654	1 000 000
5	3 735	2 000
	6 525	2 000
	8 395	2 000
	97 735	10 000
	057 095	4 000 000
6	06	200
	146	500
	286	500
6	626	500
	726	500
	09 696	10 000
	44 156	10 000
	97 396	10 000
7	57	200
	67	200
	257	700
	342	500
	4 087	2 000
8	6 548	2 000
	8 548	2 000
9	19	200
	319	700
	389	500
	589	500
	889	500
	7 519	2 200
	65 689	10 000
	73 459	10 000
	96 269	10 000
0	0	100
	030	800
	8 440	2 100
	58 610	10 100

LOTO N° 22 – TIRAGE DU MERCREDI 30 MAI 1984

21 40 41 45 46 49 – 9 NUMERO COMPLEMENTAIRE

POUR LES TIRAGES DES MERCREDI 6 ET SAMEDI 9 JUIN VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRES-MIDI

84 TRANCHE DE LA FETE DES MERES 38e – TIRAGE DU MERCREDI 30 MAI 1984

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 27/12/83)

Le numéro 204291 gagne 4 000 000,00 F

Les numéros approchants à la centaine de mille 004291, 104291, 304291, 404291, 504291, 604291 gagnent 100 000,00 F

Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	gagnent
214291	200291	204091	204201	204290	70 000,00 F
224291	201291	204191	204211	204292	
234291	202291	204391	204221	204293	
244291	203291	204491	204231	204294	
254291	205291	204591	204241	204295	
264291	206291	204691	204251	204296	
274291	207291	204791	204261	204297	
284291	208291	204891	204271	204298	
294291	209291	204991	204281	204299	

Tous les billets se terminant par :

Terminaison	gagnent
4291	30 000,00 F
291	2 500,00 F
91	300,00 F
1	100,00 F

84 TACOTAC TIRAGE DU MERCREDI 30 MAI 1984 39e

Le Monde

LIVRES

La vie ordinaire de Jacques Réda

● Les trains, le jazz et Cingria

LE « domaine » de Jacques Réda, deux pièces minuscules, donne sur un jardin du quinzième arrondissement, grand comme un mouchoir de poche. Il y a un lilas blanc, des oiseaux et, tandis que nous parlons, de l'orage dans l'air. Contre les murs sont alignés, en toute simplicité, des soldats de plomb, d'autres en carton, découpés et peints par Réda, des chromes, beaucoup de disques de jazz (*« J'ai presque tout ce qu'il faut avoir »*) et des livres. Réda a quelque chose de carré, une façon rugueuse de définir ce qui, poèmes ou prose, est si subtil et savant. *L'Herbe des talus*, son dernier recueil de textes, est plutôt autobiographique.

« Je suis né en 1929, à Lunéville, commence-t-il. *Mon grand-père venait du Piémont. Il fabriquait des voitures de course. Son fils, mon père, travailla pour une usine d'aviation. Il ouvrit ensuite un atelier de réparation de vélos, à Meulan. Je suis donc passé de la ville à la campagne. Des souvenirs ?* L'Herbe des talus *en est plein. La pêche aux ablettes, mes soldats, des godasses à crampons de goal, les marrons de l'allée du collège, le vin de messe, l'usine de Bagneux où j'ai été employé, et mes voyages à Londres, Vienne, Luxembourg, Rome ou Budapest... »*



Dessin de BERENICE CLEEVE.



« L'aventure n'est jamais loin »

« Piéton de Paris » et *« celui qui fait « jazzer » la langue »*, ces deux dossards qu'on lui colle facilement agacent Réda. Il a écrit *les Ruines de Paris* (1) et *Hors les murs* (2), où il se promenait entre Malakoff, Pantin, Créteil, Boulogne et Arcueil. Il a aussi écrit deux livres sur le jazz, *l'Improviste* (3) et l'*Anthologie des musiciens de jazz* (4). N'empêche qu'il est Réda, pas un continuateur de Fargue ni un émule de Goffin. Il connaît Paris et sa banlieue, et il a souvent pris le train. Dans *L'Herbe des talus*, il célèbre la *« vie ferroviaire »*, la gare de Laroche-Migennes et le *« vibrato d'anche de la vitesse »*. Avec le photographe Marc Riboud, il vient de faire le tour des gares parisiennes, de celle de l'Est à celle de la Petite-Ceinture.

« Les trains, c'est mieux que le cinéma. J'ai dû, pendant des années, aller à Luxembourg pour mon travail. On me proposait de prendre l'avion. Moi, je préférais le train. Souvent, j'avais un wagon pour moi tout seul. C'est l'endroit idéal pour lire et écrire. Je m'y sens en sécurité. L'aventure n'est jamais loin. Croyez-moi, j'ai mené une vie ordinaire. Sans le train, je n'aurais pas grand-chose à raconter.

Dans PLM (l'Herbe des talus), *je me décris au cœur d'une* « torpille d'éternité qui transperce le blindage du temps ». *Cette chambre en mouvement m'a transporté partout, telle un* « wagon stellaire ». *Les gares, même si elles n'ont plus leur odeur de charbon âcre, sont encore des passages métaphysiques, des portes ouvertes sur l'infini. »*

Réda a publié son premier livre, *Amen* (5), en 1968. Avant, il avait donné des plaquettes de vers, qu'il préfère oublier, et des notules ou des articles pour les *Cahiers du Sud* et les *Cahiers du chemin*, sur Borges, Bataille, Follain... *« Follain est, avec Toulet, l'un des poètes qui m'épatent. Chez Follain, il n'y a pas de métaphores. C'est, en apparence, très simple, et impossible à imiter. Ses poèmes ont l'air de vous dévisager. Ils imposent le silence. »* Réda a découvert le surréalisme en écoutant Pierre Dac à la radio. *« Eluard, ça m'a paru très relâché. Une fausse valeur. »* Il parle avec émotion de Saroyan. Son art poétique, s'il existe, on le trouvera dans *Le bitume est exquis*, un bouquet d'articles consacrés à Cingria, qui sort le même mois que *l'Herbe des talus*.

« Un plaisir égoïste »

« J'ai un peu fréquenté des écrivains dont on commence à parler. Trop tard : ils sont morts. Perros, Pierre-Albert Jourdan qui m'a inspiré « Salut au Ventoux » (6). *Des gens qui écrivaient devant un certain péril. Moi, même si je parle de choses noires (l'oubli, le temps qui passe), je veux produire des textes euphorisants. C'est une affaire de musique, de rythme. Cingria est vraiment tonique. Ma passion pour le jazz et ma passion pour Cingria ont été parallèles, étanches. J'ai été heureux de découvrir qu'il s'était intéressé au jazz. Mes deux passions se rencontraient.*

« Des projets ? J'ai pas mal produit depuis cinq ans. Je me demande aussi qui peut s'intéresser à ce que je fais. Ecrire, de plus en plus, est un plaisir égoïste. J'aime bien me mettre à un texte et le reprendre cinq ou six fois. Ensuite... Les cuistres occupent le haut du pavé. Il n'y aura plus de banlieues, plus de trains, seulement un vaste jeu électronique où nous clignoterons comme des points... »

RAPHAËL SORIN.

★ L'HERBE DES TALUS, de Jacques Réda, Gallimard, « Le Chemin », 208 p., 75 F. Pour cet ouvrage, Jacques Réda vient d'obtenir le 38e Prix des critiques. Ce prix, qui sera décerné officiellement au lauréat le lundi 4 juin, est assorti pour la première fois d'une somme de 20 000 F remise par la Fondation Florence Jay Gould pour les arts.

★ GARES ET TRAINS, ACE, Editions, 128 p., 130 F, photos de Marc Riboud.

★ LE BITUME EST EXQUIS, Fata Morgana, 84 p.

(1), (2), (3), (5) Gallimard.

(4) Stock.

(6) Repris dans *Hommage à Pierre-Albert Jourdan*, Ed. Thierry Bouchard.

EXTRAIT

Tombeau de mon livre

Livre après livre on a refermé le [même tombeau.
Chaque œuvre a l'air ainsi d'une plus [ou moins longue allée
Où la dalle discrète alterne avec le [mausolée,
Et l'on dit c'était moi, peut-être, ou [bien : ce fut mon beau
Double infidèle et désormais absorbé [dans le site,
Afin que de nouveau j'avance et, [comme on ressuscite —
Lazare mal défait des bandelettes et [dont l'œil
Encore épouvanté d'ombre cligne [sous le soleil —
Je tâtonne parmi l'espace vrai vers la [future
Ardeur d'être, pour me donner une [autre sépulture.
Jusqu'à ce qu'enfin, mon dernier [fantôme enseveli
Sous sa dernière page à la fois [navrante et superbe,
Il ne reste rien dans l'allée où j'ai [passé que l'herbe.
Et sa phrase ininterrompue au vent [qui la relit.

(L'HERBE DES TALUS.)

le feuilleton

« UN SOIR CHEZ BLUTEL », d'Emmanuel Bove

Les soirs où, bof ! on dort tout habillé

COMMENT ? *Vous ne connaissez pas Bove ?* Si vous aimez lire, qu'est-ce que vous attendez ? De tous les romanciers d'avant-guerre tirés de l'oubli ces dernières années, c'est lui qui en valait le plus la peine. Pourquoi ? Cela relève du conseil d'ami sans discussion : tu lis ça ou je ne te parle plus. Mais encore ?

Parce que Bove décrit un monde négligé par ses contemporains, généralement plus huppés : les paumés des hôtels borgnes, les soirs moches où, bof ! on dort tout habillé, genoux pliés haut, face au mur. *Parce que* cette humanité à la Dabit, à la Simenon, Bove la regarde avec le génie de la minutie, du détachement ironique ; mais *aussi avec ce qu'un Jean Renoir apporte au cinéma des mêmes* années, une formidable et pudique fraternité.

JUSQU'ICI, vous pouviez trouver en librairie, réédités par Flammarion, *Mes amis, Armand, Journal écrit en hiver, Henri Duchemin et ses ombres.* Voici quatre nouvelles parues vers 1927, et qui valent autant de romans. Des destins clignotent et *s'effacent dans la nuit ; d'une vérité indiscutable, et frappés, la plu*part, d'un même malheur. Décidés, au lendemain de la guerre et *sans instruction,* à « s'en sortir », socialement, affectivement, les personnages se voient repoussés, ou refusent les accommodements nécessaires, et ils retournent leur énergie contre eux-mêmes, dans un échec piteux ou enragé.

Un soir chez Blutel donne la mesure de la prodigalité inventive de Bove. Chacun des dix ou douze personnages aperçus le temps d'un dîner idiot mériterait d'occuper un roman entier. Leur présentation a une froideur clinique qui a séduit, on le sait, les auteurs du nouveau roman. En quelques phrases, on connaît leurs ascendants, leur poids de naissance, leur pilosité, leurs lubies sexuelles, ce qu'ils attendaient de la vie, leurs idées de la réussite, de la bonté *humaine, de la chiennerie générale, du bœuf gros sel, et le petit* bonheur qu'ils se sont bricolé avec tout ça. En raccourci, c'est la province balzacienne et le salon Guermantes, mais chez des tout petits bourgeois de la gare de l'Est.

par Bertrand Poirot-Delpech

Comment « s'en tirer » à partir d'à peu près rien ? Tout est là. Faut-il grimper dans l'habillement ? Monter de tourneur à boulanger ? *Passer par les femmes, les faciles, les raseuses ?* Chez Blutel, il ne manque pas de commerçants ou de musiciens un peu *arrivés, d'épouses arrangeantes, pour donner le coup de main* à Maxime, avec qui nous sommes venus dîner, et qui erre depuis sa guerre bucolique sur le Rhin. Mais l'occasion ne se présente pas. L'étourderie va de pair avec l'angoisse du lendemain. Encore heureux ! Et Madeleine attend en bas, prête à cette échappatoire en or pour les femmes d'alors : le dévouement.

L'ENVIE *de bien faire, pour peu qu'on la déçoive ou la rabroue,* rien de plus catastrophique ! Antoine About, le héros d'*Un père et sa fille,* l'éprouve jusqu'à la déchéance. Il voulait se hisser, lui aussi. De manutentionnaire à Pantin, il est devenu magasinier au Sentier. Il a lu des livres spécialisés pour avoir réponse à tout, clef du succès. Il a épousé Marthe, une paysanne d'origine. Il a monté un petit salon de coiffure, puis un plus grand. Ils ont eu une fille, Edmonde. Mais Marthe voyait plus large encore, moins pot-au-feu. Elle est sortie dans des bars. Un soir, elle est rentrée après minuit. *Raccompagnée par un amant ? Probable. Antoine fait la* scène. Marthe disparaît. Le père reporte affection et ambition sur *sa fille, qui le quitte à son tour,* par honte notamment. A l'hôtel où elle se cache (important, l'hôtel, chez Bove !), Antoine fait l'esclandre, bat en retraite. Il voulait trop s'élever, trop se dévouer. Ça lui apprendra. Il ne lui reste qu'à aimer sa déchéance, à boire, à pincer la bonne, à dormir tout habillé (voir plus haut). L'enfer, c'est connu, est pavé de bonnes intentions.

(Lire la suite page 10.)

billet

Bonnes mœurs

LA collection « Grands écrivains », qui réédite les Fleurs du mal, *n'a retenu aucun des six poèmes qu'avait condamnés la sixième chambre de police correctionnelle du tribunal de la Seine, le 20 août 1857, pour* « outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs ». *Rappelons qu'il s'agissait de* Lesbos, *de* Femmes damnées *(Delphine et Hippolyte), du* Léthé, *d'*A celle qui est trop gaie, *des* Bijoux, *et des* Métamorphoses du vampire. *Baudelaire se vit infliger une amende de 300 F, et son éditeur Poulet-Malassis une amende de 100 F. Naturellement, les pièces incriminées durent être retirées du recueil.*

Le poème des Bijoux *commence ainsi :*

« La très chère était nue, et, connaissant mon cœur,
Elle n'avait gardé que ses bijoux sonores,
Dont le riche attirail lui donnait l'air vainqueur
Qu'ont dans leurs jours heureux les esclaves des Mores. »

Ce fut pour ces vers somptueux qu'on accusa Baudelaire d'« offenser la pudeur », *et d'*« exciter les sens par un réalisme grossier ». *Faut-il penser qu'en 1984, la collection « Grands Ecrivains » — patronnée par l'académie Goncourt — a le même souci des « bonnes mœurs » que, jadis, le substitut Ernest Pinard, qui prononça le réquisitoire contre Baudelaire, et qui allait devenir ministre de l'intérieur ?*

F. B.

La fessée dans tous ses états

● Une leçon d'écriture terrifiante

IL et elle. Le maître et sa bonne. La bonne et son maître. Ils n'auront pas de nom, pas d'âge, pas de visage. On sait seulement que lui a des moustaches ; et elle le postérieur zébré (mais cela n'apparaîtra que plus tard).

« Elle entre posément, gravement, sans affectation, sans faire trop de bruit en marchant, sans traîner les pieds non plus... » Lui s'éveille et la guette, derrière ses paupières, derrière la porte de la salle de bains, derrière son rêve. *« Ce n'est rien... Je rêvais »*, a-t-il coutume de dire pour tout recommencer, pour remettre la bonne à la case « départ » et faire repartir son fantasme. La scène du maître et de l'esclave va se rejouer, avec toutes les variantes souhaitées. Unité de lieu : la chambre et, accessoirement, la salle de bains. Unité de temps : le matin. Unité d'action : la fessée et ses prémisses.

Rien à voir avec une vulgaire partie de « tutu panpan », ni avec une correction à la Fichini (ces bonnes fessées de notre bibliothèque rose !), pas plus qu'avec un *Jardin des supplices* graveleux ou un *Eloge de la fessée* compréhensif ! Dans ce court roman de l'Américain Robert Coover — publié aux États-Unis sous le titre plus explicite : *« Spanking the maid* (Fesser la bonne) », — nous savons dès le départ que la fin est inéluctable et que l'auteur nous conduira selon son bon plaisir, nous fera admettre l'inadmissible et le répugnant, voyeurs interloqués d'une guerre des sexes où l'on peut intervertir les rôles.

Indéfiniment, la bonne — uniforme noir, tablier blanc empesé, bonnet de dentelle, — refera son entrée de plus en plus guindée, de plus en plus anxieuse, mais *« toujours franche et soumise »* sachant qu'elle *« doit satisfaire le maître quoi qu'il* (lui) *demande de faire »* et arborant comme des fanions ses instruments : balai, brosse, balai-brosse, vieux chiffons, boîtes de cire, *« son cœur gonflé comme une éponge dans un seau »*... Indéfiniment, il s'éveille d'un rêve (d'un prof' qu'il avait eu et qui fouettait ses élèves), et il rêve qu'il est le professeur ; et il se débat pour sortir du sommeil, pour se détacher de ses draps froissés, de ce lit répugnant parce qu'il lui répugne. Tout est en ordre, les meubles bien cirés brillent, les oiseaux chantent, la bonne ouvre les rideaux pour chasser ces poches de nuit, menaçantes...

Un curieux livre qui ne démontre rien, qui n'échafaude *rien* d'autre que des fantasmes incontrôlés, *incontrôlables*, enserrés dans une écriture dense, tenue, *maîtrisée*, où les accidents sont des accidents de langage, des calembours, jeux de mots, jeux de lettres parfois imperceptibles, glissements de sens, perversions du langage, qui vous entraînent ironiquement au-delà du raisonnable, tandis que se déglinguent, petit à petit, les apparences : le bas noir est troué, le bonnet de travers, la culotte de pilou sous la bavette du tablier. L'auteur, comme aux échecs, tente plusieurs ouvertures, étudie tous les cas de figures ; pour mieux faire surgir cette terreur domestique. *« Je vais te donner une leçon* dit le maître — *Oui, monsieur. Merci, monsieur. A votre service*, dit la bonne. » Ignoble maître, qui a des réveils pénibles, pitoyable mâle qui râle, récrimine, réprimande, fouette, mais qui sait qu'*« il doit se montrer compréhensif, sévère si besoin est, bienveillant et protecteur et* (qui) *jure de la traiter avec la civilité et la gentillesse dues à un inférieur »*. D'autant plus inférieure qu'elle n'existe que par une seule partie de son anatomie, femme privée de sexe, puisque là n'est pas le propos de l'auteur, ni du maître.

Une poche de nuit s'attarde au creux du lit, la verge de bouleau (ou bien la trique, le fouet, le chat à neuf queues, le nerf de bœuf, la ceinture de cuir, etc.) sifflent — SNAP, SLASH, WHACKH, THWOLK; — la bonne — *« Oh, monsieur ! Oui, monsieur »*, — fait et défait indéfiniment comme un paquet-cadeau ce lit abstrait, feuille de papier blanc bien propre pour leçon d'écriture ou bien poubelle pour immondices. Finalement, ces exercices de style d'un brillant écrivain post-moderne nous donnent, avec le sourire, une vraie leçon d'écriture, de syntaxe, de composition, qui doit énormément, dans l'édition française, à la virtuosité, à l'humour partagé du traducteur Denis Roche. *« Faites le ménage*, proposent-ils. *Pas la guerre... »*

NICOLE ZAND.

★ LA BONNE ET SON MAITRE, de Robert Coover. Traduit de l'américain par Denis Roche, Seuil, coll. « Fiction & Cie », 90 pages, 42 F.

Du même auteur : *la Flûte de Pan*, Gallimard, 1974, *le Bûcher de Times Square*, Seuil, 1980.



essais

Maurice Godelier et la « servitude volontaire »

● *Ce n'est pas la violence qui fonde les sociétés inégalitaires.*

L'ANTHROPOLOGUE Maurice Godelier fait partie d'une espèce qu'on croyait en voie de disparition dans les peuplades de l'intelligentsia française : il est marxiste et heureux de l'être. Non pas qu'il se dirige dans le maquis des idées avec la boussole unique et infaillible du *Capital*. Mais il continue de penser qu'on trouve dans la pensée de Marx des concepts *et des analyses qui peuvent* singulièrement aider à la compréhension des sociétés — même « primitives » — et de leurs évolutions.

C'est donc sur cette pensée — mais pas uniquement, car il doit aussi beaucoup à celle de Lévi-Strauss — que Maurice Godelier s'appuie lorsque, dans *l'Idéel et le Matériel*, il s'interroge sur un problème passablement obscur : comment fonctionne, dans une société, la relation entre ce qui relève du monde matériel (l'économie, la technologie...) *et ce qui est du do*maine des idées ou de la culture (la religion, la politique, les relations de parenté).

Maurice Godelier récuse d'emblée deux thèses opposées qu'il juge insuffisantes : celle qui veut que les idées mènent le monde et modèlent les réalités sociales et celle des *« marxistes vulgaires »*, pour qui ce sont les rapports de production (les *infrastructures*) *qui déterminent* tout, les idéologies n'étant que des attrape-nigauds, par lesquels les exploiteurs parviennent à persuader les exploités qu'il est bien que les choses soient ainsi.

Godelier refuse de faire une division tranchée entre le matériel et l'idéel, de placer l'un au-dessus de l'autre, comme si l'un commandait à l'autre. Pour lui, la pensée fait intimement partie du processus de transformation et d'appropriation de la nature. Elle est *« au cœur de l'activité matérielle de l'homme »*. C'est elle qui lui permet de produire des biens, des techniques, de la société.

Godelier se demande ensuite pourquoi les hommes, selon les civilisations, choisissent de placer leur organisation sociale sous le signe de tel ou tel principe dominant : les re*lations de parenté chez* les aborigènes d'Australie, la religion pour les Incas ou les Egyptiens de l'époque des pharaons, la politique à Athènes... L'hypothèse retenue est que ce trait particulier s'impose lorsque, en plus de sa fonction explicite, il règle les rapports de production.

Ainsi, l'organisation politique d'Athènes reposait sur le fait que la cité était gouvernée par les hommes *libres, propriétaires de leur* terre. La propriété garantissait en effet l'autonomie nécessaire pour ne dépendre de personne et pour se sentir responsable des affaires de l'Etat. L'ensemble de la vie sociale et de l'activité économique découlait de ce principe. Les propriétaires avaient seuls accès aux charges politiques, militaires, juridiques, religieuses. Les activités économiques autres que *l'agriculture* (*artisanat, com*merce, banque) étaient assurées par des « métèques ». L'esclavage faisait partie des conditions naturelles de l'organisation sociale, ce qui excluait toute possibilité de le remettre en question.

Chez les Incas, c'était le principe religieux qui réglait les rapports de production. *L'ensemble des terres* étaient confisquées et redistribuées en trois parts : l'une pour le Dieu Père — *le Soleil* ; l'autre pour l'Etat ; la troisième pour les communautés locales. Les individus vivaient avec les produits de la troisième part, mais cultivaient gratuitement les deux autres, dont les produits allaient au Dieu (c'est-à-dire aux prêtres) et à l'Etat. La part prépondérante prise par le Soleil dans ce partage se justifiait par le fait qu'il était le garant de la fécondité et de l'existence même du monde.

Echange de services

Cette remarque apporte déjà une réponse à l'autre question que se pose Maurice Godelier : *comment* peuvent se mettre en place des systèmes qui organisent la domination de certains groupes sur d'autres ? D'où vient ce besoin des sociétés de créer des Etats, de constituer des ordres ou des classes où les hommes sont répartis selon des critères férocement inégalitaires ?

Godelier avance l'explication suivante : ce n'est pas la violence physique — même *si* elle est souvent réelle — qui provoque l'apparition des inégalités, c'est simplement l'in*térêt des uns et des* autres. Le *fondement* essentiel de la domination, c'est le consentement des dominés. *C*'est un accord tacite autour d'un échange de services. Pendant que les uns produisent, les autres s'occupent de choses plus importantes, dont tout le reste dépend et pour lesquelles leur compétence est reconnue de façon incontestable : la sécurité intérieure, la justice, la guerre, les grands travaux, les rapports avec les dieux, les ancêtres ou les esprits...

Ainsi, la constitution de sociétés divisées en castes ou en classes non seulement ne résulte pas de la violence, mais apparaît même à chaque individu comme un avantage, un progrès, au moment où elle s'opère, une façon plus satisfaisante d'adapter l'ordre social aux réalités et aux idées nouvelles. Le système ne pourra être remis en question que lorsque, du fait de ses contradictions internes, il ne parviendra plus à gérer les rapports sociaux et lorsque l'idée qu'un nouveau modèle est possible *commencera à « travailler »* une partie des dominés. Le changement vient de la rencontre d'un déséquilibre interne et d'une nouvelle rationalité.

On pourra s'étonner de voir un marxiste sembler si bien s'accommoder de la « servitude volontaire ». Son propos, on l'aura compris, n'est pas de justifier à tout prix ce qui, à nos yeux, est injustifiable, mais d'es*sayer de comprendre les méca*nismes qui instituent l'ordre social. Et aussi de débarrasser l'anthropologie de la vision romantique d'une société primitive égalitaire, violée par les tyrans, et pervertie par les rapports sado-masochistes que les dominants imposeraient aux dominés.

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

★ L'IDÉEL ET LE MATÉRIEL. PENSÉE, ÉCONOMIES, SOCIÉTÉS, par Maurice Godelier. Fayard. 348 p. 85 F.

le feuilleton

Les soirs où, bof ! on dort tout habillé

(Suite de la page 9.)

Une fugue est un chef-d'œuvre du genre. Des parents distraits, un avocat blasé et une voisine susceptible s'inquiètent pour une gamine qui s'invente des forfaits et simule le pire, pour rien, pour attirer l'attention, sans doute parce que sa mère voulait un fils, ces choses-là tiennent à si peu ! Mince fait divers ; et pourtant, là encore, des *pans d'existence se dévoilent*, on y plonge comme dans les maisons quand le train traîne à l'entrée des villes avec des grincements d'aiguillage, juste à la hauteur des buffets Henri II, et *que des femmes en cheveux — je vous parle de ça, c'était avant* 1940 — lavent des bas dans des corridors...

L'IMAGE du train ne vient pas par hasard. Le recueil s'achève sur un hymne à *Bécon-les-Bruyères*, pure création ferroviaire coincée entre Asnières et Courbevoie, et dévolue par son *nom* au destin comique de Fouillis-les-Oies.

Ni statue, ni mairie, ni hôpital, ni cimetière — sinon de chiens : c'était du moins le sort de Bécon vers 1930. La ligne de Saint-*Lazare n'était même pas électrifiée. On se sentait à l'abri* des émeutes, rapproché du bon air, en principe. Mais le soleil, déjà, s'y couchait derrière des murs. Une rue du Tintoret, Dieu sait pourquoi, *et puis rien*, des transversales *à palissades, du jardinet informe*, de l'odeur de chou indécise, de la ville appelée à grandir, à crever, de la fragilité touchante d'être vivant. C'était le temps, réputé bon, où la *banlieue jouait encore les champêtres*, où le bateau-mouche déposait au funiculaire de Meudon des bordées de mioches morvant sous les tornioles, pour le bonheur gueulard d'un certain Céline...

Rien à voir avec le populisme, nom par lequel les romanciers châtelains d'alors évacuaient l'inconnu innommable, les lessives de bas dans des corridors (voir plus haut). Bove ou l'art de saisir êtres et choses dans leur instabilité maximale, de les aimer dans leur nudité originelle. Il était fils de Russe, et d'exilé, il faut dire. Ça aide, pour avoir l'œil, et pitié.

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ UN SOIR CHEZ BLUTEL, UN PÈRE ET SA FILLE, UNE *FUGUE, BÉCON-LES-BRUYÈRES, d'Emmanuel Bove, Flammarion,* 306 p., 85 F.

la vie littéraire

Le siècle de Kafka

Une exposition pluridisciplinaire, qui se propose d'examiner le cheminement de l'œuvre de Franz Kafka au cours de ce siècle et son influence internationale, s'ouvre au Centre Pompidou le 7 juin (jusqu'au 1er octobre). Elle coïncide avec le soixantième anniversaire de la mort de l'écrivain (le cent unième de sa naissance).

Un *livre-catalogue sera édité* à cette occasion, avec notamment des articles de Jorge Luis Borges, Marthe Robert, Elie Wiesel, Jean *Starobinsky, Félix Guattari, Pierre* Bourdieu, ainsi qu'une importante iconographie.

Pour l'ouverture de l'exposition, l'écrivain argentin Jorge Luis Borges donnera un séminaire public à l'ancienne Ecole polytechnique, à l'invitation du conseil du Collège international de philosophie (1, rue Descartes, 75005 Paris, amphithéâtre Henri-Poincaré, mardi 5 juin, à 19 heures).

Enfin *la Colonie pénitentiaire*, dans une nouvelle traduction, sera représentée par le Théâtre *par le bas*, avec une mise en scène de Jean-Luc Borg. (L'ARC, Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 16, avenue de New-York, 75016 *Paris. Tél. : 775-91-64.* Les 12, 13, 14 et 15 juin, à 20 h 30.)

Diderot à Vienne

Avec des participants venus de France, d'Allemagne, d'Espagne et d'Italie, le colloque organisé par Hans Hinterhaeuser et le dynami*que Institut français de Vienne, au palais* Clam-Gallas (25-26 mai), a inauguré la série des grandes rencontres internationales autour de Diderot. *On a pu y apprécier, dans la variété* des dix communications et des débats, à quel point les jeux de l'écriture et de la pensée chez l'écrivain-philosophe appellent aujourd'hui analyses et interrogations, même dans les textes les plus connus (par exemple, sur la sexualité dans *Jacques le Fataliste*). Si les travaux sur Diderot ouvrent un chantier plus vaste que jamais, c'est sans doute que son œuvre est elle-même le lieu d'une recherche incessante; comme on l'a montré dans le cas du *Salon de 1767,* véritable *laboratoire où s'expérimentent* des formes littéraires nouvelles et des notions philosophiques qui orientent autrement le *matérialisme. C'est peut-être au théâtre, là où* on s'y attendait le moins, que la modernité de Diderot paraît la plus stimulante. Faut-il penser qu'ici *le génial théoricien a joué un mauvais* tour à ses propres pièces en en donnant le mode d'emploi ? En espérant qu'un metteur en scène fera échec au « blocage » dont *le Père de famille* et *le Fils naturel* sont toujours victimes, on a pu constater que l'écriture de Diderot passe fort bien la rampe dans *le Philosophe amoureux*, spectacle monté à partir des lettres à *Sophie Volland par le Théârto d'Agnès* Laurent et présenté ici pour la première fois à l'étranger.

ROLAND DESNÉ.

★ *Résumé des actes à paraître dans la toute nouvelle revue de l'Institut français de Vienne, les Annales franco-autrichiennes* (le numéro 1 est sous presse). S'adresser à Michel Cullin, directeur de l'Institut, Währinger Strasse 32, 1090 Vienne, Autriche (tél. : 31-65-03).

François Mauriac et la torture

Le 15 novembre 1954, deux semaines *après le début de l'insurrection algérienne,* François Mauriac est appelé à prononcer l'allocution de clôture de la Semaine des intellectuels catholiques. *Lui qui avait déjà pris* publiquement position, à l'occasion des événements du Maroc, il décide de revenir à cette occasion sur le problème, majeur à ses yeux pour un chrétien, des relations avec les peuples dominés et de la torture : *« Le rapport historique entre les peuples dominateurs et les peuples dominés,* dit-il notamment, *n'a pas sensiblement changé depuis le Christ, si même, pour des raisons d'ordre économique, il n'a pas empiré, dans la mesure où ce surcroît de puissance que la libération chrétienne apportait à l'homme d'Occident a été utilisé par lui pour dominer sur ceux qui n'avaient pas reçu la lumière. Les richesses naturelles que les peuples primitifs détenaient à leur insu ont déchaîné et déchaînent encore une convoitise chez les nations chrétiennes qui, pour s'assouvir, a répandu et répand encore beaucoup de sang. Leur domination s'est perpétuée par des procédés qui témoignent que ce n'est pas l'imitation de Jésus-Christ, mais l'imitation des bourreaux de Jésus-Christ, au cours de l'histoire, qui est devenue trop souvent la règle de l'Occident chrétien. »* Le texte de cette conférence est publié, accompagné d'une présentation de Jean Lacouture et d'une étude d'Alain de la Morandais sur les *Blocs-Notes* de Mauriac consacrés à la torture, dans un livre intitulé *l'Imitation des bourreaux de Jésus-Christ* (Desclée de Brouwer, 117 p., 55 F).

Signalons d'autre part qu'une Quinzaine littéraire François-Mauriac est organisée, jusqu'au 11 juin, à la Maison pour tous de Courbevoie (14 *bis*, square de l'Hôtel-de-ville, 92400 Courbevoie. Tél. : 333-63-52). Elle comprend notamment une exposition et un *« voyage littéraire dans l'Aquitaine de François Mauriac »*, les 9, 10 et 11 juin.

Cendrillon tibétaine

« Un jour, la fille des hommes entrant chez les démones pria qu'on lui donnât du feu. Les deux hôtesses la firent asseoir devant un plat d'oreilles humaines, qu'elles avaient mises à cuire comme du navet grillé.

« Oh ! Quel goût exquis ont ces navets, s'étonna la fille.

— Si tu les apprécies, reste avec nous, proposèrent les démones, nous t'en ferons tous les jours.

— Même si je voulais venir, ma mère ne me laisserait pas...

— Mais si tu tues ta mère, suggérèrent les perfides, rien ne t'empêchera de venir !

— De quelle façon, s'il vous plaît, tuerais-je ma mère ? »

Ainsi commence le conte tibétain que vient de publier, toute seule, une jeune femme passionnée de typographie et de tibétain, Bénédicte Vilgrain. Elle l'a recueilli au Ladakh, traduit, imprimé, créant à cette occasion sa propre maison d'édition : l'Atelier du Théâtre typographique. Rien ne manque à cette Cendrillon himalayenne, cannibale malgré elle, plus épicée et plus sanguinaire que son modèle occidental : ni le prince qui cherche femme, ni le soulier égaré, ni la fée *« qui est une vache »*, etc.

Dans la tradition tibétaine, cette histoire *macabre constitue le onzième chapitre d'un* cycle qui en compte vingt et un. — N. Z.

★ *Où l'on apprend que Cendrillon a tué sa mère.* Un beau livre de format oblong sous emboîtage avec en frontispice cinq pages du texte original gravées sur bois. Ed. Théâtre typographique, 31, rue du Commandant-Charcot, 92200 Neuilly, 220 F.

Jean-Etienne Cohen-Séat quitte le groupe Hachette

A la suite d'un « désaccord sur la politique générale de l'édition », Jean-Etienne Cohen-Séat quitte, le 31 mai, le groupe Hachette, où il occupait, depuis le 1er janvier 1983, les fonctions de directeur adjoint au directeur de l'édition du groupe, Jean-Claude Lattès.

Agé de trente-huit ans, Jean-Etienne Cohen-Séat exerçait son autorité sur les départements et filiales Hachette Littérature générale, Hachette-Beaux livres-Réalités, les Guides bleus, Stock, Le Chêne, Mazarine Marabout, Pauvert.

Entré il y a dix ans chez Hachette, après avoir été lecteur chez Gallimard, il avait succédé, en 1975, à Alex Grall à la direction de Hachette *Littérature*, En 1978, il avait été nommé administrateur délégué aux Nouvelles Editions Marabout, détenues par Hachette. La même année, *il avait fondé sa propre maison* d'édition, Mazarine, à moitié avec Hachette, qui prit le contrôle du capital lors de la nomination de Jean-Etienne Cohen-Séat aux côtés de Jean-Claude Lattès.

C'est Serge Martiano, directeur commercial de l'édition du groupe, qui administrera désormais Marabout.

D'autre part, Jean-Paul Enthoven, trente-cinq ans, agrégé de philosophie, ancien universitaire et journaliste au *Nouvel Observateur*, a été nommé *directeur de Hachette Littérature*. Ce département comprend, en plus des collections littéraires traditionnelles, la collection « Pluriel », dirigée par Georges Liebert, et la série Bibliothèque Hachette. Sylvie Diarté dirigera un département Hachette Pratique qui reprend le fonds d'ouvrages pratiques de Hachette Littérature.

Le palmarès de la Société des gens de lettres

La Société des gens de lettres de France, réunie en son hôtel de Massa, a remis mardi 29 mai ses prix annuels de littérature, de radio et de télévision. Elle a donné son Grand Prix à Claude Roy pour l'ensemble de son œuvre. Géo Norge a obtenu le Grand Prix de la poésie. Ont été honorés aussi pour l'ensemble de leur œuvre, René-Jean Clot (grand prix Poncetton), Simone Jacquemard (grand prix Thyde-*Monnier*), Georges *Charbonnier* (Grand Prix de radio) et André Laberthe (Grand Prix de télévision).

● *Des auteurs ont été aussi distingués pour une œuvre* : Michel Rio, Grand Prix du roman pour *le Perchoir du perroquet* (Balland) ; Jacques Lacarrière, Grand Prix de l'essai pour *En suivant les dieux* (Philippe Lebaud) ; Alain Gerber, Grand Prix de la nouvelle pour *les Jours de vin et de roses* (R. Laffont) ; Yann Paranthoën, Grand Prix de radio pour *Georges au Sporting* (France-Culture), avec une mention spéciale à Michèle Cohen et Janine Antoine pour *Un rêveur de mots, Gaston Bachelard* (France-Culture) ; Dominique Gros, Grand Prix de télévision pour *Simone et Jacqueline, une résolution* (FR 3), avec une mention spéciale à Lise Déramond pour *On ira cueillir des soleils la nuit* (TF 1).

● *Les prix spéciaux ont été attribués* à André Bay, grand prix Magdeleine-Chazel pour *Adieu Lucy, le roman de Pacsin* (Albin Michel), à Pierre Ferran et Frédéric Clément, Grand Prix du livre/jeunesse pour *Bestiaire fabuleux* (Magnard), et à Léo Malet, grand prix Paul-Féval de littérature populaire.

● *Les prix de traduction* ont été remis à Geneviève Leibrich, grand prix Halpérine-Kaminsky pour sa traduction du russe de *Bons baisers de nulle part*, de D. Savitski (Albin Michel), à Roselyne Majesté-Larrouy, grand prix Pierre-François Caillé pour sa traduction du grec de *Récits des temps perdus*, d'Aris Fakinos (Seuil), et à Suzanne Nétillard, prix Maurice-Edgar-Coindreau pour sa traduction de l'anglais du *Léopard des neiges*, de Peter Matthiessen (Gallimard).

● *Les prix de la fondation Thyde-Monnier* ont été attribués à Nicolas Bréhal, à Emmanuel Hocquard, à Didier Martin et à Olivier Poivre d'Arvor.

● *Le prix exceptionnel de la SGDL* a été remis à Fernand Baudin pour *la Typographie au tableau noir* (Retz).

● *Les médailles de la SGDL* ont été remises à Catherine Henri et Annie Henry pour *Origine de la poésie et du droit*, de Giambattista Vico, traduit du latin (Chiné), à Eugen Weber pour *la Fin des terroirs* (Fayard/Recherches), à l'ouvrage *les Poètes et la Publicité* (Poésie 1/RTL), à la Société Témoins pour *Philippe Soupault*, par Bertrand Tavernier et Jean Aurenche.

● *Le prix de poésie Charles-Vildrac*, enfin, a été décerné à Joseph-Paul Schneider pour *Payssigne* (Saint-Germain-des-Prés).

vient de paraître

Roman

BEATRIX BECK. *L'Enfant chat*. Les mésaventures d'une chatte qui se met à parler et *décide* d'aller à *l'école*. Mais l'école n'est pas faite pour les chats — même très doués. Heureusement l'amour arrangera cela... (Grasset 152 p. 65 F).

Lettres étrangères

KLAUS MANN : *Symphonie pathétique. Le roman de Tchaïkovski*. — Une vie du grand compositeur russe racontée à travers les incertitudes et les souffrances de la création avec lesquelles s'identifiait l'auteur de *Méphisto*. Traduit de l'allemand par Frédérique Daber et Gabrielle Merchez. (Jean-Cyrille Godefroy, 320 p., 89 F.)

WILLIAM BUTLER YEATS : *la Rose secrète*. — Entre magie et poésie, des histoires qui se situent dans des lieux bien réels de l'Irlande, initiation à la mythologie celtique et à la symbolique de la Rose « alchimique ». Traduit de l'irlandais sous la direction de Jacqueline Genet. (Presses universitaires de Lille, 168 p., 80 F.)

ELIAS CANETTI : *la Conscience des mots*. — Un ensemble d'essais des années 1962-1974 à propos de Kafka, Confucius, Buchner, Tolstoï, Karl Kraus, Hitler, avec, en introduction, le discours sur Hermann Broch prononcé en 1936 par Canetti à Vienne. Traduit de l'allemand par Roger Lewinter. (Albin Michel, 334 p., 85 F.)

Souvenirs

FERNAND POUILLON. *Mémoires d'un architecte*. — La réédition d'un livre paru en 1968, où ce grand bâtisseur — alors en fuite en Italie — raconte son étonnante aventure : ses débuts à Marseille, sa carrière fulgurante, les chantiers ouverts un peu partout en France et dans le monde, puis le krach du C.N.L. en 1959 qui le conduisit en prison (Le Seuil, 481 p., 80 F).

en bref

● L'ECRIVAIN JACQUES LACARRIERE A REÇU LE CINQUIEME PRIX KLEBER-HAEDENS, doté d'une somme de 100 000 F. Ce prix est remis chaque année par la fondation Mumm en mémoire de l'auteur de *L'été finit sous les tilleuls*, pour récompenser un écrivain qui se distingue par son style.

● LE PRIX DES BIBLIOTHÉCAIRES DE CULTURE ET BIBLIOTHÈQUES POUR TOUS a été attribué à Bernard Pierre pour son livre *le Roman du Mississippi* (Plon).

● COLETTE ET LA QUINZAINE DE « LA PLEIADE ». Jusqu'au 9 juin, toute personne achetant trois volumes de « la Pléiade » pourra se voir offrir par son libraire un *Album Colette*, édité spécialement par Gallimard à l'occasion de la sortie du premier volume des Œuvres de Colette dans cette collection. Ce premier tome, établi par Claude Pichois, comprend : *Claudine à l'école, Claudine à Paris, Claudine en ménage, Claudine s'en va, l'Ingénue libertine, la Retraite sentimentale, les Vrilles de la vigne et la Vagabonde. L'Album* comprend 508 illustrations, choisies et commentées par Claude et Vincenette Pichois, qui restituent les nombreux et séduisants visages de l'actrice et de la femme de lettres.

● LE COLLOQUE JEAN GIONO « IMAGINAIRE ET ÉCRITURE » se tiendra les 4, 5 et 6 juin 1984 au Prieuré (Centre européen de Tufts University), dans le village de Talloires (Haute-Savoie), sur le lac d'Annecy. (Pour tous renseignements : John Kodis, Centre européen de Tufts University, Le Prieuré, 74290 Talloires).

● RECTIFICATIF. — L'ouvrage de M. Georges Poisson, *Dix siècles à Montfort-l'Amaury*, qui a reçu le prix Georges-Goyau, décerné par l'Académie française, n'a pas été publié « à compte d'auteur », comme nous l'avions écrit dans *le Monde* du 25 mai, mais par la ville de Montfort-l'Amaury.

● LE PRIX DE POÉSIE DE L'ACADÉMIE MALLARMÉ a été décerné à Joseph Rouffanche pour *Où va la mort des jours*, I-Edition.

en poche

Balzac et Chabert

PEU d'intrigues aussi atrocement fascinantes, à travers la *Comédie humaine*, que celle ourdie par Balzac dans *le Colonel Chabert*. Entre 1832 et 1845, le romancier en modifie le titre, le texte et la section à laquelle il destinait son ouvrage, finalement rangé parmi les *Scènes de la vie privée*.

Drame intime, certes. Déclaré mort à la bataille d'Eylau (1807), Chabert, *« cet homme foudroyé »*, réapparaît après dix ans de tribulations ; il trouve sa fortune liquidée, sa femme remariée au comte Ferraud, ami du roi, et mère de deux enfants. Rongée par ce *« cancer moral »* que constitue la peur de tout perdre, elle dénie à son ancien époux jusqu'au droit d'exister. Physiquement méconnaissable et démuni des preuves de son identité, que ce dernier reste donc *« celui qui est mort à Eylau »* !

Mais ce bref roman est aussi une fable sur la férocité et la déréliction des *rapports sociaux*. En créant le personnage de Derville, l'avoué qui s'essaie vainement à une transaction entre les deux protagonistes, Balzac insère dans son livre la conscience *qui déchiffre l'impitoyable loi d'argent de la nouvelle société bour*geoise. La puissance qui brise et broie Chabert, le parvenu de la Révolution et de l'Empire, c'est l'histoire incarnée dans le triomphe de la chicane, dans les haines de famille, dans la faillite de la justice : implacables rapports de forces. Avant de prendre la *« résolution de rester mort »*, le héros déchu mesure lucidement l'horreur qui l'écrase.

SERGE KOSTER.

★ LE COLONEL CHABERT, suivi de CONTRAT DE MARIAGE, de Balzac, préface, commentaires et notes de Pierre Barbéris. Livre de poche. 315 p. 18,80 F. De Balzac encore, Gallimard publie en « Folio », un volume qui comprend LA MUSE DU DÉPARTEMENT et UN PRINCE DE LA BOHEME, avec une présentation très documentée de Patrick Berthier, 369 p., 32 F.

portraits

La rage et l'épicurisme d'Albert Cossery

● *Un écrivain qui aime trop la vie pour n'être pas misanthrope*

IL fallait de l'entêtement pour résister au vent aigre qui balayait ce jour-là la terrasse du Flore ; il fallait avoir décidé de croire à un certain printemps.

Albert Cossery tient trop à l'allure qu'on se donne, à la dignité qu'il faut garder en toutes circonstances (surtout quand on est enrhumé) ; il est, au fond, trop stoïcien, quoi qu'il prétende, pour avoir proposé de bouger. *« L'intérieur est trop laid »*, dit-il, et l'on resta là. C'était un symbole. Quand on est installé depuis 1945 à Saint-Germain-des-Prés, on ne se laisse pas déloger par un caprice de saison.

Le regard vert, froid et aigu, de cet écrivain originaire d'Egypte, se pose sans indulgence sur les passants, s'arrête sur un chanteur qui s'escrime à massacrer une chanson de Dylan. Albert Cossery hait l'Amérique, tout ce qui est américain. *« Ce sont des ignorants et des sauvages. »* Il fait longuement l'éloge du soleil et du désert, du détachement et de l'hédonisme des sages, qui jouissent de l'instant, et des plaisirs des sens. Des thèmes qui sont ceux de ses romans. *Mendiants et orgueilleux*, *les Fainéants de la vallée fertile*, comme le dernier paru : *Une ambition dans le désert*, racontent le combat inlassable du bien, qui est oisiveté, légèreté, ironie et sagesse des pauvres, contre le mal, qui a le visage de l'ambition, du travail et du capitalisme. Trois mots synonymes, pour Albert Cossery, de bêtise, vulgarité et bassesse.

« A Bagdad, dit-il avec ce sourire carnassier qui dément ses professions de foi pacifiques, *il y avait un calife qui voulait se débarrasser des mendiants qui infestaient la ville. C'était des gens si résolus dans leur paresse qu'il fallait les nourrir à la cuiller. Ils passaient six mois sur un côté, six mois sur l'autre, et, tous les six mois, faisaient l'immense effort de saluer leur voisin retrouvé, en lui demandant de ses nouvelles. On brûla l'hospice. Une dizaine de mendiants survécurent. Il fut décidé de les jeter au fleuve, et on les transporta dans ce but à travers le désert. Une horde de pillards attaqua le convoi et proposa aux mendiants de les emmener.*

– Que nous donnera-t-on à manger ? demandèrent-ils.

– Des galettes.

– Elles seront dures, qui les ramollira ?

– Vous.

« – Ils préférèrent être jetés dans la rivière. »



Dessin de CAGNAT.

Albert Cossery est ravi de cette histoire. Elle ressemble aux siennes, celles qu'il invente, des contes orientaux modernes, même s'il déteste cette appellation. Des fables pleines de digressions et de conversations lyriques pleines de civilité, de subtilité aussi. On y suit des aventures pas très crédibles, mais si bien ficelées qu'on ne lâche plus le livre quand on l'a commencé. Dans le dernier roman de Cossery, le héros, Samantar, déjoue le projet monstrueux du cheik Ben Kadem, premier ministre de l'émirat de Dofa, qui organise des attentats pseudo-révolutionnaires dans son propre Etat pour attirer l'attention des grandes puissances, peu intéressées par un pays sans richesses à exploiter. Ben Kadem illustre les ravages du désir de puissance. Samantar, c'est la philosophie, la flemme et la beauté.

Mais Albert Cossery refuse qu'on s'attarde sur ses livres. *« J'écris parce que j'ai certaines choses à dire contre ce monde, contre sa pourriture, contre les imbéciles. Et pour raconter une histoire d'amour. Mais je ne passe pas mon temps à cela. Seuls les imbéciles croient qu'il est agréable d'écrire. Je hais l'esprit de sérieux. »*

Drôle d'idée que de vivre à Paris quand on hait si âprement l'agitation et le bruit, le sérieux et la civilisation moderne. *« J'ai horreur de la campagne*, dit Albert Cossery. *Comment voulez-vous critiquer les arbres ? »* L'épicurisme de cet homme ne l'a pas libéré de cette rage qui l'habite contre la stupidité des hommes. Une rage qu'il aime.

De toute façon, il y a aussi la vie quotidienne : *« Je ne peux pas habiter un quartier où il ne se passe rien la nuit. Il faut pouvoir descendre de son hôtel, vérifier qu'il ne se passe rien d'intéressant, rester s'il se passe quelque chose, et remonter, à toute heure. Remonter lire. »* Mais quoi ? *« Vous savez, moi je n'ai que cela à faire, mais il serait imbécile de citer des noms, des titres. Tout le monde fait cela pour se donner l'air intelligent. »*

Sous ses airs intrépides, Albert Cossery a peur de beaucoup de choses : au premier rang desquelles cette imbécillité, qui pourrait le contaminer, et l'esprit de sérieux, qui menace toute interview. Il espère dans les bienfaits de la flemme. Sans beaucoup d'illusions : *« Autrefois, on rencontrait des génies dans les bars, aux terrasses. Aujourd'hui, on passe de bons moments, voilà tout. Et les gens sont bien laids. »*

GENEVIÈVE BRISAC.

★ UNE AMBITION DANS LE DÉSERT, d'Albert Cossery. Gallimard, 221 p., 67 F.

MENDIANTS ET ORGUEILLEUX. Gallimard, coll. « Folio », volume double.

LES FAINÉANTS DE LA VALLÉE FERTILE. Gallimard, coll. « Folio », volume simple.

Françoise Rullier ou le bonheur d'imaginer

● *Une jeune romancière se raconte les histoires qui la faisaient rêver lorsqu'elle était enfant.*

FRANÇOISE RULLIER a toujours aimé se raconter des histoires. A dix ans, elle « dévorait » les « Club des cinq », et, lorsque son père, vétérinaire, a commencé la rédaction d'un ouvrage médical, elle a voulu *« en faire autant »*. *« Dans mon roman, une aventure à l'image de celles que je lisais, tous les personnages faisaient du cheval. Moi, je venais d'essayer de monter. En vain. J'avais trop peur. »* Alors, à défaut de chevauchées, Françoise Rullier écrivait. Elle n'a jamais cessé. *« En mai 1968, j'avais quatorze ans. Je notais chaque jour tout ce qui se passait : une sorte de chronique de ce que je vivais comme une révolution. »*

Pour respecter les souhaits de la famille, il fallait pourtant préférer à ce personnage d'écrivain précoce celui, plus conforme, d'enfant raisonnable et studieuse. Bien que rêveuse et dissipée, Françoise mena avec succès, jusqu'à leur terme, ses études de lettres. Mariée, agrégée, une thèse de doctorat en préparation – *De la figure de style au jeu de mots*, – elle était en route pour une carrière universitaire, au mieux brillante, au pis terne, à coup sûr loin de ses désirs de petite fille.

C'était compter sans le goût du voyage et du dépaysement que Françoise Rullier partage avec son mari : *« Nous voulions aller, comme coopérants, en Amérique du Sud, où nous avions fait déjà plusieurs voyages. Descendre l'Amazonie en bateau, c'était merveilleux. On se serait cru dans une bande dessinée. Evidemment, j'écrivais toutes mes impressions. J'adore tout transcrire, sans me poser de questions, pendant des heures. »* Cependant, ils n'ont pas obtenu de poste en Amérique latine, ils se sont retrouvés au Mali, à Bamako, où ils enseignent depuis 1978.

Levée à 4 heures du matin, Françoise a pris l'habitude d'écrire jusqu'à midi, les jours où elle n'avait pas cours. *« Cette fois, je savais que je faisais un livre, que je le terminerais. Mais je n'osais croire qu'il serait publié. »* Elle y croyait si peu, même après avoir envoyé le manuscrit à un éditeur (Calmann-Lévy), qui l'avait accepté, que lorsqu'elle a reçu, à Bamako, un exemplaire de son premier roman, *la Vie extraordinaire de Rafael Ariatégui*, Françoise s'est *« évanouie de joie et d'émotion »*.

Son bonheur à imaginer, à inventer des pays, des destins, des amours, l'a préservée de l'éternel premier roman autobiographique. Rafael Ariatégui est sud-américain, peintre, *« peut-être parce que ce que je peins ne me satisfait pas*, dit-elle, *alors qu'en littérature je peux trouver mon petit coin plus facilement »*. Rafael a quitté son pays après un tremblement de terre et a vécu de nombreuses années à New-York, où il s'est spécialisé dans une technique qu'il avait inventée, la *crawling painting* (littéralement « peinture rampante »). Revenu dans son pays, à Alto-Beni, il y est mort en 1978. Sa biographie imaginaire, que le narrateur, prétendument historien d'art, affirme être le fruit de longues recherches, est un roman d'aventures comme les aiment Françoise Rullier et les écrivains sud-américains, qui la fascinent.

Même si elle est parfois emportée par son plaisir d'écrire et si certains passages auraient gagné à être resserrés, sa passion à créer Rafaël, sa jubilation à le décrire et à le mettre en scène, son amour de la fiction et de l'évasion sont communicatifs. En outre, bien que retraçant la vie d'un peintre, Françoise Rullier a su éviter le piège du discours sur l'art, les facilités du « toc » esthétique et intellectuel. *« J'aime la simplicité et la rigueur. Il me faut un solide travail de documentation, sinon, je ne crois pas à ce que j'écris, le pays n'existe pas pour moi, les personnages non plus. Je souhaitais parler d'un créateur, d'un artiste, mais je voulais que mon discours soit cohérent, exact sur la technique, précis sur l'analyse. Je déteste l'admiration qui n'est pas critique. »*

Françoise Rullier a beaucoup de projets, mais le seul auquel elle est sûre de ne pas renoncer un jour, *« c'est l'écriture : parce que c'est l'unique chose à laquelle j'ai toujours été fidèle »*. Elle n'aura jamais fini de se raconter ses histoires de petite fille.

Jo. S.

★ LA VIE EXTRAORDINAIRE DE RAFAEL ARIATÉGUI, de Françoise Rullier, Calmann-Lévy, 260 pages, 75 F.

lettres étrangères

Fiction et réalités australiennes

● *Un roman-fleuve des antipodes et un numéro spécial d'« Autrement »*

CETTE *Australienne* a tout pour nous rendre heureux : la qualité littéraire, l'invention romanesque, la richesse et l'authenticité des sources. Délie, l'héroïne du roman de Nancy Cato, est un beau portrait de femme. Quant au héros peu banal, il se révèle au long de ses 2 000 kilomètres : c'est un grand fleuve australien, le Murray. Tout va vite au fil de ces 550 pages. La lecture vous porte comme une embarcation qu'entraîne le courant. Ce n'est pas le bateau ivre, c'est le bateau-livre.

En 1890, Délie, âgée de douze ans, tombe à la mer : le navire qui l'amenait d'Angleterre fait naufrage juste avant d'atteindre Melbourne. En 1956, presque impotente au terme d'une existence bien remplie, Délie se baigne une dernière fois dans l'océan Indien, sur la plage intérieure de Port-Victor, lieu défendu, à l'embouchure du Murray.

Il s'est passé beaucoup de choses. Délie, mariée avec et sans amour, est la première femme à commander un steamer à aubes sur le Murray (les hélices étaient trop vulnérables et difficiles à réparer, dans ces eaux sauvages). Elle apprend même *« à aimer la bière et les repas improvisés dans la timonerie ou sur le pont »*. Elle domine la scène mais les autres personnages ne sont jamais falots ni factices, qu'il s'agisse de son mari, des hommes qu'elle attire, de ceux (plus rares) qui lui plaisent ou de ses enfants, de ses amies, d'inconnus...

Pas d'eau de rose non plus : à l'arrière-plan, la condition féminine, les surprises aigres-douces de la vie conjugale, *« la déchéance et la ruine inévitables de tout rapport humain »*, les contraintes du travail, la réalité économique et bien sûr le temps, inexorable empêcheur de tourner rond, dressent leurs ombres. Ainsi, la guerre 1914-1918 apparaît dans toute sa cruauté, indirectement ressentie, lorsque Meg (la fille de Délie), amoureuse à son tour, découvre comment celui qu'elle aime a perdu en première ligne deux de ses doigts pour se faire démobiliser.

En définitive, on serait tenté de dire que seul le fleuve est gagnant, si la vie qu'a réussi à mener Délie, en dépit d'innombrables obstacles, n'était aussi une victoire, tant par les responsabilités assumées que pour cette fidélité tardivement récompensée à la peinture.

Nancy Cato, née en 1917 à Adélaïde, Australienne de la cinquième génération, évite les pièges du folklore gratuit et de l'érotisme fastidieux. Elle ne triche pas. *L'Australienne* (dont le titre original est *All rivers run* : *« Tous les fleuves vont à la mer et la mer n'est pas remplie. »* Ecclésiaste, I-7) est le premier volume d'une trilogie placée sous le signe du Murray. Il s'agit d'une œuvre considérable, et si l'on a évoqué initialement à son propos Mark Twain et le Mississippi, son originalité demeure entière. Et sa séduction indéniable.

Une forme particulière de mélancolie

Autrement va droit au cœur de l'Australie en nous faisant faire un saut de 20 000 kilomètres. Michèle Decoust est tombée amoureuse du *bush*, l'arrière-pays des isolés, éleveurs, têtes brûlées, camionneurs. François Missen a enquêté sur les mines, leurs aventures et leurs aventuriers. Barbara Glowczewski s'est attachée aux aborigènes ; à leur lutte pour une forme d'autodétermination, la protection de leurs territoires sacrés, le développement de campements satellites. Elle a fait un séjour fructueux chez les Lardil de l'île Mornington. Elle connaît bien les Warlpiri (dont quelques représentants sont venus à Paris l'an passé au Festival d'Automne). Elle sait interpréter les langages du corps, les complexités de la polygamie, les rapports douloureux avec le monde moderne. Dominique Frétard a *« apprivoisé Sydney »* qui, au départ (ou plutôt à l'arrivée), lui laissait bizarrement une sensation de vide. Elle flotte un peu, parcourt et survole un vaste territoire culturel sans en soupçonner apparemment toutes les richesses mais ce qu'elle raconte est vif et plaisant.

Quant à la contribution de Pierre Grundmann, elle est en tous points remarquable. Déjà auteur du *Guide bleu* Hachette (qui mérite d'être lu pour le plaisir), il ne saurait être limité à ses compétences touristiques. Il est sans doute le meilleur connaisseur français de l'Australie contemporaine. Il en évoque à la perfection la vie suburbaine. Il en présente la dimension utopique avec des références fascinantes à l'œuvre de Thomas Moore. Il décrit, enfin, une forme particulière de mélancolie, *down under*...

Certes, un esprit pointilleux trouvera des réserves à faire : pourquoi *Autrement* a-t-il choisi une photo de couverture aussi peu appropriée, et rayé la Tasmanie de la carte ? De même, pourquoi, dans *l'Australienne*, n'avoir pas conservé quelques mots du cru, intraduisibles en français, dont l'auteur est loin d'abuser : comme *bush*, *swagman* (mal rendu par chemineau), et surtout l'irremplaçable *cooee*, le cri des étendues vierges (devenu Hoooo-é-é !), etc ? Peu importe. Les mots essentiels se feront peu à peu place dans notre vocabulaire, comme avant eux cow-boy ou pampa.

JEAN-PAUL DELAMOTTE.

★ L'AUSTRALIENNE, de Nancy Cato, traduit de l'anglais (Australie) par Brice Matthieussent, Presses de la Renaissance, 550 p., 89 F.

★ AVENTURE AUSTRALIE, hors-série 7, avril 1984, Autrement, 294 p., 70 F.

∴

● UN PRÉCURSEUR. – En 1937, l'écrivain bourbonnais Emile Guillaumin consacrait un livre à son compatriote *François Péron (1775-1810) Enfant du peuple*. De 1800 à 1804, ce naturaliste avait accompli un voyage de découverte aux Terres australes, dont il publia la relation en 1807.

Cette relation, Emile Guillaumin en fit *« le gros œuvre de son travail »*, lequel vient d'être réédité. Il comporte un vif attrait supplémentaire : la reproduction des cartes et des dessins dus à Lesueur, à Petit et à Freycinet, bons artistes et compagnons de François Péron. Un bel ouvrage à signaler aux lecteurs qui s'intéressent à l'Australie.

★ Editions Les Marmousets, 4, rue de l'Epargne, 03000 Moulins. Format 27×37, relié toile, 156 p., 450 F.

Orgueil et misère de la névrose

CERTAINS livres sont si riches de vibrations intimes, si rigoureux dans la description clinique, si justes dans la formulation d'un indicible qui, pourtant, doit se dire, qu'on sait d'emblée qu'on ne les oubliera plus, qu'ils résisteront à l'usure du temps. C'était le cas, hier, de *Mars*, du Suisse Fritz Zorn. C'est aujourd'hui, celui de *la Maladie humaine* de l'Italien Ferdinando Camon.

Livres autobiographiques, bien sûr. Impitoyables précis de décomposition écrits au vitriol et dont la cruauté moqueuse et la lucidité dévastatrice font couler dans nos veines un peu de la folie de leurs auteurs.

Ferdinando Camon, issu d'une famille de paysans pauvres de la vallée du Pô, est l'auteur de plusieurs romans (*Figures humaines, la Vie éternelle, Occident, Apothéose*) traitant généralement de la paysannerie. Pier Paolo Pasolini fut le premier à attirer l'attention sur cette œuvre, rude et violente, qui donnait la parole aux « sans grade ». Attention cependant ! Le dernier livre de Camon : *la Maladie humaine*, admirablement traduit par Yves Hersant, marque une rupture : c'est le récit d'un traitement psychanalytique.

Non pas d'une analyse mondaine, entreprise pour le profit intellectuel ou social que l'auteur pourrait en tirer. Non, il y a urgence ici. C'est presque une question de vie ou de mort. *« J'ai souffert au-delà du tolérable*, écrit Ferdinando Camon. *Parfois la souffrance était si totale, si inexorable, si enfoncée en moi que je me demandais comment je pouvais la supporter. »*

Alors, pendant plus de sept ans, guidé par un obscur pressentiment, il se rendra chez le *« professore »*, en dehors de la ville, sur les collines de Padoue... Pour quoi au juste ? *« Tu as entrepris une analyse*, note-t-il, *pour découvrir la raison de ton entrée en analyse, et tu finis par découvrir qu'il n'y en a pas une, mais deux-trois, trois-quatre, quatre-cinq mille. Chaque journée de ta vie, avant même ta naissance, en a accumulé des centaines : tu dois à présent marcher à reculons, et les liquider. »*

Concrètement, il y a les symptômes : insomnies, saignements de nez, intestins noués, calculs rénaux, vertèbres bloquées. Il y a aussi, et c'est la première partie du livre, la recherche d'un psychanalyste qui ne soit ni un ingénieur de l'âme ni un des aimables escrocs qui sévissent sur le marché de la névrose. Cette quête nous vaut une description d'une extrême drôlerie de séances de psychothérapie collective à Rome.

Les choses sérieuses commencent lorsque Ferdinando Camon est reçu par le *« professore »* de Padoue. *« Chez lui,* écrit-il, *il pouvait arriver que l'heure entière s'écoulât sans qu'un mot fût prononcé : j'écoutais l'odeur de son tabac se répandre dans la pièce et me pénétrer le corps jusqu'au moment où, au terme de la cinquantième minute, il se levait en disant : « Bon, ça va », pour signifier que l'heure était écoulée. »* Mais il arrivait aussi qu'un mouvement du *« professore »* ou une simple réflexion de sa part relancent le symptôme ou, au contraire, l'amènent à résipiscence. De minuscules changements s'opèrent. Jamais faciles à accepter, car il existe un orgueil d'être soi et un refus d'être autre que soi qui sont le principal obstacle à la guérison. Comme l'observe justement Ferdinando Camon : *« Il y a un orgueil de la névrose qui ne fait qu'un avec l'orgueil d'être homme. »*

Tous ceux qui s'intéressent à la psychanalyse attendaient le chef-d'œuvre littéraire qu'elle ne manquerait pas, un jour ou l'autre, d'engendrer. Avec *la Maladie humaine*, Camon a réussi le tour de force de rester au plus près d'une expérience existentielle quasi intransmissible sans jamais se laisser prendre aux pièges de la complaisance, de la volupté masochiste ou des lamentations stériles. Il introduit l'humour dans la pesanteur névrotique. Au terme de son analyse, observant le *« professore »*, il écrit : *« Même quand on se livre aux expériences les plus neuves et les plus révolutionnaires, on n'apprend jamais que ce qu'on sait déjà ; et cet homme à qui je m'adresse, et que je regarde pour la première fois – cet homme si petit, si maigre, si vieux, – je ne le connais pas. »*

ROLAND JACCARD.

★ LA MALADIE HUMAINE, de Ferdinando Camon. Traduit de l'italien par Yves Hersant. Gallimard, 185 p., 75 F.

SIGNATURES
René BARJAVEL
Henri GOUGAUD
Laurence HARF-LANCNER
Jacques RIBARD
JEUDI 7 JUIN
16 h - 19 h
LIBRAIRIE HONORE CHAMPION
7, quai Malaquais - Paris 6e
Tél. : 326-47-69
MOYEN-AGE

Les petits livres qui disent comment et pourquoi la généalogie ?
29 autres titres
le Centurion

(Publicité)
ATLAS DE L'HUMANITÉ
L'ATLAS DE L'HUMANITÉ, ouvrage collectif de spécialistes internationaux, présente une vision globale de la race humaine sous tous ses aspects : origines, histoire, culture, migrations, adaptation au monde d'aujourd'hui.
L'ouvrage restitue, tout d'abord, l'homme dans son contexte originel, précisant son héritage génétique, linguistique, historique. Puis il analyse les aspects et structures des sociétés dans lesquelles il vit : systèmes économiques et politiques, religions, rapports familiaux, organisation sociale, etc.
Toutes les questions fondamentales concernant les mouvements migratoires, le climat, l'environnement, les origines de la race humaine sont abordées. De même sont étudiées les ressources des pays, les influences politiques, les échanges commerciaux, les rites, coutumes et croyances individuelles.
L'ATLAS DE L'HUMANITÉ est avant tout un ouvrage sur les hommes. Il dépasse les frontières établies par les systèmes politiques pour souligner les affinités culturelles. De ce fait, il explore en profondeur les rapports humains, les comportements, les interdits. Par l'association d'un texte clair et précis, de cartes spécialement étudiées pour cet ouvrage, de diagrammes et de magnifiques photos en couleurs, c'est une magnifique vision de synthèse de l'humanité qui est ici présentée.
Prix TTC : 130 F
SOLAR

LA PENSÉE

romans

Marie-Claude RAMBEAUD
« DE LA PAILLE DANS UN CHIFFON »
L'enfant du silence
160 pages, 46 F T.T.C.

Hélène ERNOUT
« ESPOIR, MON AMI »
Espérance, mode d'emploi
176 pages, 55,70 F T.T.C.

Barbara SKRYPZAK
« C'ÉTAIT TROP LOIN LA MER »
Brûler une fois de trop
310 pages, 104,90 F T.T.C.

Ega NIVUD
« LA CHANCE DE MA VIE »
Réussir sa destinée
114 pages, 41,80 F T.T.C.

Josiane PAIRAULT-LAHLOU
« CONTES DE L'AU-DELA »
D'un départ l'autre
80 pages, 36,40 F T.T.C.

Sylvie GODIN
« BONHEUR ÉPHÉMÈRE »
Le monde de l'adolescence
158 pages, 53,50 F T.T.C.

Jacques PERREAU
« NOUVEAUX CONTES »
Pleurer de tendresse
146 pages, 47,10 F T.T.C.

Maria-Luisa PAVON RODRIGUEZ
« PAUVRE ISABELLE »
Une femme d'Espagne
258 pages, 77,10 F T.T.C.

René WOLFIN
« AH ! QUE LA GUERRE EST JOLIE ! »
Carnets de route
96 pages, 37,50 F T.T.C.

Mohamed ABOU SALWA
« LA TRAVERSÉE INACHEVÉE »
Vers l'autre rive
80 pages, 35,30 F T.T.C.

Pierre HANEY
« LA FILLE DE SISKA »
La roulotte du bonheur
158 pages, 49,20 F T.T.C.

Traduit en français par LOUIS PIO
« CHRONIQUE DE PANTERIA »
Les prestiges du style
224 pages, 59,90 F T.T.C.

Reymond BARRIÈRE
« MÉMOIRES D'UN GUIDE DE TOURISME »
Suivez le bon guide !
256 pages, 64,20 F T.T.C.

PAULINE
« NARRATION D'UNE MAMIE »
Une morale à l'histoire
176 pages, 53,50 F T.T.C.

Bernard GODEFROID
« CONTES POUR ENFANTS DESOBÉISSANTS ET ADULTES INSOUMIS »
Une vision insolite
224 pages, 61 F T.T.C.

Laurence LAURE
« UTOPIC NOW »
Le mal de vivre
96 pages, 36,40 F T.T.C.

Thérèse DAUBIER
« LES DEMI-MOTS D'EN FACE »
Parler pour se taire
160 pages, 49,20 F T.T.C.

Lakhdar AKFADHOU
« LE CAPORAL RÉFORMÉ »
L'aventure et la nuit
48 pages, 30 F T.T.C.

Christiane LEPECQUET
« MÈRE TU AS TANT SOUFFERT »
Le malheur enfoui
176 pages, 53,50 F T.T.C.

Liane AUCLAIRE-PEYNET
« CONTES EN RACCOMMODANT »
suivi de
« CONTES ET BRODERIES »
Pour les veillées quiètes
64 pages, 30 F T.T.C.

Andrée DEMAIN
« LES AVENTURES DE PIPIOU »
Prenons de la graine
114 pages, 49,20 F T.T.C.

Sylvie MARSAL
« SOLILOQUES BOHÉMIENS »
La maîtrise du temps
126 pages, 48,20 F T.T.C.

Michel BOUREL
« L'ENVOYÉ DU SOLEIL »
Des savants très convenables
320 pages, 102,70 F T.T.C.

Ali MOKDAD
« L'ÉTAU DE LA VIE OU UNE CERTAINE PHILOSOPHIE »
Fin de siècle
224 pages, 71,10 F T.T.C.

Yvan DIONIS
« LE CAHIER BLEU DE VÉRONIQUE »
Le drame de l'avortement
226 pages, 61 F T.T.C.

Primerose PHILIPPE
« DE QUEL AMOUR BLESSÉE »
Un bonheur écorché
224 pages, 62,10 F T.T.C.

André DARDAILHON
« GUICEJU »
Le mal qui fait les simples
272 pages, 89,90 F T.T.C.

Clotilde AURIGO
« UNE NOUVELLE AURORE »
Le triomphe de la solitude
210 pages, 71,70 F T.T.C.

Valérie BENINCASA
« L'AN DÉTRESSE »
Demain, adulte hélas !
192 pages, 55,70 F T.T.C.

Roger FOSSOUL
« SARAH OU LA CHRONIQUE DE LA MAISON CARRÉE »
Chronique des années difficiles
224 pages, 63,20 F T.T.C.

Blanche BORREIL
« LA FONTAINE DE FORCE »
Le chant de l'homme
256 pages, 77,10 F T.T.C.

Philippe SENTIS
« JACQUES LE MINEUR »
La Palestine autrefois
144 pages, 48,20 F T.T.C.

Joseph-Antoine LEONI
« LE VOYAGE DE NOCES »
« COTI-CHIAVARI-CAYENNE »
Je chante mon île
192 pages, 33,20 F T.T.C.

Edouard CHOLON
« L'AVENTURE N'ÉTAIT PAS PRÉVUE »
Le nomade heureux
194 pages, 58,90 F T.T.C.

Nicolas ROVAL
« UNE AUTRE VIE D'AMOUR »
Un amour maudit
160 pages, 52,50 F T.T.C.

Jeanne-Marie LAURENT
« LE BONHEUR PERDU »
L'ange gardien égaré
96 pages, 36,40 F T.T.C.

Ghislaine MONNERAIE
« LAISSEZ VENIR A MOI LES PETITS ENFANTS »
Une farce historique !
96 pages, 37,50 F T.T.C.

Christine SELLIER
« JOURNAL D'UNE EMPLOYÉE DÉ MAISON »
Une « domestique » parle
98 pages, 39,60 F T.T.C.

Corinne LEGRIS
« H COMME PARALLÈLES
suivi de
« HISTOIRE D'EAUSER »
Juste une allusion
64 pages, 31 F T.T.C.

Léa VALENTINI
« UN PRESBYTÈRE A LOUER »
Un village tranquille
64 pages, 32,10 F T.T.C.

Marie-Hélène PAYET
« LA MALÉDICTION »
Le vrai et le faux
160 pages, 48,20 F T.T.C.

L. CRISTIANI-TAWFIQ
« BAGDAD DANS LES BRUMES DU SOUVENIR »
Un monde nouveau
224 pages, 61 F T.T.C.

Solange BLANC
« FEMMES A TUER »
Les déportées témoignent
416 pages, 98,50 F T.T.C.

Marcelle BUISSON
« LA FILLE DE LA FORÊT »
Un dialogue infini
156 pages, 58,30 F T.T.C.

Luce BALLAT
« LES MALOUINES SANS RETOUR »
De bienheureux obstacles
208 pages, 56,70 F T.T.C.

Vladimir VAPTZAROV
« LES TERRES PROMISES »
Des peuples opprimés
320 pages, 104,90 F T.T.C.

Marcelle ANDRÉ-LOMBARD
« L'APPEL »
Lyon sur brumes
224 pages, 61 F T.T.C.

Ghislaine WIRBEL
« AU NOUVEAU PAYS ROSE »
Une planète inconnue
192 pages, 32,10 F T.T.C.

Georges GLEIZES
« HÉLÈNE »
Ne rien oublier
224 pages, 69,60 F T.T.C.

Roger BERTRAND
« JEAN, CLASSE 42 »
Une vie d'homme
320 pages, 99,50 F T.T.C.

Maria Jésus RAMIREZ
« LA PETITE FILLE ET LE DICTATEUR »
La mort pour comprendre
160 pages, 48,20 F T.T.C.

Ginette CHARDENAL
« CLICHÉ »
La chimère apprivoisée
96 pages, 39,60 F T.T.C.

René BRONNASD
« PLOUF »
Un animal familier
160 pages, 49,20 F T.T.C.

M.-F. ALAJARIN-LOISON
« PARADIS INTERROMPU »
Le mythe du Pacifique
224 pages, 61 F T.T.C.

Eric VINCENT
« LES SIX AMIS AU FOOTBALL »
Coup au but
128 pages, 41,80 F T.T.C.

nature

Gabriel GREMILLON
« LE ROMAN DE GARDON »
La véridique histoire d'un poisson
224 pages, 49,20 F T.T.C.

essais

A.L. LEIISDOY B-C
« LUX AETERNA OU LA LUMIÈRE ÉTERNELLE »
La gloire du royaume
64 pages, 30 F T.T.C.

Maurice DESCOTES
« DIX PROMENADES DANS LE CIMETIÈRE CORNÉLIEN »
Une œuvre forte et délaissée
418 pages, 155,20 F T.T.C.

Emmanuel PHILY
« NÉOCAPITALISME »
L'avenir tranchera
176 pages, 51,40 F T.T.C.

Andrée BAUTE
« LE PLUS GRAND ÉVÉNEMENT DU MONDE »
Le verbe incarné
112 pages, 42,80 F T.T.C.

Gilbert-François GAKOSSO
« LA RÉALITÉ CONGOLAISE
Unité et diversité
258 pages, 67,40 F T.T.C.

Jean GÉRARD
« LA VIE ARDENTE ET MOUVEMENTÉE DE DOMINIQUE LACOMBE »
L'évêque constitutionnel
160 pages, 49,20 F T.T.C.

Marc MAYEUR
« HISTOIRE DU PEUPLE D'ISRAËL »
Une place particulière
192 pages, 54,60 F T.T.C.

Georges FAVRE
« COMPOSITEURS FRANÇAIS MÉCONNUS »
L'école du dix-neuvième siècle
176 pages, 57,80 F T.T.C.

Nicolas BACIU
« L'EUROPE DE L'EST TRAHIE ET VENDUE »
Des documents secrets accusent
370 pages, 89 F T.T.C.

Jean Bertrand DUHAUT-BRUNEAU
« MA CORRESPONDANCE »
L'univers flou
192 pages, 53,50 T.T.C.

Jean DESTOUCHES
« SCIENCE, LE CYCLE INFERNAL »
« POUR EN SORTIR ? »
Diagnostic et témoignage
304 pages, 92 F T.T.C.

Antoine BERLIN
« LE FRANÇAIS VAGABOND »
Argot-français, français-argot
224 pages, 61 F T.T.C.

Raymond CHAMES
« PRÉLUDE A L'ÉTERNITÉ »
Entre deux éternités
176 pages, 52,50 F T.T.C.

Mirko MANGOLINI
« UNE ÉDUCATION POUR LA VIE »
Le rôle de l'âme
318 pages, 123,10 F T.T.C.

Georges MAUCO
« LES ÉTRANGERS EN FRANCE ET LE PROBLÈME DU RACISME »
4 millions d'étrangers
240 pages, 85,60 F T.T.C.

Marc BELUET
« LES INDIENS D'AMÉRIQUE DU NORD »
Le droit à la différence
192 pages, 56,70 F T.T.C.

Docteur FENSCH
« LE CORPS DES MOURANTS, OBJET DE CONVOITISES ET D'OPPRESSIONS »
Contre la loi Caillavet
224 pages, 72,80 F T.T.C.

Jacques BRUNEAU
« LES TRIBULATIONS D'UN GAULLISTE EN GAULE »
Un compagnon témoigne
288 pages, 99,50 F T.T.C.

PHILEAS
« CERTAINS ASPECTS DE NOTRE SOCIÉTÉ
Une quête lucide
160 pages, 51,40 F T.T.C.

Eric DEROUET
« PENSÉES SOCIO-PHILOSOPHIQUES D'UN ADOLESCENT DE SEIZE ANS »
Loin des préjugés
50 pages, 38 F T.T.C.

هدية من الأهالي

NSÉ UNIVERSELLE

poètes du temps présent

Nathalie BOCCARA
« INVITATION AU RÊVE »
48 pages, 32,10 F T.T.C.

Jean-Pierre TAUZIA
« LE TEMPS PERDU »
80 pages, 35,30 F T.T.C.

Liliane CASANOVA
« AU FIL DE LA TENDRESSE »
40 pages, 33,20 F T.T.C.

Yann GEMARD
« ET LE MONDE VIVAIT »
128 pages, 42,80 F T.T.C.

Danielle GELATI-MARRO
« A L'AUBE DU XXIe SIÈCLE »
144 pages, 45 F T.T.C.

Liliane THOLLON
« EXALTATION »
82 pages, 40,70 F T.T.C.

Maximilien DELEFOSSE
« ARABESQUES »
48 pages, 33,20 F T.T.C.

Maroussia KIRITCHUK
« RÉVEIL DE L'UKRAINE »
164 pages, 53,50 F T.T.C.

Sylvie MERLOZ
« L'IMPOSSIBLE QUÊTE »
32 pages, 30 F T.T.C.

Terry GRANGER
« POUR UN PAYS... COMPLAINTES »
48 pages, 31 F T.T.C.

Charles WARZEE
« ADOLESCENCE »
96 pages, 35,30 F T.T.C.

Patricia RACAUD
« VISAGES PERDUS »
96 pages, 40,70 F T.T.C.

Daniel COHEN
« RÊVES DE DEMAIN »
64 pages, 33,20 F T.T.C.

Vincent MARC
« LES MÉTAMORPHOSES ROMANTIQUES »
128 pages, 42,80 F T.T.C.

Pierre AURADON
« EFFLORESCENCES ET REGAIN »
82 pages, 37,50 F T.T.C.

Anny DUPRÉ
« POUSSIÈRE D'OMBRE »
80 pages, 37,50 F T.T.C.

Bernard CABANIER
« VOYAGES »
96 pages, 40,70 F T.T.C.

Françoise NOGUER
« UNE HAIE D'AUBÉPINES »
112 pages, 40,70 F T.T.C.

Roger RALDANIEL
« GEMMES »
192 pages, 53,50 F T.T.C.

Rolande QUIVRON
« INTÉGRALES »
64 pages, 33,20 F T.T.C.

Alain AUBRY
« INVECTIVES ET INTERROGATIONS »
160 pages, 46 F T.T.C.

Philippe PIERRE
« TRANSFORMATION »
64 pages, 35,30 F T.T.C.

Dominique BROUSSE
« LES RÊVES DÉCHIRÉS »
144 pages, 46 F T.T.C.

JOCELYNE
« INSERTION PROBLÉMATIQUE »
96 pages, 40,70 F T.T.C.

Marin MARIN
« AGATE »
144 pages, 49,20 F T.T.C.

Gérard de NOIRMOUTIER
« CRIS D'UN BARBARE »
288 pages, 106 F T.T.C.

Romuald FICHEUX
« PREMIERS COBAYES »
64 pages, 33,20 F T.T.C.

Claude L'ALOUETTE
« LA VIE »
320 pages, 69,60 F T.T.C.

Odile BERNARD-DESORIA
« LE CHAMP DU SIGNE »
32 pages, 30 F T.T.C.

René MONCHO
« SOLITUDES »
64 pages, 33,20 F T.T.C.

Dominique SÉVILLA
« PIERRES FERTILES »
80 pages, 37,50 F T.T.C.

Eugène ROUSSENNAC
« CONFIDENCES »
112 pages, 42,80 F T.T.C.

Etienne FABRE
« LE TEMPS DE RESPIRER »
136 pages, 48,20 F T.T.C.

Tony DUPUY
« LE BESOIN »
48 pages, 31 F T.T.C.

Liliane MORELLEC
« POURQUOI ? »
192 pages, 56,70 F T.T.C.

Mireille MASSON
« DE VOUS A MOI »
128 pages, 45 F T.T.C.

Monique HERRY
« LE REFLET DES MOTS »
72 pages, 37,50 F T.T.C.

A. DIEUDE
« AMOURS, AMORTS, ABSENCES »
40 pages, 33,20 F T.T.C.

Maggy FAURE-VIDOT
« UN GRAND CŒUR TRISTE »
48 pages, 33,20 F T.T.C.

André NOBLET
« REFLETS »
104 pages, 43,90 F T.T.C.

Dominique GABEL
« LA VIE SE TOUCHE AVEC LES YEUX »
64 pages, 34,30 F T.T.C.

François ETIENNE
« PASSEPORTRAITS PROPOÉTIQUES »
64 pages, 35,30 F T.T.C.

Paul LEMOINE-BUSSEROLLES
« DU SANG SUR LES LÈVRES »
48 pages, 33,20 F T.T.C.

Cécile CAMILLI
« CLAIRS-OBSCURS »
50 pages, 33,20 F T.T.C.

Lyzie CHOISY
« ÉTATS D'AME »
80 pages, 38,50 F T.T.C.

Sylvie PYTHOUD
« EGO-EGOCENTRIQUE »
96 pages, 40,70 F T.T.C.

Bernard VAUCLIN
« AU FIL DU RÊVE »
80 pages, 37 F T.T.C.

Françoise ROZIE
« CHEMINS BATTUS »
72 pages, 38,50 F T.T.C.

ALI
« ÉVASION D'UN IGNORANT
DANS LE BROUILLON »
160 pages, 51,40 F T.T.C.

Auguste DEMOMENT S.J.
« POÈMES ET PRIÈRES »
96 pages, 40,70 F T.T.C.

Atea RAFFUZZI
« DU CIEL ET DE LA TERRE »
176 pages, 55,70 F T.T.C.

Alain PORCHER
« HISTOIRE D'AMOUR
OU PRÉLUDE AU DIVORCE »
192 pages, 56,70 F T.T.C.

Charles ANGELI
« POÈMES INSOLITES »
« DANS LA SPIRALE DU TEMPS »
48 pages, 33,20 F T.T.C.

Soledad CABEZAS
« LA LUMIÈRE DANS TES YEUX »
72 pages, 37,50 F T.T.C.

Corinne ARQUE
« CŒUR DE FEMME »
64 pages, 35,30 F T.T.C.

Lucien SPIGARELLI
« QUELQUES MOTS COMME ÇA »
64 pages, 35,30 F T.T.C.

Betty CHAULERT
« AU-DELA DU SILENCE »
48 pages, 33,20 F T.T.C.

Jacques LABAN
« ET MOI JE LIS VERLAINE »
72 pages, 37,50 F T.T.C.

Brigitte PERRE
« RÊVES SUR LES AILES DU VENT »
88 pages, 40,70 F T.T.C.

Fabienne LAC-SLEZSKO, Jean-Christophe KLEIN
« LIVRAISON »
48 pages, 33,20 F T.T.C.

ISMAEL
« UN CRI DU CIEL, LA TERRE CROULE ! »
272 pages, 63,20 F T.T.C.

BRENN
« RÉVOLUTIONS »
32 pages, 30 F T.T.C.

Idir RADJI
« DANS UN DERNIER SOUFFLE
DE LIBERTÉ »
48 pages, 33,20 F T.T.C.

Adrienne PICHEREAU
« OMBRES ET LUMIÈRES »
240 pages, 81 F T.T.C.

Jeanne APPOLON
« L'ENFANT ET SON ARBRE »
48 pages, 33,20 F T.T.C.

Jérôme BIMBENET
« RÊVES DE POÉSIE
VERS L'AMOUR ABSOLU
SUIVI DE L'ÉTERNITÉ DU POÈTE »
96 pages, 39,60 F T.T.C.

Thierry LONGRAIS
« LE SOUFFLE D'UN MURMURE »
96 pages, 40,70 F T.T.C.

Evelyne FUCHS
« POÈMES D'HIER,
D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN »
80 pages, 37,50 F T.T.C.

Claude MASSON
« IL EN EST AINSI »
48 pages, 33,20 F T.T.C.

Nick FRIONNET
« COMME UN BOUQUET DE CHANSONS »
48 pages, 33,20 F T.T.C.

Paulette RUEZ, Daniel ABRY
« BALLADES A DEUX »
88 pages, 40,70 F T.T.C.

Hélène CECCON
« LA VIE QUI VA »
64 pages, 35,30 F T.T.C.

Serge FOLZ
« RÊVE, RÉALITÉ, ÉMOTION, ÉVASION »
64 pages, 35,30 F T.T.C.

Stéphane RAMANT
« POÈMES VÉCUS »
104 pages, 42,80 F T.T.C.

Alain BAUDOIN
« RÊVERIE »
48 pages, 33,20 F T.T.C.

Franck BERNARD
« LA DANSE DES ÉTOILES »
48 pages, 33,20 F T.T.C.

THE UNIVERSITY OF JORDAN
LIBRARY
SERIALS No. [illegible]
CLASS
DATE 24 APR 1985

souvenirs

André AUJEAN
« SOUVENIRS DE GUERRE »
La parole du prisonnier
224 pages, 62,10 F T.T.C.

André NORAZ
« SIG EN ORANIE »
Retrouver ses racines
416 pages, 123,10 F T.T.C.

François CHARLES
« UN GOSSE DE L'ASSISTANCE RACONTE »
Servir sous trois Républiques
320 pages, 92,80 F T.T.C.

Georges LOUBIER
« LA CHEVAUCHÉE DE L'ANNÉE SAINTE »
Mille kilomètres pour Saint-Pierre
192 pages, 55,70 F T.T.C.

Fernandré Jules VIANNENC
« LE DANUBE ÉTAIT GRIS... »
La vérité sur les camps de travail
256 pages, 71,70 F T.T.C.

Michel et Catherine ROUCHON
« SOUVENIRS DE JOE DASSIN »
La vie d'un artiste
128 pages, 43,90 F T.T.C.

Renée COPPIN-BELLEVILLE
« SI COMPIÈGNE CE FUT CELA... »
Vive la Résistance
160 pages, 53,50 F T.T.C.

nouvelles

Pierre MIRRI
« HISTOIRES NOUVELLES »
Une note d'humanisme
96 pages, 35,30 F T.T.C.

René DAILLEFER
« RÉSURRECTION »
Un chant de joie
288 pages, 87,80 F T.T.C.

Marielle CAORS
« LA MAISON DE PIERRE »
Des jardins et des maisons
176 pages, 53,50 F T.T.C.

théâtre

Démosthène KOKKINOS
« AUSCHWITZ »
La leçon des morts
128 pages, 37,50 F T.T.C.

Pierre MAUDRU
« KARAGHEUZ AU POUVOIR »
suivi de
« LA FIANCÉE DE L'EUROPE »
Une satire étourdissante
208 pages, 65,30 F T.T.C.

Catherine DUMAS
« LES COMPLICES »
La solidarité du bien et du mal
128 pages, 41,80 F T.T.C.

Aline LENOBLE
« QUAND LES CHENILLES
PRENDRONT LE TRAIN »
Qui est l'assassin ?
96 pages, 36,40 F T.T.C.

Michel HAVARD
« LE PERSONNAGE »
Un homme admirable
96 pages, 36,40 F T.T.C.

4, rue CHARLEMAGNE, PARIS-4e. TÉL. : 887-08-21

Les prix indiqués sont ceux pratiqués en notre librairie.

DIFFUSION, LIBRAIRIE, VENTE : 4, rue Charlemagne, PARIS (4e) - Téléphone : 887-08-21 ou dans les C.R.D.L. Hachette

Le Monde

culture

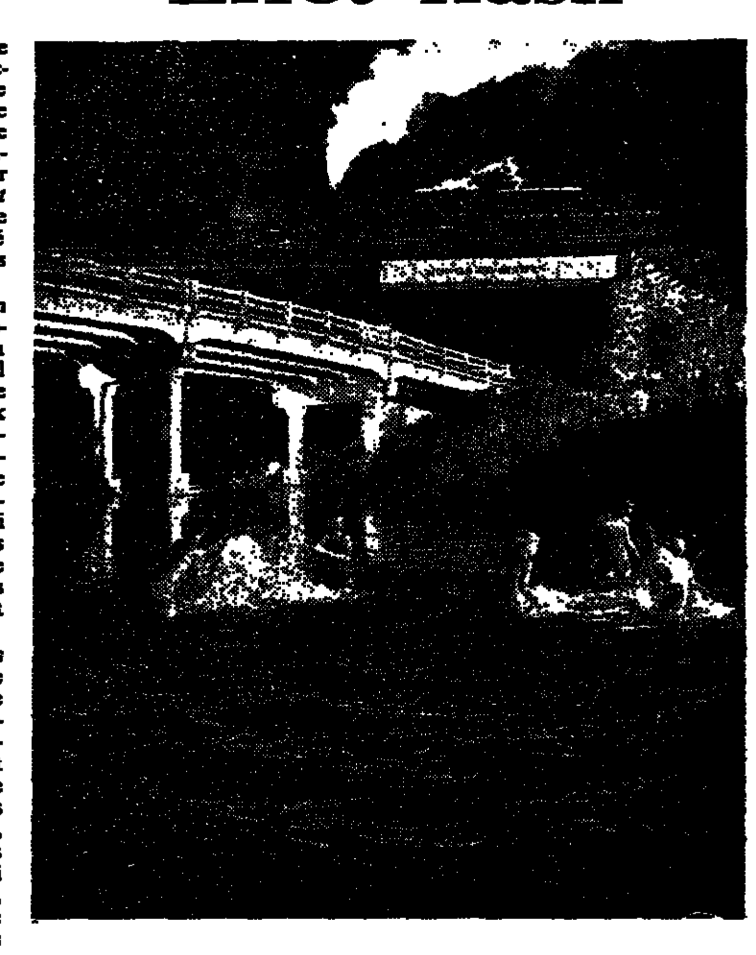
PHOTO

LES LOCOMOTIVES D'O. WINSTON LINK

Effet flash

La photographie, c'est formidable quand ce n'est pas seulement anecdote ni méditation sur l'infinie vacuité de la vie et de la nature conjuguées. Or il n'y a pas en ce moment plus belle et drôle et émouvante histoire que celle racontée par O. Winston Link sous le titre *Night Trick (Ruse de nuit)* à la galerie Samia Saouma après l'avoir été *dans les meilleures institutions* des Etats-Unis et de Grande-Bretagne.

O. Winston Link, qui est né en 1914, a commencé par être ingénieur civil avant de se tourner vers la photographie. Entre 1955 et 1960, il s'est attaché, passionnément à une ligne de chemin de fer, la Norfolk and Western Railway, ligne à plusieurs voies, qui traversait la Virginie, le Kentucky, frôlant au passage *l'Ohio* et la Caroline du Nord. *Winston* Link photographiait la ligne ici où là, mais pas au hasard : avec des attentions et des intentions de pêcheur à la ligne. C'était toujours fait la nuit, à l'aide d'un puissant et complexe système de flash.



Pratiquement toutes les photos sont des photos de nuit, mais on ne s'en rend pas toujours et tout de suite compte, tant le jour est virtuellement présent, tant les activités saisies au passage des locomotives sont virtuellement diurnes. Une baignade d'enfants ou bien de pin-up, les uns dans une rivière, au pied d'un pont, les autres dans une piscine, au bas du talus de la voie. Un homme qui conduit *ses* vaches. *Les hommes*, quand ils sont vieux, ont des têtes de western, édentées, avec les lèvres avalées par la bouche. Les femmes, selon qu'on est ici ou là sur la ligne, sont plus ou moins élégantes et plus ou moins nature. Elles sont années 50 dans leur habillement, alors que les hommes, sur ce point, sont plus difficiles à dater. C'est l'effet « complet-veston », version ville, ou « croquenots-braies », version paysanne.

La vedette, cependant, c'est le train qui sillonne les photos comme, dans la réalité, le paysage américain. Le train, ou plutôt sa tête, la locomotive somptueuse et puissante, qui emboutit l'espace, crache son jet de vapeur tout à la fois impérieux et flexible, impose son bruit et sa présence comme une évidence. Les gens *sont habitués. Ils ne la regardent* pas, sauf si c'est leur métier, sauf s'ils ont des raisons précises d'attendre son passage. Sur la plus spectaculaire de ces photos, O. Winston Link est parvenu à saisir l'intégralité du nuage de fumée. Le train, comme souvent, est à l'arrière-plan. Devant, les gens sont dans leurs voitures et regardent un film sur un écran géant. Dans le film passe, à *l'instant de la photo, un avion. Le* long de la ligne de chemin de fer, court une ligne électrique. C'est inimaginable ce qu'il peut y avoir comme moteurs, comme transferts, comme monde et comme bruit sur une simple image !

Le bruit, ce n'est pas seulement une formule. L'air de l'exposition est en effet épaissi, alourdi par l'enregistrement de tous ces trains. Chaque image a ses sonorités : le bruit fondamental du train qui passe, ou qui arrive et s'arrête, ou repart, ou prévient un danger repéré par le terrible hululement de la locomotive dans la nuit : « *too, too, toooo* » (le *oo* anglais rend visuellement mieux, pour le même son, que le *ou* français). Et les bruits annexes, quand celui du train veut bien ne pas les couvrir. Les bruits sur la bande magnétique ne suivent pas l'ordre des photos. C'est assez mal pratique, si l'on veut être exact.

Certaines photos sont très naturelles, ou aussi naturelles que peut l'être une locomotive prise au flash dans la nuit. D'autres sont bizarres, très bizarres... Et la plus bizarre montre comment le train passe dans la rue principale de Norfolk, caressant effroyablement les façades. *Une fenêtre est restée allumée. Un* monsieur regarde le photographe. C'est inhabituel.

Chaque photographie a son bruit, et chaque photo a son texte, ou plus exactement ses explications. Explication technique à l'usage des professionnels. Explication surtout des circonstances et du sujet. On apprend à quel point exact de la ligne on se trouve. Puis le numéro du train, son type de locomotive, ses horaires, sauf s'il n'y a pas de train, ce qui est exceptionnel, et que les gens sont simplement « en train » de l'attendre. Les gens, quand il y en a, sont en général précisément nommés, on connaît leur métier, *leurs liens de parenté, parfois leurs* bonnes et leurs mauvaises habitudes.

Toute cette accumulation de détails pseudo-ethnologiques pourrait être exaspérante. Exaspérante comme le sont, la plupart du temps, les explications qui accompagnent les œuvres, faisant, mode stupide, qui dans le genre scientifique, qui dans le genre onirique, qui dans le genre « socio-cult ». Tel n'est pas le cas des textes d'O. Winston Link, car ils sont animés du plus joli des humours, comme si le photographe, tout en effectuant son travail le plus sérieusement du monde, s'interdisait pourtant de se prendre au sérieux. *Cela crée une distance de plus entre* l'objectif et les trains, et cela fait de cette exposition une merveille.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

★ Galerie Samia Saouma, 2, impasse des Bourdonnais, 75001 Paris. Jusqu'au 31 juillet.

Le Monde

Loisirs

NOUVEAU SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ

AU « MONDE » DU VENDREDI 1er DATÉ SAMEDI 2 JUIN 1984

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO :

DIX A TABLE
OU L'EUROPE DES FOURNEAUX



VOYAGE : Cuba dans la fumée d'un havane.

TÉMOIGNAGE : Requiem pour le Touring-Club de France.

SPORT : Une descente musclée de l'Isère : le rafting.

Et un choix commenté des programmes de la radio et de la télévision pour la semaine.

CE SUPPLÉMENT EST VENDU ENCARTÉ DANS L'ÉDITION QUOTIDIENNE DU « MONDE »

MUSIQUE

AU XXXVe MAI DE BORDEAUX

Hommage chaleureux à l'art vocal

Le Mai musical de Bordeaux n'a plus trente ans ; c'est M. Chaban-Delmas, maire de la ville depuis plus longtemps encore, qui le rappelle dans la plaquette, il sait de quoi il parle, que pour durer il faut être capable de se renouveler sans rien *bouleverser*. Le Mai musical n'est sans doute pas une manifestation bouleversante, mais elle est rondement menée, le public suit sans se faire prier et cependant la programmation ne cède pas à la facilité du vedettariat.

Sans doute relève-t-on, au fil des concerts, des noms fort connus : Gundula Janowitz, Mirella Freni, Tatiana Troyanos, Ivo Pogorelitch, Sheila Armstrong, Werner Hollweg, Siegfried Jerusalem (remplacé par Katia Ricciarelli), l'Octuor de la *Philharmonie de Berlin... Mais ces* locomotives, selon l'expression consacrée, sont là pour entraîner dans leur sillage les ensembles symphoniques ou chorals de la région et de jeunes talents français ou étrangers.

L'une des caractéristiques du Mai de Bordeaux, c'est la place qu'il accorde à tout ce que l'Aquitaine *compte de talents confirmés : l'organiste* Francis Chapelet, l'ensemble international de saxophones animé par Jean-Marie Londeix, l'orchestre de Bordeaux-Aquitaine que dirige Roberto Benzi, ou naissants : l'ensemble à cordes Scherzando, le Tubacors d'Aquitaine, le Bordeaux-Klavierquartett, et aux chœurs, depuis les simples amateurs qui travaillent d'oreille jusqu'à ceux du Grand Théâtre et à l'ensemble vocal d'Eliane Lavail.

De la même manière, le Mai rayonne traditionnellement sur les localités avoisinantes, à Bazas, à Talence, dans les châteaux d'Issan, d'Iquem, de la Brade et ailleurs encore ; en outre, il invite régulièrement l'Orchestre national du Capitole de Toulouse, venu cette fois faire vibrer les voûtes du Palais des sports aux accords du *Requiem* de Verdi, avec la complicité de Michel Plasson.

Sans les caprices d'un esprit malin, ce dernier aurait dû figurer *normalement dans la liste des sus*dites locomotives, mais qui sait au juste où commence le privilège d'entraîner les autres ? L'orchestre Lamoureux descendu fêter le cent cinquantième anniversaire de son fondateur, né à Bordeaux en 1834, *ne serait-t-il pas attractif lui aussi ?* Et le quatuor Orlando, le violoncelliste italien Franco Maggio-Ormezowski, l'Orchestre de chambre *tchécoslovaque de Prague*, voire l'Orchestre symphonique d'Euskadi venu donnes les *Saisons* de Haydn sous la direction de Walter Hornsteiner ? On n'en finirait pas de citer des noms, mais comme beaucoup ont quelque chose de commun, autant *dévoiler ce qui n'est un secret* pour personne : le Mai de Bordeaux a choisi cette fois de rendre un hommage particulier à l'art vocal, de la mélodie à l'opéra, en passant par l'oratorio et la musique religieuse.

L'opéra, c'était *Idoménée*, de Mozart, au Grand Théâtre, dirigé par Friedmann Layer, mise en scène de Federik Mirdita, avec Werner *Hollweg dans la rôle titre*, *Carol* Vanes (Electre), Trudeliese Schmidt (Idamante) et Audrey Michael (Ilia), un grand succès d'ouverture, puis *Orlando*, de Haendel, en oratorio seulement mais avec le concours de Judith Nelson, de René *Jacobs (entre autres), et de* l'Ensemble baroque d'Amsterdam conduit par Ton Koopmann. Accueil chaleureux là aussi, à la mesure de l'événement.

De tout cela on parlait encore le *21 mai en se pressant* devant l'unique porte ouverte de la basilique Saint-Seurin ; ce soir-là l'événement était à la fois plus modeste et touchait plus de monde puisqu'il s'agissait du concert désormais traditionnel, de l'ensemble choral régional *d'oratorios de Bordeaux et de* l'ensemble des solistes du Conservatoire national de région placé sous la direction de Jacques Pernoo, qui veille depuis 1971 aux destinées de cet établissement qui compte près de trois mille élèves (et dispose *enfin, au nouveau Centre André-*Malraux, de locaux modernes et adaptés).

Ce concert représente l'aboutissement, pour les choristes amateurs, d'un travail de longue haleine sous *la direction de Michel Korber et*, dans l'assistance, les parents ou les amis ne regrettent jamais que les œuvres choisies fassent la part belle aux chœurs. Cette année le choix s'est porté sur deux partitions de Mozart, l'une très célèbre : la *Messe en ut mineur*, l'autre moins connue : les *Vêpres d'un confesseur*, dont la partie d'altos comporte visiblement les mêmes difficultés que celle du chapeau chinois évoquées par Villiers de L'Isle-Adam dans *le Secret de l'ancienne musique* ; en revanche les violons, les basses, les chœurs et les quatre solistes s'en donnent à cœur joie. Les observateurs attentifs, qui suivent d'année en année les progrès de l'ensemble choral, affirment qu'ils sont notables, et il faudrait beaucoup de mauvaise foi pour ne pas en convenir. Les pupitres sont bien équilibrés, les attaques assez précises, les oppositions entre les *forte* et les *piano* très impressionnantes. Sans doute Jacques Pernoo, pour bien tenir ses troupes en main, doit-il diriger en force plus qu'en finesse, mais la vitalité de cette interprétation convainct dans l'ensemble, sinon toujours dans les *détails*.

Un excellent quatuor de solistes internationaux avait été réuni pour la circonstance, et la présence de Sheila Armstrong constituait à la fois une récompense et une stimulation, mais il serait injuste de ne pas reconnaître une part égale dans la réussite finale à Jacqueline Fugelle *qui a tenu, dans la Messe en ut, la* partie du premier soprano avec une intelligence musicale et une sûreté à la mesure des difficultés considérables dont elle est agrémentée. Il y aura sans doute eu plusieurs révélations lors de ce festival, mais celle-ci *n'est certes pas des moindres.*

GÉRARD CONDÉ.

« IVANOV » à la Comédie-Française

(Suite de la première page.)

Ivanov a charge d'âmes. Sur ses propriétés, des ouvriers agricoles attendent leur paye, pour manger. Il s'en lave les mains. Son épouse, Anna Patrovna, les poumons atteints, ne pourrait être sauvée qu'en partant pour le midi. Il la laisse crever.

Le médecin de ce village, Evgueni Lvov, s'en *indigne*. Il est tout le contraire d'Ivanov. Il est responsable, *courageux*. Sans cesse sur la brèche, pour le bien, ou le moindre mal, d'autrui. Et l'honnêteté même.

Or, et voici une chose très étrange de la part d'Anton Tchekhov, ce médecin impeccable apparaît, au cours de la pièce, un homme très antipathique, foncièrement. Alors que cette larve abjecte d'Ivanov s'attire du spectateur un penchant affectueux.

Cela provoqua un scandale énorme, à la création de la pièce, en 1887. Parce que le théâtre, toujours, partout, reste un événement public. *Une* sorte de déclaration publique. Supposée troubler l'ordre public, au besoin. Cette lâcheté, cette infamie répugnante, d'Ivanov, qui a les sympathies de l'auteur, et en face de lui cette perfection de médecin, qui nous est rendu odieux, oui, cela parut une provocation. Une insulte à la société. Tchekhov fut sommé de s'expliquer.

Eut-il peur ? Ou bien ressentit-il un *conflit de conscience ? Tout au long* de quinze années, il allait essayer de modérer sa pièce. Il proposa une seconde version, qui au moins était « *triste* ».

Tous les gens qui aiment *la Mouette, la Cerisaie*, les autres chefs-d'œuvre de l'auteur, doivent avoir vu *Ivanov*, s'ils veulent avoir d'Anton Tchekhov une idée plus précise. Car cette pièce n'est pas comme les autres. Les femmes et les hommes s'y disent leurs vérités, sans le minimum d'égards. Il y a ici un égoïsme, une mauvaiseté, un manque d'indulgence envers autrui, dont Tchekhov semble faire une loi, une calamité naturelle des humains, qui ont rejeté Ivanov dans sa solitude horrible, dans son manque entier d'espérance, enfin dans son suicide.

Et ce qui est très douloureux ici, ce *qui laisse le spectateur, à la sortie du* théâtre, dans un malaise très pénible, c'est qu'à l'évidence Tchekhov, médecin lui-même, semble avoir pris un soin extrême à ne pas montrer en Ivanov un malade, un schizophrène ou un mélancolique.

Il refuse cette « échappatoire ». Tout se passe comme si Tchekhov, à bout de nerfs, disait aux spectateurs : « Regardez mon Ivanov, voyez ce que vous *lui avez fait, ce que vous* en avez fait. Il y a au moins une femme, un homme, près de vous, que vous avez désespéré, par votre sécheresse aveugle. » *Ivanov* est la pièce la plus radicale de Tchekhov.

La présentation qu'en donne aujourd'hui la Comédie-Française est sublime. Il faut faire preuve d'un peu de patience pendant certaines scènes des deux premiers actes, parce que *le metteur en scène, Claude Régy*, cède à un penchant d'impassibilité, de lenteur, et parce que l'un des acteurs, Miloud Khetib, pourtant remarquable s'il veut, pousse des hurlements comme s'il était fou, ce qui n'a pas de sens, et fait perdre au public le fil des choses. Mais, à partir de l'acte III, c'est un sommet de l'art du théâtre qui nous est donné, bouleversant.

La traduction de *Simone* Sentz-Michel et Claude Régy est très belle. Le décor et les costumes de Roberto Plate donnent à la parole de Tchekhov *tout le naturel et toute l'« étendue d'air »* qu'il faut. Orientés par Claude Régy, les acteurs Jean-Paul Roussillon (Lébédev, l'ami affectueux, *généreux d'Ivanov*), Christine Murillo (sa fille Alexandra, qui voudrait arracher Ivanov à la mort), Roland Bertin (Ivanov), Xavier Marchand (*le médecin*), Jean-Paul Moulinot (un parent d'*Ivanov*, et jamais Moulinot n'a été aussi grand acteur), oui, les acteurs jouent à la perfection, accompagnés par Christine Fersen, Yveline Ailhaud, dans des rôles plus courts.

Le plus ancien théâtre de *France* retrouve décidément, ces jours-ci, une incomparable grandeur.

MICHEL COURNOT.

★ Comédie-Française, 20 h 30.

FETE DE DJANGO A SAMOIS

C'est à Samois-sur-Seine, petit village plein *d'ombre, d'eau et* de verdure, près de Fontainebleau, que Django Reinhardt, laissant les voyages, a passé les dernières années de sa vie, pêchant, peignant, jouant au billard. Depuis sa mort, en 1953, manouches et gitans ont pris l'habitude de venir chanter et jouer de la musique en hommage au grand guitariste.

D'autres musiciens s'y sont parfois joints, Bill Coleman, René Urtreger... Un festival est né, qui pourrait devenir annuel. Grande fête du souvenir, grande fête du jazz et de la culture manouche qui commence cette année le 2 juin au soir pour s'achever le lendemain dans la nuit.

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

HIROSHIMA MON AMOUR – Lucernaire (544-57-34), 22 h 30.
QUATUOR – Essaïon-Lucernaire (544-57-34), 20 h 15.
FRANÇAIS ENCORE UN EFFORT – Arcane (272-81-00), 20 h 30.

Les salles subventionnées

OPÉRA (742-57-50), 19 h 30 : Boris Godounov.
COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : Ivanov.
CHAILLOT (727-81-15), Grand Foyer : la Musique d'Exilar ; 18 h 30 : la Dernière Bande (de S. Beckett) ; Théâtre Gémier : 20 h 30 : Mariage.
TEP (364-80-80), 20 h 30 : 325 000 francs ; Hall : 21 h : la Boîte à frissons.
PETIT TEP (364-80-80), 21 h : Gust.
BEAUBOURG (277-12-33) (Mar), Concerts-animations : Cinéma/vidéo : à 16 h : Seva Sangh Samiti : un espoir pour les enfants de Calcutta, de G. Pancau ; Los Totos, de M. Cespedes ; 19 h, Miles of smiles, years of struggles, de J. Santino, P. Wagner ; 15 h : hommage à la sculpture (Laurens, Brancusi, Arp) ; 18 h : Jean-Pierre Gras : vidéo.
THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77) 20 h 30 : Ballet Gulbenkian.

Les autres salles

A. DEJAZET (887-97-34), 20 h 30 : Naïves Hirondelles.
ANTOINE-SIMONE BERRIAU (208-77-71), 20 h 45 : Nos premiers adieux.
ARTS-HEBERTOT (387-23-23), 15 h : le Nouveau Testament.
ATELIER (606-49-24), 21 h : le Neveu de Rameau ; 18 h 30 : Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu.
BASTILLE (357-42-14), 20 h : Paroles de nègres.
BOUFFES DU NORD (239-34-50) 20 h 30 : Dom Juan.
BOUFFES PARISIENS (296-60-24), 15 h : Mam'zelle Nitouche.
CALYPSO (227-25-95) 20 h : le Suicidaire.
CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), 20 h 30 : Zod, zod, zod...iaque.
CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (372-00-15), 21 h : Ferdaous, une voix en enfer.
CARTOUCHERIE, Th. de la Tempête (328-36-36), 21 h : Monet ou la Passion de la réalité ; Chaudron (328-97-04), 20 h 30 : Dans la jungle des villes ; Epée de Bois (808-39-74), 20 h : le Prince travesti.
CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69), Galerie, 20 h 30 : l'Art de la fugue ; La Resserre, 20 h 30 : l'Ecole des mères.
COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24), 20 h 45 : Chacun sa vérité.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : les Aventures de la villégiature.
CONFLUENCES (555-10-04), 21 h 15 : le Banc.
DAUNOU (261-69-14), 21 h : S.O.S. homme seul.
DÉCHARGEURS (236-00-02), 20 h 30 : Sigmund's follies ; 22 h : le Prince.
18 THÉATRE (226-47-47), 20 h 30 : les Sincères - le Legs.
ESPACE-GAITÉ (327-95-94), 20 h 30 : la Mouche et le Pantin.
ESPACE MARAIS (584-09-31), 20 h 15 : l'Autre Dom Juan.
ESSAION (278-46-42), 18 h 30 : Nuit et jour ; 20 h 30 : Sensualité ; 22 h : Tabous.
FONTAINE (874-74-40), 20 h 30 : les Aventures de Dieu.
FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (534-87-25), 21 h : Colas Breugnon.
GALERIE 55 (326-63-51), 20 h 30 : Who's afraid of Virginia Woolf ?
GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06), 20 h 30 : Cinémoi.
HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Bonsoir Prévert.
JARDIN D'HIVER (255-74-40), 21 h : la Waldstein - les Orphelins.
LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Top Girls.
LIERRE-THÉATRE (586-55-83), 21 h : Nina, c'est autre chose.
LUCERNAIRE (544-57-34) I. 18 h 30 : Fando et Lis ; 20 h 15 : Six Heures au plus tard. II. 18 h 30 : la Ville à voile ; 22 h 30 : L. Kourilski ; Petite salle, 22 h 30 : la Répétition de Jeanne.
MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : les Œufs de l'autruche.
MAISON DE L'ASIE (580-04-73), 20 h 45 : Madras, la nuit ou....
MARAIS (278-03-53), 20 h 30 : Le roi se meurt.
MARIE-STUART (508-17-80), 20 h 30 : Madame Benoit.
MARIGNY, grande salle (256-04-41), 21 h : J'y suis, j'y reste ; salle Gabriel (225-20-74), 21 h : le Don d'Adèle.
MAUBEL (255-45-55), 20 h 30 : Fool for love.
MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22), 21 h : J'ai deux mots à vous dire.
MOGADOR (285-45-30), 20 h 30 : Cyrano de Bergerac.
MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : Exercices de style ; petite salle, 21 h : la Salle à manger.
ŒUVRE (874-42-52), 21 h : Comment devenir une mère juive en dix leçons.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : la Fille sur la banquette arrière.
PÉNICHE (245-18-20), 21 h : Travaux d'ornithologie.
PLAINE (250-15-65), 20 h 30 : Marivaux et Marivaux.
POCHE (548-92-97), 20 h : Gertrude morte cet après-midi. II. 21 h : le Plaisir de l'amour.
PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53), 20 h 45 : le Pain dur.
QUAI DE LA GARE (585-88-88), 21 h : le Bouc.
RENAISSANCE (208-18-50), 21 h : Noix de coco.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 21 h : Bataille navale.
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79), I. 20 h 30 : l'Écume des jours ; 22 h 30 : l'Homme cassé.
TEMPLE DE BELLEVILLE (365-15-73), 20 h 30 : Œdipe et Créon rois.
TEMPLIERS (303-76-49), 19 h : la Ballade de Monsieur Tadeuz ; 20 h 30 : Offertes à tous en tout mignonnes.
THÉATRE A.-BOURVIL (373-47-84), 21 h : Y'en a marr... ez vous.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE DE PARIS, petite salle (280-09-30), 20 h 30 : Drôle de programme.
THÉATRE DU TEMPS (355-10-88), 21 h : Salomé ; Médée.
TOURTOUR (887-82-48), 20 h 30 : Mon cœur dans les Highlands.
TROIS SUR QUATRE (327-09-16), 20 h 30 : la Pêche à la mouche ; 22 h : Laissez-les rire.
VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 30 : l'Étiquette.

Les cafés-théâtres

ATHLETIC (624-03-83), 21 h : Une poule sur un mur.
AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 45 : la Troisième Jambe du carrosse ; 22 h 15 : le Président.
BEAUBOURGEOIS (272-08-51), 19 h 30 : Odd Numbers sur un air de jazz.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I. 20 h 15 : Areuh=MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres ; II. 20 h 15 : Pas de citrouille pour Cendrillon ; 21 h 30 : Deux pour le prix d'un ; 22 h 30 : Limite !
CAFÉ DE LA GARE (278-52-51), 22 h 15 : Plus la peine de frimer.
CAFÉ D'EDGAR (322-11-02), I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours ; II. 20 h 15 : Ils avaient les foies dans l'Ouest ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.
DIX HEURES (606-07-48), 20 h : la Vie du gars qui naît ; 22 h 30 : Coup de folie sur les assiettes en faïence.
PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Il n'y pas d'avion à Orly ; 22 h 15 : Attention ! belles-mères méchantes.
POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 15 : les Surgelés ; 21 h 30 : Moi je craque, mes parents raquent.
PROLOGUE (575-33-15), 21 h : Téléphonosolo.
RESTO-SHOW (508-00-81), 20 h 30 : Les orties ne poussent que dans le fossé.
SENTIER DES HALLES (236-37-27), 20 h 15 : les Dames de cœur qui piquent ; 21 h 30 : la Folle Nuit érotique de Roméo et Juliette ; 22 h 30 : Acide.
SPLENDID ST-MARTIN (208-21-93), 20 h 15 : M. Boujenah.
LE TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : le Céleri jaune.
VIEILLE GRILLE (707-60-93), 20 h 30 : Petitelle.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : On perd les pétales.
DEUX ANES (606-10-26), 21 h : l'Impôt et les Os.

La danse

PALAIS DES CONGRÈS (758-13-03), 20 h 30 : Ballets Moïsseiev.
LYS-MONTPARNASSE (327-88-61), 20 h : Cie Magenia.
SQUARE DE CHOISY, sous chapiteau (585-88-93), 20 h 45 : Cie S. Kentea.
THÉATRE DE PARIS (874-10-75), 20 h 30 : Jennifer Muller and the Works.

Le music-hall

BATACLAN (700-30-12), 20 h 30 : Mezz, la rage de vivre.
CITHEA (357-99-26), 20 h : Dorian Express.
ESPACE GAITÉ (327-95-94), 22 h : P. Pechin.
MUTUALITE (329-12-99), 14 h 30 : Cheik Iman, A. Fouad Negm, M. Ali.
OLYMPIA (742-25-49), 20 h 30 : B. Lavilliers.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), 21 h : A. Sandoval.
THÉATRE PRÉSENT (203-02-55), 20 h 30 : la Villette en chansons.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41), 22 h 30 : Los Indianos, Mosalini/Betelman/Caratini ; 24 h : H. Vilarinho/D. Arboleda, R. Anselmi, C. Perez, R. Lopez ; 24 h : René et Daniel.

Les concerts

Parc de Bagatelle, 12 h 30 : J.-M. Luisada.
Eglise Saint-Germain l'Auxerrois, 17 h : Chorale del Monte (Schütz, Scarlatti, Hassler...).
Jardin du Luxembourg, 16 h : Orchestre d'harmonie des gardiens de la paix de Paris.
Notre-Dame de Paris, 16 h 45 : Paducah Tilghman High School Choir (Palestrina, Randall, Thompson...).
Crypte Sainte-Agnès, 20 h 30 : E. Gieco, R. Maldonado (Veracini, Haendel, Ibert...).

Jazz, pop, rock, folk

ATMOSPHÈRE (331-90-76), à 20 h 30 : G. Gost ; 22 h 30 : Deka Koma Zikalo.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : C. Luter.
CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), 22 h 30 : Charanga Sazon.
DUNOIS (584-72-00), 20 h 30 : M. Dufoud, J. Pauvros, H. Bierman, D. Jourdan.
FORUM (297-53-47), 21 h : Castelhemis.
NEW MORNING (523-51-41), 20 h et 23 h : Stan Getz.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h : Cyril Jazz Band.
SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : S. Guérault, B. Vasseur.
SUNSET (261-46-60), 23 h : B. Richard Group.
TWENTY ONE (260-40-51), 21 h : G. Hunter.

En région parisienne

BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (603-60-44), 20 h 30 : les Joyeuses Commères de Windsor.
VINCENNES, Chez IVT (365-63-63), 21 h : Ednom.

Le Monde Informations Spectacles
281 26 20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Jeudi 31 mai

cinéma

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)
Aspects inconnus du cinéma américain : 15 h, la Loi du Far West, de R. Barker ; The primitive man, de D. W. Griffith ; Cannes 1984 : 19 h, le Ciel saisi, de H. Herre ; Tueur maison, de A. Robax ; la Vago, de A. Djabri ; Ceux d'en bas, de S. Holmes ; 21 h, la Boule, de A. Ughetto ; Rouge Midi, de R. Guedignian.

BEAUBOURG (278-35-57)
15 h, Cinéma japonais : Sueur douce, de S. Toyoda ; Cannes 1984 : 17 h 15, Raffl, de C. Berger ; 19 h, Atomic station, de T. Jonsson.

Les exclusivités

L'ADDITION (Fr.) (*) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44).
ALDO ET JUNIOR (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; George-V, 8e (562-41-46).
ALSINO Y EL CONDOR (Nicaragua, v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).
L'ANGE (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).
LE BAL (Fr.-It.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; UGC Marbeuf, 8e (225-18-45).
LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).
CARMEN (Esp., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-42-05).
CARMEN (Franco-It.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
CELESTE (All., v.o.) : Logos, 5e (354-42-34).
CENT JOURS A PALERME (Franco-It.) ; Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31).
LES COMPÈRES (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
LES COPAINS D'ABORD (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (329-42-62) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; UGC Marbeuf, 8e (225-18-45).
LA DIAGONALE DU FOU (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).
LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bots.-A., v.f.) : Impérial Pathé, 2e (742-72-52).
DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Cinoches, 6e (633-10-82).
ÉCOUTEZ BIZEAU, ÉCOUTEZ MAY PICQUERAY (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
L'ÉDUCATION DE RITA (Angl., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (225-18-45).
EMMANUELLE IV (**) (Fr.) : George V, 8e (562-41-46) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
L'ÉTÉ MEURTRIER (Fr.) : Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
ET VOGUE LE NAVIRE (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).
L'ÉTOFFE DES HEROS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02).
FAUT PAS EN FAIRE UN DRAME (A., v.o.) : Gaumont Ambassades, 8e (359-19-08).
LES FAUVES (*) (Fr.) : Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70).
FEMALE TROUBLE (**) (A. v.o.) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15).
FEMMES DE PERSONNE (Fr.) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
LA FEMME FLAMBÉE (All., v.o.) (**) : Movies, 1er (260-43-99) ; Cluny Écoles, 5e (354-20-12) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).
LA FEMME PUBLIQUE (*) (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
LA FÊTE DE GION (Jap., v.o.) : 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
FOOTLOOSE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Ermitage, 8e (359-15-71) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (828-20-64).
FORBIDDEN ZONE (All., v.o.) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15).
FORT SAGANNE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Français, 9e (770-33-88) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Nations, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
LA FORTERESSE NOIRE (A., v.f.), Berlitz, 2e (742-60-33).
LE FOU DU ROI (Fr.), Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Ermitage, 8e (359-15-71) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
FRAULEIN BERLIN (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LES GLADIATEURS DU FUTUR (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06).
L'HABILLEUR (Ang., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (534-20-12).
L'HOMME AUX FLEURS (Aust., v.o.) (*) : St-André des Arts, 6e (326-46-18) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).
IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Montparnasse, 6e (633-08-22) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; UGC Normandie, 8e (359-41-18) ; Colisée, 8e (359-29-46). – V.f. : Grand Rex, 2e (239-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 14e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Gambetta, 20e (636-10-96).
L'INVASION DES PIRANHAS (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76). – V.f. : Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
JEANS TONIC (Fr.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23).
LE JUGE (Fr.) : George V, 8e (562-41-46) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).
LOCAL HERO (Brit., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; George-V, 8e (562-41-46).
LES MALHEURS DE HEIDI (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-48-85) ; Boîte à Films, 17e (622-44-21).
MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; George-V, 8e (562-41-46).
LES MORFALOUS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; UGC Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Miramar, 14e (320-89-52).
NEW YORK NIGHTS (A., v.o.) (**) : UGC Normandie, 8e (359-41-18). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).
NOTRE HISTOIRE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé-Wepler, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).
ON PREND LA PILULE ET ON S'ÉCLATE (Fr.) (**) : Paramount Marivaux, 7e (296-80-40) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
OSTERMAN WEEK-END (A., v.o.) (*) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08).
PERMANENT VACATION (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99).
LA PIRATE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 9e (770-33-88) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Nation, 12e (343-04-67) ; 7 Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; PLM St-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
POLAROID KILLER (Fr.) (**) : Movies, 1er (260-43-99).

LES FILMS NOUVEAUX

CONTRE TOUTE ATTENTE (*), film américain de Taylor Hackford (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 7 Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Maxeville, 9e (770-72-86) ; Français, 9e (770-33-88) ; La Bastille, 11e (307-54-40) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
MISTER MOM, film américain de Stan Dragoti (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; 7 Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Grand Pavois (H. sp), 15e (554-46-85).
RETOUR VERS L'ENFER (A., v.o.) : Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).
RISKY BUSINESS (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).
TCHAO PANTIN (Fr.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).
TENDRES PASSIONS (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).
THE WIZ (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
TOOTSIE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).
LA TRACE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
TRAHISONS CONJUGALES (Angl., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) : (H. sp.) Denfert, 14e (321-41-01).
UN AMOUR DE SWANN (Fr.) : Olympic Balzac, 8e (561-10-60).
UN BON PETIT DIABLE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Calypso (H. sp.), 17e (380-30-11).
UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
UN HOMME PARMI LES LOUPS (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46).
UN NID AU VENT (Sov., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
VENT DE SABLE (Alg., v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Bonaparte, 6e (326-12-12).
VIDEODROME (A., v.o.) (*) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Escurial, 13e (707-28-04). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; La Bastille, 12e (307-54-40) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
VIVA LA VIE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; UGC Normandie, 8e (359-41-18) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Convention, 15e (828-20-64).
VIVE LES FEMMES (Fr.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) : Biarritz, 8e (723-69-23).
V'LA LES SCHTROUMPFS (A., v.f.) : George-V, 8e (562-42-46) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; St-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).
YENTL (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Champs-Elysées, 8e (359-12-15). – V.f. : UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44).

Les grandes reprises

ALIEN (A., v.o.) (*) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).
AURELIA STEINER (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).
LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (755-63-42).
LA BALLADE DE NARAYAMA (Jap., v.o.) : André Bazin, 13e (337-74-39).
LA BIBLE (Fr.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-42-05).
BLADE RUNNER (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71) ; Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
BLANCHE-NEIGE (A, v.f.) : Napoléon 17e (755-63-42).
BLOW UP (A., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (633-25-97).
CITIZEN KANE (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).
LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (325-47-46).
DELIVRANCE (A., v.o.) (*) : Boîte à films, 17e (622-44-21).
LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
LES DIABOLIQUES (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).
DROLE DE DRAME (Fr.) : Action Rive Gauche, 5e (329-44-40).
ELLE (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).
EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount City, 8e (562-45-76).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
L'ÉTRANGER (It.) : Reflet Quartier Latin, 5e (326-84-65).
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A.) (*) : Templiers, 3e (272-94-56).
FANNY ET ALEXANDRE (Suéd., v.o.) : Calypso (H. sp.), 17e (380-30-11).
FARREBIQUE (Fr.) : Studio Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Studio 43, 9e (770-63-40).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
FEMMES ENTRE ELLES (It.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).
FENÊTRE SUR COUR (A., v.o.) : Reflet Quartier Latin, 5e (326-84-65).
LE FLEUVE (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (329-11-30).
FURYO (A., v.o.) : Saint-Lambert (H. sp.), 15e (532-91-68).
GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
GLISSEMENTS PROGRESSIFS DU PLAISIR (Fr.) (**) (H. sp.) : Denfert, 14e (321-41-01).
HAMMETT (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).
L'HOMME AU BRAS D'OR (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).
L'HOMME QUI EN SAVAIT TROP (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Action Lafayette, 9e (329-79-89) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Français, 9e (770-33-88) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
IL POSTO (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
L'IMPERATRICE ROUGE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).
JÉSUS DE NAZARETH (It., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
JEUNE ET INNOCENT (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (320-30-19) ; Calypso (H. sp), 17e (380-30-11).
JULES CESAR (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (329-44-40).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).
LA LUNA (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).
LOLA MONTES (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS (A., v.o.) : Boîte à films (H. sp), 17e (622-44-21).
MANHATTAN (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs Élysées, 8e (720-76-23). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
M.A.S.H. (A., v.o.) : Bretagne, 6e (222-57-97).
MERLIN L'ENCHANTEUR (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) : UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Napoléon, 17e (755-63-42) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).
LES MISFITS (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).
MON NOM EST PERSONNE (It., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Bastille, 12e (307-54-40) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
MONTY PYTHON SACRE GRAAL (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36).
LA NUIT (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
NOBLESSE OBLIGE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).
ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; Saint-Lambert, 15e (532-91-68).
LA PASSION DE JEANNE D'ARC (Dan., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
POUR TOI J'AI TUÉ (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25) ; Action Lafayette, 9e (878-80-50).
RAGTIME (A., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).
RENCONTRES DU TROISIÈME TYPE (A., v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).
RÊVE DE SINGE (It., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (805-51-33).
SABOTAGE (A., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-63-20).
SA MAJESTÉ DES MOUCHES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).
SUEURS FROIDES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE TAMBOUR, (All., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (805-51-33).
TESS (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46).
THE ROSE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14) ; Miramar, 14e (320-89-52).
TO BE OR NOT TO BE (Lubitch) (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25).
LES 39 MARCHES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Lumière, 9e (246-49-07).
VIVA ZAPATA (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).



COMMUNICATION

LE IIIe FESTIVAL DE LA FM

La radio en mouvement

Qui aurait imaginé pareil raz de marée ? Qui aurait pressenti semblable épidémie ? Trois ans tout juste, et des milliers d'adeptes, des millions d'auditeurs. Une explosion, dit-on. Le mot sans doute est faible pour exprimer ce que ce mouvement a pu témoigner de force, de folie, de rêve et de désir. Une poignée de radios se partageaient naguère — jusqu'en *1981 — le monopole des ondes. Elles sont* aujourd'hui, au 1er juin, mille cent associations installées sur huit cent trente-neuf fréquences à être autorisées par la Haute Autorité de la communication audiovisuelle. Des centaines d'autres attendent, certaines munies d'avis favorables donnés par la commission Galabert, font antichambre à la Haute Autorité, guettant au *Journal officiel* la parution des autorisations ; d'autres postulent encore, puisqu'une dizaine de nouveaux dossiers arrivent chaque mois au secrétariat de la commission. Plus quelques pirates... La revendication à l'expression, témoin d'une frustration due à vingt-cinq années de monopole, ne connaîtra-t-elle aucun frein ?

Ce serait oublier les contraintes techniques et la question de la place sur une bande FM limitée. Dans le Centre, dans l'Est, dans les zones frontalières, la bande FM s'arrête à 100 MHz, alors qu'à Paris et dans l'Ouest elle va jusqu'à 104. Les interférences avec des émetteurs suisses, allemands ou belges compliquent la situation des radios frontalières et nécessitent même des négociations avec les pays voisins. La géographie est donc la première source d'injustice. Et puis il y a les villes, où même les regroupements rendus obligatoires n'ont pu éviter la surcharge et ont gelé des fréquences pour tout le département. Enfin, vient Radio-France et son millier d'émetteurs ou de réémetteurs aux puissances diverses (50, 100, 150 kilowatts) qui bloquent des fréquences sur maints départements. La carte ci-dessous se veut parlante, et TDF confirme : la France est bel et bien en passe d'être saturée.

Comment gérer la pénurie de fréquences ? Y aura-t-il un jour où le système sera déclaré bloqué ? Comme il y a un flux, il y aura un reflux, la radio est mouvement, et l'on attend certains désistements. Mais quelle politique va désormais adopter la Haute Autorité ? Quels seront les critères qui la feront choisir entre plusieurs radios pour une place unique ? On a déjà compris qu'un mariage à tout prix est voué au divorce. Alors, à qui donner la fréquence ? A cette société qui se veut commerciale et créatrice d'emplois ou à cette association porteuse d'un *vrai projet de communication sociale ? A cette* radio moderne « *music and news* » plébiscitée par les jeunes ou à ce programme original de culture régionale ?

En ouvrant aujourd'hui les mannes de la publicité, le pouvoir a bouleversé les donnes. L'attribution des autorisations prendra place désormais dans un contexte financier, et répartir les fréquences reviendra à partager le gâteau — le marché — de la publicité.

La justice exige des critères précis. Le principe d'égalité des chances voudrait qu'ils soient connus.

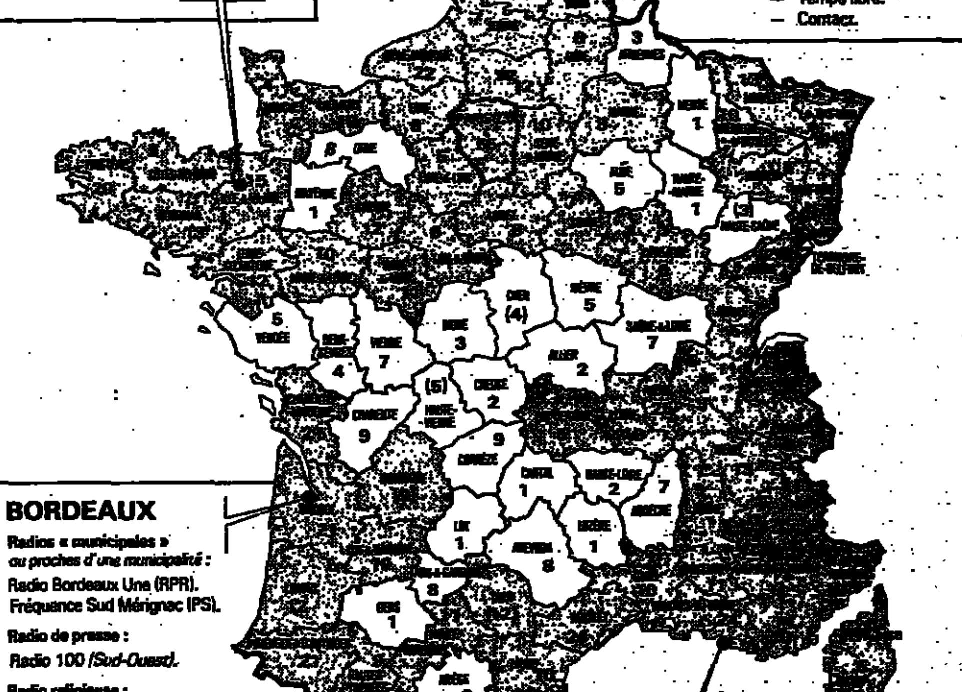
ANNICK COJEAN.

RENNES

- Radios « politiques » :
  - Radio Bretagne stéréo (RPR).
  - *Rennes Canal 102 (municipalité PS).*
- Radio de presse :
  - Rennes Com *(Ouest-France).*
- Radio d'associations :
  - Radio Vilaine (historique).
- Radio « culture française » :
  - Radio Rennes.
- Radios musicales ou généralistes :
  - Congas - NRJ (franchisée - commerciale).
  - Fréquence Ille (commerciale).
  - Rennes FM.

AGGLOMÉRATION LILLOISE

- Radios « municipales » :
  - Radio Mons-en-Barœul (PS).
  - Galaxie FM (Watrelos) (PS).
  - Arc-en-ciel (Marcq-en-Barœul) (RPR).
- Radio de presse :
  - Pop Radio Nord *(la Voix du Nord).*
- Radios des communautés :
  - Campus (historique).
  - Cité Vauban.
- Radios de quartier :
  - Corina.
  - *Mona.*
- Radio rurale :
  - Radio Pévèle.
- Radios d'associations :
  - Tension Halluin (MJC).
  - Lilles.
  - Boomerang.
  - Paradis mélantois.
- Radios généralistes ou musicales :
  - Radio Plus.
  - Magdalena.
  - Temps libre.
  - Contact.



BORDEAUX

- Radios « municipales » *ou proches d'une municipalité* :
  - Radio Bordeaux Une (RPR).
  - Fréquence Sud Mérignac (PS).
- Radio de presse :
  - Radio 100 *(Sud-Ouest).*
- Radio religieuse :
  - Harmonie.
- Radio des Eclaireurs de France :
  - Station Iguanodon.
- Radio culturelle, proche des milieux artistiques :
  - Radio Bordeaux centre.
- Radios d'associations, d'« expression populaire » :
  - La Clé des ondes.
  - Oxygène.
  - La Vie au Grand Hertz.
- Radios généralistes ou musicales locales :
  - Radio libre Bordeaux.
  - Angora (proche opposition).
  - Aline.
  - *Côte d'argent.*
  - Radio Télé-Garonne (proche gauche).

MARSEILLE

- Radios de presse :
  - Fréquence Marseille *(le Provençal)* groupée avec Soleil Marseille (sensibilité PS).
  - *La Marseillaise (PC) avec Indecosa X MG* (PC-CGT).
- Radio « immigrés » :
  - Radio Gazelle.
  - Maghreb Provence.
- Radio religieuse :
  - Dialogue (œcuménique) mariée à Micromega (scouts).
- Radio juive :
  - Radio JM mariée avec Radio Service (de service).
- Radio de jeunes :
  - Radio Activités avec Radio Alizé et Radio Fraise.
- Radios « culturelles » et « de création » :
  - Radio Grenouille (installée dans un théâtre) mariée à Utopie.
  - *Radio Provence culture mariée à Radio A* l'Escouto de Prouvenço (en provençal) et Radio Espérance (religieuse).
- Radio d'association :
  - Radio Galère.
- Regroupements divers :
  - Initiative (Ch. de commerce) + Diapason (commerciale) + Méditerranée (associative).
  - Forum 92 (associative, « Mutualité des travailleurs ») + Marseille en scène (culturelle).
  - Radio Allauch (municipalité d'Allauch) + Star 13 (musicale commerciale).

5 — Nombre de stations autorisées par département (JO).

(5) — Nombre d'avis favorables émis par la commission consultative.

[trame] — Zone saturée ou en passe de l'être.

DOM-TOM : Guyane : 7 autorisations. Guadeloupe : 30 avis favorables. Martinique : 34. Réunion : 39. St-Pierre-et-Miquelon : 1. Tahiti : 5 Nlle-Calédonie : 1.

Les prestataires de services

A la base : la radio et ses artisans. Tout autour : la périradiophonie et ses commerçants. Les seconds courtisent les premiers, qui ont de plus en plus besoin des seconds.

Une profession est née, qui s'affirme chaque jour comme créatrice d'emplois, et suscite bien des offrir et bien des vocations. On peut fournir des programmes payants parfois, gratuits souvent (parce que sponsorisés) et procurer des services (conseils, marketing, *matériel, formation...*). On peut offrir de la publicité (agences) ou proposer d'en trouver (régies). Certaines stations offrent même le tout avec leur nom en prime (c'est le cas de NRJ, prolifique à souhait, qui a déjà « franchisé » une dizaine de stations).

L'intérêt, dans les différents cas, est de travailler avec une « chaîne de radios », autrement dit : un réseau. Il y a ceux issus d'initiatives individuelles ou constitués ponctuellement, par certaines marques elles-mêmes, *pour des opérations de promotion.* L'avenir de ces « petits » semble compromis par l'appétit des « gros ». Il y a des tentatives lancées par les radios, parfois à l'aide de leur fédération ou de leur syndicat.

Et puis il y a les autres, constitués par des partenaires importants qui ne renient pas leur objectif commercial et tissent à travers la France des toiles d'araignée convoitées. L'enjeu reste la publicité, bien sûr, et les premiers résultats de sondages d'écoute un peu *fiables tomberont bientôt* comme autant de verdicts et sans doute de sanctions.

Car la sélection des radios sera intraitable. Havas, Publicis, Indépendance FM, ont déjà de l'avance, mais il y a aussi Bélier et sa filiale Ofrédia, Europe 1 avec Fréquence service et l'affichage Giraudy, Audiovisuel diffusion, France media communication et le nouveau Région service programme. Malgré les intentions initiales du législateur, les réseaux sont bel et bien là.

AFC
(Agence française de communication)
(1) 225-63-36

Agence d'informations sonores transmises par liaisons câblées spécialisées à un réseau de seize stations (journaux, chroniques, revue de presse). Souhaiterait un couplage avec une société de régie pour prendre en charge la partie commerciale.

AFP
(Agence France-Presse)
(1) 233-44-66

Projet avancé visant à renforcer, par des reportages d'information nationale et internationale, le service écrit distribué dans le monde, et développer le rôle des correspondants de l'agence dans les cent soixante pays où elle est représentée, auxquels les radios nationales font déjà appel.

AGAP
(Atelier graphique et audiovisuel de Provence)
(90) 85-43-65 à Avignon

Cette société, qui fabrique et vend du matériel de radio, a fondé un « service presse radios locales » qui offre une structure d'accueil aux radios sur diverses manifestations et met à leur disposition équipements, journalistes, banque de données sonores.

APROR
(Association pour la promotion des radios rurales)
(1) 578-77-57

Atelier de recherche et de réflexion sur la radio en milieu rural, en liaison avec le ministère de l'agriculture. Exerce une activité de régie et de production de programmes à l'adresse des radios rurales (projet de messagerie électronique).

AUDIOVISUEL DIFFUSION
(1) 526-07-15 et (49) 51-80-48 à Poitiers

Interlocuteur à la fois des radios et des annonceurs, cette association mène de front des activités de conseil (montage de radios, journaux locaux, formation, télématique) et des activités de production. Travaille avec une centaine de stations, et mène plusieurs opérations sponsorisées sur des réseaux mobiles.

BANQUE DE PROGRAMMES
296-93-32

Trois activités principales pour cette association à l'origine du festival : produire ou coproduire ; organiser le marché des programmes et solliciter pour son catalogue la production des radios ; sauvegarder la mémoire des radios libres (huit cent cinquante documents archivés).

COMMUNICATION ASSISTANCE
(3) 976-21-01

Le « vétéran des radios mobiles ». Pour les radios qui veulent être présentes sur des événements extérieurs ou pour les Salons, festivals ou autres, qui souhaitent accueillir plusieurs stations, propose studios, spécialistes, etc.

CONTINENTAL PRESSE
(1) 523-25-24

Agence de presse écrite, spécialisée sur le cinéma et le spectacle et qui, depuis août 1982, traduit ses informations sous une forme sonore envoyée à des radios, et fabrique des programmes spéciaux (cinéma, tourisme, littérature).

FRANCE MÉDIA COMMUNICATION
(1) 664-86-60

Outre les informations (reportages nationaux et internationaux, chroniques et magazines) qu'elle propose aux radios par liaisons câblées, cette société s'occupe également d'ingénierie radio (conception, organisation des stations) et propose « *dans la mesure où la loi le permet* » une régie publicitaire extralocale. Elle organise le Club FM des *Nouvelles.*

FÉDÉRATION DES AGENCES DE DIFFUSION INDÉPENDANTES
(1) 245-22-11

Créée au mois de mars 84, cette fédération regroupe des agences de production et de diffusion à destination des radios d'opinion et de création indépendantes, « *pour ne pas laisser,* précise-t-elle, *le monopole des réseaux aux radios commerciales ou aux radios de droite* ». Plusieurs magazines enregistrés sur cassettes et traitant de l'actualité internationale, de l'écologie, de l'histoire, et de la chanson francophone sont ainsi régulièrement envoyés à près de soixante-dix radios.

FRÉQUENCE SERVICE
(1) 720-23-93

Détenue majoritairement par le groupe Europe 1 communication, elle réalise et vend des programmes (chroniques littéraires, sportives, informatique, interviews...), conseille, équipe, et assure la maintenance du matériel technique ; draine et contrôle les recettes publicitaires, et peur décider d'une prise d'intérêt et de participation dans les entreprises.

HEXAGONE FM
(1) 246-50-01

Société de production de programmes radiophoniques basés sur le sponsoring et destinés à promouvoir produits, services ou institutions. Elle a notamment réalisé des cassettes sur le cinéma, les livres, la BD, l'« Europe », et affirme travailler avec trois cent cinquante radios.

FUSION FM
(1) 704-81-64

Correspondant parisien de radios libres de province ; monte des opérations, coordonne la couverture d'événements particuliers, démarche les sponsors et fonctionne selon une formule d'échanges de services avec les stations.

ILP
(Informations, Loisirs, Promotions)
(1) 233-64-60

Société de production de programmes (émissions vedettes — J.-B. Hebey, Patrice Laffont — vendues « clés en main » avec exclusivité sur la zone d'écoute), de conseil et d'assistance aux radios.

INDÉPENDANCE FM
(1) 747-70-80

Quatre services pour les annonceurs et publicitaires désirant être guidés sur la FM par cette société dans laquelle sont associées six agences de publicité : conseil dans la sélection des neuf cents stations actuelles ; organisation de campagnes nationales sur des ensembles de stations regroupées en fonction des objectifs et des cibles ; conception et production de messages publicitaires « spécial FM » ; achat d'espace.

MÉDIAS AUDIO GRAPHICS CONSEILS
(1) 246-62-24

Société de production d'émissions en direction des radios locales privées notamment Tep 2000, une série de magazines sur les énergies nouvelles et renouvelables, et des séries sur la micro-informatique, la voile, le tourisme...

MÉDIA STAR
(1) 038-49-19

Société spécialisée dans le vidéotexte, les banques de données, les messageries destinées aux professionnels de la radio.

MÉDIANES
(20) 54-45-74 à Lille

Agence de presse écrite, fondée par une dizaine de journalistes pigistes du Nord, qui travaillent désormais également avec des radios libres.

MTS
(Médias Techniques Services)
(1) 934-21-33

Assure l'équipement de studios fixes et mobiles, la maintenance de l'équipement.

MOVIES FM
(1) 563-44-02

Une des pionnières dans le secteur de la réalisation et diffusion d'émissions sur le cinéma. Propose des émissions « clés en main » et en « *kit* », *travaille* essentiellement avec Gaumont et Warner, et revendique trois cents contacts radio.

NETWORK FM
(1) 285-40-50

Société de production et de distribution de programmes touchant au cinéma (collaboration particulière avec les distributeurs CIC) et à l'édition (le Seuil, Gallimard). Les cassettes sont accompagnées de dossiers de presse complets, avec des animations et des opérations diverses menées parfois en province. Trois cents radios correspondantes.

OFRÉDIA
(1) 770-21-78

Société de programme créée en 1979 et proposant aux radios divers types d'émissions de qualité (cinéma, livres...). Utilise plusieurs modes de sponsoring (par exemple un feuilleton radiophonique conçu avec les éditions du Masque), travaille aussi avec des radios américaines (notamment le réseau NPR). Filiale de l'agence de publicité Bélier.

PROCAUVI
(Promotion Communications Audiovisuel)
(1) 331-78-18

Association éditrice de cassettes, qui se propose d'approvisionner les radios en programmes, de dupliquer certaines émissions pour les auditeurs, et de faciliter les échanges de programmes entre stations.

REGICOM
(20) 52-13-75 à Lille

Régie de services et d'espaces regroupant dix-sept radios locales (trente en septembre) de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, sur lesquelles passent simultanément les messages publicitaires.

RÉGIONS SERVICES PROGRAMME
(1) 783-45-27

Société multiservices à l'égard des stations. Produit et distribue programmes, informations, chroniques, éditos, et utilise la formule de parrainage. Propose également aux radios assistance technique, conseils et formation professionnelle.

R-COM
(1) 567-35-76

Agence qui, utilisant un réseau câblé de 7000 km, desservant toute la France, fournit gratuitement aux stations abonnées (75) des programmes d'informations « offerts » par des annonceurs et sponsors. Désormais détenue par la SFAR animée par Philippe Le Grix de la Salle, dans laquelle on retrouve Indépendance FM, l'Expansion, RSCG et Danphin.

SÉLECTION-13
(1) 225-00-89

Laurent Pelé, un peu le « docteur radio ». Conseiller technique, il propose *toute une gamme de services* concernant le choix, l'aménagement, la maintenance des studios et matériels des stations.

Le rendez-vous d'une profession

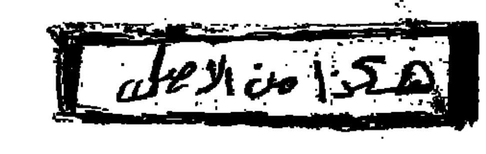
Trois ans ! Encore bien jeune, *pour un festival ! Le premier,* à Paris, déjà organisé par la Banque de programme, se borna à une fête, l'espace d'une folle soirée. Le second, à Toulouse, eut l'allure indécise, à mi-chemin entre le colloque et l'AG, l'amateurisme et le professionnalisme. On attend le troisième au tournant.

L'époque est charnière dans l'histoire des radios : la législation naguère si critiquée va être modifiée, et les radios, enfin, vont pouvoir sans secret se montrer telles quelles sont : associatives, commerciales, municipales... ou franchisées, voire rattachées au service public de Radio-France. Au Festival, donc, de refléter le dynamisme d'un secteur, sa jeunesse et son modernisme, et de faire de La Rochelle le rendez-vous d'une profession.

Des forums, une exposition de matériels, une animation artistique, un marathon radiophonique, une banque sonore, une liaison avec le Carrefour des régions du Centre Pompidou, et puis un palmarès pour départager les deux cent cinquante émissions concurrentes en provenance de toutes les régions, et même du Québec, de Belgique et de Suisse.

Fédérations et syndicats devraient être présents, journalistes, animateurs et puis publicitaires, tandis que MM. Jean-Michel Galabert, Robert Prot, et Stéphane Hessel participeront aux débats, et que M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication, sera dimanche l'invité d'un déjeuner-débat organisé par *le Monde* et la ville de La Rochelle.

Enfin, malgré la multitude de micros qui sillonneront la ville, le Festival parlera d'une seule voix : Radio-La Rochelle (92 MHz), installée depuis 1981 dans l'enceinte de la maison de la culture, sera pendant quatre jours, en direct, cette voix-là.



COMMUNICATION

A LA ROCHELLE

M. JEAN-JACK QUEYRANNE :

Non au partage politique des ondes

M. Jean-Jack Queyranne, député socialiste du Rhône, secrétaire national du PS à la culture et rapporteur du projet de loi sur la presse, nous livre ici ses réflexions sur l'évolution des radios locales privées.

« Pourquoi, comment, après tant de résistance et de discours menaçants, cette libération soudaine de la publicité pour les radios libres ?

– La question de la publicité s'est posée dès le départ, c'est-à-dire durant ce fameux été 1981 qui a vu naître une nouvelle liberté. Elle a fait alors l'objet d'un débat au sein du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, devant lequel le premier ministre est finalement venu plaider son interdiction. L'idée a prévalu. La loi a exclu pour les radios locales toute recette d'origine publicitaire, et je pense que la démarche était raisonnable. Une libération trop brusque de la publicité aurait pu déstabiliser gravement le marché, bouleverser l'équilibre précaire des médias et favoriser la mainmise rapide des groupes financiers sur ce secteur. Une première étape a donc consisté à organiser, réglementer, planifier, l'installation de centaines de radios locales. Bref, concrétiser l'idée de liberté. C'est désormais chose faite. Plus de huit cents radios sont déjà officiellement autorisées. Nous pouvons donc passer sereinement à une seconde étape.

– Sereinement ? Ce que vous décrivez comme une évolution naturelle et planifiée n'est-il pas plutôt un revirement nécessaire, pour que le droit rattrape les faits, qui l'avaient amplement débordé ?

– La réforme vient, il est vrai, avec quelques mois de retard, car la publicité a depuis longtemps fait son apparition sur les ondes. Cependant, les pratiques illicites en matière de financement n'ont pas détourné le but de la législation, qui était de permettre à tous les courants de pensée de trouver une place sur la modulation de fréquence. De fait, en autorisant les radios à choisir librement leur statut et à bénéficier de ressources publicitaires, le projet de loi adopté le 23 mai par le conseil des ministres ne fait qu'aménager les lois précédentes.

» Le fonds d'expression locale, alimenté par les recettes publicitaires du système audiovisuel, continuera, lui, d'être réservé aux radios associatives réfractaires à la pub. La séparation étanche, envisagée dans un premier temps entre un secteur commercial et un secteur associatif, risquait d'être trop contraignante pour les radios associatives, et la combinaison de ressources d'origines variées leur permettra d'affronter la concurrence des radios commerciales. Reste à exiger une très grande transparence des budgets.

– La presse écrite régionale a beaucoup redouté l'introduction de la publicité sur les radios locales, mais surgit aujourd'hui à la fois comme partenaire et comme acteur...

– Les groupes de presse régionaux cherchent à se situer sur ce nouveau marché. Ils sont très bien implantés à l'échelon local, et drainent un important marché publicitaire. Il est donc normal qu'ils envisagent désormais d'évoluer vers la forme d'entreprise multimédias, où la presse écrite ne serait plus qu'un des aspects de leur activité. Mais il ne faut pas que cette perspective conduise à ce que la presse régionale domine les radios locales privées et cherche à les intégrer par différents moyens. On reconstituerait ainsi de bien dangereux monopoles...

– Etes-vous favorable à une réglementation très stricte de la publicité ?

– Soyons réalistes ! Dans ce domaine, l'aspect normatif a bien peu de valeur, et des dispositions très contraignantes s'exposeraient à être largement détournées. De quels moyens de contrôle disposons-nous vraiment ? Faisons plutôt confiance aux auditeurs. Il en est bien peu qui accepteront de retrouver sur la FM la publicité qui les a fait fuir les grandes ondes. Espérons par ailleurs que les messages publicitaires diffusés sur la bande FM sauront innover et rompre avec le ton insupportable des périphériques. En avant la compétition !

– La conférence de presse de M. François Mitterrand a agi comme un véritable détonateur d'opérations multiples, de la constitution de réseaux à la création de régies ou au rachat de stations. Que restera-t-il, en fin de compte, des préoccupations du législateur de 1981 ?

– La réponse différencie totalement la droite de la gauche. M. Chirac et l'opposition sont favorables aux réseaux de radio, actuellement limités par l'obligation faite à chaque station de diffuser au moins 80 % de programmes propres. En fait, ce procédé revient à nier la dimension locale des radios et à les transformer en appendices de postes nationaux ou périphériques, faire-valoir locaux d'une programmation confectionnée ailleurs, le plus souvent à Paris.

» Or, ce que nous souhaitons défendre, nous, c'est justement le maintien du caractère local de ces radios dites de « proximité ». Elles répondent à un besoin et tiennent compte d'un maximum d'idées, de sensibilités, d'expressions culturelles ; toutes choses impossibles si elles étaient intégrées dans un réseau quelconque. C'est d'ailleurs pourquoi la nouvelle législation interdira aux radios de reproduire intégralement les bulletins d'informations fabriqués par des agences. Elles pourront, en revanche, reprendre des dépêches sonores, des reportages, voire des éditoriaux susceptibles d'être intégrés dans un journal de leur conception.

Vers un réseau de gauche à dimension culturelle

– Un rapide tour d'horizon des radios locales semble prouver que celles-ci, notamment les plus riches et les plus écoutées, sont plus souvent liées à la droite qu'à la majorité actuelle. L'enjeu a-t-il été mieux perçu du côté de l'opposition ?

– La droite, notamment le RPR, a mis sur pied, il est vrai, une stratégie de prise de contrôle des radios locales privées. A Lyon, ce parti s'est assuré le contrôle de quatre stations, qui couvriront ainsi largement toute l'agglomération. Cela témoigne, bien sûr, d'une volonté politique très nette qui, sous couvert de libéralisme généreux, œuvre dans la perspective des élections législatives de 1986. D'où le rôle fondamental de la Haute Autorité : à elle d'assurer, sur une bande FM non extensible, la pluralité des opinions et des courants d'expression. Mais que cela ne devienne pas une raison pour limiter la radio à une dimension politique !

– Le Parti socialiste a semblé hésiter sur la stratégie qu'il convenait d'adopter devant l'évolution du mouvement des radios et la détermination militante de l'opposition.

– Il y a deux écueils qui pourraient transformer le phénomène des radios locales en un gâchis irréversible : la pollution des ondes, par une publicité drainée, contrôlée par des réseaux nationaux, et le partage des radios entre quatre ou cinq réseaux de programmes reconstituant l'échiquier politique. Quel échec, alors, en perspective !

» Loin des socialistes, donc, l'intention de créer un réseau « typiquement socialiste ». En revanche, le PS pourrait être l'un des éléments d'une dynamique créée autour d'un réseau à dimension culturelle et représentant un très large secteur d'opinions de gauche, lié à la presse écrite, offrant des services et respectant l'autonomie des radios locales. Il ne s'agirait d'ailleurs pas tant d'un réseau que d'une centrale, une bourse, un kiosque, qui offrirait un éventail de services dans lequel les radios reliées par câble PTT pourraient puiser, en toute autonomie, quantité de produits de style et de genres différents.

– Le service public a-t-il encore sa justification en province ? L'offre privée est si abondante...

– Les radios locales du service public ont tout à fait leur place sur la bande FM ! Et je soutiens entièrement la politique de Radio-France de créer des radios d'agglomération et de poursuivre l'implantation de radios départementales. Il en existe actuellement une quarantaine ; elles restent un élément de référence, et le service public s'est découvert avec elles une nouvelle jeunesse !

– La modulation de fréquence, sur l'ensemble du territoire, est en passe d'être saturée. Or de nouvelles demandes d'autorisation ne cessent d'affluer au secrétariat de la commission Galabert. Comment gérer la pénurie de fréquences ?

– Il ne faudrait pas que la liberté nouvellement accordée stérilise la bande FM. Au contraire. Il est indispensable que l'on réserve toujours une place pour l'innovation et l'imagination. Tout système de communication a besoin d'être débordé sur les marges, et des initiatives nouvelles doivent pouvoir apparaître. Mais il est vrai qu'il faut être vigilant. Nombre de radios installées auront tendance à se croire immortelles et profiter de leur avantage sans aucune sanction réelle de leur médiocrité. C'est parfois dans les domaines apparemment les plus ouverts à l'innovation que les risques d'ossification sont les plus grands.

– Comment ne pas penser aux télés libres lorsque vous évoquez les débordements d'initiatives nouvelles ?

– Je ne crois pas que les télévisions privées locales seraient d'un grand apport sur le plan de l'art et de la création. Voyez la situation italienne, l'anarchie des télévisions et la chute du cinéma ! Le gouvernement a fait le choix du câble, et nous sommes entrés dans un processus de développement du câble qui nous offrira, d'ici peu, maintes possibilités. Je regrette simplement que le service public ne s'ouvre pas davantage, et que FR 3 ne prête pas son antenne à des concours extérieurs – de petites sociétés privées de production – en plein développement dans les régions. »

Propos recueillis par
ANNICK COJEAN.

UNE LETTRE DE M. BRUZEK

Nous avons reçu de M. Maurice Bruzek, délégué à l'antenne à TF 1, la lettre suivante après la publication de notre article concernant un projet de reportage sur la ville de Lens (le Monde du 31 mai).

TF 1 s'est vu proposer par une société de communication (MMI) une série de courts métrages présentant les villes qui accueilleront prochainement les championnats d'Europe de football des nations. TF 1 a marqué son intérêt pour cette proposition et a envisagé la diffusion de ces produits sur son antenne, étant entendu que ceux-ci resteraient la propriété des municipalités qui pourraient donc les exploiter à leur gré. A aucun moment TF 1 n'a sollicité la participation financière des villes pour la diffusion de ces films. Toute déclaration contraire relève de la mauvaise foi ou d'une information erronée.

OFFICIERS MINISTÉRIELS
VENTES PAR ADJUDICATION
Rubrique O.S.P. - 64, rue La Boétie, 563.12.66

Vente sur saisie au Palais de Justice de Pontoise (95)
le 7 juin 1984 à 14 heures
PROPTÉ avec jardin au THILLAY (95)
MISE A PRIX : 200.000 FRANCS
178, RUE DE PARIS – Consign. pour ench. 25.000 F.
(ch. cert. Bque) Renseig. Me BUISSON AVOCAT Tél. : 032-31-62
29, rue P.-Butin à Pontoise (95)

Vente sur saisie au Palais de Justice de Pontoise (95)
le 14 juin 1984 à 14 heures
PROPTÉ à MÉRIEL (95)
MISE A PRIX : 115.000 FRANCS
45, CHEMIN DU BAC avec TERRAIN et DEPENDANCES DIVERSES.
Consign. pour ench. 25.000 F (ch. cert. Bque)
Renseignement Me BUISSON AVOCAT Tél. : 032-31-62
29, rue P.-Butin à Pontoise (95)

Vente sur saisie-immobilière au Palais de Justice de Paris – En un lot
le Jeudi 14 juin 1984 à 14 heures
UN APPARTEMENT à PARIS 7e
de 3 pièces principales au 1er étage – UNE CAVE
dans un immeuble 4, cité Martignac
MISE A PRIX : 600.000 FRANCS
S'adresser pour tous renseignements à Me O.J. BRANE Avocat
à Paris 8e, 32, rue La Boétie. Tél. : 563-18-10
Au greffe des Criées du T.G.I. de Paris où le cahier des charges
est déposé. – Et sur les lieux pour visiter.

Jeudi 31 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Série : l'Homme de Suez.
D'après un scénario de P. Gaspard-Huit et J. Robert. Réal. Christian-Jaque. Avec G. Marchand, H. Franck...
Lesseps, attaqué par deux hommes – ses chameliers ont été massacrés, – se retrouve seul dans les sables du désert. Il arrive tout de même à Khartoum pour y trouver des pendus à tous les coins de rues. Mais Lesseps attend une autorisation pour commencer les travaux du canal de Suez. Trouvera-t-il les capitaux ? Un feuilleton médiocre agrémenté d'une sauce d'orientalisme de pacotille.

21 h 30 Internationaux de tennis.
Résumé de la journée à Roland-Garros.

21 h 50 Téléfilm : Ma patrie : la nébuleuse du rêve.
De P. Vallois, écrit, raconté et vécu par Huguette ex-Spengler, avec M. Albertini, S. Benyair, B. Bouche...
Personnalité flamboyante, tout droit sortie d'un roman de Scott Fitzgerald, Huguette ex-Spingler a vécu les palaces de la Riviera, les cliniques psychiatriques, la bonne société du régime de Vichy, les quartiers mal famés de Marseille. Un itinéraire tumultueux, une des figures de l'avant-garde artistique parisienne des années 70.

22 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Téléfilm : la Peur.
De Dagmar Damek.
Elle est mariée à un homme beau et riche, ils ont une petite fille délicieuse. Elle a un amant très épisodique, lui aussi bien agréable. Mais une ombre au bonheur : une étudiante, pour arrondir ses fins de mois choisit l'industrie du chantage !...

21 h 40 Abel Gance et son Napoléon.
Un film de N. Kaplan, présenté par M. Drucker.
Tentative de reconstitution du rêve gigantesque d'Abel Gance, le metteur en scène de Napoléon, *par l'une de ses anciennes assistantes, Nelly Kaplan. L'originalité de ce document, classique du genre, semble être la présence inhabituelle de Michel Drucker, commentant la genèse du grand film d'Abel Gance. Un peu décevant cependant.*

22 h 40 Chefs-d'œuvre en péril.
Emission de Pierre de Lagarde.
« La Montagne. » Les habitants de Tignes face à la construction d'un barrage et au développement du tourisme.

23 h 10 Journal.
23 h 30 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Ciné-Passion : Saint Michel avait un coq.
Emission de M.-C. Barrault.
Film italien de P. et V. Taviani (1971), avec G. Brogi, V. Cuffini.
A la fin du dix-neuvième siècle, un fils de bourgeois condamné à la réclusion perpétuelle pour agitation anarchiste apprivoise la solitude et le temps, dans sa cellule, comme s'il appartenait encore au monde extérieur. Sujet librement adapté d'une nouvelle de Tolstoï. Apport très significatif des frères Taviani au cinéma politique italien, par une réflexion concrète, contemporaine.

22 h 5 Journal.

22 h 25 Hommage à Count Basie.
Emission de J.-C. Averty enregistrée au Festival international de jazz de Juan-les-Pins.
Avec Bill Hughes, saxo, John Clayton, contrebasse, Pete Minger, trompette, Count Basie, piano, Michel Wood, trombone, Henry Hing, saxo, Paul Cohen, trompette.

22 h 55 Prélude à la nuit.
Ogive pour clavier et flûte, *d'A. Gaussin, interprétée par E. Chojnacka, clavecin, et P.-Y. Artaud, flûte.*

FR3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h 5 L'histoire de France en BD.
17 h 11 A l'enseigne de la Gasconnette.
17 h 22 Contes fantastiques au pays de la brume.
17 h 35 Claudia Jeury raconte les saisons et les jours.
18 h 5 Série : Dynastie.
18 h 55 Atout Pic.
19 h Aimer la chasse pour le chien.
19 h 20 Petit gibier, gros budget.
19 h 35 Feuilleton : L'extraordinaire Petros.
19 h 50 L'ours Paddington.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Dramatique : « les Cloportes », de Jules Renard, adapt. M. Toesca, réal. J.-J. Vierne ; avec R. Faure, R. Varte, A. Florent...
22 h 30 Nuits magnétiques : les technologies nouvelles.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 5 Concert (en direct de Munich) : *Les créatures de Prométhée*, ouverture, de Beethoven : *Concerto pour piano et orchestre*, de Mozart : *Orphikon*, symphonie pour orchestre de Kubelik, par l'Orchestre symphonique de la radio bavaroise, dir. R. Kubelik ; sol. : M. Perahia, piano.
22 h 30 Les soirées de France-Musique : concours international de guitare ; à 23 h 10, musique française.

Vendredi 1er juin

PREMIÈRE CHAINE : TF1

10 h 5 TF 1 Vision plus.
10 h 35 Internationaux de tennis à Roland-Garros.
Trente-deuxièmes de finale simples messieurs (résumé). A 11 heures, seizièmes de finale simples messieurs.
13 h Journal.
14 h Internationaux de tennis à Roland-Garros.
Seizièmes de finale simples dames.
18 h 30 Microludic.
Emission animée par Jean-Claude Laval.
18 h 50 Le village dans les nuages.
Emission de C. Izard.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Les petits drôles.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Michel Sardou.
Spectacle donné au palais des Congrès en 1983, réal. G. Job.
22 h 25 Boxe : championnat du monde.
Montero-Bernal. En direct de Nîmes.
23 h Internationaux de tennis à Roland-Garros.
Résumé de la journée.
23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h Journal (et à 12 h 45).
12 h 10 Jeu : l'Académie des neuf.
13 h 35 Feuilleton : L'appartement.
13 h 50 Aujourd'hui la vie.
Partir... ; Récits et conseils pratiques de huit routards.
14 h 55 Série : Le voyage de Charles Darwin.
15 h 55 Reprise : Lire c'est vivre.
Histoire de l'art : l'art espagnol d'E. Faure. (Diffusé le 15 mai).
16 h 50 Itinéraires.
De S. Richard.
Inde : la Balade de Pabuji.
Après avoir écouté de la bouche d'un vieil homme la ballade de Pabuji, un jeune garçon s'endort sous un arbre... Il refait en rêve le périple de Pabuji. De village en village. Un film poétique de Georges Luneau.
17 h 45 Récré A 2.
Histoire comme ça ; Le petit écho de la forêt ; Latulu et Lireli ; Les maîtres de l'univers.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Les cerfs-volants.
D'après le roman de Romain Gary, adapt. C. Rémy et P. Badel. Réal. P. Badel. Avec A. Gautier, J. Penot, R. Varte, J.-M. Thibault...
Le rêve touche terre. Hans est abattu, von Tiele se suicide après un somptueux repas chez son ami Duprat et Lila échoue dans un bordel de luxe où, heureusement, Espinoza la retrouve. Dernier épisode d'un feuilleton adapté d'un roman de Gary. Justesse du jeu, véracité des situations.
21 h 40 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème « Humour et insolence », sont invités : P. Antilogus et P. Tretiack (Bienvenue à l'armée rouge) ; *H. Obalk (co-auteur de* les Mouvements de mode expliqués aux parents) ; *J. d'Ormesson* (« Jean qui grogne et Jean qui rit ») ; *Siné* (Siné dans Hara-Kiri hebdo) ; *H. Viard* (Ça roule pour Bonape) ; *Wolinski* (Aïe).
22 h 50 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle : le cinéma dans l'histoire) : **l'Heure des brasiers.**
Film argentin de F. Solanas et O. Getino (1966-67) (v.o. sous-titrée. N.).
Chronique du péronisme, dénonciation du néo-colonialisme (influence du capitalisme étranger) et de la violence en Argentine. Extraits d'actualités, documents en tous genres. Première partie d'une grande fresque révolutionnaire où le cinéma est utilisé pour la prise de conscience des masses et la propagande militante.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17 h Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.
19 h 55 Dessin animé : Inspecteur Gadget.
20 h 5 Les jeux.
20 h 35 D'accord, pas d'accord (INC).
20 h 35 Vendredi : Je suis seul(e) ce soir.
Magazine d'information d'A. Campana, un reportage de la télévision suisse romande.
Solitude d'un enfant qui se sent mal aimé, d'un adolescent, ou de l'adulte qui essaie de se frayer un chemin dans la jungle professionnelle... Solitudes accidentelles à la suite d'un deuil ou d'un divorce. Daniel Pasche et Christian Mottier ont enquêté à Genève, dans l'anonymat d'une foule aveugle, ont rencontré des « éducateurs de rue », des associations, des tas de gens.
21 h 30 Journal.
21 h 50 Bleu outremer : Le Malamoc.
Le Malamoc, c'est le nom du bateau, construit par un jeune couple, avec lequel ils ont fait le tour du monde.
22 h 45 Prélude à la nuit.
Cantate BWV 105, *de Bach.*

FR3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h 5 L'histoire de France en BD.
17 h 11 Un musicien, un instrument.
(Bernard Pierrot, luth.)
17 h 21 Voiles au travail.
18 h Olympia.
18 h 55 Atout PIC.
19 h Informations.
19 h 35 Feuilleton : l'extraordinaire Petros.
19 h 50 L'ours Paddington.

FRANCE-CULTURE

10 h 30 Le texte et la marge. « Stendhal ou le mensonge ambigü », avec J. Laurent.
10 h 50 Musiques : groupe vocal de France [et à 14 h 50 et 21 h 50].
12 h 5 Agora.
12 h 45 Panorama.
13 h 30 On commence... théâtre et musique.
14 h 10 Un livre, des voix : « les Temps heureux », de Roger Bordier.
16 h 3 Communauté des radios publiques de langue française (Radio Canada).
16 h 33 Les rencontres de Robinson, avec le docteur P. Braun, Lucien Bodard.
18 h 30 Feuilleton : Marthe.
19 h 30 Les grandes avenues de la science moderne : le soleil, avec le professeur Pecker.
20 h Histoire actualité.
20 h 30 Emission médicale (en liaison avec l'émission du 30 mai sur TF 1) : les maladies sexuellement transmissibles.
21 h 50 Musique : Groupe vocal de France.
22 h 30 Nuits magnétiques, en direct du festival de la FM à La Rochelle.

FRANCE-MUSIQUE

12 h 5 Concert : œuvres de Mozart, par le Quatuor Cherubini.
13 h 32 Les chants de la terre.
14 h 2 Repères contemporains : D. Cohen.
14 h 30 Les enfants d'Orphée.
15 h Après-midi des musiciens : l'Opéra royal du Covent Garden ; sir Georg Solti et sir Colin Davis, directeurs. Œuvres de Debussy, Tippett, Mozart, Verdi, Britten, Berlioz, R. Strauss.
18 h 5 L'imprévu.
19 h Le temps du jazz : le clavier bien tempéré. Intermède. Feuilleton : « Earl Hines et les petits comités ».
20 h Avant-concert. Œuvres de Bach.
20 h 20 Concert (émis de Paris) : *Symphonie no 7*, de Malher, par l'Orchestre national de France, dir. L. Maazel.
22 h 20 Les soirées de France-Musique : Florilège lyrique. Œuvres de Thomas, Moussorgski, Debussy. A 23 h 10, musique française ; à 1 heure, musique traditionnelle : portrait du guitariste indien Balaram Pathak.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 31 MAI

– *Mme Francine Gomez*, PDG de Waterman, candidate aux élections européennes, est l'invitée de l'émission « Europe Plus », sur Europe 1, à 19 h 25.

VENDREDI 1er JUIN

– *M. Jean-Marie Le Pen*, président du Front national, participe au journal télévisé, sur A 2, à 12 h 45.

Le Monde

économie

AFFAIRES

SOCIÉTÉ SPÉCIALISÉE DANS L'ÉQUIPEMENT PÉTROLIER

AMREP est mise en règlement judiciaire

La société parapétrolière AMREP et sa principale filiale, l'Union industrielle d'entreprises (UIE) ont été mises le 30 mai en règlement judiciaire par le tribunal de commerce de Paris. Les deux sociétés spécialisées dans la construction de plate-formes et d'équipement pétroliers avaient demandé le 24 mai à bénéficier d'une suspension provisoire des poursuites (SPP), une procédure plus douce applicable aux entreprises en situation financière difficile mais qui ne sont pas en état de cessation de paiement.

Après avoir étudié la situation d'AMREP, holding financier du groupe, et le l'UIE le tribunal de commerce de Paris a conclu que ces deux sociétés étaient bien en état de cessation de paiement, et qu'elles ne pouvaient donc bénéficier d'une SPP. Le groupe a, en effet, perdu 823 millions de francs en 1983 et devrait faire face à un déficit global de 1,4 milliard de francs d'ici à 1985 avant de sortir du rouge (*le Monde* du 25 mai). Le règleement judiciaire prouve qu'aux yeux du tribunal AMREP est susceptible de redressement. Deux syndics MM. Meille et Guillemonat ont été nommés. Ils auront un mois pour rendre compte de la situation de l'entreprise, délai supplémentaire donné aux actionnaires pour rechercher un accord. Depuis l'entrée de Bouygues dans le capital d'AMREP, en avril 1984, l'actionnariat connu de la société parapétrolière est composé — par l'intermédiaire notamment d'une société dénomée AUXIREP — de Bouygues (27,5 %) de Total (12 %) de Paribas (8 %). André Miller le fondateur d'AMREP ne conservant que 5 %. Or c'est l'incapacité à s'entendre du nouvel actionnaire et des deux principaux anciens porteurs de parts (Total et Paribas) qui avait rendu impossible au début du mois de mai l'élaboration d'un plan de redressement.

Il faut noter aussi qu'Elf s'est dit prêt à prendre une participation de 15 % dans AMREP si les actionnaires parvenaient à apurer le passif. Et que le rideau de fumée tressé pendant des mois pour masquer les difficultés financières de l'entreprise (frappée par de mauvaises opéations en Afrique, en Amérique latine et par la chute des marchés) risque de faire de cette affaire le plus grand scandale boursier des trente dernières années.

Mais la chute d'AMREP est aussi un symbole de la vulnérabilité d'un secteur technologique de pointe dans lequel la France s'était taillée une bonne réputation et qui était devenu l'un des principaux postes d'exportation. Ce groupe qui emploie 6 900 personnes dont 2 870 en France compte six établissements industriels dans l'hexagone (Cherbourg, Montpellier, Marseille, Port-de-Bouc, Toulouse et Bordeaux) et une vaste implantation internationale (mer du Nord, Etats-Unis, Australie, Brésil, Vénézuela, Afrique). Il était devenu l'une des premières sociétés mondiales du secteur et la principale entreprise parapétrolière française à l'exportation.

Le Bulletin de l'industrie pétrolière (BIP) soulignait récemment à juste titre que *« le fort déclin du chiffre d'affaires d'AMREP passé de 4,7 milliards de francs en 1982 à 3,5 milliards de francs en 1983 et prévu à hauteur de 2,6 milliards seulement en 1984 donne en l'exagérant la mesure des difficultés auxquelles se trouvent confrontés les sociétés parapétrolières françaises »*.

C'est aussi le symbole des difficultés des pays du tiers-monde dont l'insolvabilité se répercute sur fournisseurs et banquiers (Brésil, Venezuela et Nigéria sont à l'origine du déclin d'AMREP).

Il reste désormais un mois pour sauver ce qui peut l'être. L'État, inquiet de l'accumulation des passifs industriels et de la fragilité des banques, obligera-t-il celles-ci à intervenir ? *Ou poussera-t-il Total et* Paribas à jouer complètement leur rôle d'actionnaires ? Le personnel réussira-t-il dans ces périodes particulièrement délicates à ne pas jouer — inconsciemment — la politique du pire ? Le blocage par les syndicats à Cherbourg d'une plateforme achevée et destinée à Elf n'est dans doute pas complètement étranger à l'annulation par BP de la seule commande enregistréepar AMREP depuis le début de 1984.

Sinon il faudra en venir à la liquidation des biens et à la vente par appartements dont certains (les 36 % d'AMREP dans Doris par exemple) trouveront facilement preneurs. Mais pas tous.

BRUNO DETHOMAS.

La nouvelle batterie nickel-fer rend possible le développement de la voiture électrique

Le groupe Peugeot va présenter, le 20 juin prochain, un véhicule, modèle 205 à propulsion électrique, alimenté par une nouvelle batterie mise au point par la SAFT du groupe CGE. Cette batterie, dite nickel-fer, représente un progrès capital par rapport à la batterie au plomb classique ; poids et encombrement diminués de moitié, et durée de vie deux *fois supérieure*. Ces caractéristiques améliorées, en dépit d'un prix double de celui des batteries au plomb (environ 20 000 F pour un véhicule moyen), permettent à une automobile ainsi équipée de parcourir plus de 100 kilomètres à la vitesse de 100 kilomètres-heure, performance largement suffisante pour un véhicule urbain.

Plaidant pour cette formule, M. Georges Chavanes, président de la société Leroy-Somer, principal constructeur français de moteurs électriques et spécialiste des moteurs de traction à courant continu pour véhicules industriels autonomes (300 000 depuis trente ans), estime que les résultats prometteurs acquis dans ce domaine des batteries nickel-fer permettent maintenant d'envisager un développement rapide, avec un marché potentiel d'environ 150 000 à 200 000 véhicules par an en 1990, dont 100 000 pour les particuliers et 75 000 pour les usages utilitaires. D'autres progrès ont été accomplis dans le domaine de l'électronique de puissance pour la commande des moteurs électriques, notamment avec les circuits hybrides (composants et circuits sur plaque de céramique).

Pour M. Chavanes, il est urgent de ne *« pas rater le train »*, par rapport à l'étranger, très actif dans ce secteur, comme il a été partiellement raté pour les robots industriels. En fait, le succès des véhicules électriques est aujourd'hui entre les mains des constructeurs d'automobiles. A *cet effet, il a été* demandé à M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie, de favoriser l'utilisation des véhicules électriques dans l'administration, notamment *les PTT*. Un chiffre de 5 000 véhicules par an serait souhaitable. A cet égard, c'est à tort qu'il a pu être annoncé qu'une usine de véhicules à propulsion électrique pourrait employer 3 000 personnes en Lorraine.

Rien de tel n'est envisagé pour l'instant. *Il a simplement* été dit qu'une production de 20 000 véhicules par an pourrait donner du travail à 30 000 personnes, les emplois créés ne devant l'être qu'à la SAFT (environ 600), car, chez Peugeot et Leroy-Somer, c'est plutôt le sous-emploi qui règne actuellement.

F. R.

(Publicité)

AVIS

La Préfecture d'Eure-et-Loir communique :

Une instruction administrative est ouverte sur la demande présentée par Electricité de France en vue de la déclaration d'utilité publique du projet de création de la ligne à 400 KV Batilly-en-Gâtinais — Dambron pour raccorder la centrale de Belleville au réseau d'interconnexion.

Conformément au décret n° 77-1141 du 12 octobre 1977, le dossier présenté par E.D.F. comporte une étude d'impact.

Pendant 3 mois et demi, du lundi 18 juin au vendredi 28 septembre 1984 inclus, le public pourra en prendre connaissance aux lieux, jours et heures ci-après *(exception faite des jours fériés)* :

— à la Préfecture d'Eure-et-Loir, à Chartres, place de la République, bureau de l'Urbanisme et du Cadre de Vie :
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
les samedis 23 juin et 21 juillet de 9 h à 12 h.

— à la Sous-Préfecture de Châteaudun :
du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30
les samedis 23 juin et 21 juillet de 9 h à 12 h.

— à la mairie de Santilly :
les mardi et jeudi de 13 h 30 à 14 h 30
le vendredi de 19 h à 20 h.

— à la mairie de Dambron :
les lundi et jeudi de 18 h 30 à 19 h 30.

— à la Direction régionale de l'Industrie et de la Recherche — Région Centre 16, rue Adèle-Lanson-Chenault à Saint-Jean-Le-Blanc (Loiret).
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Un registre sera également déposé avec chaque dossier afin que les personnes intéressées puissent y consigner leurs observations.

Chartres, le 23 mai 1984
Le Préfet, Commissaire de la République
signé : Yves Moures

A Albert, dans la Somme

LES DERNIERS SOUPIRS DE LA MACHINE-OUTIL

(De notre correspondant.)

Amiens. — Si dans deux mois aucune solution de reprise n'a été trouvée, Albert Machines-Outils (AMO) aura vécu. En effet, les cent soixante derniers salariés de ce qui fut une prestigieuse usine d'Albert, cette ville de la Somme berceau de la machine-outil, recevront cette semaine leur lettre de licenciement. La majorité d'entre eux sont dispensés d'effectuer leur préavis de deux mois.

Sept personnes des services administratifs règleront les affaires courantes. Seuls, cinq employés âgés de cinquante-cinq ans ou plus bénéficieront du Fonds national de l'emploi (FNE). Pour les autres, le licenciement ne s'accompagne d'aucune mesure sociale. Les syndicats CGT et CGC ont signé une motion commune dans laquelle ils réaffirment leur opposition aux mesures prises par le syndic et approuvées par l'inspection du travail. Le maire communiste d'Albert, M. Landas, souhaite que *« les pouvoirs publics interviennent dans cette situation intolérable pour le bassin d'emploi d'Albert »*.

A Albert, la machine-outil n'est plus réellement vivante que chez Forest-Liné (deux cent cinquante personnes), l'usine du groupe Machines françaises lourdes (MFL), sur lequel l'État a tout misé pour relancer cette production en France (*le Monde* du 24 mai). En effet, MFL a un capital de 250 millions de francs détenu par SOPARI, filiale de l'Institut de développement industriel (IDI) pour 35,2 %, et par neuf grands industriels (Alsthom-Atlantique, Dassault, Peugeot, Renault, SACILOR, Schneider, SNECMA, SNIAS, USINOR), chacun détenant 7,2 %.

La troisième entreprise de machines-outils d'Albert, Titan-Cazeneuve, en dépôt de bilan, attend le 5 juin, date à laquelle le *tribunal de commerce de Paris doit* se prononcer.

La CGT a demandé au ministre de l'industrie la tenue d'une table ronde *« dans les plus brefs délais »*.

M. C.



CONJONCTURE

UNE ÉTUDE DE L'INSEE

Les charges de personnel et les frais financiers expliquent la forte dégradation de l'industrie

Le premier choc pétrolier avait marqué le début de graves difficultés pour les entreprises industrielles. Après un certain redressement en 1978-1979, ces difficultés se sont encore accentuées à la suite du second choc pétrolier (1979-1980). Pour n'être pas surprenante, l'analyse que présente l'INSEE, *« la dégradation des comptes des entreprises industrielles depuis le premier choc pétrolier »* — dans le numéro d'avril d'*Economie et Statistique* (1) n'en est pas moins intéressante par l'étude sectorielle qu'elle propose.

La crise de l'industrie française se traduit, en effet, par deux phénomènes : l'augmentation des frais de personnel, dont la part (dans la valeur ajoutée) passe de 71 % en 1972 à 78 % en 1982, avec deux ruptures brutales en 1975 et 1981, et ce malgré la stabilité de la valeur ajoutée ; mais aussi un accroissement spectaculaire après 1979 des charges financières (celles-ci représentaient moins de 30 % de l'excédent brut d'exploitation au début des années 70 et plus de 60 % en 1982).

L'industrie a été, plus que les autres secteurs, touchée par cette évolution ; l'agro-alimentaire a connu une progression rapide de ses frais de personnel, mais un moindre alourdissement des charges financières ; dans le secteur commercial, les frais de personnel — toujours rapportés à la valeur ajoutée — ont peu évolué, et la situation des services marchands s'apparente à celle du secteur commercial. *« La dégradation structurelle de la rentabilité industrielle contraste donc avec le maintien, sinon l'amélioration, de celle des autres grands secteurs d'activité »*, souligne l'INSEE, qui note aussi, dans l'industrie, la rapide progression de l'endettement total, que ce soit pour stabiliser le fonds de roulement, durement entamé par la dégradation de l'autofinancement, ou pour financer des besoins d'exploitation accrus.

La nécessité de réduire les effectifs (mouvement actuellement en cours), on la voit dans l'analyse sectorielle de cette dégradation.

Dans les biens intermédiaires par exemple, malgré la contraction de l'emploi, la part des frais de personnel dans la valeur ajoutée des entreprises a crû de six points entre 1980 et 1982, ce qui se traduit mécaniquement par une diminution du taux de marge (rapport de l'excédent brut à la valeur ajoutée) des entreprises, tombé en 1982 à son plus bas niveau historique depuis 1959. Or *« les têtes de filière »* (sidérurgie, chimie de base) sont les plus touchées. Dans la sidérurgie, par exemple, les frais financiers sont passés de 40,7 % de l'excédent brut en 1971 à 118 % en 1975 et plus de 100 % jusqu'en 1982 (à l'exception de 1979).

Les difficultés de l'automobile et autre matériel de transport terrestre sont, elles aussi, inscrites dans les chiffres. Pour ne prendre qu'un des nombreux critères dégagés par l'auteur de cette analyse, M. Pierre Muller. La part de l'autofinancemnt dans la valeur ajoutée de ce secteur *a été divisée par quatre* entre 1979 et 1982 : un effondrement qui renvoie directement à la croissance des charges financières (+ 243 % de 1979 à 1982). La dégradation de l'industrie française n'est donc pas une surprise, et elle s'est accentuée depuis 1980. L'INSEE estime pourtant que l'interprétation de ces chiffres est compliquée par l'existence d'une forte inflation, dont les effets, dans les deux sens, sont difficiles à préciser.

B. D.

(1) *Economie et Statistique*, numéro 165, avril 1984 : « Les comptes des entreprises industrielles », par Pierre Muller, INSEE, 29 F.

UNE ENQUÊTE DU CREDOC

Les préoccupations des Français

Chaque année, depuis six ans, le CREDOC (Centre de recherches, d'études et de documentation sur la consommation mène une enquête sur les conditions de vie des Français, leurs aspirations et leurs positions sur les grands problèmes sociaux de l'heure. L'enquête porte sur un échantillon de deux mille individus d'au moins dix-huit ans, représentatif de la population nationale. Les thèmes abordés sont très divers et vont de la famille aux vacances, en passant par les énergies renouvelables et les transports. Les résultats sont, au dire des enquêteurs eux-mêmes, à utiliser avec précaution :*« Seule une exploitation très fine de l'enquête et le recours à un cadre théorique approprié permettraient sans doute d'aboutir à des conclusions fiables. »* Toute interprétation relèverait donc de la conjoncture et ne pourrait être considéré que comme une hypothèse. Ne lisons donc que les résultats... qui peuvent étonner.

Les préoccupations des Français ne sont en effet pas toujours celles que l'on croit. Par exemple, il ressort des questions sur les conditions de travail que 62 % des actifs préfèrent *« une amélioration de leur pouvoir d'achat »* à un *« temps libre plus long »*. Ce sont les jeunes hommes (71 % des moins de vingt-cinq ans) qui optent en fait le plus souvent pour une augmentation du pouvoir d'achat, les femmes de vingt-cinq à trente-neuf ans (et les Parisiens, pour 47 % d'entre eux) préférant une augmentation du temps libre. Comme on peut le constater, les réponses sont à nuancer, mais elles ne peuvent manquer de faire réfléchir pouvoirs publics et représentants des salariés.

D'une manière générale, les conditions de travail et les réformes souhaitées en matière d'aménagement du temps sont très variables : les hommes préfèrent des week-ends allongés si l'on instaure les trente-cinq heures, les femmes un raccourcissement des journées de travail ou un après-midi libre dans la semaine. Les opinions sont moins *hétérogènes* sur des questions spécifiques comme la sécurité routière (40 % favorables aux transports urbains), en tête des préoccupations, et la sécurité tout court. *Les urbains sont particuliè*rement concernés par cette dernière question, 70 % des banlieusards considérant les cambriolages et le vandalisme comme de graves préoccupations, les agressions ne venant qu'en troisième position. Il semblerait toutefois que le sentiment d'insécurité se serait stabilisé depuis 1980.

Certaines questions, à l'ordre du jour il y a encore deux ans, tendent à perdre de leur acuité. C'est notamment le cas de la pénurie énergétique. Quand l'enquête a été menée, les Français étaient confiants : 46 % d'entre eux estimaient qu'une pénurie grave était peu probable, contre seulement 16 % en 1979. Les partisans d'une politique énergétique axée sur le développement du programme électronucléaire en France continuent à être majoritaires, même si les jeunes se font tirer l'oreille (85 % *de jeunes Parisiens contre)* et préfèrent investir dans des énergies renouvelables (92 % de moins de vingt-cinq ans pour l'énergie solaire, contre 85 % de plus de soixante ans).

Cette enquête nous montre en fait que la France n'a pas vraiment changé : les vieux clivages ville-campagne, Paris-province, jeunes-vieux sont toujours là. Le Français reste méfiant à l'égard de l'informatique (48 % jugent sa diffusion *« peu souhaitable mais inévitable »*), prudent à l'égard de la science en général, très critique à l'égard de la justice (ce sont les jeunes hommes de moins de vingt-cinq ans qui seraient le moins sévères !), et partisan finalement de la vie de famille (63 % pensent que *« la famille est le seul endroit où l'on se sente bien et détendu »*). Sur un plan plus général le nombre de personnes pensant que *« ça va moins bien »* au royaume de France va en augmentant régulièrement ; 62,2 % des foyers disent s'imposer régulièrement des restrictions et 40,1 % pensent que leurs conditions de vie vont se détériorer au cours des cinq prochaines années *(contre 28,8 % en 1981)*. Bien qu'ils soient moins nombreux en 1983 qu'en 1982 et 1981, il reste cependant 71 % de nos concitoyens pour estimer que la société a besoin de se transformer profondément, 66 % souhaitant des réformes progressives et 41 % des jeunes Parisiens appelent de leurs vœux des changements radicaux.

C. G.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● **Informatique : Control Data France prend le contrôle d'Infoplus.** — Control Data France, filiale du numéro quatre américain de l'informatique, vient de prendre le contrôle d'Infoplus SA, société de services en informatique spécialisée dans le domaine médical et pharmaceutique. Créée en 1978, Infoplus a réalisé en 1983 un chiffre d'affaires de 45 millions de francs avec un effectif de cinquante-cinq personnes. Cette société développe et commercialise des progiciels (programmes standards) de gestion de laboratoires d'analyses médicales, d'officines pharmaceutiques, de cliniques et de cabinets de radiologie.

● **Massey-Ferguson s'inquiète des mauvais résultats de ses usines de France et d'Italie.** — Les dirigeants de la société Massey-Ferguson (matériel agricole), ont indiqué, le 30 mai à Toronto, qu'ils cherchaient activement des solutions pour combler les pertes de leurs usines de Marquette-lez-Lille en France et d'Aprilla en Italie. La compagnie canadienne estime que ces deux usines ont perdu 5 millions de dollars durant le premier trimestre. — *(AFP)*.

● **Comité d'entreprise de Creusot-Loire.** — La direction de Creusot-Loire a annoncé à son comité d'entreprise, le 29 mai, la remise par les conseillers désignés par le tribunal de commerce de Paris d'un plan de redressement communiqué aux banques et au comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI). Elle a affirmé son accord avec ce plan (*le Monde* du 30 mai), mais précisé qu'elle ne *« disposait d'aucune réponse lui permettant d'engager plus avant la mise au point de celui-ci »*.

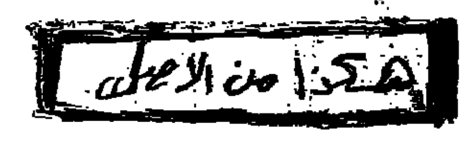
● **Mammouth lance la carte Duo.** — Quatre hypermarchés Mammouth (enseigne de la centrale d'achats et de services Paridoc) expérimentent une carte de crédit, la carte Duo, qui, moyennant 50 francs par an, donnera aux clients la possibilité de régler leurs achats jusqu'à un plafond de 3000 francs par semaine. Le prélèvement sur le compte bancaire de l'intéressé n'a lieu que deux fois par mois, vers le 8 et le 23. De plus, la carte Duo permettra d'acheter à crédit, avec un plafond variable de 3000 F à 10000 F et des remboursements réguliers mensuels de 5 % du montant du crédit (correspondant à un taux d'intérêt de 24,7 %).

Monnaies

● **Crédit de 1,1 milliard de francs à l'Egypte.** — La France a ouvert pour 1,12 milliard de francs de lignes de crédit à l'Egypte aux termes de protocoles financiers signés à Paris le 25 mai. Ces crédits, d'un montant voisin de ceux conclus les années précédentes, se composent pour environ un tiers de prêts du Trésor à des conditions très privilégiées, et pour les deux tiers restant de crédits commerciaux garantis. Parmi les projets de développement qui pourraient être ainsi financés figurent la poursuite des travaux du métro du Caire, des liaisons hertziennes, des aménagements électriques, la deuxième phase de l'aérogare du Caire. Les créances possédées par Paris sur Le Caire s'élevaient, avant la signature de ce protocole, à 14 milliards de francs.

Social

● **Cinq jours de chômage technique chez Renault-Cléon.** — Quelque 7 500 travailleurs sur un effectif de 9 150 salariés de l'usine Renault de Cléon (Seine-Maritime) seront mis en chômage technique pendant cinq jours, entre le 12 et le 18 juin, en raison de l'insuffisance des commandes.



AGRICULTURE

Les quotas par laiterie seront connus le 15 juillet

Les modalités de réduction de la production laitière décidées par le conseil *des ministres du 23 mai* se mettent peu à peu en place. Au début de la semaine prochaine, les mille six cents laiteries françaises recevront un questionnaire portant sur les quantités collectées en 1983, sur les calamités climatiques ayant touché leur aire de ramassage, sur le nombre de producteurs ayant cessé leur exploitation en 1983, et sur ceux qui se sont installés depuis cette date, ainsi que sur les mouvements de producteurs d'une laiterie à l'autre.

Les réponses à ce questionnaire devront parvenir sous un mois à l'Office du lait (Onilait), et les quantités de référence seront déterminées par cet organisme et connues vers le *15 juillet*, a précisé, mercredi 30 mai, à la presse, M. Ranc, directeur de l'Onilait.

La référence retenue sera finalement celle des livraisons des producteurs en activité au 1er avril 1984 début de la campagne, et non de l'année civile 1983, comme le stipule le règlement européen du 31 mars, diminuée de 2 %.

Cela permettra, a expliqué M. Ranc, d'avoir *« un peu de mou »* grâce aux volumes libérés par les livreurs ayant quitté leur activité entre fin 1983 et le 1er avril 1984. Cette réserve facilitera la redistribution de quotas supplémentaires aux producteurs victimes de calamités récemment installés ou titulaires de plans de développement.

Pour les agriculteurs victimes de calamités climatiques, la production prise en compte sera celle de la meilleure des trois années 1981, 1982 ou 1983.

Un conseil de direction de l'Onilait se réunira le 7 juin pour définir avec précision les critères de priorité pour l'attribution de quotas supplémentaires ainsi que le projet de convention qui liera les laiteries à l'Office du lait. L'objectif, a dit M. Ranc, est de faire que les quotas libérés ne soient pas « morts » et d'organiser la mobilité de ces quotas supplémentaires grâce à la réserve nationale.

Quant aux producteurs souhaitant cesser leur activité, ils devront déposer leur dossiers entre le 1er juin et le 31 août.

L'Onilait attend des mesures d'incitation à la cessation de production la libération d'une quantité de référence annuelle de 1,2 million de tonnes de lait ; 40 % de ce total pourrait être réaffecté à d'autres producteurs au titre de la campagne actuelle et donc réduire d'autant la pénalisation globale éventuellement due au FEOGA (*Fonds européen* d'orientation et de garantie agricoles).

En 1984

LES RÉCOLTES DE CÉRÉALES SERONT SUPÉRIEURES A CELLES DE 1983

Les récoltes de céréales s'annoncent supérieures à celles de 1983 en France et dans l'ensemble de l'Europe, ont indiqué le 30 mai les responsables de l'ONIC (Office national interprofessionnel des céréales). On s'attend par exemple en France à une augmentation de 1,5 million de tonnes de la récolte de blé (24,5 millions de tonnes pour la campagne 1983-1984) et de 4 millions de tonnes pour l'ensemble de la Communauté.

Toutefois, ils s'inquiètent des dispositions prises à Bruxelles, qui risquent, selon eux, de désorganiser le fonctionnement du marché. Ils déplorent en particulier le maintien de l'indemnité de début de campagne et la suppression de celle de *fin* de campagne, estimant que cette mesure coûteuse va entraîner une *concentration des opérations sur les* six premiers mois de la campagne.

En outre, ils regrettent la prorogation de la limitation des exportations communautaires à environ 13,5 millions de tonnes, alors que l'Australie, l'Argentine et les États-Unis mènent des offensives sur le marché international.

Enfin, ils estiment que la politique menée actuellement par la Communauté encourage davantage le rendement que la qualité.

L'INTERSYNDICALE DES PRODUCTEURS DE LAIT DE L'OUEST DÉCIDE DE CONTINUER SON ACTION

(De notre correspondant.)

Rennes. – Une trentaine de responsables de l'Intersyndicale des producteurs de lait de l'Ouest (travailleurs paysans, syndicats de paysans et FDSEA du Finistère et du Morbihan), auxquels s'étaient joints des représentants du MODEF du Morbihan, réunis, mercredi 30 mai à Redon, soit cinq jours après la création de cette intersyndicale dans *la même ville, ont décidé de poursuivre* les actions pour obtenir satisfaction sur les onze revendications de la *plate*-forme commune établie vendredi dernier. Quatre points principaux sont mis en avant :

– Répercussion immédiate de la revalorisation des prix du lait décidée à Bruxelles, soit 1,64 F au 1er avril ;

– Mise en œuvre d'une politique de revenu minimum garanti ;

– Connaissance immédiate de la répartition de la production laitière par laiterie et par exploitation avec la publication rapide du cahier des charges ;

– Droit à la retraite à soixante ans pour les paysans plutôt que de voir se développer des mesures d'élimination des actifs par catégorie de producteurs.

L'Intersyndicale a considéré, mercredi, à propos des événements du 28 mai (enlèvement du directeur d'Onilait) que les producteurs ne comprendraient pas que la seule modification de l'emploi du temps de M. Ranc puisse donner lieu à des poursuites ou à des inculpations.

Désireuse de s'expliquer auprès des pouvoirs publics sur les objectifs qu'elle poursuit comme sur les préoccupations des producteurs, l'Intersyndicale des producteurs de lait de l'Ouest souhaite qu'une rencontre avec les pouvoirs publics puisse avoir lieu le plus tôt possible.

C. T.

● *Le MODEF précise* qu'il n'appartient pas à l'Intersyndicale des producteurs de lait de l'Ouest. Ses adhérents ont *manifesté* le 28 mai devant les directions départementales de l'agriculture, mais n'ont *en rien été mêlés à l'enlèvement* de M. Ranc.

TRANSPORTS

● **Air France, Swissair et le TGV.** – Swissair cherche *« une solution conjointe »* avec Air France pour *« contrecarrer l'effet TGV »* qui a contribué à lui faire perdre, en 1983, environ 10 % de ses passagers entre Paris et Genève, a indiqué à Lille M. Reynold J. Schwab, directeur général pour la France de la compagnie aérienne suisse, qui a précisé : *« Nous avons constitué un groupe de travail commun aux deux compagnies pour répondre à cette situation nouvelle, créée, entre autres causes, par la concurrence du TGV, à laquelle elles sont toutes deux confrontées entre la France et la Suisse. »*

SOCIAL

LES NÉGOCIATIONS CHEZ CITROËN S'ENGAGENT MAL

Les discussions entre la direction de Citroën et les syndicats, demandées par le ministère des affaires sociales, commencent difficilement. Avec la *CGT*, la rencontre prévue le mercredi 30 mai n'a pas eu lieu, la direction n'acceptant de recevoir *que les délégués des usines Citroën* ; les représentants de la fédération CGT de la métallurgie se sont vus *refuser l'entrée au siège de la firme*. *« Nous ne voyons pas les raisons réelles de ce comportement, si ce n'est le refus de négocier »*, a déclaré M. André Sainjon, secrétaire général de la fédération. *« Cette première rencontre devait, selon nous, mettre tous les éléments sur la table et envisager les voies et les moyens de débloquer la situation. Chacun doit bien mesurer les conséquences d'une telle attitude »*, a-t-il ajouté à l'intention, en particulier, des pouvoirs publics, rappelant que, si la CGT avait suspendu l'occupation des usines, elle n'avait pas *« renoncé à l'action »*.

Au cours des rencontres avec les *autres syndicats*, CFTC *et* CSL, le mardi, CFDT, CGC et FO, le mercredi, la direction s'est surtout *employée à démontrer* l'existence de sureffectifs dans les usines et à expliquer ses réticences à la réduc*tion de la durée du travail en* présentant les perspectives de l'entreprise dans les années à venir. Elle a *notamment* fait valoir que les gains de productivité attendus ne suffiraient pas à compenser la chute *observée depuis* 1982 *et* n'empêcheraient pas la persistance de sureffectifs dans les prochaines années. La *réduction de la* durée du travail exigerait des investissements supplémentaires de l'ordre de 1 milliard ou 1,5 milliard de francs, et une formation adaptée et importante du personnel.

Une nouvelle série de rencontres est prévue lundi prochain. Mardi, au cours d'un comité central d'entre*prise, sera examinée la situation* financière de l'entreprise, et la direction présentera une synthèse de ses *entretiens avec les syndicats*, qui feront connaître lundi leurs réactions et leurs propositions. Celles-ci *risquent* d'être peu différentes des positions antérieures. Il est peu vraisemblable, en particulier, que la CGT reconnaisse l'existence de sureffectifs. D'autre part, si toutes les organisations sont favorables à une formation des travailleurs permettant à terme une réduction de la durée du travail, certaines sont sceptiques sur son application immédiate, comme la CGC ; FO n'estime guère possible une compensation sur les rémunérations en l'absence de garanties sur le maintien de l'emploi et les conditions de travail.

SNCF : LES SYNDICATS LÈVENT LEURS CONSIGNES DE GRÈVE

Tous les mots d'ordre de grève, qui risquaient de perturber le trafic ferroviaire, le dimanche 3 juin, à l'appel de la Fédération autonome des agents de conduite et, le mardi 5 juin, à l'appel de la CGT, ont été *levés après la rencontre intervenue* mercredi matin entre la direction et les syndicats.

La fédération CGT des cheminots indique que les ouvertures faites par la direction *« ont permis de trouver une solution satisfaisante pour l'application des trente-cinq heures aux services postés sédentaires »* et que des avancées « positives » ont également été obtenues concernant le personnel roulant. La CFDT précise que des préavis sont toujours en cours dans plusieurs régions, où les débrayages pourraient reprendre *ultérieurement si les négociations* actuelles n'aboutissaient pas. Quant à la Fédération autonome, elle regrette que les syndicats n'aient pu se mettre d'accord.

● **La CGT et les DOM-TOM.** – La CGT revendique, pour les enfants nés en France des travailleurs originaires des DOM-TOM, les mêmes droits que ceux dont bénéficient ces travailleurs : droit au congé bonifié pour les fonctionnaires de l'Etat (un mois tous les trois ans), indemnité d'éloignement, droit au retour dans le pays d'origine, avantages pour faire rapatrier le corps d'un membre de la famille lors d'un décès, etc. C'est ce qu'a annoncé lundi 28 mai à Paris M. Georges Bervin, responsable de la commission confédérale de la CGT pour les *DOM-TOM*.

Ce dernier, estimant à 1 200 000 le nombre de ses compatriotes résidant en France, conteste les statistiques officielles, qui font état de la présence de 530 000 ressortissants des DOM-TOM, familles comprises, mais n'incluent pas les enfants nés en métropole.

LA RÉDUCTION DE LA DURÉE DU TRAVAIL

M. Mauroy souhaite une adaptation aux « réalités concrètes »

La possibilité d'une réduction de la durée hebdomadaire du travail à trente-cinq heures a été l'objet de plusieurs interventions, mercredi 30 mai, à l'Assemblée nationale, lors de la séance consacrée aux questions d'actualité. M. Joseph Legrand (PC, Pas-de-Calais) a affirmé que *« la réduction du temps de travail permettra la création de nombreux emplois »*, mais que, si *« elle s'accompagnait d'une perte de salaire, elle ne serait pas au service de la croissance et du progrès social »*.

M. Pierre Mauroy lui a notamment répondu qu'il fallait que *« l'ensemble des forces sociales du pays prennent davantage en charge le partage du travail, en mesurant bien le possible »*. Il a ajouté que le gouvernement devait *« inciter l'ensemble des partenaires sociaux à s'engager plus résolument dans la voie de la réduction de la durée du travail, bon outil dès lors qu'il est utilisé avec précaution. (...) Nous devons adapter par la négociation la réduction du temps de travail aux réalités concrètes des entreprises et des branches industrielles »*.

Le premier ministre a aussi déclaré que *« si les travailleurs doivent, dans les négociations, accepter une stagnation ou une moindre progression de leur pouvoir d'achat, les chefs d'entreprise doivent, pour leur part, ne pas se borner à remplacer des hommes par des machines mais s'attaquer à réorganiser la production. (...) Il est indispensable d'assurer la modernisation industrielle, et cela passe par beaucoup de machines mais aussi beaucoup d'hommes et de femmes sans travail »*.

M. Gilbert Gantier (UDF-Paris), ayant affirmé que cette réduction de la durée du travail ne pourrait pas créer des emplois, déclare : *« Si votre politique de partage du travail a permis de créer des emplois, c'est au Japon et pas en France. »* M. Pierre Beregovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, lui a notamment répondu que la semaine des trente-cinq heures s'inscrivait dans une *« perspective historique »*, mais qu'il n'était pas question de l'imposer par la loi : *« Personne, ni les organisations syndicales ni le gouvernement, ne le pensent. »* Le ministre a ajouté : *« La modernisation est nécessaire à la compétitivité de nos entreprises, mais les gains de productivité peuvent entraîner des sureffectifs et rendre indispensable la réorganisation du travail. »*

ÉNERGIE

LA « GUERRE DES RABAIS » SUR L'ESSENCE

Nouveaux incidents dans des centres Leclerc du Finistère

Les pompes à essence de deux centres Leclerc, à Brest et à Guilers *(Finistère) ont été sabotées le mer*credi 30 mai par des inconnus. C'est pour protester contre la baisse de *25 centimes sur le litre* d'essence appliquée par les centres Leclerc que ces commandos ont saboté les pompes. Après *en avoir sectionné* les pistolets, ils les ont apportés dans la cour de la sous-préfecture de Brest, *demandant* à Edouard Leclerc d'aligner ses prix sur les tarifs pratiqués dans les autres stations (17 centimes maximum de rabais).

L'action des commandos brestois a été désavouée par la Chambre syndicale *nationale du commerce* et de la réparation automobile (CSNCRA), qui accuse des *« éléments incontrôlés »* de ce sabotage. De son côté, M. Edouard Leclerc a fait savoir qu'en réponse à cette action un rabais de 30 centimes serait désormais consenti sur le litre d'essence.

● *Auto-défense.* – M. Edouard Leclerc a décidé de constituer dans ses magasins des *« équipes armées d'armement classiques et légaux pour se défendre après les agressions dans les centres de Carcassonne et du Finistère. Puisque le gouvernement ne peut nous protéger, les magasins Leclerc se défendront »*, a-t-il dit.

L'IRAN OFFRIRAIT DES RABAIS SUR SON PÉTROLE

Selon des rumeurs qui circulaient mercredi 30 mai à Londres et à New-York, l'Iran aurait proposé à certains clients des rabais *sur le prix de vente de son pétrole* (26,5 dollars le baril, au lieu de 28 dollars, au prix officiel pour le brut léger, et 25,5 dollars le baril, au lieu de 27,1 dollars pour le lourd). Ces réductions de prix compenseraient la hausse des primes d'assurance imposées aux pétroliers qui s'aventurent dans la zone du Golfe. Elles auraient pour but de faire revenir le Japon, principal client pétrolier de l'Iran, sur la décision « officielle » (*le Monde* du 31 mai) de ne plus envoyer ses supertankers au terminal pétrolier de l'île de Kharg, menacé par l'Irak. Les tarifs pratiqués seraient sélectifs et ne compromettraient pas la politique de prix de l'OPEP. D'après certains analystes, le Japon, qui est sur le point de renouveler ses contrats pétroliers, pourrait profiter de cette situation pour obtenir de l'Iran la baisse de ses prix officiels. D'autre part, les assureurs et les armateurs français viennent d'annoncer le doublement de la prime de risques de guerre applicable aux navires français se rendant dans le Golfe. – (*UPI, AFP.*)

ÉTRANGER

AUX ÉTATS-UNIS

Le déficit commercial a dépassé 100 milliards de francs en avril

La balance commerciale américaine s'est soldée en avril, pour le quatrième mois consécutif, par un nouveau déficit record, soit 12,19 milliards de dollars (103 milliards de francs) contre 10,26 milliards en mars. Selon le département du commerce, les importations américaines ont augmenté de 6,1 % (+ 42,7 % en un an) pour atteindre 29,71 milliards de dollars, tandis que les exportations baissaient de 1,2 % (+ 8,9 % en un an), ayant représenté 17,52 milliards. En avril 1983, le solde négatif des échanges avait été de 4,73 milliards de dollars.

Ce résultat s'explique partiellement par la hausse des quantités et des prix des produits pétroliers importés. Les Etats-Unis ont acheté en moyenne 6,2 millions de barils par jour en avril contre 5,6 millions en mars, et le prix du baril a augmenté de 5 cents (0,42 F). Les autres postes d'importation en hausse sont les automobiles, les télécommunications, les produits chimiques organiques. *De leur côté, sont en baisse* à l'exportation : les céréales, les aliments du bétail, le soja, le tabac, les produits chimiques et le pétrole.

Durant les quatre premiers mois de 1984, le déficit commercial des Etats-Unis s'élève à 42,01 milliards (354 milliards de francs). Il pourrait approcher 130 milliards de dollars pour l'ensemble de l'année, si la tendance actuelle se poursuivait. Pour leur part les responsables américains s'attendaient à un solde négatif des échanges de plus de 100 milliards de dollars, en très nette augmentation par rapport au déficit de 69,4 milliards enregistré l'an dernier. En 1982, la balance commerciale américaine avait été déficitaire de 42,6 milliards de dollars.

Les experts gouvernementaux expliquent ce déficit par deux phénomènes : d'une part la hausse du dollar, qui handicape les exportateurs américains et facilite la pénétration des produits étrangers ; d'autre part le fait que la reprise est plus forte aux Etats-Unis qu'ailleurs. Selon des économistes, 1 milliard de dollars en moins à l'exportation équivaut à la perte de vingt-cinq mille emplois aux Etats-Unis. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

C.E.E

LA FRANCE ACCUSÉE DE PRATIQUES COMMERCIALES DISCRIMINATOIRES

(De notre correspondant.)

Bruxelles (Communautés européennes). – La politique active de reconquête du marché intérieur pratiquée par l'administration française est remise en cause par la *Commission européenne* comme discriminatoire à l'encontre des autres Etats membres, et *donc contraire aux obligations* résultant du traité de Rome.

La Commission a ainsi introduit, en avril, un recours devant la Cour de justice européenne de Luxembourg contre la pratique consistant à inciter les entreprises qui demandent l'aide de l'Etat pour des investissements à acheter des produits nationaux et à veiller, par conséquent, à ce que les commandes d'équipements étrangers demeurent marginales. Elle a également mis en demeure le gouvernement français de cesser d'adresser des circulaires aux différents services publics, tels les hôpitaux et les établissements d'enseignement, leur enjoignant de se fournir, à qualité égale, en matériel français.

Ph. L.

BOURSE DE NEW-YORK

Les montagnes russes

Par deux fois Wall Street a, mercredi, diamétralement changé de direction. D'abord une sérieuse baisse, les cours se sont ensuite vigoureusement redressés, puis à nouveau se sont repliés très vite. A la clôture, l'indice des industrielles se retrouvait à *1 102,58 (+ 1,35 point)*. Au plus bas de la séance, il était tombé à 1 083,19 et au plus haut, il était remonté à 1 116,59. Une fois encore le bilan de la journée a été négatif, beaucoup moins cependant que précédemment. Sur 1 968 valeurs traitées, 850 ont reculé, *693* ont progressé et 425 n'ont pas varié.

Le marché a parcouru ce circuit des *montagnes russes à un train d'enfer*. L'activité, faible les jours précédents, s'est fortement accélérée et 106,4 millions de titres ont changé de mains contre 69,1 millions la veille.

Les spécialistes attribuaient le premier renversement de tendance aux rumeurs selon *lesquelles l'Iran* aurait consenti des rabais sur le pétrole vendu aux compagnies japonaises, rumeur confirmée par une *société* commerciale nippone.

Toujours selon eux, les opérateurs auraient ensuite *jugé qu'en définitive* l'avantage était négligeable compte tenu de l'enchérissement des primes d'assurances et des coûts d'enlèvement, d'où la rechute enregistrée.

VALEURS	Cours du 29 mai	Cours du 30 mai
Alcoa	33 1/2	33 1/2
A.T.T.	15 1/2	15 1/2
Boeing	37 1/2	37 7/8
Chase Manhattan Bank	40 3/4	40 3/8
Du Pont de Nemours	46 3/4	46 3/4
Eastman Kodak	64 3/4	66 1/8
Exxon	41 3/8	40 1/4
Ford	35 7/8	36 1/2
General Electric	51	52
General Foods	51	50 1/2
General Motors	62 3/8	62 5/8
Goodyear	23 7/8	23 5/8
I.B.M.	106 1/2	107 1/2
I.T.T.	34 3/8	34 3/4
Mobil Oil	27 1/4	26 7/8
Pfizer	31 1/2	31 3/4
Schlumberger	47 1/2	47 7/8
Texaco	35 3/4	35 7/8
U.A.L. Inc.	32 1/4	34
Union Carbide	53	52 3/4
U.S. Steel	25 1/2	26 1/4
Westinghouse	20 1/2	20 5/8
Xerox Corp.	36 3/4	37 1/8

CARNET DU Monde

Décès

– M. Maurice Roiland,
son père,
Annette et Serge Benoit-Gal,
Frédérique Descôtes,
Martine et Clément Popée-Descôtes,
ses enfants,
Hugues, Marie, Laure, Aurélie, Romain,
ses petits-enfants,
Ses parents et amis,
font part du décès de

Marthon DESCOTES,
née Marthe Roiland.

L'inhumation a eu lieu le 28 mai 1984, au cimetière des Grands-Cléments, à Villars (Vaucluse).

– Mme Gérard Faul, son épouse,
M. *Michel Faul, son fils,*
Mlle Marina Faul, sa fille,
Et toute la famille,
ont la douleur *de faire part du décès de*

M. Gérard FAUL,
ingénieur ECP,
survenu le 29 mai 1984, à l'âge de soixante-cinq ans, en son domicile, à Neuilly-sur-Seine.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 1er juin 1984, en l'église Saint-Pierre, 90, avenue du Roule, à Neuilly-sur-Seine, à 13 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.
111, boulevard Bineau,
92200 Neuilly.

– Nous apprenons le décès du

docteur Maurice GRYNFOGEL,
ancien président de la section française du Congrès juif mondial.

[Né le 27 juillet 1928, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), Maurice Grynfogel a poursuivi des études de médecine à la faculté de Toulouse et à *l'université Columbia de New-York. Ancien* interne des hôpitaux de Toulouse et chef de clinique, il s'est spécialisé dans la gynécologie et l'obstétrique. Il a assumé, par ailleurs, d'importantes *responsabilités* au sein de la communauté juive française. Depuis 1969, il présidait le consistoire Midi-Pyrénées et occupait la charge de vice-président du consistoire central de France. Il était membre de la commission permanente du conseil représentatif des juifs de France et avait présidé la section française du Congrès juif mondial, jusqu'en 1982.]

– René Hostache,
son époux,
Marie-Geneviève et Louis Campoy,
Jean-Louis, François, Mireille
et André Hostache,
ses enfants,
Jean-Baptiste et Paul Campoy,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme René HOSTACHE,
née Madeleine Dragon.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 29 mai, *en l'église du Saint-*Esprit, à Aix-en-Provence, suivie de l'inhumation dans le caveau familial.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

LE NÉO-NAZI KUEHNEN SE TROUVERAIT EN FRANCE

Bonn. — Le néo-nazi ouest-allemand Michael Kuehnen, qui avait fui la RFA au mois de mars, en gagnant la Suisse, pour se soustraire à des poursuites judiciaires, vit en France, près de Paris, a révélé, le 30 mai, le magazine télévisé *Monitor*. Michael Kuehnen, qui est recherché par la police pour infraction à la législation sur les armes, activités extrémistes, port d'emblèmes interdits comme la croix gammée, a été filmé la semaine dernière à la gare du Nord, à Paris. Le jeune homme, âgé de vingt-neuf ans, avait été exclu de la Bundeswehr (armée ouest-allemande), en 1977, en raison de son militantisme en faveur du national-socialisme.

HISTORIEN DU SCOUTISME RECHERCHE



Historien du scoutisme voudrait acquérir pour un bon prix le badge représenté ci-dessus, ainsi que d'autres souvenirs de jamboree. Ecrire : Michael Feigenbaum 1528 First Ave - New York NY 10021 - Etats-Unis

Au Nicaragua

M. Eden Pastora est blessé par une explosion au cours d'une conférence de presse dans le maquis

Quatre journalistes ont été tués

M. Eden Pastora, le célèbre « Commandant Zéro », l'un des principaux chefs de la guérilla qui opère contre le régime sandiniste au Nicaragua, a été blessé par une explosion d'origine inconnue, le mercredi 30 mai, dans un camp rebelle situé au sud du Nicaragua.

M. Pastora avait réuni plusieurs journalistes pour une conférence de presse près du hameau de Penta, à 2 kilomètres de la frontière avec le Costa-Rica, lorsqu'une bombe a explosé. Selon le directeur de la Croix-Rouge costaricienne, M. Miguel Carmona, une journaliste américaine, non identifiée, est morte après avoir eu les deux jambes amputées. Trois journalistes costariciens ont également été tués. Il y a eu une vingtaine de blessés, dont deux journalistes costariciens travaillant l'un pour l'agence France-Presse, l'autre pour l'agence américaine United Press International. Selon certaines informations, une journaliste britannique, Susan Morgan, qui travaille pour l'hebdomadaire américain *Newsweek*, a été sérieusement touchée.

***C'est une station de radio de San-José-de-Costa-Rica*, Radio Reloj, qui a annoncé l'explosion en rapportant des déclarations du responsable costaricien de la sécurité publique, M. Edmundo Solano. On a appris ce jeudi en fin de matinée que M. Pastora, considéré d'abord comme sérieusement blessé, ne souffrait que d'une blessure légère à la jambe. En revanche, l'un de ses lieutenants, M. Tito Chamorro, a été gravement atteint.**

L'organisation du « Commandant Zéro » menacée d'éclatement

L'attentat contre M. Eden Pastora *s'est produit alors que son organisation*, l'ARDE (Alliance révolutionnaire démocratique), est déchirée par des dissensions internes et risque d'éclater. Le « commandant Zéro », chef militaire des rebelles du Sud nicaraguayen, s'opposait, en effet, de plus en plus, ces dernières semaines, au chef politique de l'ARDE, M. Alfonso Robelo, ancien dirigeant du Parti social-démocrate du Nicaragua.

M. Robelo, qui a fait en avril un voyage *dans plusieurs* pays européens (où il a reçu un bon accueil même en France) et qui était récemment au Honduras (où il a rencontré les dirigeants de la FDN, Force démocratique nicaraguayenne, hostile à Managua), est plutôt favorable à une réunification de tous les mouvements armés antisandinistes (ARDE, FDN, organisations miskitos de MM. Brooklin Rivera et Steadman Fagoth), ainsi que le réclament les Etats-Unis avec de plus en plus d'insistance, car ils souhaitent une relance énergique et coordonnée de l'offensive de la « contra » au Nicaragua avant les élections générales prévues dans ce pays le 4 novembre prochain.

En revanche, M. Pastora reste résolument hostile à toute idée de regroupement avec les hommes de la FDN dont l'état-major militaire, selon lui, est « *exclusivement composé d'anciens officiers de la garde nationale de Somoza* ». M. Pastora a combattu avec les sandinistes contre Somoza jusqu'en juillet 1979. Vice-ministre de l'intérieur dans le gouvernement de Managua après la victoire, il a rompu avec les sandinistes, qu'il accuse d'avoir trahi les « *objectifs de la révolution* ».

M. Pastora, dont les forces sont installées en territoire nicaraguayen le long du fleuve San-Juan (frontière avec le Costa-Rica), a occupé puis perdu en avril la localité de San-Juan-del-Norte. Il avait reçu en février une aide importante, en armes et en munitions, livrée par des « pays tiers » mais financée en fait par la CIA. Interrogé sur ce point, M. Pastora (qui se plaint régulièrement de ne pas recevoir assez d'aide militaire) répond qu'il ne veut pas savoir « *d'où viennent les armes* ».

Des conséquences négatives

L'opération, spectaculaire mais brève, de San-Juan-del-Norte a eu *des conséquences très négatives* pour l'ARDE, et elle a ravivé les tensions entre MM. Robelo et Pastora. Le gouvernement du Costa-Rica, accusé par les sandinistes de « tolérer » les actions de la « contra » sur son territoire, a pris des mesures contre l'ARDE : fermeture de plusieurs locaux à San-José, démantèlement d'un centre de communications, menaces de poursuites contre M. Pastora et ses partisans armés. En revanche, le siège politique de l'ARDE à San-José n'est pas inquiété.

M. Pastora a renouvelé récemment son opposition irréductible à une alliance avec la FDN et il a lancé un ultimatum à M. Robelo pour lui demander de définir « *dans les soixante-douze heures* » la « *ligne politique de l'ARDE* ». Allié incommode des autres organisations antisandinistes et des « bailleurs de fonds » nord-américains, M. Pastora conserve malgré tout un prestige certain à l'intérieur et à l'extérieur du Nicaragua, grâce à ses talents de baroudeur et en souvenir de son occupation du Palais national de Managua en 1978. Il dispose en outre, au sein même de l'ARDE, de l'appui de M. Brooklin Rivera, dirigeant des organisations miskitos du sud de la côte atlantique, très réticent lui aussi à une alliance formelle avec les gens de la FDN. Il cite, pour justifier son refus, une tentative d'assassinat contre lui perpétrée par M. Bermudez, ancien officier de Somoza, et actuel chef d'état-major *militaire de la FDN* à Tegucigalpa.

L'échec de San-Juan-del-Norte a incité la CIA à réorienter son assistance en faveur presque exclusive de la FDN. Et le manque de moyens depuis avril de l'ARDE — aggravé par les mises en garde du gouvernement du Costa-Rica — pourrait contraindre les dirigeants de cette *organisation antisandiniste à se prononcer* très rapidement dans un sens ou dans l'autre.

M. N.

A Haïti

A LA SUITE DES ÉMEUTES DE LA FAIM M. DUVALIER REMANIE SON GOUVERNEMENT

Port-au-Prince (*AFP*). — Le président Jean-Claude Duvalier a procédé, le mercredi 30 mai, à un important remaniement ministériel, à la suite des émeutes de la faim qui ont éclaté dans deux villes du pays.

Cinq ministres, dont un ministre d'État, perdent leur portefeuille. M. Alix Cineas, ministre d'État des travaux publics, des transports et des communications, est remplacé par M. Fritz Benjamin, précédemment secrétaire d'État dans ce même ministère. M. Nicot Julien, ministre de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, est remplacé par M. Luckner Saint-Dic, qui était secrétaire d'État au même ministère. M. Claude Weil, ministre du plan, est remplacé par le secrétaire d'État du même ministère, M. Yves Blanchard. M. Stanley Theard, ministre du commerce, cède la place au secrétaire d'État de ce ministère, M. Odonel Fenestor. Enfin, M. Frank Saint-Victor, ministre de la jeunesse et des sports, est remplacé par M. Arnold Blain, avocat d'une société d'État, et ancien joueur de football.

Les membres du « super-cabinet » — formé de quatre ministres d'État, M. Jean-Marie Chanoine, présidence, information et relations publiques ; M. Roger Lafontant, intérieur et défense nationale ; M. Frantz Merceron, économie, finances et industrie ; et M. Theodore Achille, affaires sociales — conservent leurs portefeuilles.

Le 23 mai, aux Gonaïves — 40000 habitants, — la ville la plus « chaude » du pays, au nord des rizières de l'Artibonite, un mouvement de protestation populaire contre un militaire indélicat avait dégénéré en pillage de magazins de vivres.

Le 29, au Cap-Haïtien — 60000 habitants, — la capitale du Nord, trois personnes, selon le dernier bilan officiel, ont été tuées au cours de manifestation réprimées par la police à la suite de l'assaut donné par la foule à un dépôt de vivres de l'organisme d'aide nord-américain CARE.

LA GUERRE DU GOLFE

L'imam Khomeiny lance un appel à l'unité

La journée du mercredi 30 mai a été marquée par une double offensive irakienne, terrestre et maritime. Des avions de combat ont, en effet, après une brève accalmie « *attaqué avec succès une importante cible navale au sud de l'île de Kharg* », a annoncé un communiqué militaire, tandis que d'autres faisaient état d'une reprise des hostilités contre des concentrations de troupes iraniennes dans les secteurs sud et central du front.

L'attaque contre la cible navale dont ni la nature ni la nationalité n'ont été précisées est la troisième en une semaine, et elle « *souligne la détermination de l'Irak de resserrer le blocus imposé à tous les ports iraniens et au terminal pétrolier de l'île de Kharg* ». D'après l'agence de presse irakienne, quarante navires ont été détruits depuis le 27 février, date à laquelle Bagdad a décidé de renforcer son blocus. Ce chiffre est cependant supérieur de moitié à ceux fournis par les sources indépendantes, dont les Lloyds, qui ont indiqué que le conflit a coûté aux assureurs occidentaux 600 millions de dollars depuis septembre 1980. De son côté, le ministre irakien du pétrole a affirmé mercredi que les exportations de brut iranien sont tombées de 2,2 millions de barils par jour à 700000.

A Téhéran, l'imam Khomeiny a fait allusion pour la première fois à la récente escalade dans le Golfe dans un discours télévisé prononcé devant les députés du nouveau Parlement. « *Les Etats-Unis ne sont pas capables d'intervenir en Iran* », a-t-il dit, mais sont susceptibles « *de créer des divergences dans le pays grâce aux éléments sataniques qui leur sont dévoués à l'intérieur* ». Il a longuement souligné la « *nécessité de l'unité au moment où tout le monde est contre nous* » et lancé un rappel à l'ordre à tous les groupes politiques.

L'Iran ressentirait-il les retombées des attaques militaires irakiennes et de l'offensive diplomatique arabe ? Le fait est que l'ambassadeur d'Iran à Tokyo, M. Gavahi, a effectué une démarche mercredi auprès du ministre des affaires étrangères, M. Shintaro Abe, pour presser le Japon de continuer à acheter du pétrole iranien. Récemment, une délégation de la Ligue arabe avait demandé au Japon de réduire ses achats de brut iranien, et samedi dernier la principale association des armateurs japonais avait annoncé son intention d'éviter d'envoyer des pétroliers dans la région du Golfe en raison de l'aggravation de la situation. Or, l'Iran est le quatrième fournisseur du Japon après l'Arabie Saoudite, les Emirats arabes unis et l'Indonésie.

Deux autres éléments ont été révélés mercredi dans la guerre des nerfs que se livrent les deux pays. Téhéran a élevé une protestation officielle auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne contre l'attaque par Bagdad, le 24 mars, de la centrale nucléaire de Bushehr, alors que des experts ouest-allemands étudiaient sur place la possibilité de reprendre les travaux interrompus après la chute du chah. Les dégâts auraient d'ailleurs été peu importants. De son côté, Bagdad a dénoncé « *l'inhumanité* » de Téhéran et donné son accord à des organisations humanitaires pour le transfert dans des pays étrangers de vingt jeunes Iraniens de moins de dix-huit ans faits prisonniers de guerre.

Les Etats-Unis ont franchi un nouveau pas dans leur soutien à l'Irak : mercredi, ils ont apporté leur appui, en compagnie de l'Égypte et de la Tunisie, à la plainte contre l'Iran déposée devant le Conseil de sécurité par les pays du Golfe. Ces derniers doivent déposer officiellement leur résolution jeudi soir. Ils ont repoussé une suggestion des pays non-alignés qui souhaitaient que le texte englobe implicitement les attaques iraniennes et irakiennes.

Le texte demande notamment au Conseil de sécurité de « *condamner les récentes attaques contre des navires de commerce à destination ou en provenance des ports du Koweït et d'Arabie saoudite* ».

En visite à Washington, M. Moshe Arens, ministre israélien de la défense, a exprimé à son homologue américain, M. Caspar Weinberger, sa préoccupation au sujet de la livraison à l'Arabie saoudite de missiles antiaériens Stinger, de crainte qu'ils ne tombent aux mains de l'OLP. M. Weinberger a écarté cette objection en disant : « *Si la menace du terrorisme nous empêche d'envoyer une aide (à l'étranger), alors le terrorisme est un succès.* » Par ailleurs, M. James Atkins, ancien ambassadeur américain à Ryad, a accusé Israël de continuer à livrer des armes à l'Iran, ce que M. Arens a démenti.

M. Arens a également déclaré : « *Nous avons reçu des informations, que je ne peux pas encore confirmer à 100 %, selon lesquelles les Soviétiques ont livré des missiles sol-sol SS-21 à l'Irak.* » On confirmait à Washington, de source diplomatique française, que « *la France continuera ses livraisons d'armes à l'Irak* ». — (*AFP, Reuter, AP.*)

L'ADOPTION DU PROJET DE LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR

La victoire des créateurs

Le conseil des ministres a adopté, le 30 mai, le projet de loi de M. Jack Lang, ministre de la culture, modifiant la législation sur les droits d'auteur pour *l'adapter* aux nouvelles techniques audiovisuelles (*le Monde* du 22 mai). Après les derniers arbitrages, le texte confirme le droit des créateurs — auteurs, artistes, interprètes et producteurs — face aux diffuseurs.

Le gouvernement a approuvé la quasi-totalité des mesures envisagées par M. Jack Lang. Malgré les réserves du ministère des finances, les fabricants et importateurs de cassettes, son et vidéo, devront payer une redevance pour compenser les effets néfastes de la copie privée. *Le montant en sera négocié* par les industriels et les sociétés d'ayants droit, mais, en se fondant sur les exemples étrangers (2 F pour les cassettes son et de 8 F à 15 F pour les cassettes vidéo), le gouvernement mise sur un total de 240 millions de francs par an. Ces recettes seront perçues par la Société des droits de reproduction mécanique (SDRM) au bénéfice des seuls auteurs, artistes et producteurs français. Le gouvernement veut éviter ainsi de financer les multinationales étrangères qui contrôlent la plus grande part de la distribution. Les sommes perçues pour la copie d'enregistrements *étrangers* pourraient être gérées par les sociétés d'ayants droit au profit d'actions d'intérêt général : fondation, aide au spectacle vivant.

Le gouvernement espère que la redevance sur la copie privée ne sera pas répercutée sur le prix de vente des cassettes vierges. Mais les industriels concernés dénoncent déjà *cette nouvelle mesure qui*, après la redevance sur le magnétoscope et la TVA sur les cassettes, risque, selon eux, d'asphyxier le marché.

Le projet de loi ouvre un autre droit important pour les créateurs : celui d'autoriser ou d'interdire toute utilisation secondaire de leurs œuvres et de percevoir pour celle-ci une rémunération. La mesure vise essentiellement la diffusion des disques par les radios, les discothèques et les magasins. En échange d'une autorisation globale, ceux-ci devront désormais payer des droits forfaitaires dont les recettes pourrient s'élever à 130 millions de francs.

La jurisprudence avait déjà reconnu ces « droits voisins » aux artistes-interprètes et, récemment, la Cour de cassation a condamné Radio-France à verser des arriérés pour tous les enregistrements diffusés depuis 1974. Si la cour d'appel de Versailles confirme dans les prochains jours le dernier jugement, Radio-France devrait débourser quelque 100 millions de francs, ce qui mettrait la société dans une situation difficile.

Si, sur la copie privée et les droits voisins, les créateurs ont obtenu pleine satisfaction, il n'en est pas de même pour la réglementation de la diffusion par câble et par satellite. Là, le secrétariat chargé des techniques de communication l'a emporté sur le ministère de la culture. Les programmateurs français n'auront pas à payer de droits pour les émissions qu'il font transiter par les satellites vers des réseaux câblés étrangers. Les sociétés d'ayants droit devront les négocier avec les exploitants de ces réseaux. La tâche ne sera pas facile pour les pays qui ne sont pas liés par des accords internationaux sur les droits d'auteurs.

L'Union nationale des auteurs et des artistes, présidée par M. Claude Santelli, a réagi très favorablement à l'adoption du projet de loi. Ça et là, pourtant, quelques critiques se font entendre. Les professionnels du cinéma s'inquiètent de voir le droit de radiodiffusion étendu automatiquement au câble. Ils contestent également le calcul des droits des réalisateurs et des comédiens sur la base d'une proportion des recettes en salles au lieu du forfait traditionnel.

Globalement, les intérêts contradictoires de toutes les parties ont été ménagés par le texte de loi. Selon le vœu de M. Lang, les créateurs, force vive des nouveaux réseaux de communication, se trouvent confortés par un apport financier non négligeable et des droits moraux étendus. Les nouveaux droits restent d'un montant modeste, comparés à ceux institués dans d'autres pays européens et ne seront appliqués que progressivement pour ne pas gêner le développement des industries culturelles dans un contexte de concurrence internationale très vive. Le Parlement pourrait être saisi du projet de loi avant la fin de la présente session.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

LE SOMMET DES PAYS INDUSTRIALISÉS

M. Jospin ne veut pas d'un « directoire politique mondial »

Afin de préparer le sommet des pays industrialisés qui se tiendra à Londres du 7 au 9 juin, M. François Mitterrand s'entretiendra avec les responsables des principales formations politiques. Le président de la République recevra M. Jean Lecanuet, président de l'UDF, vendredi 1er juin à 15 h 45 ; M. Jacques Chirac, président du RPR, M. Georges Marchais, secrétaire général du PCF, et M. Valéry Giscard d'Estaing seront reçus à l'Elysée le mardi 5 juin, respectivement, à 11 h 30, 16 heures et 18 heures.

Le premier secrétaire du PS, M. Lionel Jospin, a inauguré cette série de rencontres préparatoires au sommet de Londres, mercredi 30 mai. Au terme d'un entretien qui a duré plus d'une heure, M. Jospin a déclaré : « *Les socialistes souhaitent que les problèmes économiques restent bien les problèmes essentiels de ce sommet... qu'il n'y ait pas tentation chez certains pays de croire, sous prétexte qu'ils discutent, qu'ils puissent se transformer en une espèce de directoire politique mondial.* »

Pour faire face au problème de l'endettement des pays du tiers-monde, le premier secrétaire du PS a préconisé qu'« *une institution publique internationale se charge de consolider les créances qui sont devenues sans valeur* ».

Après avoir qualifié la politique économique américaine de « *politique égoïste et nationale* », M. Jospin a rappelé qu'il était indispensable que les Etats-Unis tiennent compte de leurs « *responsabilités mondiales* » et mettent fin à leurs pratiques protectionnistes.

Le débat sur l'école privée

M. MAUROY COMMET UNE ERREUR HISTORIQUE, selon M. Schléret, président de la PEEP

« *M. Pierre Mauroy devra endosser la responsabilité d'une erreur historique majeure réduisant à néant trois années de négociations et accentuant la cassure de son pays* », a déclaré, le 31 mai, au sujet du texte en dicussion sur l'école privée, M. Jean-Marie Schléret, président de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP).

M. Schléret, qui s'exprimait devant le soixante-cinquième congrès de sa fédération — la deuxième des associations de parents d'élèves par le nombre — a dénoncé la « *dictature* » du Comité national d'action laïque (CNAL). « *La modification des rapports entre l'enseignement privé et l'Etat n'était pas une urgence nationale*, a-t-il affirmé. *Ceux qui l'ont voulu ne sont pas au bout de leur peine, car l'opinion publique nous soutiendra dans notre volonté de libérer l'école du peuple pour la rendre à la vraie laïcité.* »

LA MORT DE L'ÉCRIVAIN BERNARD BAROKAS

L'écrivain Bernard Barokas, qui vient de mourir au terme d'un long coma (*le Monde* du 31 mai), était âgé de trente-trois ans.

[Né le 17 juillet 1950 à Montauban (Tarn-et-Garonne), Bernard Barokas avait fait ses études de lettres à Toulouse. Auteur d'une dizaine d'ouvrages dont plusieurs romans pour enfants, il avait commencé une carrière littéraire que l'on estimait prometteuse avec la publication, en 1973, de *l'Oiseau saltimbanque*, suivi d'un *Gribouilles* en 1974, puis de *la Chanson de Bertram* en 1978, tous parus chez Grasset. Il y faisait preuve d'une écriture insolente, tout imprégnée d'une fraîcheur rimbaldienne. Il avait d'ailleurs donné un *Rimbaud* aux éditions Duculot.

Son dernier roman, *Dans les jardins de la villa Borghèse* (1979, Presses de la Renaissance) annonçait le tournant de la maturité.]

Le numéro du « Monde » daté 31 mai 1984 a été tiré à 351 000 exemplaires

A B C D E F G

